

La Chirurgie de maistre Guillaume de Salicet

Édition du troisième traité et analyse
morphologique des termes du champ sémantique
des dislocations

Ann-Sophie Vrielynck

Mémoire de master présenté en vue de l'obtention du diplôme de
Master en langue et littérature françaises

Sous la direction du Professeur Michèle Goyens

Année académique 2021-2022

358 234 caractères



Par la présente, je déclare que le travail ici soumis est, conformément au code de conduite de la Faculté de Lettres pour l'intégrité dans la recherche, mon travail original propre et que toutes les sources d'information additionnelles ont été dûment citées.

Table des matières

SAMENVATTING	1
REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE	4
PREMIÈRE PARTIE : ÉDITION DU TROISIÈME TRAITÉ DE LA TRADUCTION DE LA <i>CHIRURGIA</i>	6
1. Guillaume de Salicet et sa <i>Chirurgia</i>.....	6
1.1. Éléments biographiques.....	6
1.2. Position dans le domaine médical	7
1.3. Prestige	8
1.4. Œuvre	9
1.4.1. La <i>Summa conservationis et curationis</i>	9
1.4.2. La <i>Chirurgia</i>	10
2. La <i>Chirurgie</i> traduite par Nicole Prévost.....	13
2.1. La traduction de la <i>Chirurgia</i>	13
2.2. Nicole Prévost	13
2.3. Description de l'incunable de 1492	14
2.3.1. Description matérielle de l'incunable de 1492	14
2.3.2. La langue de l'incunable de 1492.....	15
2.4. Description de l'incunable de 1505	20
3. Méthodologie de l'édition.....	22
3.1. Transcription	22
3.1.1. Graphies, mots et chiffres.....	22
3.1.2. Division du texte	25
3.1.3. Notes de bas de page	26
3.2. Notes de fin	26
3.3. Glossaires	27
3.4. Liste alphabétique des formes	30
4. Transcription	31
5. Notes de fin.....	76
6. Glossaires	82
6.1. Glossaire français	82
6.2. Glossaire latin.....	130
7. Liste alphabétique des formes	136
8. Comparaison des incunables	140
8.1. Différences graphiques.....	140

8.2. Différences lexicales	142
8.2.1. Les substantifs	142
8.2.2. Le verbe	143
8.2.3. Autres catégories grammaticales	143
8.3. Différences syntaxiques	144
8.4. Synthèse.....	144
8.5. Extraits	145
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE MORPHOLOGIQUE D'UNE SÉLECTION DE TERMES. LE CHAMP SÉMANTIQUE DES DISLOCATIONS.....	148
1. Introduction	148
2. Famille morphologique des termes <i>torsion, contorsion, contort et torquer</i>	152
2.1. Torsion	152
2.2. Contorsion	154
2.3. Contort.....	155
2.4. Torquer	157
2.5. Conclusion pour les termes torsion, contorsion, contort et torquer.....	158
3. Famille morphologique des termes <i>contusion et contus</i>	160
3.1. Contusion.....	160
3.2. Contus.....	161
3.3. Conclusion pour les termes contusion et contus.....	162
4. Famille morphologique des termes <i>dislocation et disloquer</i>	163
4.1. Dislocation.....	163
4.2. Disloquer	165
4.3. Conclusion pour les termes dislocation et disloquer	166
5. Autres termes concernant la dislocation	167
5.1. Déclinaison	167
5.2. Dénouer	169
5.3. Fouler	170
6. Conclusion.....	172
CONCLUSION GÉNÉRALE	174
BIBLIOGRAPHIE.....	175
1. Ouvrages.....	175
2. Dictionnaires	177
3. Incunables.....	178
ANNEXE : CORPUS CHROMED.....	179
1. Textes composés en français	179

2. Traductions.....	179
---------------------	-----

SAMENVATTING

De *Chirurgia* is een boek dat geschreven is in middeleeuws Latijn (in 1268 en in 1275/1276) door Guillaume de Salicet (ca. 1210 – tussen 1277 en 1285), een dokter en chirurg afkomstig van Piacenza. Het werk werd op het eind van de 15^e eeuw in het Middelfrans vertaald door Nicole Prévost, een arts afkomstig van Tours. Van deze vertaling, met als titel *La Chirurgie de maistre Guillaume de Salicet [traduite du latin par Nicole Prevost]*, zijn ons twee versies overgeleverd: een incunabel van 1492, gedrukt in Lyon (BnF, fr. 30557694) en een incunabel van 1505, gedrukt in Parijs (Medica 06300). Deze thesis gaat dieper in op het derde deel van de Middelfranse vertaling van de *Chirurgia*, dat ontwichtingen en botbreuken behandelt.

Het doel van deze thesis is tweevoudig. Enerzijds streeft deze masterproef een editie na van de incunabel van 1492. Hierbij wordt ook een vergelijkende studie uitgevoerd tussen de incunabel van 1492 en die van 1505. De onderzoeksvragen bij deze vergelijking zijn de volgende: op welk niveau verschillen de twee versies van elkaar? Gaat het om verschillen op vlak van spelling of zijn er ook afwijkingen op inhoudelijk vlak? Het resultaat was dat de twee versies zeer gelijkend zijn en vooral op vlak van spelling verschillen. Dit lijkt gelinkt te zijn aan de drukker van de tekst in kwestie.

Anderzijds bevat deze thesis ook een morfologische analyse van een selectie termen die deel uitmaken van het semantisch veld van ontwichtingen. Het gaat om de volgende termen : *torsion*, *contorsion*, *contort*, *torquer*, *contusion*, *contus*, *dislocation*, *disloquer*, *déclinaison*, *dénouer* en *fouler*. Aan de hand van een corpusonderzoek (meer bepaald het corpus CHrOMed) gaan we de volgende vragen na: komen de termen nog in het hedendaagse Frans voor? Welke factoren spelen een rol in de overlevering van deze termen? De conclusie is dat de geanalyseerde neologismen vaker overgeleverd zijn met dezelfde medische betekenis in vergelijking met de termen die de fonetische evoluties hebben doorgemaakt sinds het Latijn. De belangrijkste factor die de overlevering lijkt te beïnvloeden, blijkt de frequentie te zijn waarmee de termen in het corpus voorkomen en het aantal teksten waarin deze termen geattesteerd zijn. Bovendien lijken ook de termen die enkel in de *Chirurgie* van Salicet voorkomen minder makkelijk te overleven, wat zou kunnen wijzen op een beperkte invloed van Salicet op terminologisch vlak. Echter, de resultaten kunnen ook gelinkt zijn aan de gemaakte selectie van termen, waardoor er meer data nodig zijn om deze conclusie te bevestigen.

Door het tweevoudig doel van deze masterproef, is het werk opgedeeld in twee delen. Het eerste deel behandelt de editie van het derde deel van de *Chirurgie* en bestaat uit acht hoofdstukken. In deze hoofdstukken bespreken we de oorspronkelijke auteur en tekst (1.), de vertaling en vertaler van de *Chirurgia* (2.) en onze methodologie (3.). Vervolgens volgen onze transcriptie van de tekst (4.), een lijst met eindnoten (5.), verklarende woordenlijsten (6.) en een alfabetische lijst van vormen (7.). Tot slot, vergelijken we de twee incunabelen (8.). Het tweede deel van de thesis bestaat uit zes

hoofdstukken, waarbij we eerst onze onderzoeksvragen, hypothesen en methode (1.) voorstellen. Vervolgens bespreken we onze analyses (2.-5.) om te eindigen met een conclusie (6.). We besluiten de masterproef met een algemene conclusie, een bibliografie en een bijlage.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire constitue la fin de mes quatre années d'études de Langues et Littératures (français-grec) à la KU Leuven. Je n'aurais pas pu réaliser ce mémoire sans l'aide de quelques personnes que je tiens à remercier ici.

Tout d'abord, je veux exprimer mes sincères remerciements à la professeure Michèle Goyens, mon superviseur, grâce à qui j'ai eu l'opportunité d'étudier un texte en moyen français. Elle m'a guidé dans toutes les étapes du travail et était toujours disponible pour mes questions. Je veux aussi la remercier pour toutes ses corrections détaillées et ses suggestions qui m'ont aidées durant mon trajet. Merci beaucoup pour la coopération.

Je suis aussi reconnaissante à Ildiko Van Tricht, qui avait déjà créé une transcription du texte que j'ai édité. Ceci a allégé une partie de mon travail.

Finalement, je tiens encore à remercier mes parents de m'avoir soutenu et encouragé pendant toutes mes années d'études et qui m'ont donné toutes les opportunités qu'ils ont pu me donner.

Je vous remercie tous du fond du cœur !

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'objet de ce mémoire est la traduction de la *Chirurgia*. Ce texte, composé de cinq traités, est originellement écrit dans un latin médiéval (en 1268 et en 1275/1276) par Guillaume de Salicet, un médecin-chirurgien de Plaisance né vers 1210 et décédé entre 1277 et 1285. À la fin du XV^e siècle, la *Chirurgia* a été traduite en moyen français par Nicole Prévost (XV^e-XVI^e siècles), un médecin de Tours. Ce texte, qui porte le titre de *La Chirurgie de maistre Guillaume de Salicet [traduite du latin par Nicole Prevost]*, nous est transmis en deux versions : un incunable de 1492, imprimé à Paris (BnF, fr. 30557694) et un autre incunable, imprimé à Paris en 1505 (Medica 06300). Ce mémoire se concentre sur le troisième traité de la traduction de la *Chirurgia*, qui traite les dislocations et les fractures.

Le but de ce mémoire est double. Premièrement, ce mémoire vise une édition du troisième traité de l'incunable de 1492. À côté de cette édition, nous ajoutons aussi une étude comparative des incunables de 1492 et de 1505. Nos questions de recherche concrètes sont les suivantes : à quel niveau les deux versions diffèrent-elles ? S'agit-il uniquement de divergences graphiques ou les incunables présentent-ils également des différences au niveau du contenu ?

Un deuxième objectif est d'analyser morphologiquement une sélection de termes du champ sémantique des dislocations. Il s'agit des termes suivants : *torsion*, *contorsion*, *contort*, *torquer*, *contusion*, *contus*, *dislocation*, *disloquer*, *déclinaison*, *dénouer* et *fouler*. Par le biais d'une étude de corpus (à savoir le corpus CHrOMed), nous examinons les questions suivantes : Quel est le sort des termes concernant les dislocations ? Quel(s) facteur(s) joue(nt) un rôle primordial dans la survie des termes ? Cette analyse morphologique est en grande partie basée sur un projet de recherche de la KU Leuven, mené par Michèle Goyens, Céline Szelc et Kristel Van Goethem (2014), à savoir *Autorité du latin et transparence constructionnelle. Le sort des néologismes médiévaux dans le domaine médical*¹.

Vu le double but de ce mémoire, ce mémoire est structuré en deux grandes parties. La première partie concerne l'édition du troisième traité de la traduction de la *Chirurgia*. Cette partie comprend huit chapitres et commence par un chapitre introductif (1.), dans lequel nous décrivons la vie et l'œuvre de Guillaume de Salicet. Dans le deuxième chapitre (2.), nous traitons la traduction de la *Chirurgia*. Nous donnons des éléments biographiques du traducteur, et nous décrivons les deux incunables utilisés pour réaliser l'édition. Après ces deux chapitres, nous explicitons notre méthodologie (3.). Le quatrième chapitre (4.) comprend la transcription même du texte, qui est suivie d'une série de notes de fin dans le cinquième chapitre (5.). Ensuite, nous insérons un glossaire français et latin du texte (6.), ainsi qu'une liste alphabétique des formes (7.). Finalement, dans le huitième chapitre (8.), nous comparons les deux incunables de cette édition.

¹ Projet KU Leuven, Fonds de la Recherche, OT/14/47.

La deuxième partie de ce mémoire comprend l'analyse morphologique des termes du champ sémantique des dislocations. Dans cette deuxième partie, nous commençons par une introduction, où nous expliquons nos questions de recherche, nos hypothèses et notre méthodologie (1.). Dans les chapitres suivants, nous décrivons les résultats de notre analyse (2.-5.). Nous terminons cette deuxième partie par une conclusion (6.).

Enfin, ce mémoire se termine par une conclusion générale, suivie d'une bibliographie et des annexes.

PREMIÈRE PARTIE : ÉDITION DU TROISIÈME TRAITÉ DE LA TRADUCTION DE LA *CHIRURGIA*

La première partie du mémoire concerne l'édition du troisième traité de la traduction de la *Chirurgia*, composée par Guillaume de Salicet. Tout d'abord, nous commençons par décrire la vie, l'œuvre et le prestige de l'auteur du texte (1.). Dans le deuxième chapitre (2.), nous évoquons la traduction française et nous décrivons les éléments biographiques du traducteur, ainsi que les documents français utilisés dans cette édition. Ensuite, dans le troisième chapitre (3.), nous formulons notre méthodologie utilisée pour établir l'édition. Après ces premiers chapitres, nous insérons la transcription du texte même (4.), les notes de fin (5.), les glossaires (6.) et la liste alphabétique des formes (7.). Finalement, dans le huitième chapitre (8.), nous dressons une comparaison entre les deux incunables utilisés dans cette édition.

1. Guillaume de Salicet et sa *Chirurgia*

Dans ce premier chapitre, nous présentons dans un premier temps l'auteur du texte source latin, Guillaume de Salicet. Ainsi, nous décrivons certains éléments biographiques (1.1.) et nous expliquons la position qu'occupait Guillaume de Salicet dans le domaine médical de son temps (1.2.). Ensuite, nous évoquons le prestige et l'influence de l'auteur (1.3.). Finalement, nous présentons l'œuvre de Salicet (1.4.): nous commençons par décrire brièvement la *Summa conservationis et curationis* (1.4.1.) avant de traiter plus en détail la *Chirurgia* (1.4.2.).

1.1. Éléments biographiques

Avant d'évoquer les éléments biographiques de Guillaume de Salicet², il faut remarquer que nous savons peu de choses sur sa vie. En effet, la plupart des informations proviennent de ses propres textes (Altieri Biagi 1970 : 10).

L'on suppose que l'auteur est né vers 1210 à Saliceto, un village situé près de Plaisance, en Italie du Nord (Altieri Biagi 1970 : 9).

À l'âge de vingt ans à peu près, vers 1230, Salicet visite Bologne pour une première fois. Malgré le manque de preuves d'un degré médical, il est plausible qu'il y ait suivi des cours de médecine avec Ugo Borgognoni (1180-1258) et peut-être, mais moins probablement, avec Bono del Garbo. En Italie du Nord, les cours sont donnés de façon orale, privée et individuelle, vu que l'enseignement

² Dans les sources, Guillaume de Salicet apparaît sous les noms *Guglielmo da Saliceto* (en italien), *William of Salicet* (en anglais) et *Guilielmus de Salicetum* ou *Guilelmus Placentinus* (en latin). Dans ce mémoire, nous utilisons toujours le nom français, à savoir *Guillaume de Salicet*.

académique n'est pas encore institutionnalisé au début du XIII^e siècle (García-Ballester & al. 1994 : 44, 61-63, 92)³. Après neuf années d'études, il est vraisemblablement nommé *Magines in phisica, avec la licence d'exercer l'art de la Médecine* (Bonomini & al. 1997 : 274).

D'après ce que Salicet nous dévoile dans ses textes, il aurait été professeur à Bologne, où était située une des écoles les plus prestigieuses d'Italie. À Bologne, Sarti (un savant bolognais du XVIII^e siècle) l'identifie avec un certain *Magister Guglielmus*, qui y aurait été professeur et praticien vers 1269. Outre Bologne, il aurait aussi enseigné à Vérone et il aurait été chirurgien à Crémone, Plaisance, Bergame et Pavie, des villes situées en Italie du Nord. Dans ces villes, il aurait travaillé dans des prisons, des hôpitaux, au palais communal et aussi dans la maison des chanoines (García-Ballester & al. 1994 : 61, 63, 92, 161).

En tant que professeur, son enseignement est caractérisé par une réunion des théories chirurgicales issues de la tradition latine et arabe (Bonomini & al. 1997 : 275). Un de ses élèves, devenu lui aussi très célèbre, est Lanfranc de Milan (1250-1306). Lanfranc aurait succédé à Salicet, mais il était forcé par les Visconti de quitter Milan. Par conséquent, il s'est réfugié à Paris, où, vers 1295, il donne des cours de chirurgie à la faculté de médecine (García-Ballester & al. 1994 : 161).

Finalement, nous pouvons encore supposer que Guillaume de Salicet était prêtre, comme beaucoup de médecins à cette époque (Pifteau 1898 : 24).

Guillaume meurt à Plaisance ou à Vérone, probablement entre 1277 et 1285⁴. Il est ensuite enterré à Plaisance, dans le cloître de Saint-Jean à Canali (Pifteau 1898 : 24).

1.2. Position dans le domaine médical

La position de Guillaume de Salicet dans le domaine médical de son temps est unique, puisqu'il exprime la nécessité de réunir la chirurgie, l'anatomie et la médecine. Pour Salicet, la chirurgie est la science qui concerne l'opération manuelle sur la chair, les nerfs et les os des patients (García-Ballester & al. 1994 : 97).

Au XIII^e siècle, la chirurgie (à savoir la pratique) et la médecine (à savoir la théorie) étaient deux disciplines distinctes. De plus, la chirurgie n'était pas considérée comme étant à la hauteur de la médecine. Dès lors, la discipline de la chirurgie, contrairement à la discipline médicale, ne faisait pas partie de l'enseignement académique institutionnalisé, mais était encore enseignée de manière traditionnelle, c'est-à-dire de façon privée, orale et personnelle. En outre, la chirurgie était la

³ Vers 1260, l'enseignement médical et académique s'institutionnalise à Bologne et à Salerne (García-Ballester & al. 1994 : 92), avec entre autres Taddeo Alderotti comme un des premiers professeurs (De Ceglia 2020 : 81).

⁴ Il existe beaucoup de doutes sur la date de décès exacte de l'auteur. Altieri Biagi (1970 : 9) donne quelques hypothèses. Selon certains, dont Freind, Salicet serait déjà mort en 1270. La plupart, en revanche, adoptent une date de décès plus tardive. D'après Castiglioni, le décès de Salicet se situe en 1277, tandis que d'autres, dont Hirsch, situent sa mort entre 1276 et 1280.

responsabilité des praticiens et non pas des médecins. Au fur et à mesure, le prestige de la chirurgie a augmenté et la distinction entre les deux domaines s'est affaiblie. Ceci se montre entre autres par le fait que certains médecins-chirurgiens (comme Guillaume de Brescia, Dino del Garbo et Guillaume de Salicet) écrivaient à la fois des textes médicaux et chirurgicaux (Mc Vaugh 2000 : 286-289).

Quant à Guillaume de Salicet, sa position par rapport à ce contexte devient claire dans son œuvre. À travers ses textes, il exprime la volonté d'unir la médecine et la chirurgie, puisqu'il critique à la fois les empiristes et les théoriciens. Selon lui, il faut avoir à la fois de l'expérience et des connaissances plus théoriques pour être médecin. Ainsi, concernant les empiristes, il leur reproche leur ignorance (Altieri Biagi 1970 : 15). Ceci se montre entre autres par les nombreuses références à des autorités médicales dans ses écrits. Ainsi, il réfère à Hippocrate, Aristote, Rhazès, à la théorie humorale de Galien, et aussi à Avicenne et Albucasis (García-Ballester & al. 1994 : 65). Il essaie de structurer leurs principes dans l'objectif de les communiquer aux étudiants et de leur fournir des connaissances théoriques, qui sont, selon lui, essentielles pour devenir médecin (Mc Vaugh 2000 : 288). En même temps, il reste aussi prudent vis-à-vis de ces autorités. Il explique par exemple qu'il faut toujours tenir compte de l'écart géographique et temporel de ces écrits, lorsqu'on se base sur les textes des autorités. Parfois, même si ce n'est pas le but primordial de son œuvre, il critique certaines théories (García-Ballester & al. 1994 : 79, 105). De cette façon, il montre qu'un médecin doit aussi avoir de l'expérience, à côté des connaissances théoriques.

1.3. Prestige

En tant que médecin, Salicet est très apprécié par les familles puissantes et riches, comme les Scotti de Plaisance. De plus, ses textes ont eu beaucoup de succès en Italie et à l'étranger jusqu'au XVI^e siècle. Ainsi, il influence entre autres trois grands auteurs médicaux du Moyen Âge, à savoir Lanfranc de Milan (1250-1306), Henri de Mondeville (1260-1320), et Guy de Chauliac (1300-1368) (García-Ballester & al. 1994 : 63, 67).

Le premier, Lanfranc de Milan (1250-1306), est un des étudiants de Salicet, comme il a déjà été mentionné ci-dessus (voir 1.1.). Obligé de se réfugier à Paris, il agrandit le prestige de Salicet en introduisant les idées de ce dernier en France (Altieri Biagi 1970 : 7, 10).

Le second, Henri de Mondeville (1260-1320), a aussi écrit un traité de chirurgie, la *Chirurgia* (entre 1306 et 1320). Dans ce traité, il cite quelques fois Salicet. En outre, il semble avoir été influencé par la *Chirurgia* de Salicet, en consacrant lui aussi une partie séparée à l'anatomie (voir aussi 1.4.2.1.) (de Mondeville, *Chirurgia*, ed. Alcan (1893)).

Le dernier médecin que nous citons ici, est Guy de Chauliac (1300-1368). Celui-ci fait l'éloge de Salicet dans un extrait de sa *Chirurgia* (1363), dont nous donnons la traduction ci-dessous :

« Guillaume de Salicet fut un **homme de valeur**, qui composa deux sommaires, l'un en physique et l'autre en chirurgie ; et à mon jugement, quant à ce qu'il a traité, il a assez bien dit » (Guy de Chauliac, *Chirurgia*, trad. Pifteau (1898 : 25))⁵

1.4. Œuvre

Guillaume de Salicet a écrit deux textes latins importants, à savoir la *Summa conservationis et curationis* et la *Chirurgia*. Ces deux textes illustrent bien la volonté de Salicet de réunir la théorie et la pratique, puisque la *Summa* est un texte théorique, tandis que la *Chirurgia* se situe au niveau pratique (García-Ballester & al. 1994 : 79). À côté de ces livres, il aurait encore composé un ouvrage diététique avant 1474, à savoir le *Tractatus de salute corporis* (Nicoud 2007 : 717-720).

L'œuvre de l'auteur a connu une large diffusion au cours des XIII^e et XIV^e siècles, notamment par le biais de traductions en plusieurs langues. Ces textes sont aussi intensément utilisés par les chirurgiens et les médecins jusqu'au XV^e siècle (Altieri Biagi, 1970 : 10), jusqu'au moment où de nouvelles connaissances théoriques et pratiques concernant la médecine sont découvertes (García-Ballester & al. 1994 : 61).

Le but principal de l'œuvre de Salicet est pédagogique ; il veut transmettre des connaissances théoriques et pratiques aux étudiants en médecine, comme l'illustre la citation suivante :

« La grande Chirurgie de Guillaume de Salicet, qu'il a lui-même composée dans la ville de Bologne **au profit des étudiants**, en 1268 » (Guillaume de Salicet, *Chirurgia*, notre traduction)⁶

1.4.1. La *Summa conservationis et curationis*

La *Summa conservationis et curationis*, aussi appelée *Guglielmina* ou la *Practica*, aurait été composée entre la rédaction des deux versions de la *Chirurgia*, soit entre 1268 et 1275. Ce traité, divisé en quatre parties, est écrit à la demande de Ruffino, un prieur de Sant'Ambrogio de Plaisance. De plus, Salicet l'a dédié à son fils, Leonardo, qu'il voulait introduire dans le domaine de la médecine (García-Ballester & al. 1994 : 64, 93).

⁵ Nous citons la traduction de Pifteau (1898 : 25). Le texte originel est : « Guillelmus de Saliceto valens homo fuit, et in phisica et in cyrurgia duas summas composuit, et iudicio meo quantum ad illa que tractavit satis bene dixit » (Guy de Chauliac, *Chirurgia*, ed. McVaugh (1997 : 6)).

⁶ La version latine de cette citation est la suivante : « Cyrugia magna Guillelmi Placentini de Saliceto, quam ipse compilavit in civitate Bononiensi **ad utilitatem studencium**, 1268 » (Guillaume de Salicet, *Chirurgia*, ms. Trivulziano 836, cité dans Agrimi & Crisciani (1988 : 166)).

1.4.2. La *Chirurgia*

Le texte dont la traduction forme l'objet de notre mémoire est la *Chirurgia*. La *Chirurgia* est dédiée à Bono del Garbo, le père de Dino del Garbo (ca. 1280-1327), qui a probablement introduit Salicet à Padoue (Agrimi & Crisciani 1988 : 166).

Dans ce qui suit, nous donnons une description du contenu, de la structure (1.4.2.1.), et de la langue du texte (1.4.2.2.). Ensuite, nous précisons encore le prestige et la diffusion de la *Chirurgia* (1.4.2.3.).

1.4.2.1. Contenu et structure

La structure du texte est soignée, ce qui est un choix conscient de la part de Salicet. À côté des soucis pédagogiques, il voulait sans doute aussi inscrire ce livre dans le champ de la littérature spécialisée (Altieri Biagi 1970 : 20).

Le texte est divisé en cinq traités et est présenté comme un dialogue entre maître et étudiant. L'étudiant n'intervient pas dans le texte, mais cette forme dialogique sert surtout à des fins didactiques (Altieri Biagi 1970 : 21). Plus spécifiquement, les cinq livres traitent les sujets qui sont décrits dans ce qui suit.

Le premier livre, divisé en 67 chapitres, parle des maladies de causes internes se manifestant à l'extérieur du corps humain. Plus en particulier, cette partie traite les apostumes, les affections de la peau, les hernies, ... (Pifteau 1898 : 27). Dans le premier livre, le contenu est organisé selon un ordre strict dans la succession des arguments. Cet ordre est le suivant : d'abord, Salicet donne une définition de la maladie en question en se basant sur la théorie humorale. Puis, il décrit les symptômes de la maladie. Ensuite, il donne le diagnostic et le pronostic. Finalement, il explique comment il faut guérir ou soigner la maladie décrite (Altieri Biagi 1970 : 21).

Le deuxième livre, consistant en 23 chapitres, traite les blessures, les plaies, les contusions et leur traitement local (par exemple des sutures) et/ou général (par exemple la saignée, les suppositoires, ...) (Pifteau 1898 : 32).

Le troisième traité, qui forme l'objet de notre étude, compte 29 chapitres et concerne les fractures et les dislocations (Pifteau 1898 : 37), ce que Salicet appelle *l'algebra* dans la version latine⁷ (Altieri Biagi 1970 : 39). Henri de Mondeville y consacre aussi un traité dans sa *Chirurgie*, mais ce traité est resté inachevé en raison du décès de ce dernier (Vrebos 2011 : 109).

Les trois premiers traités, mentionnés ci-dessus, traitent le sujet en question (à savoir les maladies, les blessures et les fractures) dans un ordre allant de la tête vers les pieds. Ainsi, pour le troisième traité concernant les fractures, Salicet évoque d'abord les fractures de la tête, et puis celles de la poitrine et

⁷ Dans l'introduction de la version latine de 1476, il est écrit : « Tertius [tractatus] erit de **algebra** i. restauracione convenienti circa fracturam ed dislocationem » (Guillaume de Salicet, *Chirurgia*, 1476, cité dans Altieri Biagi (1970 : 39)). Nous traduisons cette citation comme suit : « Le troisième [traité] portera sur **l'algebra**, le rétablissement d'une fracture appropriée et d'une luxation ».

des bras. Ensuite, il décrit les fractures de la hanche, des jambes et des genoux. Finalement, il parle des fractures des pieds. Cet ordre rappelle le *Canon* d'Avicenne (980 - ca.1037), un des médecins qui ont fort influencé Salicet (García-Ballester & al. 1994 : 98-99).

Le quatrième traité parle de l'anatomie en cinq chapitres. Salicet est le premier à y consacrer une partie exclusive. Ainsi, il veut démontrer l'importance des connaissances anatomiques pour tout étudiant en chirurgie (Mc Vaugh 2000 : 288). Pour lui, l'anatomie est fonctionnelle et forme un tout avec les autres parties de l'œuvre, ce qui illustre de nouveau la volonté de Salicet de réunir la théorie et la pratique (Altieri Biagi 1970 : 17-18). En outre, dans ce traité, il ne s'agit pas d'une anatomie descriptive. Le but de Salicet est plutôt de communiquer des informations aux étudiants qui doivent les rendre capables de faire des opérations chirurgicales (Pifteau 1898 : 43).

Enfin, le cinquième livre contient dix chapitres et concerne la cautérisation et les médicaments (Pifteau 1898 : 53).

Finalement, l'auteur s'inspire aussi souvent de ses expériences personnelles pour illustrer ses descriptions et pour faciliter la compréhension de ses étudiants (García-Ballester & al. 1994 : 94, 103).

1.4.2.2. Langue

La *Chirurgia* est originellement écrite dans un latin médiéval ayant une structure syntaxique régulière (Altieri Biagi 1970 : 19-20). Ce latin est considéré, par certains - par exemple par Pifteau - comme un latin 'barbare' (Pifteau 1898 : 55). De plus, une terminologie technique, présentant de nombreux termes d'origine grecque, arabe et latine, est utilisée dans le texte, ce qui est en ligne avec le public cible, à savoir des spécialistes étant en mesure de comprendre un tel discours complexe. Toutefois, il s'agit plutôt d'un jargon fonctionnel que d'un signe d'érudition. Ceci se montre par exemple par le fait que Salicet n'utilise pas abondamment de synonymes ; quand il en utilise, c'est plutôt pour marquer des nuances sémantiques (Altieri Biagi 1970 : 21-22).

1.4.2.3. Diffusion et prestige

De la version latine, il existe probablement 46 manuscrits (Goffin 2015 : 5, d'après Heimerl (2008 : 93-96) et Coco & Di Stefano (2008 : 59-60))⁸. De plus, Salicet a composé deux versions de sa *Chirurgia*. Une première, écrite à Bologne, date de 1268, et une autre version, plus longue, a été créée à Vérone en 1275 ou 1276 (García-Ballester & al. 1994 : 64, 90)⁹.

La *Chirurgia* a connu beaucoup de succès, comme en témoignent les nombreux manuscrits. Par conséquent, Salicet est parfois considéré comme le fondateur de la tradition chirurgicale en Italie. D'une part, ce succès s'explique par un manque de textes chirurgicaux à cette époque, et d'autre part

⁸ Nous n'avons plus accès à la version originale de la *Chirurgia*. Seul un incunable latin est consultable en ligne. La source exacte de cet incunable est : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10903473>.

⁹ En effet, il existe des doutes sur la datation de la *Chirurgia* (García-Ballester & al. 1994 : 90).

par l'expansion d'un lectorat qui n'avait pas toujours des connaissances académiques (García-Ballester & al. 1994 : 67).

Vu ce prestige, la *Chirurgia* a été imprimée plusieurs fois au cours des XV^e et XVI^e siècles. De plus, le texte a été traduit en plusieurs langues (García-Ballester & al. 1994 : 61).

La première traduction médiévale est une traduction en italien. Le *Guglielmo volgare* est aussi la première édition imprimée et est publié à Venise en 1474 (García-Ballester & al. 1994 : 66). Plus tard, d'autres éditions apparaissent encore à Plaisance (en 1476 et 1486), à Venise (en 1491, 1502 et 1504) et à Milan (en 1516, 1517 et 1546) (Altieri Biagi 1970 : 11). De plus, la *Chirurgia* serait aussi traduite en moyen néerlandais (Huizenga 2003 : 116).

Il existe aussi une traduction en moyen français, créée par Nicole Prévost à la fin du XV^e siècle. Beaucoup plus tard, à la fin du XIX^e siècle, Pifteau compose encore une édition en français moderne, imprimée à Toulouse en 1898 (Pifteau 1898).

La traduction de la *Chirurgia* en moyen français fait l'objet de notre mémoire. Dans ce qui suit, nous décrivons plus en détail cette traduction (2.1.), le traducteur (2.2.) et les deux versions de la traduction utilisées dans ce mémoire (2.3. et 2.4.).

2. La *Chirurgia* traduite par Nicole Prévost

2.1. La traduction de la *Chirurgia*

Comme il a déjà été dit, la *Chirurgia* est traduite en moyen français par Nicole Prévost. Cette traduction est imprimée à Lyon en 1492 et à Paris en 1505 et en 1506 ou en 1507 (Van Tricht 2015 : 127-128, d'après Wickersheimer 1911 : 396-397)¹⁰. Vu que la troisième version (datée de 1506 ou de 1507) n'est pas disponible à ce jour, nous nous concentrons sur les incunables de 1492 et de 1505 pour ce mémoire. Pour notre édition, nous prenons comme point de départ l'incunable le plus ancien, à savoir celui de 1492.

2.2. Nicole Prévost

C'est Nicole Prévost, aussi appelé Nicolas Praepositus de Tours, qui traduit la *Chirurgia* en moyen français (von Matuschka [1977] - 1999 : vol. 6, col. 1134).

En 1472, Nicole Prévost, commence ces études de médecine à Paris. Après ses études, en 1478, il devient maître en médecine à Avignon. Selon une autre tradition, Prévost aurait aussi été pharmacien à Paris. De plus, il aurait peut-être habité à Lyon et à Montpellier pendant un certain temps. Finalement, Nicole Prévost a souvent été confondu avec Nicolas de Salerne (XII^e siècle), l'auteur d'un *Antidotarium* (von Matuschka [1977] - 1999 : vol. 6, col. 1134).

À côté de la traduction de la *Chirurgia*, Prévost compose aussi lui-même des traités, comme le *Dispensarium ad aromatorios* (vers 1490), un texte important qui nous informe plus sur la situation apothicaire de cette époque (von Matuschka [1977] - 1999 : vol. 6, col. 1134). De plus, il écrit encore une *Pharmacopée générale*, imprimée à Lyon en 1505, sous le titre de *Grand Antidotaire*. Dans ce texte, il réunit toutes les formules et les notions pharmacopiques en usage jusqu'à son temps. Finalement, il aurait peut-être écrit le *Servitor* (Wickersheimer 1979 : vol. 1 : 381).

Comme il a déjà été mentionné, deux versions de la traduction en moyen français (datée de 1492 et de 1505) sont disponibles en ligne à ce jour. Ces deux versions sont décrites dans ce qui suit. Nous donnons d'abord une description matérielle de l'incunable de 1492 (2.3.1.), ainsi qu'une présentation de la langue de cet incunable (2.3.2.). Ensuite, nous présentons l'incunable de 1505 (2.4.).

¹⁰ D'après Van Tricht (2015), qui s'est basé sur Wickersheimer (1911 : 396-397), les deux versions imprimées à Paris dateraient de 1506 et 1507. Toutefois, le deuxième incunable utilisé pour ce mémoire serait imprimé en 1505. Par conséquent, nous avons modifié la date de la deuxième version en 1505.

2.3. Description de l'incunable de 1492

2.3.1. Description matérielle de l'incunable de 1492

Le titre de la version de 1492 est le suivant : *La Chirurgie de maistre Guillaume de Salicet [traduite du latin par Nicole Prevost]*¹¹. C'est un texte composé en moyen français, mais il faut noter que Prévost a gardé certains passages en latin. Pour le troisième traité, trois passages ne sont pas traduits en moyen français¹².

Il s'agit d'un ouvrage, imprimé en 1492 à Lyon sur quatre bois gravés. Actuellement, le texte est conservé à la Bibliothèque nationale de France (plus spécifiquement à la Bibliothèque de l'Arsenal), sous la signature BnF, fr. 30557694. Le lieu de conservation est aussi indiqué dans le livre même : à trois endroits (*a ii r*, *k ii r* et *r (vi) r*¹³), nous retrouvons un cachet de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Les mesures de l'incunable ne sont pas connues. Il compte 132 folios, groupés en 17 cahiers. Les 15 premiers cahiers sont tous composés de quatre feuillets doubles ; les deux derniers sont constitués de trois feuillets doubles. En outre, une numérotation est présente dans le texte. Ainsi, le cahier est indiqué par des lettres (*a* jusqu'à *r*). Puis, les premières parties des feuillets sont numérotées par des chiffres romains (*i*, *ii*, *iii* et *iiii* pour les 15 premiers cahiers). La première mention de la numérotation est *a ii*. Finalement, chaque feuillet compte environ 38 lignes écrites.

L'incunable a peu de décoration. Sur la feuille *p (vii) r*, nous retrouvons les quatre seuls dessins du livre, représentant des instruments chirurgicaux dont l'auteur parle. Le texte ne contient pas de couleurs : tout est imprimé à l'encre noire. On remarquera en outre l'absence de lettres ornées ; en revanche, nous retrouvons des lettres d'attente. Il est à remarquer qu'il existe un autre exemplaire de la même édition¹⁴, faisant apparaître des lettres ornées. Dans ce deuxième exemplaire, certaines lettres sont aussi imprimées à l'encre rouge et bleue. Ci-dessous, nous donnons quelques exemples du deuxième exemplaire :



(l iii r)



(n (viii) v)

¹¹ Toutes les informations concernant l'incunable de 1492 viennent de la Bibliothèque nationale de France (BnF). La source exacte de l'incunable est : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624595j>.

¹² Il s'agit de trois recettes de quelques lignes (voir *l (vi) v 10* jusqu'à *l (vi) v 15*, *l (vii) r 25* jusqu'à *l (vii) r 30* et *n ii v 15* jusqu'à *n ii v 20*).

¹³ Pour notre méthode concernant la numérotation des feuilles, voir 3.1.2.

¹⁴ La source exacte de cet exemplaire est : <https://archive.org/details/4206724/page/n39/mode/2up>.

Ensuite, peu d'interventions manuelles se retrouvent dans l'incunable sur lequel nous nous basons. Une seule glose se présente sur la feuille *r ii v*.

Quant à la structure de la traduction dans cet incunable, elle est divisée en cinq traités, comme la version latine. L'indication des traités se trouve en haut au milieu des feuilles, comme titre courant (*Le premier, Le second, Le tiers, Le quart et Le quint*). Chaque traité est aussi introduit et conclu très explicitement. Pour le troisième traité, par exemple, l'auteur explicite : « cy finist le second traictié et commence le tiers » (*l ii v*) et « cy finist le tiers livre de la restauration des fractures et dislocations » (*o ii v*). De plus, au début de chaque traité, tous les chapitres sont introduits brièvement sous forme d'une table des matières.

2.3.2. La langue de l'incunable de 1492

Comme il a déjà été mentionné, le texte édité dans ce mémoire est la traduction en moyen français de la *Chirurgia*, où l'on relève aussi trois passages en latin médiéval. Le moyen français est la période linguistique du XIV^e jusqu'au XVI^e siècle qui est en général caractérisée par une instabilité au niveau de la langue (Marchello-Nizia, Combettes, Prévost & Scheer 2020 : 4).

Dans cette section, nous décrivons dans un premier temps les caractéristiques du moyen français de l'incunable de 1492 (2.3.2.1.). D'abord, nous évoquons les particularités au niveau graphique (2.3.2.1.1.). Puis, nous donnons une description des aspects morphologiques et syntaxiques (2.3.2.1.2.), avant de mentionner ceux au niveau du lexique (2.3.2.1.3.). Dans un deuxième temps, nous présentons plus en détail les passages latins du troisième traité de la *Chirurgie* (2.3.2.2.).

2.3.2.1. La traduction en moyen français

2.3.2.1.1. Niveau graphique

En moyen français, le principe alphabétique de l'écriture latine, adoptée en ancien français et selon lequel les copistes écrivaient des graphèmes correspondant à un son à l'oral, est de plus en plus abandonné. Pendant cette période en effet, les copistes ajoutent souvent des lettres issues de l'étymon latin pour rapprocher le moyen français de sa langue source. Nous retrouvons dans le troisième traité édité ici des exemples comme *ptisane* (l iii r 15¹⁵) au lieu de *tisane*, en raison de l'étymon latin *ptisana*. D'autres exemples sont : *tempte* (n (viii) r 20) au lieu de *tente* (du latin *tempto*) et *adviser* (o ii r 35), qui est la graphie latinisante de *aviser* (du latin *adviso*). En outre, les copistes introduisent parfois des graphèmes qui n'ont pas de forme correspondante en latin, comme *ung* (l iii v 5) (du latin *unum*) et *peult* (l iii r 15) (du latin *posset*) (Van Hoecke 1991 : 5-6).

De plus, le troisième traité est caractérisé par une inconsistance graphique ; la plupart des mots sont écrits de plusieurs manières.

¹⁵ Pour des raisons d'économie, nous ne donnons pas tous les renvois à l'exemple en question.

Ceci est entre autres le cas pour l'usage du <h>, puisque quelques mots adoptent à la fois une graphie avec et une graphie sans <h>. Dans le troisième traité, *umidité* (m i v 15) et *humidité* (m ii r 10) sont par exemple tous les deux présents, ainsi que *eure* (l (vi) v 30) et *heure* (n i r 15), *uyle* (l (vi) r 35) et *huyle* (l (vii) r 15) ou encore *osté* (n (v) v) et *hosté* (l (vi) v 10). Toutefois, pour les termes *humidité*, *heure* et *huile*, l'absence du <h> semble uniquement se présenter quand un article élide (à savoir *l'*) précède le mot en question.

Une autre variation graphique concerne les voyelles <i> et <y>. Le choix entre <i> et <y> semble être arbitraire dans le texte. De plus, cette alternance est très fréquente et apparaît dans beaucoup de mots, comme *playe* (l ii v 25) et *plaie* (n iii r 5), *puyse* (l iii v 30) et *puisse* (l (v) r 35), *huyle* (l (vii) r 15) et *huile* (n iii r 5) ou encore *aussy* (l (v) r) et *aussi* (m iii r 10).

Pareillement, les graphèmes <s> et <c> sont parfois interchangeables, rendant le même son [s]. Le troisième traité donne les exemples *celon* (l iii v 25) et *selon* (l (viii) r 15).

Le copiste de 1492 n'est pas non plus systématique dans l'usage des consonnes doubles. Beaucoup de mots ont à la fois une graphie avec et une graphie sans consonnes doubles. Le troisième traité en donne plusieurs exemples, dont le mot *mollification* est le plus remarquable. Ce mot apparaît sous quatre formes dans le texte, à savoir *molification* (n iii v 25), *moliffication* (n (v) v 10), *molliffication* (m (viii) v 15) et *mollification* (n iii r 30).

Ensuite, certains mots sont écrits à la fois avec une graphie non-étymologisante et une graphie étymologisante. Quelques exemples sont : *recet(t)e* (n (v) r 15) et *recepte* (l (viii) r 25) (du latin *recepta*) ; *pié(s)* (l iii r 20) et *pieḏz* (l (v) v 15) (du latin *pes*, *peḏis*) ou encore *feves* (l (vi) r 20) et *feḃves* (l (viii) v 15) (du latin *faba*).

Toutefois, à côté de toutes ces graphies instables, on peut aussi observer certaines graphies stables dans le texte. Ainsi, nous retrouvons uniquement *dois* (l iii r) et non pas *doigts* au pluriel. D'autres exemples de graphies stables sont : *empeschement* (l iii v 15), *espine* (l iii r 15), *equation* (l iii v 10) et *genoil* (l iii r 5).

Finalement, l'usage des abréviations n'est pas non plus systématique. Premièrement, le copiste utilise les mêmes abréviations avec différentes valeurs, comme **ſ**, qui est utilisé pour abrégé -*suivant*, -*sat*, -*ser*- et -*sus* (voir aussi 3.1.1.). Deuxièmement, certains mots sont abrégés de plusieurs manières, ce qui peut parfois compliquer la lecture. Le mot *emplastre*, par exemple, est écrit de quatre manières, comme illustré ci-dessous :

Renvoi au texte	Incunable 1492	Transcription
m (viii) r 5	lêplastre	l' <u>em</u> plastre
n iii v 15	emplastre	emplastre
n (v) v 25	êplc	<u>em</u> plastre
n (v) v 35	lcmpte	l' <u>em</u> plastre

2.3.2.1.2. Niveau morphologique et syntaxique

La morphologie du moyen français se caractérise par la disparition du système casuel (Marchello-Nizia, Combettes, Prévost & Scheer 2020 : 653), qui ne se retrouve en effet plus dans le troisième traité de la *Chirurgie*. Pour indiquer le genre et le nombre, des actualisateurs (par exemple l'article défini *le*, *la*, *les*¹⁶ ou le démonstratif *ces*) sont en général utilisés en moyen français (Marchello-Nizia 1979 : 108), ce qui est aussi le cas dans la *Chirurgie*. Ensuite, les articles sont souvent contractés dans le texte. Ainsi, *es* (à savoir la contraction de *en* et *les*), *ou* (à savoir *en* + *le*) et *au(l)(x)* (à savoir à + *le(s)*), sont très fréquemment utilisés.

À la suite de la disparition des cas, l'ordre des mots devient plus fixe et l'usage des prépositions et des conjonctions devient plus important. En outre, le verbe se fixe de plus en plus à la deuxième place dans la phrase, après le sujet. Dans le troisième traité, ceci est aussi le cas ; l'ordre canonique de Sujet-Verbe-Objet se retrouve presque partout, sauf pour les phrases passives où l'on remarque l'ordre Verbe-Sujet, comme dans : Et puis [soit lié]_V [le lieu]_S (l iiiii v 10).

Il faut encore remarquer que le troisième traité contient parfois des phrases très longues avec beaucoup de marques de coordination, comme dans l'exemple ci-dessous (l (viii) v 35 - m i r 10) où l'on retrouve une seule phrase avec un emploi abondant de la conjonction de coordination *et* :

« **Et** puis sur l'emplastre soit ^{<l (viii) v 35>} apli-qué des estoupes encores trampees oudit emplastre, **et** sur ces estoupes soient mises quatre ou .vi. estelles par ordre, **et** puis sur ces estelles soient mises aultres estoupes toutes seches, **et** sur ces dernieres estoupes soit apliquee ta ligature avecques tes bendes, **et** //m i r// soit commancé ta bandure sur le lieu blessé avecques la premiere bende, **et** soit plus estraint sur le lieu avecques ta premiere bende que aux extremités du membre, **et** avecques une partie de la bande soit procedé avecques ta ligature en tyrant amont, **et** avecques l'autre partie de la bande ^{<m i r 5>} soit procedé en tyrant abas vers la partie inferiore du membre, **et** soit fermee ta bande en la lyant de fil par dessus, **et** puis par sur ceste

¹⁶ Dans le troisième traité, uniquement *le*, *la* et *les* sont utilisés. Le déterminant *li*, caractéristique du cas sujet en ancien français, ne se retrouve plus dans le texte.

bende soit commancee ta ligature avecques l'aulture bende en commançant a l'inferiore partie de l'adjutoire environ le coude en procedant avecques ta ligature jusques a l'espaule, **et** soit toujours plus fort ^{<m i r 10>} estraint le lieu blessé que les extremités, a celle fin que pour ceste stricture le lieu soit deffendu que les humeurs ne y courent. »

De plus, la conjonction de coordination *et* est aussi très régulièrement utilisée au début de la phrase pour relier la phrase avec la phrase précédente, pas moins de 362 fois dans la partie éditée. Ceci est le cas dans l'exemple cité ici (l iiiii v 5 - l iiiii v 20) :

« **Et** en la partie exteriore soit mis ung emplastre fait avecques ung aulbung d'euf et avecques ceste pouldre. Prenés bol armenic once .i., mummie*^{VIII}, ^{<l iiiii v 10>} ma-stic, gumme dragagant, gumme arabic, de chascun onces .5., soyent pulverizés et criblés. **Et** puis soit lié le lieu fermement de la partie exteriore avecques plumaceaulx et linges trampés oudit emplastre. **Et** le lieu firmé et lié soit flebothomé et ventosé entre les espauls, et le jour ensuivant preigne ung clistere ou ung suppositoire. **Et** environ les parties ^{<l iiiii v 15>} loin-tenes soit mys huyle rosat avecques bol armenic et ung pou de vin aigre. **Et** ne mengusse jusques a la parfaicte firmation*^{IX} du membre fors que choses sorbilles et liquides come amidon et semblables broués. **Et** boyve jusques a troys ou quatre jours de ptisane d'orge ou de eaue cuyte ou decoction de prunes seches et non pas verdes. **Et** ^{<l iiiii v 20>} ces jours après luy soyt donné du vin roge bien aigué. **Et** [...] »

2.3.2.1.3. Niveau lexical

Quant au vocabulaire, une caractéristique du moyen français est l'abondance des latinismes, surtout dans les traités scientifiques. Ainsi, l'on voulait de nouveau rapprocher la structure conceptuelle du moyen français de celle de sa langue mère (Marchello-Nizia 1979 : 356-358). Dans le troisième traité, presque tous les termes médicaux sont des latinismes et tous les néologismes concernant les dislocations (voir aussi l'analyse morphologique des termes) sont empruntés au latin, comme *dislocation* (du latin *dislocatio*), *contorsion* (du latin *contorsio*) et *contusion* (du latin *contusio*).

À côté des latinismes, quelques arabismes sont aussi présents dans le texte, comme *rachette* qui vient de l'arabe *rāḥa*, et le terme *nuque* qui est issu de *nuḥā'* (FEW XIX, 140b, 144a¹⁷).

Finalement, au niveau du lexique, nous pouvons encore remarquer que Nicole Prévost ne recourt pas à des termes spécifiques pour décrire les os. Comme dans l'incunable latin, il utilise toujours le syntagme « os de... », comme *os de la poitrine* (au lieu de *sternum*), *os de l'espaule* (au lieu de

¹⁷ Nous référons aux dictionnaires au moyen de sigles. *TLFi* désigne le *Trésor de la Langue Française* (la version électronique) ; *DMF2020* renvoie au *Dictionnaire du Moyen Français*. *GOD* est l'abréviation du *Dictionnaire de l'Ancienne Langue française* de Godefroy et *FEW* renvoie au *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.

clavicule), *os de l'adjutoire* (au lieu de *humérus*). Les termes spécifiques *sternum*, *clavicule* et *humérus* n'apparaissent en effet qu'au XVI^e siècle (respectivement en 1552, 1572 et en 1579 (TLFi)).

2.3.2.2. Les passages en latin médiéval

Comme il a déjà été dit, le troisième traité comprend aussi trois passages en latin médiéval. Nous les citons ci-dessous :

Passage 1 (l (vi) v 10 – l (vi) v 15) :

« Recette : cinamomi onces .ii., cardamomi onces .5., croci onces .5., ^{<l (vi) v 15>} pul-verizentur et cribrentur. »

Passage 2 (l (vii) r 25 – l (vii) r 30) :

« Recette : rasine onces .iii., cere once .i., bdellii, oppoponacis ana onces .5., mastic, thuris ana once .i., sanguinis draconis, mummie^{*VIII} ana once .i., olei onces .viii., bdellium et oppoponacum dimittantur in ^{<l (vii) r 30>} oleo per diem medium postea ponantur ad ignem cum rasina et cera facta dissolutione coletur totum et pulvis aliarum rerum cum tepidum fuerit incorporetur cum predicto colato et de hoc omni die semel locus epythimetur. »

Passage 3 (n ii v 15 – n ii v 20) :

« Recette : olei onces .6., cere, farine fenugreci ana once .i., rasine onces .iii., butiri onces .ii., thuris, ^{<n ii v 20>} bdelli, oppoponaci ana onces .5., pinguedinis, anseris et galline ana onces .5., dissolvantur omnia ad ignem, et cum dissoluta fuerint colentur cum stamine et infigidetur et usui reservetur. »

Il faut noter que les passages latins ont tous la même structure, à savoir « Recette : ingrédients ». En comparant ces passages avec les recettes françaises, il est remarquable que cette même structure ne se retrouve qu'une seule fois en français. Les autres recettes françaises ont toutes une autre structure, à savoir « Prenez + ingrédients ». Nous citons un exemple ci-dessous (m (vi) r 15) :

« **Prenez** miel rosat, colé livres .5., farine d'orge ou farine volatile de molin ou farine de segle onces .iii., de la pouldre dessusdit qui se doit mettre sur la costure once .i.5., soyent incorporés ensemble. »

Vu que les passages latins et français coexistent dans le texte, nous supposons que l'usage du latin est un signe de savoir de la part de Nicole Prévost, plutôt qu'un manque de connaissance du latin, puisque presque tous les mots, à quelques exceptions près (comme *cardamomi* et *cinamomi*), se retrouvent dans les deux langues dans le troisième traité.

Finalement, la caractéristique du latin médiéval la plus remarquable dans ces extraits est le remplacement d'un <ae> du latin classique par un <e> en latin médiéval (Mantello & Rigg 1996 : 84). Ceci justifie les graphies <cere>, <rasine>, <farine> et <galline> pour indiquer un génitif singulier féminin.

2.4. Description de l'incunable de 1505

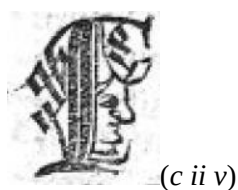
Comme notre édition consiste en une comparaison avec l'incunable de 1505, nous décrivons aussi ce deuxième incunable¹⁸.

Cet incunable, qui porte également le titre de *La chirurgie de maistre Guillaume de Salicet*, fut imprimé en 1505 sur des bois gravés à Paris par Geoffroy de Marnef, et est actuellement conservé à la Bibliothèque interuniversitaire de santé de Paris. La version numérique, qui compte 277 pages, se trouve à la Bibliothèque numérique Medica sous la signature 06300. Les mesures de cette version sont 12,4 cm de largeur et environ 19 cm de longueur.

Tout comme la version de 1492, cette édition est imprimée à l'encre noire. Vu la date, la langue du texte est de nouveau moyen français. De plus, pour le troisième traité, les mêmes passages sont gardés en latin.

Cette version contient 18 cahiers, dont les 15 premiers sont constitués de quatre feuillets doubles et les trois derniers de trois feuillets doubles¹⁹. Toutefois, il faut remarquer que les feuillets du premier cahier sont inversés.

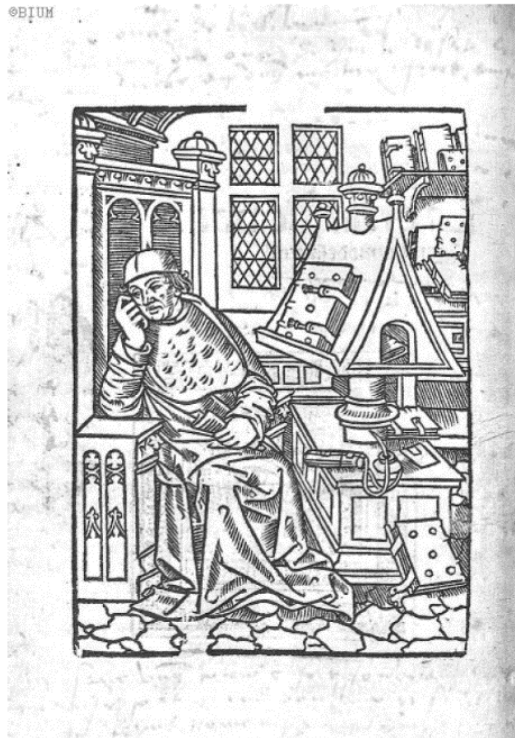
Une grande différence entre les deux incunables est que cet exemplaire de l'édition de 1505 contient beaucoup de notes manuscrites. De plus, dans cette version, les lettres sont ornées. Surtout au début du livre, les lettres ornées sont très décorées, comme le montre l'exemple ci-dessous :



¹⁸ La source exacte de l'incunable de 1505 est : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?06300>. Toutes les informations présentées ici sont issues de cette source.

¹⁹ Nous avons déduit les informations concernant le nombre de cahiers et de feuillets du document même.

Nous retrouvons les mêmes dessins des instruments que dans l'édition de 1492 (*p (vii) r*). Cependant, dans cette version, il y a encore un autre dessin au début du livre (*a i v*), reproduit ci-dessous :



3. Méthodologie de l'édition

Dans ce troisième chapitre, nous justifions notre méthodologie concernant l'édition du troisième traité de la *Chirurgie*. Premièrement, les conventions pour la transcription sont abordées (3.1.), suivies d'une brève explication sur les notes de fin (3.2.). En dernier lieu, nous précisons le système utilisé pour établir le glossaire (3.3.) et la liste alphabétique des formes (3.4.).

3.1. Transcription

En ce qui concerne la transcription, nous nous basons sur une transcription (non corrigée) de la main d'Ildiko van Tricht, qui l'a créée dans le cadre de sa thèse de doctorat (2015). En nous basant sur cette transcription, nous avons corrigé cette version et nous l'avons modifiée selon les conventions adoptées pour ce mémoire. Ces règles sont en général identiques à celles mentionnées dans les *Conseils pour l'édition des textes médiévaux* (Bourgain & Viellard 2001-2002 : 21-78) et les *Principes pour l'édition de textes en ancien et moyen français* de Michèle Goyens (Goyens s.d.). Le but principal de ces règles est d'augmenter la lisibilité pour un lecteur moderne.

Dans ce qui suit, nous expliquons plus en détail les règles utilisées pour réaliser la transcription du texte. D'abord, nous décrivons les conventions concernant les graphies, les mots et les chiffres (3.1.1.), avant d'expliquer celles de la division du texte (3.1.2.) et les règles adoptées pour les notes de bas de page (3.1.3.)

3.1.1. Graphies, mots et chiffres

Un premier point de la transcription concerne la graphie. Premièrement, même si l'incunable de 1492 est déjà très lisible pour un lecteur moderne, nous modifions le texte pour distinguer entre certaines lettres qui sont encore écrites de la même manière. Ainsi, nous distinguons entre <u> et <v>, et entre <i> et <j>, en nous basant sur la graphie des lemmes tels qu'ils apparaissent dans le DMF2020. Ainsi, nous changeons <adiutoire> en <adjutoire> (*l ii v 35*). En outre, il est à remarquer que l'incunable présente une différence parfois imperceptible entre <n> et <u> : nous retrouvons par exemple <qnatre> au lieu de <quatre> (*m iii v 30*). Dans ces cas, nous adoptons la graphie correcte sans faire de notes de bas de page à ce sujet. Concernant la séparation des mots, nous l'adoptons à la graphie des dictionnaires.

Deuxièmement, il est à remarquer que certaines lettres présentent des variantes formelles dans l'incunable de 1492. Le tracé du <s> par exemple dépend de la position dans le mot. En position finale, cette lettre a en général la forme graphique <s>, tandis qu'ailleurs, nous retrouvons plutôt un 's long' <ſ>. Toutefois, dans le troisième traité, le /s/ est six fois écrit avec un <ſ> en position finale, comme <coſteſ> (*l iii v 20*).

Un autre aspect porte sur les chiffres. Dans l'incunable, certains chiffres sont indiqués avec des chiffres romains, précédés et suivis d'un point pour distinguer entre les chiffres et les mots. Nous avons choisi de garder ce système tel quel (par exemple .ii.). D'autres chiffres sont écrits en chiffres arabes (par exemple .6. (*n ii v 15*)). De nouveau, nous ne sommes pas intervenue à ce niveau.

Nous modifions parfois le texte en ajoutant des signes diacritiques, qui sont absents dans l'incunable. Ainsi, nous ajoutons des accents aigus sur -<e> et -<es> en syllabe finale ayant la valeur d'un [e] tonique. Nous avons également mis des accents aigus sur les monosyllabes qui peuvent être ambigus. Par exemple, pour faire la différence entre l'article indéfini *des* et la préposition *dés*, nous avons ajouté un accent aigu sur cette dernière. Ensuite, l'apostrophe (') est insérée pour indiquer l'élision. Nous utilisons aussi des trémas (¨) dans les cas d'hiatus ou pour différencier certains mots (p.ex. pour distinguer entre le participe passé *peü* et l'adverbe *peu*). Finalement, nous ajoutons une cédille (ç) pour rendre le son [s], dans les mots *sçavoir*, *façon* et *reçoyve/reçoive/reçoit*.

Un troisième aspect touche les majuscules et la ponctuation. Pour ceci, nous avons suivi les règles du français moderne. De plus, nous avons en principe respecté la division en phrases. Ainsi, dans l'incunable, la première lettre d'une nouvelle phrase est indiquée par une majuscule et le premier mot de la phrase est le plus souvent précédé d'un point. Toutefois, en ce qui concerne la ponctuation, il est à remarquer que nous remplaçons parfois des virgules par des points pour éviter des phrases trop longues dans l'objectif de faciliter la lecture. Nous avons aussi uniformisé la ponctuation des titres au début d'un nouveau chapitre. En général, la première phrase d'un nouveau chapitre est suivie d'un point. Toutefois, au début du septième chapitre, la phrase se termine par un double point. Nous avons remplacé ce double point par un point.

Un dernier aspect au niveau des mots implique les abréviations. Nous résolvons ces abréviations en soulignant les lettres reconstruites. Vu que les formes abrégées coexistent souvent avec la graphie entière du terme dans le texte, nous nous basons sur cette graphie pour la reconstruction des formes abrégées. Quand plusieurs possibilités se présentent dans l'incunable, nous optons pour la graphie la plus fréquente dans le texte.

Les abréviations rencontrées dans le texte, peuvent être regroupées en quatre catégories : les signes abrégatifs (1.), les lettres combinées avec des signes abrégatifs (2.), les lettres suscrites (3.) et les lettres à valeur abrégative (4.). Dans le tableau ci-dessous, nous listons les abréviations les plus fréquentes selon ces catégories. Il est à noter que la version de 1505 a parfois d'autres abréviations, mais, vu que l'incunable de 1492 forme le point de départ pour notre édition, nous ne les traitons pas ici.

1. Signes abrégatifs utilisés seuls	Mots reconstruits
τ	<u>et</u>
₃	<u>once</u>
ḟ	<u>.5.</u> (voir aussi 2.)

2. Lettres combinées avec des signes abrégatifs	Mots reconstruits
spōdillcs	spondilles (signe de nasalisation)
dcff	dessus
ᶑ	<u>con-</u> , <u>com-</u>
ḡ	que, qui, -qua- (p.ex. equation)
ē	<u>est</u>
ṑ	<u>par</u> , <u>per-</u> (p.ex. <u>perpetuité</u>), <u>por</u>
ṕ	<u>pri-</u> , <u>pre-</u> (p.ex. <u>precede</u>)
ṑ	<u>pro-</u> , <u>pre-</u>
ḟ	- <u>suivant</u> (p.ex. <u>ensuivant</u>), - <u>sat</u> (p.ex. <u>rosat</u>), <u>ser-</u> (p.ex. <u>sera</u>), - <u>sus</u> (p.ex. <u>dessus</u>)
ṙ	- <u>re(s)</u> (p.ex. <u>suppositoire(s)</u>)
ṭ	- <u>tur-</u> (p.ex. <u>ligatures</u>), - <u>tre-</u> (p.ex. <u>autres</u>)

3. Lettres suscrites	Mots reconstruits
oppopo ^{co}	oppo <u>pon</u> aco
vng ^m	un <u>guent</u> um
m ^e	ma <u>ist</u> re

4. Lettres à valeur abrégative	Mots reconstruits
R	<u>Re</u> cette
δ	de, -d <u>i</u> t (p.ex. le <u>d</u> it), -d <u>re</u> (p.ex. pou <u>l</u> dre)
r	- <u>ul</u> - (p.ex. fu <u>r</u> cule), - <u>il</u> - (p.ex. deb <u>i</u> lite)

3.1.2. Division du texte

Concernant la division et la structure du texte, nous essayons de rester aussi proche que possible de l'incunable. C'est pourquoi la mise en page de l'incunable est en général respectée. En revanche, nous commençons un nouveau paragraphe devant un pied-de-mouche (¶). De plus, au début d'un nouveau chapitre, nous sautons une ligne.

Comme il a déjà été mentionné (voir 2.3.1.), le traducteur a gardé trois passages du troisième traité en latin (*l (vi) v 10* jusqu'à *l (vi) v 15*, *l (vii) r 25* jusqu'à *l (vii) r 30* et *n ii v 15* jusqu'à *n ii v 20*). Pour distinguer entre le latin et le moyen français, nous mettons les passages latins en italiques.

Puis, en ce qui concerne la numérotation des feuillets, l'incunable est divisé en différents cahiers, qui sont indiqués par des lettres. Pour le troisième traité, il s'agit des lettres *l*, *m*, *n* et *o*. De plus, chaque cahier contient quatre feuillets doubles. Les premières parties de ces feuillets sont indiquées dans l'incunable avec des chiffres romains (*i* jusqu'à *iiii*). Les deuxième parties des feuillets n'ont pas de numérotation. Toutefois, nous continuons à compter en chiffres romains - de (*v*) jusqu'à (*viii*) - en mettant ces chiffres entre parenthèses pour indiquer qu'il s'agit d'une intervention de notre part. De plus, nous signalons encore le côté recto (*r*) et verso (*v*) de la feuille. Finalement, le début de chaque page est indiqué par deux barres obliques (*//*), comme par exemple *//n (vi) v//*. Enfin, nous ajoutons une numérotation par cinq lignes pour faciliter la référence à un passage ou la recherche des termes du glossaire. Cette indication est mise entre guillemets et en exposant, comme : ^{<m ii v 30>}. Quand un mot se

situé sur deux lignes, nous mettons l'indication de la ligne avant le mot en question, mais nous insérons un trait à l'endroit où le mot est coupé. Un exemple est : ^{<n (vi) r 10>} poul-ce.

3.1.3. Notes de bas de page

Nous insérons des notes de bas de page, qui signalent d'une part les divergences par rapport à l'incunable de 1505, vu qu'un de nos objectifs est la comparaison des deux incunables. Les notes mentionnent aussi les divergences au niveau lexical et syntaxique. En revanche, les différences orthographiques ne sont pas signalées.

Pour indiquer une divergence entre les deux incunables, nous utilisons le système suivant : version 1492] 1505 version 1505. Un exemple est : d'eufz] 1505 d'euf.

Néanmoins, nous ne reprenons pas les divergences systématiques, mais nous nous limitons à les lister ici :

- pulverisés et criblés] pulverizees et criblees
- pulverisés et criblés et incorporés] pulverizees et criblees et incorporees
- terés et criblés] terees et criblees

D'autre part, les notes de bas de page comprennent aussi des corrections que nous avons apportées à l'incunable de 1492. Il s'agit de corrections d'erreurs manifestes de la langue (p.ex. l'accord), des corrections au niveau de la pagination et des titres, et la mention des lettres mal imprimées. Pour ceci, nous adoptons le système suivant : version correcte] version fautive. Un exemple est : se restaurent] se restaure.

3.2. Notes de fin

À côté des notes de bas de page qui accompagnent la transcription, nous prévoyons des notes de fin. Dans ces notes, nous mentionnons les attestations rares ou des termes dont notre texte offre la première attestation. De plus, nous expliquons certaines graphies rares, inconnues, des formes dialectales ou quelques particularités au niveau de la langue. Ensuite, nous décrivons encore l'origine de certains mots.

Dans la transcription, les mots faisant partie d'une note de fin sont suivis d'un astérisque et d'un chiffre romain en exposant, comme *nees*^{*II} (l ii v 25). Le chiffre romain renvoie à la note en question.

Dans la série de notes de fin, nous signalons le mot en question dans la colonne de gauche, ainsi que le premier renvoi au texte. L'explication est mise dans la colonne de droite. Pour des raisons d'économie, nous donnons uniquement l'explication pour la première occurrence du terme, si celle-ci apparaît plusieurs fois dans le texte, mais nous ajoutons un renvoi à cette première note pour les autres cas.

3.3. Glossaires

Vu que le texte est écrit en moyen français, mais comprend aussi quelques passages en latin, nous avons créé deux glossaires : un pour les termes français et un pour les termes en latin. Ces glossaires suivent la transcription de l'incunable.

Le glossaire français comprend tous les lexèmes qui n'existent plus en français moderne ou dont le sens a changé. De plus, les termes qui sont rares, vieillis, littéraires et/ou régionaux en français moderne ont aussi été retenus, ainsi que les termes ayant connu des modifications graphiques. Pour ce dernier type de termes, il est à noter que nous avons uniquement inclus les termes qui sont à notre avis difficilement reconnaissables pour un lecteur moderne. Ce glossaire français n'a donc pas pour but d'être exhaustif, mais plutôt d'aider le lecteur. Enfin, nous avons aussi inséré tous les termes médicaux dans le glossaire, puisque le deuxième objectif du mémoire est d'étudier plus en détail une sélection de ces termes. En ce qui concerne le glossaire latin, nous avons inclus tous les mots latins apparaissant dans le troisième traité.

Le glossaire est établi selon les *Principes pour l'édition de textes en ancien et moyen français* de Goyens (Goyens s.d.). Tous les articles commencent avec le lemme ; ces lemmes sont classés par ordre alphabétique. Pour les termes en moyen français, nous nous basons sur les lemmes tels qu'ils apparaissent dans le DMF2020 ou le GOD. Si un lemme fait défaut dans les dictionnaires, un lemme est créé de notre part. Ces lemmes sont mis entre crochets. Pour le glossaire des termes latins, nous recourons au DLD (à savoir Database of Latin Dictionaries) ou au FEW. De plus, pour les verbes latins, nous utilisons comme lemme la première personne de l'indicatif présent (par exemple *sum* est le lemme du verbe *esse*).

Dans la colonne de droite, la nature grammaticale et la flexion sont indiquées. Pour des raisons d'économie, nous utilisons des abréviations.

Pour la nature grammaticale d'un mot, les abréviations sont les suivantes :

<i>sb.</i>	substantif	<i>vb.</i>	verbe
<i>conj.</i>	conjonction	<i>prép.</i>	préposition
<i>interr.</i>	interrogatif	<i>dét.</i>	déterminant
<i>pron.</i>	pronom	<i>loc.conj.</i>	locution conjonctive
<i>loc.</i>	locution		

En ce qui concerne la flexion des formes nominales, nous utilisons les abréviations :

- a. *m.* masculin
- f.* féminin
- n.* neutre (pour certaines formes latines)
- b. *sg.* singulier
- pl.* pluriel
- c. *contr.* contracté

Pour les formes latines, nous ajoutons encore le cas²⁰. Les abréviations de ces cas sont :

- | | | | |
|-------------|-----------|-------------|---------|
| <i>nom.</i> | nominatif | <i>dat.</i> | datif |
| <i>acc.</i> | accusatif | <i>abl.</i> | ablatif |
| <i>gén.</i> | génitif | | |

L'analyse des formes verbales est indiquée par les abréviations suivantes :

- a. 1, 2 et 3 les trois personnes du singulier
- 4, 5 et 6 les trois personnes du pluriel
- b. *pr.* présent
- impf.* imparfait
- pas.s.* passé simple (parfait)
- fut.* futur
- parf.* parfait (pour certaines formes latines)

²⁰ Il est à noter que nous ne sommes pas en mesure d'indiquer le cas pour les termes latins apparaissant dans les passages français.

c.	<i>cond.</i>	conditionnel	<i>p.pr.</i>	participe présent
	<i>subj.</i>	subjonctif	<i>p.pas.</i>	participe passé
	<i>imp.</i>	impératif		
	<i>inf.</i>	infinitif		

Il est à noter que, quand la mention du mode fait défaut, il s'agit d'un indicatif.

Pour les formes verbales, nous ajoutons aussi l'emploi syntaxique, puisque le sens est parfois différent selon cet emploi. Ici, nous utilisons de nouveau des abréviations :

<i>intr.</i>	intransitif
<i>tr.</i>	transitif
<i>pass.</i>	passif
<i>réfl.</i>	réfléchi
<i>p. pas.</i>	participe passé avec la valeur d'un adjectif

Après l'indication de la nature grammaticale et l'emploi syntaxique, nous mentionnons les différentes formes figurant dans le texte ainsi que leurs renvois au texte. Pour les formes non fléchies, les graphies des formes sont organisées par ordre alphabétique ; pour les formes fléchies, en revanche, les différentes formes suivent l'ordre traditionnel du paradigme.

Finalement, nous expliquons encore le sens du lexème. Il faut remarquer que nous reprenons littéralement les définitions des dictionnaires utilisés, qui sont les suivants : TLFi, DMF2020, DFSM, Cormedlex, FEW, GOD(C), Gaffiot, DMLBS, Blaise Medieval et Lex. Bohemorum. Pour chaque sens, nous avons mis la source entre parenthèses. Ensuite, quand il s'agit de termes ou de significations inconnus, nous ajoutons le point d'interrogation [?] après le lemme ou le sens inconnu.

Un exemple du glossaire est cité ci-dessous :

ATTRITION	sb.f.
	sg. <i>atrition</i> l (vii) v 30 ; <i>attrition</i> l (vii) v, l (vii) v 5 ; écrasement d'une partie du corps (DFSM).

Finalement, il faut encore mentionner quelques cas plus spécifiques. Un premier cas particulier concerne les syntagmes ou locutions, dont nous expliquons le sens sous l'élément le plus important. Un deuxième cas concerne les lexèmes polysémiques. Pour ces termes, nous avons divisé l'article en deux parties. La première partie mentionne les différentes formes et leurs renvois au texte. La deuxième partie de l'article, qui est séparée de la première par deux barres obliques, indique chacun des sens ainsi que leurs renvois respectifs aux occurrences concernées.

3.4. Liste alphabétique des formes

Pour faciliter la recherche des termes du glossaire, nous avons finalement créé une liste alphabétique des formes. Cette liste comprend uniquement les termes du glossaire qui pourraient être difficiles à retrouver dans le glossaire même. Dans cet index, les formes graphiques, telles qu'elles apparaissent dans le texte, se trouvent à gauche. Dans la colonne de droite, nous indiquons les lemmes où les formes peuvent être retrouvées. Quand il s'agit d'un terme du glossaire latin, nous avons ajouté (*latin*) après le lemme en question.

Un exemple est :

voyse

v. ALLER

4. Transcription

<1 ii v 25> Cy finist le second traictié et commence le tiers.

Cy commance le .iii. traictié des fractures et dislocations et contient .xxix.²¹ chapitres*¹.

Le premier chapitre de la fracture des os du nees*^{II} sans playe et <1 ii v 30> a-vecques playe.

Le .ii. chapitre de la fracture de la mandibule sans playe et avecques playe.

Le .iii. chapitre de la fracture de la furcule sans playe et avecques playe.

Le .iiii. chapitre de la fracture des os de la poitrine.

Le .v. chapitre de la fracture des costes ou de la declinaison de icelles.

<1 ii v 35> Le .vi. chapitre de la fracture des spondilles sans playe et avecques playes.

Le .vii. chapitre de la fracture de l'os de l'espaule.

Le .viii. chapitre de la fracture de l'os de l'adjutoire sans playe et avecques playe.

// iii r// Le .ix. chapitre de la fracture du focile du bras sans playe et avec playe.

Le .x. chapitre de la fracture de l'os du peigne et des dois de la main sans playe et avecques playe.

Le .xi. chapitre de la fracture de la hanche.

<1 iii r 5> Le .xii. chapitre de la fracture des os de la cuysse sans playe ou²² avecques playe et apostume.

Le .xiii. chapitre de la fracture de la rotule du genoil.

Le .xiiii. chapitre de la fracture du focile de la cuysse sans playe ou avec playe.

Le .xv. chapitre de la fracture de l'os du tallon.

<1 iii r 10> Le .xvi. chapitre de la fracture des os du peigne et des os des dois du pié sans playe et avecques playe.

Le .xvii. chapitre des dislocations et molliffications et tortions et separations et a quelles heures proprement ilz se font.

Le .xviii. chapitre des dislocations de la mandibule inferiore.

²¹ xxix] xxxix

²² ou] 1505 et

<1 iii r 15> Le .xix. chapitre de la dislocation de l'espine ou des spondiles.

Le²³ .xx. chapitre de la separation de la²⁴ furcule et de l'os de l'espaule sans playe et avecques playe.

Le .xxi. chapitre de la dislocation de l'espaule ou de la teste de²⁵ l'adjutoire sans playe et avecques playe.

<1 iii r 20> Le .xxii. chapitre de la dislocation du coude sans playe ou avecques playe.

Le .xxiii. chapitre de la dislocation des noudz de la racete de la main sans playe et avecques playe.

Le .xxiiii. chapitre des dislocations des os des dois de la main.

Le .xxv. chapitre des dislocations de la hanche et de l'os du vertebre <1 iii r 25> sans playe ou²⁶ avecques playe.

Le .xxvi. chapitre de la separation de la rotule du genoil.

Le .xxvii. chapitre de la dislocation du poplice*^{III} ou du genoil avecques playe ou sans playe.

Le .xxviii. chapitre de la dislocation du nou de la racete du pié sans <1 iii r 30> playe ou avecques playe.

Le .xxix. chapitre des dislocations des dois du pié.

Le .i. chapitre de la fracture de l'os du neez sans playe ou avec playe.

Saches que l'os du neez aulcuneffois est follé et aulcuneffois il est rompu, et soit rompu ou follé, s'il est sans playe au commencement <1 iii r 35> en ce pendant que la maladie est fresche, soit restauré dès la premiere visitation, car s'il²⁷ s'endursist, ou la maladie demeure a perpetuité, ou sa figure est mauvaïse ; ou si après par long²⁸ temps et qu'il est endursi tu le voulois restaurer, il y auroit si tresgrant doleur que le malade ne //l iii v// le pourroit tollerer ; ou le lieu se apostumeroit, a cause du cours des humeurs au lieu par la doleur qui y seroit causee, et ainsi ce²⁹ feroit une maladie composee qui seroit plus mauvaïse a guerir que la premiere qui seroit simple. Soit doncques l'os qui est follé ou rompu egalé a ton povoir dès le <1 iii v 5> commencement, par telle maniere : metz ung de tes dois dedens le neez et eslieve l'os qui est follé ou rompu contremont, ou a destre, ou a senestre, jusques a ce qu'il soit egal parfaitement, et si tu ne le pavois faire avec ton doy, metz ou pertuis du neez du costé blessé ung bois ront, bien uni et decemment aplani, et soit oingt avec huyle rosat, et avec ce

²³ Le] L

²⁴ de la] 1505 du

²⁵ de] 1505 ou de

²⁶ ou] 1505 et

²⁷ s'il] 1505 il

²⁸ par long] 1505 long

²⁹ ce] 1505 se

baston et ton do^y soit ^{<1 iii v 10>} re-mis cest os rompu ou follé a sa forme naturelle. Et tu pourrois³⁰ enveloper ledit bois de linge qui fust trampé en huyle rosat, car ainsi le bois dessusdict en seroit plus tractable. La restauration de l'os faicte et de son equation^{*IV} au mieulx qu'il est possible, soit mise une tente de estoupes qui soit dure ou pertuis du neez du costé blessé ou enmy les deux pertuis s'il est ^{<1 iii v 15>} neces-saire, mais s'il n'en est besoing, n'en soit mis que en ung, car le malade en seroit trop grevé pour l'empeschement que luy feroient a avoir son alaine, et soit ladite tente moillie en cecy. Prenéz bol armenic once .i., mirtils onces .ii., sang de dragon, gumme arabic et gumme dragagant, de chascun onces .ii., soient mis en pouldre bien subtile et criblés et destrempés avec aulbung d'euf, ^{<1 iii v 20>} et soit fait, ainsi come j'ay dit. Et pareillement en soit mis sur le lieu avec plumaceaux apliqués sur les costés du lieu, et du long et du travers, et cecy fait, soit lyé d'une bande large de deux do^ys qui soit revolvee par le devant et le derriere de la teste fermement, et soit couché sur la partie saine, et l'equation^{*IV} du neez ainsi faicte et lié le membre et bandé ainsi qu'il a esté dit, soit ^{<1 iii v 25>} flebotomé de la main ou ventosé entre les espaules. Et soit oingt le lieu environ le neez de huyle rosat mesclé avecques bol armenic et just de morelle ou de joubarbe³¹, dicte semper viva, avecques ung pou de vin aigre, et telle unction soit faicte tous les jours une fois ou plus, selon qu'il te semblera. Et soit clisterisé, ou preigne suppositoire tous les jours, si qu'il voyse^{*V} une fois ^{<1 iii v 30>} ou deux le jour a son restraict^{*VI}, car cela alege fort³² le patient. En la seconde visitation mette avecques la tente dedens le neez de la pouldre dessusdicte avecques huyle rosat, mais sur le neez en la partye exteriore y soit mys de ladicte pouldre avecques aulbung d'euf, et soit cecy continué, jusques a la confirmation du membre parfaitement, si que le membre ne se puyse plus ^{<1 iii v 35>} bo-g^er de son lieu. Et ne soit plus lyé que de trois jours en trois jours ou de deux en deux. Et si telle fracture est avecques playe, l'os soit egalé, ainsi come nous avons dit, avec le do^y ou avecques ung bois, et puis soit procedé avecques la tente et la pouldre dessusdicte avecques aulbung d'euf et // l'iiii r// huyle rosat environ la partie intrinseque, ainsi come nous avons dit. Et de la partie extrinseque, premier, soient ramenees les parties et cosues, si la playe le requiert, et sur la costure soit mis de ladicte pouldre avecques aulbung d'euf et aulcuneffois avecques huyle rosat chault, mesclé avecques ^{<1 iii r 5>} la pouldre, et soit lyé le lieu et conservees les parties avecques plumaceaux apliqués du long et du large et de travers, et puis soit bandé. Et si la playe ne requiert point de costure, soit procedé en la cure pareillement en toutes les choses dessusdictes, lesquelles sont necessaires a la restauration de l'os et a la disposition de la playe. Et environ le neez avecques ^{<1 iii r 10>} de-fensif fait de huyle rosat et bol armenic et just de morelle ou de semperviva³³ et ung pou de vin aigre. Et en³⁴ tel cas soit lyé et apareillé le membre chascun jour une fois, a cause de la playe. Sa diete jusques a trois ou quatre jours decline a froideur, jusques a ce qu'il soit asseuré qu'il ne s'i puyse plus engendrer d'apostume, a cause du flus des humeurs au ^{<1 iii r 15>}

³⁰ pourrois] 1505 pourras

³¹ joubarbe] joubarde

³² alege fort] 1505 alege

³³ de semperviva] 1505 semperviva

³⁴ Et en] 1505 En

lieu, et jusques a ce que la douleur soit remise et censee, et soit de amidon, ordeat et ris confis avecques lait d'amandes et moyoulx d'eufz et just d'agreste. Et son bruvage ces jours soit decoction de prunes seches ou ptisane d'orge ou eaue cuyte. Et après qu'il sera asseuré de apostume et que la douleur sera censee, il peult menger de char come de ^{<1 iiiii r 20>} mou-ton, piés et extremités de porceau, char de gelines et semblables, et³⁵ char de jeune beuf, et faisans, perderis et semblables. Et boyve du vin rouge bien aigüé, avecques les deux parties de eaue ou avecques autant de eaue comme de vin.

Le .ii. chapitre des fractures de la mandibule sans playe ou avec playe.

^{<1 iiiii r 25>} Il te convient sçavoir que l'operation du medicin es fractures et dislocations depend de la veue et de l'atouchement usuale, car sans avoir acoustumé de le veoir legierement ne se peult comprendre au moins la maniere de esgaler le membre, et de le restaurer, et de le lier combien que la propination^{*VII} des medicines, diete, ^{<1 iiiii r 30>} fle-bothomie, clistere et aultres choses semblables dependent de la bonne ymagination et du bon entendement.

Si l'os de la mandibule est rompu, soit de la superieure ou de l'inferiore, et soit sans playe, metz ta main destre en la bouche du malade, si la machouere destre et la superieure est rompue, et si la machouere senestre et inferiore est rompue, y soit ^{<1 iiiii r 35>} mis la main senestre. Et soient reduytes les parties avec la main exteriore aydant avec celle qui est au dedens de la bouche, et fais tant avec tes mains que les os soient egalés et la restauration parfaitement faicte. Cecy fait, soient lyees³⁶ les dens de la mandibule qui est saine avecques // ^{iiii v} les dens de la mandibule qui est blessee par ceste maniere. Soit pris ung fil de lin et ung fil de soye et soyent retors ensemble, et puis soyent cirés avecques de la cire, et avecques ce fil ciré soyent lyees³⁷ les dens, ainsi comme sont tissues les hayes, et soit tant et si longuement ce fil ^{<1 iiiii v 5>} entrelassé entre les dens de la partie saine et de celle qui est blessee en les entrelassant maintenant³⁸ par une dent, maintenant par l'autre, ainsi comme sont les hayes, que le lieu et le membre soit fermé. Et en la partie exteriore soit mis ung emplastre fait avecques ung aulbung d'euf et avecques ceste pouldre. Prenés bol armenic once .i., mummie^{*VIII}, ^{<1 iiiii v 10>} ma-stic, gumme dragagant, gumme arabic, de chascum onces .5., soyent pulverizés et criblés. Et puis soit lié le lieu fermement de la partie exteriore avecques plumaceaulx et linges trampés oudit emplastre. Et le lieu fermé et lié³⁹ soit flebothomé et ventosé entre les espauls, et le jour ensuivant preigne ung clistere ou ung supositoire. Et environ les parties ^{<1 iiiii v 15>} loin-tenes soit mys huyle rosat avecques bol armenic et ung pou de vin aigre. Et ne mengusse jusques a la parfaicte⁴⁰ firmation^{*IX} du membre fors que choses sorbilles et liquides come amidon et semblables broués. Et boyve jusques a

³⁵ et] et

³⁶ lyees] lyés

³⁷ lyees] lyés

³⁸ maintenant] maintenant

³⁹ et lie] 1505 et le lieu

⁴⁰ parfaicte] pafaicte

troys ou quatre jours de ptisane d'orge ou de eaue cuyte ou decoction de prunes seches et non pas verdes. Et ^{<1 iiiii v 20>} ces jours après luy soyt donné du vin roge bien aigué. Et si telle fracture de mandebule*^x est avecques playe, premier, le lieu soit bien esgallé et les dens liés⁴¹ avecques le fil, ainsi come nous av^{ons} dit. Et puis soyent ramenees et rejointes les parties et cosues, si la playe le requiert. Et soyent conservees les parties ramenees avecques pouldre ^{<1 iiiii v 25>} et aulbung d'euf, et soit lié la playe, touteffoys la ligature de la playe soit separee de celle qui tient les os rompus en leur figure propre, en façon que la playe se puyss^e veoir une foys le jour et estre muee, ou deux foys, s'il est besoing, et que l'os qui est blessé puyss^e demourer avecques sa ligature ferme, si que sa ligature ne soyt point hostee*^x fors ^{<1 iiiii v 30>} que de quatre jours en quatre jours, ainsi qu'il se doyt faire en fracture sans playe, ou de troys jours en troys jours. Et sy la playe n'a aucun besoing de cousture, soyt lessee et soit la playe guerie ainsi que ceulx qui en ont besoing, et soyt flebotomé s'il est necessaire. Et tous les jours preigne clisteres ou supositoyres. Et sa diete et son ^{<1 iiiii v 35>} boyre jusques a la fin soyt ainsi qu'il a esté dit dessus.

Le .iii. chapitre de la fracture de la furcule sans playe et avecques playe.

Cest os, quant il est rompu a tart, advient après que ou lieu de la rumpeure ne y aparois^se ung nou. Et avecques ce, son //l (v) r// egalation ne se fait pas de legier bien parfaictement, a cause de sa tortuosité naturelle, et aussy que les instrumens exterieores qui sont requis a l'esgalation du lieu ne se y peul^{ent} bonnement apliquer. S'il advient que l'os de la furcule soit rompu sans playe, soit eslevee la ^{<1 (v) r 5>} par-tie folee, et la partie qui est demoree eslevee soit comprimee, jusques a ce qu'il soit egalé celon sa forme et figure naturelle. Et adoncques y soit apliqué dessus linges ou plumaceaulx doubles et du long et du costé de l'os rompu qui soyent trampés en aulbung d'euf mesclé avecques ceste pouldre. Prenés bol armenic once .i., mastic, gumme dragagant, ^{<1 (v) r 10>} mum-mie, gumme arabic, de chascun onces .5., soyent pulverizés et criblés. Et sur lesditz plumaceaulx soit mise⁴² une piece de cuir boilly et sechee, concave en la maniere de la furculle, qui compreigne et embrasse la furcule avecques ces plumaceaulx dedans soy, et sur ce cuyr boilly soyent mises estoupes tramees en la pouldre dessusdite et aulbung d'euf. Et sur ^{<1 (v) r 15>} tou-t^es ces choses soit lié et bandé, et soit la bande large de une palme ou environ, et soit le lieu bien afermé avecques ceste ligature et avecques costures faictes tout a l'environ de la bande. Et soit ainsy lessé pour troys jours ou pour deulx au moins. Et d'aucun en lieu de ce cuyr boilly et seché y mett^{ent} de petites astelles contiguees ^{<1 (v) r 20>} ensem-ble du long, comprehendentes la furcule dedans soy. Et sur ces astelles⁴³ y mettent des estoupes, et puis lient et ferment le lieu decemment, ainsi comme nous av^{ons} dit. Cecy faict, le malade soit flebothomé de la main de la partie contraire de la cephalique ou soit ventosé entre les espaul^es. Et soit clisterisé souvent

⁴¹ liés] 1505 liees

⁴² mise] 1505 mis

⁴³ astelles] astelley

ou preigne des suppositoires. ^{<1 (v) r 25>} Et environ le lieu soit oingt avecques huyle rosat et bol armenic, avecques du just de morelle ou de semper viva et ung pou de vin aigre, jusques a ce que le lieu soit assuré qu'il ne s'apostumera point. Sa diete soit ordeat, amidon et semblables. Et son boire soit ptisane d'orge ou decoction de prunes seches ou eaue cuyte, et en la fin mengusse ^{<1 (v) r 30>} piés de porceau et aultres semblables viandes qui engendrent grosses humeurs et visqueuses, affin de plustost engendrer en la rompeure de l'os ung pore sarcoide, car tel pore se engendre mieulx de grosses humeurs visqueuses que d'aultres. Et cecy soit commung en toutes fractures d'os. Et si telle fracture de la furcule est avecques playe, les ^{<1 (v) r 35>} parties soyent reduites et rejointes et puis cosues s'il en ont besoing, et sur la costure soit mys de la pouldre dessudite sans aulbung d'euf. Et la ligature de l'os rompu et egalé soit tellement faicte que la playe se puisse tous les jours apareiller sans ce que telle ligature qui tient et lye //l (v) v// les parties de l'os, car celle ligature qui tient les os ne se doit boger fors de troys jours en troys jours ou de deux jours en deux jours. Et sur la pouldre qui est sur la costure soit mys tous les jours miel rosat, mesclé et incorporé avecques mundificatifz et conservatifz⁴⁴ et ^{<1 (v) v 5>} a-vecques la pouldre dessusdite. Et quant la playe sera mundifiee, soit incarnée avecques pouldre de gumme de ensens et de yreos mesclés ensemble egalement, et ne soit pas obmis que environ le lieu blessé soyt mys deffensif fait avecques huyle rosat et semblables, car il est tres convenable et utile en tous cas esquieulx l'on craint flus des humeurs ^{<1 (v) v 10>} au lieu. Et si la playe ne requiert point de costure, soit lessee et tous les jours soit procedé avecques la pouldre et le miel rosat, jusques au temps de l'incarnacion. Et soit flebothome et ventosé et clisterisé. Ou luy soit donné des suppositoires ainsi qu'il te semblera le meilleur selon le flus du sang de la playe, grant ou petit, et de la largesse de son ^{<1 (v) v 15>} ven-tre tous les jours. Et en la fin, apres qu'il sera assuré que le lieu ne se apostumera point, luy soit donné de gros vin roge, et de la char qui engendre gros sang, et visqueux comme piedz et extremités des bestes, et char de moton et de jeunes aigneaulx et de gelines et de chapons, perdris, faisans et petis oyseaulx de gens es arbres et es pres et ^{<1 (v) v 20>} non pas es eaues. Et pain de pur forment^{*XII}, bien fermenté et bien cuyt et salé, et moyoulx d'eufz, et la diete par ces temps selon qu'il te semblera estre convenable, selon la force et la debilité du malade, car telle diete a la fin, tant pour le malade que pour la maladie, sera trouvee utile.

Le .iiii. chapitre de la fracture des os de la poitrine.

^{<1 (v) v 25>} Saches que le nombre des os de la poitrine est .vii., lesquieulx sont contigués ensemble avecques sept costes moyennant le cartilage, lesquelles costes sont fermées et enserrées avecques lesdits cartilages, desquieulx os tous ensemble se fait la poitrine de telle forme come tu voys.

Il advient aulcuneffoys que l'os de la ^{<1 (v) v 30>} poi-trine semble estre rompu pour cause qu'il est ployé au dedans. Et ce pourras tu congnoistre par la veüe en la regardant, et par la douleur qui sent, et par

⁴⁴ conservatifz] 1505 confortatifz

l'atouchement du medecin. Par la veüe le pourras tu cognoistre a ce que le membre a perdu sa propre forme et figure qu'il avoit naturellement par avant qu'il fust blessé. Et par la douleur qu'il sent ou ^{<1 (v) v 35>} lieu, car la ou est la douleur, la est la maladie. Et par l'atouchement du medecin a ce que en comprimant le membre come les parties feroient ensemble, il font //l (vi) r// son, car se il fait son avecques les aultres signes, c'est signe de la fracture. Et si par l'atouchement du medecin il ne fait point de son ou lieu, mais bien y a douleur et a perdu le membre sa forme, c'est signe qu'il n'est pas rompu, mais seulement follé et ployé⁴⁵ et encliné vers la ^{<1 (vi) r 5>} par-tie interiore. Et si a telle contusion est yssu du sang par la bouche, c'est signe que quelque vene est rompue en la partie des spondiles qui est fort de craindre et suspeczon de mal, car souventeffoys de telle rompeure de vene, le malade pervient a estre ptisique et a male corruption du membre, que le membre s'en corrumpera et desechera en tout ou ^{<1 (vi) r 10>} en partie, laquelle jamais puis ne guerira. Après que tu seras assuré de la fracture de l'os, ou qu'il est seulement ployé sans fracture⁴⁶, efforce toy dés la premiere visitation de egalier les parties de l'os avecques tes mains et en faisant toussir le patient volontairement. Et si telles choses ne suffisoient a l'equation*^{IV} du membre rompu ou ployé, soyt ^{<1 (vi) r 15>} mys dessus une grant coefe aultrement ventose sur le lieu rompu ou ployé sans incision, car ainsy la partie folee au dedans s'en tirera au dehors et se pourra faire meilleur equation*^{IV} du membre. Et l'equation*^{IV} faicte au mieulx que tu auras peü, soyt appliqué sur le lieu emplastre adherent qui ait puissance de atirer les os rompus ou ^{<1 (vi) r 20>} ployés vers la partie exteriore qui soit fait⁴⁷ ainsi. Prenés farine de feves livres .5., mastic, gumme dragagant, gumme arabic, de chascun once .i., bol armenic onces .ii., soyent pulverizés et criblés et incorporés avecques aulbung d'euf et appliqué sur le lieu, et soit bien lyé, et soit renouvellé de troys jours en troys jours, ou plus ou moins, selon qu'il te ^{<1 (vi) r 25>} sem-blera bon⁴⁸. Et tantost après la ligature, ou qu'il ait craché du sang ou non, soit flebothomé de la vene du foye en la main entre le doy auriculaire et⁴⁹ le doy annulaire en la main destre. Ou soit ventosé entre les espauls avecques incision ou sur les nages. Et environ le lieu soit oing et emplastré avecques huyle rosat et bol armenic et ^{<1 (vi) r 30>} just de morelle et de semper viva et ne y soit point mys de vin aigre, car en tel cas il n'est point convenable, car il blesse naturellement ce membre. Et ainsi soit gouverné avecques ceste emplastre deffensif et clisterizé, ou preigne suppositoires jusques a la confirmation du lieu, et le lieu confermé soit gouverné le lieu⁵⁰ et conforté avecques ^{<1 (vi) r 35>} ceste emplastre. Prenés mastic, gumme de ensens, mumme*^{VIII}, de chascun onces .5., bol armenic once .i., farine fenugrec onces .ii., cire once .i., rasine onces .ii., huyle livres .5. ; la cire et l'uyle et la rasine soyent fondus⁵¹ au feu et puyt soyent hostés*^{XI} du feu et colés⁵² et puyt y soyent incorporees les aultres //l (vi) v// pouldres, et soit

⁴⁵ ployé] playé

⁴⁶ t *mal imprimé*

⁴⁷ soit fait] 1505 se fait

⁴⁸ bon] 1505 estre bon

⁴⁹ et] et

⁵⁰ gouverné le lieu] gouverné

⁵¹ fondus] 1505 fondues

⁵² colés] 1505 coulees

fait emplastre avecques lequel tous les jours une fois ou de deux jours l'ung en soit apliqué sur le lieu et le lieu reconforté. Cest emplastre conforte le lieu et le rent tractable et apte aux movemens de l'alaine, et dilate la poytrine qui estoit estroissie par le ^{<1 (vi) v 5>} pre-mier emplastre.

Sa diete, depuis le⁵³ commencement jusques a ce qu'il soit assure qu'il ne s'i engendre nulle apostume, soit avecques ordeat, amidon, et ris confit avecques lait d'amandes. Et avecques panee faite de brouet et de moyoulx d'eufz et de mye de pain sans char. Son boyre soit en ce temps la ptisane d'orge ou eaue succree ou ^{<1 (vi) v 10>} de-coction de requelice ou de ysope. Et hosté^{*XI} la crainte qu'il n'est engendré⁵⁴ apostume, mengusse de char de moton, de jeune beuf d'ung an, poles, gelines, chapons, faisans, perderis et semblables, rosties et boillies, et boyve du vin⁵⁵ doulx et cler et aigué a moytié. Et use avecques ses viandes de ceste poudre : *Recette : cinamomi onces .ii., cardamomi onces .5., croci onces .5.,* ^{<1 (vi) v 15>} *pul-verizentur et cribrentur.*

Chapitre .v. de la fracture des costes et de leur plication.

Il y a .xii. costes en nombre, desquelles .xii. il y en a sept completes qui se ^{<1 (vi) v 20>} peul-lent rompre en plusieurs lieux. Et y en a cinq aultres qui ne sont pas parfaites, lesquelles ne se peullent rompre fors seulement en ung lieu plus vers l'espine, a cause que en ce lieu la, ilz⁵⁶ ne obeysent point au coup, mais soustiennent le coup, et en l'autre extremité vers l'estomac, a cause qu'ilz sont mollés et ployent, ilz supplient au coup et ne rompent pas si tost. Et je appelle les .vii. costes completes, a cause qu'ilz accomplissent ung demy cercle ^{<1 (vi) v 25>} ou ung cercle complet avecques les os de la poitrine avecques lesquieulx ilz sont inserés et firmés⁵⁷. Et je appelle les cinq aultres incompletes, a cause que, dés ce qu'ilz yssent de l'espine, ilz ne font pas avecques les os de la poitrine ou aultres ung cercle complet, ne demy cercle, mais font seulement une partie d'ung demy cercle.

S'il ^{<1 (vi) v 30>} advient que les costes ce rompent en ung lieu ou en deux, que tu pourras sçavoir par l'atouchement et le lieu doloireulx, a cause que en comprimant la main dessus, tu orras ung son et le malade souffre empeschement en son alaine et principalement a l'eure qu'il atyre son alaine. Et si par la compression faicte dessus ne se y fait aulcung son, et le malade ^{<1 (vi) v 35>} par telle compression ne seuffre point de difficulté d'alaine, ne doleur en lieu, c'est signe que la coste n'est que ployee⁵⁸ au dedens. Adonques efforce toy de eslever la partie depresse ou rompue avecques tes mains en ployant //l (vii) r// la partie esleevee en tant qu'elle se insere a la partie depressee et ployee, car si les parties de la coste eslevees se inserent et se fichent avecques les parties de la coste depresse ou rompue, par sa

⁵³ le] 1505 son

⁵⁴ n'est engendré] 1505 ne si engendre

⁵⁵ du vin] 1505 vin

⁵⁶ ilz] il

⁵⁷ inserés et firmés] 1505 inserees et firmees

⁵⁸ ployee] ployé

vertu eslievera la coste folee, et ainsy se fera la restauration. Et aide tousjours nature ^{<1 (vii) r 5>} avecques ton operation manuelle en le faisant toussir, car cela te aydera bien en tel cas. Et si par ceste maniere ne se pavoit eslever et qu'il ne s'en peulst faire restauration, ou si la coste n'estoit que folee et non pas rompue et la douleur perseverast, fay le fort toussir, et sur le lieu follé ou rompu soit apliqué une grande ventose sans scariffication ou ^{<1 (vii) r 10>} incision. Et faicte l'equation^{*IV} et eslevation au mieulx qu'il te sera possible, soit mys ceste⁵⁹ emplastre sur le lieu. Prenés farine de feves ou farine volatile de molin livres .5., mastic, gumme dragagant, gumme arabic, de chascum once .i., mummie^{*VIII}, bol armenic, de chascum onces .5., soyent incorporees ensemble avecques aulbung d'euf. Environ le lieu soit mys deffensif de ^{<1 (vii) r 15>} huyle rosat et bol armenic et suc de morelle ou de semper viva. Et ne y soit point mys de vin aigre, car il n'est pas convenable en ce cas le lieu soit lié fermement avecques linges et estoupes ainsy qu'il a esté dit, et soit couvert. Et ne soit point deslié, ne hosté^{*XI}, l'emplastre de troys jours, ne de deux. Et tantost après la ligature soyt flebothomé de la vene ^{<1 (vii) r 20>} du foye ou de la ratelle qui est entre le doy annulaire et le auriculaire de la partie contraire, ou soit ventosé et scarifié de la partie contraire. Et tous le jours preigne ung clisture^{*XIII} ou ung suppositoire ou quelque aultre chose qui le face aller a selle une foys ou deulx le jour. Et soyt continuee ceste ligature depuis le commencement jusques a la ^{<1 (vii) r 25>} parfai-cte confirmation et fay coucher ton malade a l'envers, car il luy vault mieulx que de coucher sur le ventre. Et la firmation^{*IX} du membre parfaicement faicte, soit apliqué sur le lieu cest unguent. *Recette : rasine onces .iii., cere once .i., bdellii, oppoponacis ana onces .5., mastic, thuris ana once .i., sanguinis draconis, mummie^{*VIII} ana once .i., olei onces .viii., bdellium et oppoponacum dimittantur in ^{<1 (vii) r 30>} oleo per diem medium postea ponantur ad ignem cum rasina et cera facta dissolutione coletur totum⁶⁰ et pulvis aliarum rerum cum tepidum fuerit incorporetur cum predicto colato et de hoc omni⁶¹ die semel locus epythimetur.* Cest unguent dispose le membre a movement, et hoste^{*XI} la duresse du lieu, et sede les douleurs, et fait conglutiner et prendre le membre qui est ^{<1 (vii) r 35>} rompu. Sa diete et son boire soit par les temps selon la force ou debilité du malade ainsy qu'il a esté dit par cy devant.

Le .vi. chapitre des fractures des spondiles avecques playe ou sans playe.

// (vii) v// Les spondiles ne se rompent pas comme les aultres os, mais ilz sont atritz et contus, laquelle attrition et contusion des spondiles infere nuysance mortelle, a cause de la lesion de la nucque et pour l'impulsion des spondiles au dedans ^{<1 (vii) v 5>} du corps a laquelle impulsion il s'en ensuyt difficulté⁶² d'alaine, et distension des lacertz et des nerfz intrinseques, et bien souvant apostemation du dedans, et la mort. Il fault secourir au malade incontinent et au commencement, s'il y a fracture ou attrition des

⁵⁹ ceste] 1505 cest

⁶⁰ totum] totuz

⁶¹ omni] omnia

⁶² difficulté] 1505 grande difficulté

spondiles sans playe, avecques flebothomie de la partie contraire de la main de ^{<1 (vii) v 10>} la cephalique qui est aupres du polce, ou soit ventosé aulx nages ou au lieu plus bas du lieu blessé avecques scariffication. Et te efforce de egaler le lieu en faisant toussir le malade et avecques tes mains a ton povoir, et soit mys sur le lieu l'emplastre des farines et des gummes ditz dessus. Et soit lié le lieu et bandé decemment, et soyent mys ^{<1 (vii) v 15>} plumaceaulx et estoupes sur le lieu, affin de le tenir plus fermement. Et environ le lieu soit mys deffensif de bol armenic et de huyle rosat et aultres semblables sans vin aigre, et ne soit point deslié, si non les jours ditz. Et se couche sur les costés ou sur le ventre. Et s'il se couchoit mieulx sur l'espine, il se y peult bien coucher combien que soy ^{<1 (vii) v 20>} cou-cher sur l'espine du dors, boute plus fort l'espine au⁶³ dedans et les spondiles. Mais pour cause que ceste maniere de cocher luy est moins doloireuse, et que la doleur est cause de atirer plus fort les humeurs au lieu et de le faire apostumer, a celle cause est il permys au malade qu'il se couche sur le dors, s'il se y couche plus a son aise et a moins ^{<1 (vii) v 25>} de doleurs combien que telle maniere de se coucher ne luy est pas bone. Et ce que je dis en ce cas soit entendu en tous aultres cas, car telle maniere de gesir est tousjours meilleure au malade qui luy est moins doloireuse⁶⁴. Et soit tous les jours clisterizé ou preigne supositoire et face en maniere qu'il aille tous les jours une foys ou deulx a son ^{<1 (vii) v 30>} restraict. Et a la fin de la restauration soit appliqué une⁶⁵ emplastre dessus le lieu, fait de bdellio et oppoponaco et rasina sur le lieu, ainsi come a esté dit. Et si la fracture ou atrition est avec playe, et la playe ayt besoing de reduction des parties, et qu'ilz soyent cosues, tu doys pronostiquer que telle playe est mortelle pour les raisons dessusdites. ^{<1 (vii) v 35>} Ne pourtant ne doys tu pas desister de proceder en la cure celon raison. Doncques si tu trouves les parties des os separees, il les te convient hoster^{*XI}, et si non, delesse les. Et sur l'os des spondiles rompu ou atrit soyent ramenees et rejointes les parties et cosues. Et //l (viii) r// sur la costure soit mys de ceste pouldre. Prenés gumme dragagant, sang de dragon, mastic, gumme arabic, mummie^{*VIII}, de chescun^{*XIV} onces .5., soyent pulverisés et criblés. Ceste pouldre est conservative de la costure. Et sur la cousture jusques a la fin de la firmation^{*IX} du membre soyt ^{<1 (viii) r 5>} mis ceste emplastre. Prenés mastic, gumme dragagant, gumme arabic, sang de dragon, de chascun onces .5., mummie^{*VIII} once .i., miel rosat livres .5., farine d'orge onces .iii., soyent incorporees ensemble. Environ la playe et environ le lieu soyt mis deffensif et confortatif du membre, que le lieu ne reçoive les humeurs et pour eviter et garder le lieu d'apostumer. ^{<1 (viii) r 10>} Et si la playe n'est telle qu'elle ait besoing de redduction des parties, y soyt procedé comme en l'autre qui en a besoing avecques la pouldre et l'emplastre jucques au temps de la consolidation et firmation^{*IX} de l'os contrit et contus, ainsi comme nous avons dit davant, car la playe, a cause qu'elle est si petite, ne se doyt point couldre, mais ^{<1 (viii) r 15>} l'au-tre se doyt couldre pour cause qu'elle est si grant ainsi qu'il a esté dit. Sa diete et son bruvaige soient variez selon le commancement, le millieu et la fin, et celon la force ou debilité du malade ainsi qu'il a esté dit.

⁶³ au] 1505 ou

⁶⁴ est moins doloireuse] 1505 est doloireuse

⁶⁵ une] 1505 ung

Chapitre .vii. de la fracture de l'os de l'espaule.

Quant l'os de l'espaule est rompu, il est besoing, a cause de sa ^{<1 (viii) r 20>} figure, de sa grandeur et situation, de proceder a son adequation et restauration par ceste voye et non aultrement : le restaurateur comprime fort avecques sa main sur la partie eminente, et avecques l'autre main tire le chef de l'espaule en tirant au long, a celle fin que la partie qui est eslevee ou celle qui est follee de ^{<1 (viii) r 25>} legier, puyssse retourner en son lieu ; et si par soy ne le pavoit faire, qu'il ait ung ministre qui luy aide. Et la restauration faicte ainsi que a esté dit, soit mys sur la fracture emplastre faite de farine de feves duquel la recepte en est escripte ou chapitre de la fracture des costes⁶⁶. Et environ la fracture y soit apliqué le defensif escript en ce mesme⁶⁷ ^{<1 (viii) r 30>} cha-pitre. Et sur l'emplastre soyent appliquees estoupes baignees⁶⁸ et infuses oudit emplastre, et sur les estoupes soyent mises astelles faictes de saule, seches, faictes⁶⁹ selon la figure de l'espaule, et sur les astelles soyent mises aultres estoupes, et puis soyent tresbien liees. Et la ligation faicte, soit flebothomé ou ventosé, et clisterisé ou⁷⁰ preigne ^{<1 (viii) r 35>} tous les jours suppositoires. Et ne soit deslié fors que de troys jours en troys jours, et avecques ceste voye soit procedé jusques a la confirmation du lieu. Et en la fin soyent hostees^{*XI} les astelles et le lieu soyt //1 (viii) v//⁷¹ conforté avecques unguens fais de bdellio et oppoponaco ainsi qu'il est escript ou chapitre de la fracture des costes⁷². Et soit dieté et gouverné en son boyre et en son manger depuis le commencement jusques a la fin, ainsi qu'il a esté dit ou chapitre de la fracture de la mandibule⁷³.

^{<1 (viii) v 5>} Le .viii. chapitre de la fracture de l'os de l'adjutoire sans playe ou avecques playe et apostume.

Quant l'os de l'adjutoire est rompu, on le congnoist par l'atouchement en ceste maniere : le medicin doit avecques ces⁷⁴ deux mains traicter le lieu blessé et mettre une main sur le ^{<1 (viii) v 10>} lieu blessé et l'autre dedens, et avoir ung instrument avecques lequel il soustiegne le coude avecques le bras, et adonques le medicin, en mouvant ces mains souefvement, orra le son de l'os rompu ou il sentira la separation de l'os rompu. Et quant il sera ainsi assuré de la fracture et que telle fracture sera sans playe, adonques soit ^{<1 (viii) v 15>} procedé en la restauration par ceste maniere. Premier, davant la restauration soit preparé ceste emplastre. Prenéz farine de feves ou d'orge ou farine volatile de molin livres .5., mastic, gumme dragagant, gumme arabic⁷⁵, de chascung once .i., mummie^{*VIII}, bol armenic,

⁶⁶ cf. chapitre .v.

⁶⁷ mesme] 1505 mesmes

⁶⁸ baignees] baignés

⁶⁹ faictes] faicte

⁷⁰ ou] 1505 et

⁷¹ Le titre courant au haut de la page est incorrect Le second] Le tiers

⁷² cf. chapitre .v.

⁷³ cf. chapitre .ii.

⁷⁴ ces] 1505 ses

⁷⁵ dragagant, gumme arabic] 1505 dragagant, arabic

de chascung onces .5., soient pulverisés et criblés et incorporés avecques aulbung d'euf, si que ^{<l (viii) v 20>} il soit fort mol. Et sur de grans linges ou estoupes soit apliqué ledit emplastre. Et par dessus de grandes estoupes baignees en eaue et exprimees, et deux bandes qui soient de la largeur de quatre doys, et quatre ou .vi. estelles bien subtiles qui soient⁷⁶ de saule ou d'aulture bois traictable, comme est le bois que l'on met es forreaux de espee⁷⁷, ^{<l (viii) v 25>} et cecy ainsi préparé, le medicin viegne a la restauration et equation^{78*IV} du membre, et l'equation^{*IV} faicte, soit prys une grande piece de linge de la longueur de l'adjutoire et plus, et sa largeur soit de la grosseur du bras sur lequel soit estandu cest emplastre. Et davant que apliquer l'emplastre, soit mis sur le lieu ung linge bien net et bien delié, ^{<l (viii) v 30>} tram-pé en huyle rosat, tout chault en yver et tout froit en esté, et puis par sur le linge soit apliqué ledit emplastre, car le linge ainsi moillé en huyle rosat empesche que l'emplastre ne adhère trop fort au membre et sede les douleurs et conforte le lieu que les humeurs ne y courent et le garde de apostumer. Et puis sur l'emplastre soit ^{<l (viii) v 35>} apli-qué des estoupes encores⁷⁹ trampees oudit emplastre, et sur ces⁸⁰ estoupes soient mises⁸¹ quatre ou .vi. estelles par ordre, et puis sur ces estelles soient mises aultres estoupes toutes seches, et sur ces dernieres estoupes soit apliquee ta ligature avecques tes bendes, et //m i r// soit commencé ta bandure sur le lieu blessé avecques la premiere bende⁸², et soit plus estraint sur le lieu avecques ta premiere bende que aux extremités du membre, et avecques une partie de la bande soit procedé avecques ta ligature en tyrant amont, et avecques l'aulture partie de la bande ^{<m i r 5>} soit procedé en tyrant abas vers la partie inferiore du membre, et soit fermee ta bande en la lyant de fil par dessus, et puis par sur ceste bende soit commancee ta ligature avecques l'aulture bende, en commançant a l'inferiore partie de l'adjutoire environ le coude en procedant avecques ta ligature jusques a l'espaule, et soit tousjours plus fort ^{<m i r 10>} estraint le lieu blessé que les extremités, a celle fin que pour ceste stricture le lieu soit deffendu que les humeurs ne y courent. Et sur ceste derniere bende soit faite une aulture ligature ferme avecques une petite bendete qui soit de la largeur d'ung doys et de la longueur des aultres bendes, et doyvent estre les aultres bendes si longues qu'il ^{<m i r 15>} suffisent a l'involution du membre et plus. Et toutes ces choses doit traictier le medicin sans douleur a son pover. Et se garde de estraindre aulcunement si fort le membre que aulx extremités du membre en puisse venir aulcune tumeur ou aulcune stupeur ou membre, car ce seroit tresmal fait, et s'en pourroit en ensuivre la mortiffication du ^{<m i r 20>} mem-bre. Et ne soit point deslié le membre fors de trois jours en trois jours ou de quatre en quatre. Et environ l'espaule soit mis deffensif de huyle rosat et de bol armenic et de suc de morelle et de semper viva et ung pou de vin aigre, affin de garder le lieu de se apostumer. Et le jour de la ligation premiere soit flebothomé de la partie contraire ^{<m i r 25>} de la cephalique qui est aupres du poulce, ou ventosé entre les espauls et sur les nages. Et soit

⁷⁶ soient] soieot

⁷⁷ espee] 1505 espees

⁷⁸ equation] equaton

⁷⁹ encores] 1505 ainsi

⁸⁰ ces] 1505 les

⁸¹ mises] 1505 mis

⁸² bende] 1505 bendeure

clisterizé ou preigne suppositoires en faczon*^{XV} que le malade voise*^V tous les jours a son restraict*^{VI} une fois ou deux. Et soit dieté, jusques a ce que la douleur soit censee et que l'on soit asseuré qu'il ne se engendrera point d'apostume ou lieu, avecques ordeat, amidon, ^{<m i r 30>} ris et laictues et cocordes abillees et preparees au lait d'amandes. Son boire soit ptisane d'orge, decoction⁸³ de prunes seches, et non pas vertes, ou de eaue cuyte, ou eaue avecques vin de grenades, ou vin de agreste, et y soient les deux pars d'eaue pour le moins. La douleur censee et que tu seras asseuré qu'il ne s'engendrera point d'apostume ou ^{<m i r 35>} li-eu, son boyre soit gros vin roge et doux et cler. Et sa viande soit extremités de porceau, et de veau et semblables, et des interiores des bestes come tripes et telles, et chars de mouton bien franc, et de jeune beuf d'ung an et de jeune porc, poles, gelines, chapons, perdris, //m i v// fai-sans, et tous oyseaulx de gens es arbres et es pres, et non pas es eaues, et moyoulx d'eufz, et par especial, s'il a l'estomac debile, il peult aussy menger des figues seches et des noys et d'avelanes et des raisins ou uves passés après qu'il aura mengé en yver, en esté non. Et ^{<m i v 5>} peult menger les chars dessusdictes, boillies avecques fenoil, persil et borragens*^{XVI} et semblables, et rosties en paste ou en la cassole aulcuneffois, car toutes telles viandes engendrent grosses humeurs et visqueuses convenables a engendrer le pore sarcoide, qui est le lieu des os rompus, et par ceste voye se fait meilleure et plus legiere restauration ^{<m i v 10>} et firmation*^{IX} du lieu. Et soit le bras suspendu au col avecques son manteau ou avec ung linge qui compreigne tout le bras et le coude pour le soustenir, et cecy soit continué depuis la premiere visitation jusques a la fin de la restauration. Et s'il y a playe avecques la fracture et soit telle qu'elle ait besoing que les parties soient ramenees⁸⁴ et cosues, ^{<m i v 15>} conscider s'il y a aucunes parties des os qui soient separees, lesquelles ne se puissent recontinuer et soient hostees*^{XI}. Et ceulx ne sont pas a ouyr qui disent que quant la mouelle yst des os, qu'ilz⁸⁵ meurent et que jamais ne se peulent restaurer, car il est faulx, car come⁸⁶ ainsi soit que la mouelle des os se engendre continuellement de nouveau de l'umidité ^{<m i v 20>} unctueuse des humeurs, ainsi come la char qui se engendre du sang, pourtant ne dois tu pas craindre que la restauration ne s'en puisse bien faire après la deperdition medulaire*^{XVII}. Les⁸⁷ parties des os hostees*^{XI} et separees, soit cousu et puis soit egalé le membre et lyé avecques astelles, ainsi comme nous avons dit davant, et soient tranchees les astelles ^{<m i v 25>} selon la figure de la playe, et la playe avecques sa costure soit lessee decouverte a celle fin que tous les jours une fois ou deux elle puisse estre parmuee sans ce que la ligation de la fracture soit hostee*^{XI}. Sur la costure de la playe ou sur la playe, qui n'est pas cosue quant elle est petite, y soit⁸⁸ mis tous les jours ceste pouldre. Prenéz mastic, gumme ^{<m i v 30>} dragagant, gumme arabic, de chascung once .i., mummie*^{VIII}, sang de dragon, de chascung onces .5., soient pulverizés et criblés. Et sur le lieu par dessus ladicte pouldre soit mis cest emplastre lequél soit tous les jours

⁸³ decoction] 1505 de decoction

⁸⁴ ramenees] ramenés

⁸⁵ qu'ilz] qu'il

⁸⁶ car come] 1505 comme

⁸⁷ Les] Le

⁸⁸ y soit] 1505 soit

renovellé. Prenéz miel rosat colé livres .5., farine d'orge ou farine volatile de molin onces .iii., de la pouldre dessusdicte qu'on met sur la costure once .i.5., soient ^{<m i v 35>} incorporés ensemble avecques ceste pouldre, et cest emplastre soit procedé tous les jours a la guerison de la playe qui est avecques costure ou sans costure, jusques a sa parfaicte mundiffication et incarnation. Et puis après soit guery le lieu ainsi mundiffié et incarné avecques ceste pouldre //m ii r// mundiffica-tive et consolidative. Prenéz nois de cypres, galles, mummie*^{VIII}, gume d'ensens, de chascun once .i., soient pulverizés et criblés. Sa diete soit varree ainsy come a esté dit en l'autre cas et pareillement son boyre, et si ou lieu se engendre apostume, et pour quelques⁸⁹ deffensifz que l'on y mette l'on ne l'en a peu ^{<m ii r 5>} gar-der, soit flebotomé et ventosé et clisterisé et regy avecques aultres choses semblables et procedé avecques maturatifz*^{XVIII} et incision et mundiffication et aultres, ainsi comme nous avons dit ou premier livre des apostumes sanieux en l'adjutoire.

Le .ix. chapitre de la fracture du focile du bras sans playe ou avecques ^{<m ii r 10>} playe.

Ne te esmerveille pas si les os du focile et les aultres ployent aulcuneffois sans rompre, car la chaleur naturelle qui les vivifie les arose de humidité nutrimentale actuelle et merveilleuse en ung corps vif, combien qu'ilz soyent secz par leur nature, par quoy ^{<m ii r 15>}, quant on chet ou qu'on est frapé, aulcuneffois ce enclinent et se follent sans ce qu'ilz⁹⁰ rompent. Et la difference par laquelle tu congnoistras s'ilz sont ployés ou rompus, ce congnoist par l'atouchement, quant ou lieu blessé l'on y oÿt quelque son, ou non, car quant l'on oÿt ung son, ou une asperité ou lieu comme si les os froient l'ung ^{<m ii r 20>} contre l'autre, c'est signe qu'il y a fracture, et quant l'on ne y en oÿt point, c'est signe qu'ilz ne sont que ployés.

Et aulcuneffois il advient que tous les deux os du focile sont ployés ou rompus, et aulcuneffois advient qu'il ne y en a que ung. Et si tous deux sont rompus, fais qu'il y ait deux ministres : l'ung qui tiegne la main au droit de la ^{<m ii r 25>} racete fermement et la lache ou l'estande a la volenté du restaurateur, et l'autre qui tiegne le coude fermé et le relache ou l'estande selon qu'il sera necessaire, ou le tiegne fermé, selon que le restaurateur⁹¹ voudra. Et a l'eure de la restauration soit la figure de la main et du bras telle que la partie domestique de la main, c'est a sçavoir la ^{<m ii r 30>} paulme, soit tournée vers terre quant le malade sera assis sur le banc, et la partie senestre soit au contraire. Et prepare le restaurateur de huyle rosat et emplastre et astelles, quatre ou six, selon la grosseur et subtilité du bras, et deux bandes et petis linges et estoupes en nombre suffisant. Et adoncques adapte et ajance⁹² le restaurateur ^{<m ii r 35>} son malade et les ministres, ainsi comme il est convenable, et les choses ainsi preparees, soit mis le malade entre les mains des ministres qui le doyvent tenir a l'eure de

⁸⁹ quelques] quelque

⁹⁰ qu'ilz] qu'il

⁹¹ restaurateur] restauratur

⁹² ajance] 1505 adience

la restauration, et adoncques le restaurateur traictie les os rompus du long et du large legierement et sans douleur a //m ii v// les egaller⁹³ et reduire en leur propre figure, car par la doleur que l'on fait au lieu de la restauration, les humeurs courent au lieu et font apostumer le membre. Se abstiegne doncques le restaurateur a son pover de luy faire doleur et de tirer fort le membre, et ne face pas ^{<m ii v 5>} forte ligature sur quelque membre que ce soit, car toutes telles choses preparent le membre et le disposent a ce apostumer⁹⁴ et a stupeur, et finalement a corruption et mortification. Et ne soit aulcunement gardee la regle de ceulx qui, a l'eure de la restauration, mettent le membre en eue chaulde, car ilz mollifient le membre et le debilitent et ^{<m ii v 10>} ren-dent apte et convenable a recevoir les humeurs de ailleurs et se apostumer, et la maladie⁹⁵ qui estoit simple ce fait composte et ce double la maladie et son intention curative. Et nous te ferons foy et porterons tesmoignage en quel cas l'eue chaulde est convenable en restaurations d'os, et en quel cas non, ou traicté des dislocations.

La ^{<m ii v 15>} equation^{*IV} et restauration du membre faicte, et specialement quant il est sans playe incontinent, soit mys sur le membre une piece de toile nete, longue et large de la grosseur du membre, qui compraigne tout le bras ou tout le membre de tous costés, trampee en huyle rosat et puis bien exprimee, car cest linge avecques l'uy le defend le membre qu'il ne ^{<m ii v 20>} reçoive les humeurs, et que les emplastres que l'on doit puis mettre dessus, qui sont visqueulx et qui fort se adherent au membre, ne se y puissent⁹⁶ adherer oultre mesure et plus qu'il n'est besoing, et fait aussy que telz emplastres a l'eure de la preparation du membre se puissent hoster^{*XI} legierement sans doleur pour y en remettre d'autres, qui est une chose ^{<m ii v 25>} fort convenable en toute⁹⁷ restauration, et sede et mitigue⁹⁸ les douleurs qui adviennent au membre rompu de quelque cause que ce soit. Et sur ceste toile en soit apliquee une aultre, longue et large selon la grosseur et longueur du bras, sur laquelle soit estandu de la masse de l'emplastre dite ou chapitre precedent de la fracture de l'adjutoire⁹⁹, et soit lyé et ^{<m ii v 30>} bandé ainsy comment¹⁰⁰ illecques a esté determiné. Et si le grant focile ou le petit focille est rompu et l'aultre soit demoré sain, pareillement te convient il proceder et par une mesme maniere et par unes mesmes¹⁰¹ medecines, mais plus debiles, car le focile sain te aide beaucoup principalement, a cause des¹⁰² astelles, car en tel cas tu peulx proceder avecques ^{<m ii v 35>} maindre nombre de astelles, car le focile sain sert de astelles, mais le grant focile en tel cas est le plus fort et le meilleur. Et saches que le grant focile vient depuis le petit doye auriculaire de la partie silvestre jusques au¹⁰³ coude, et le petit

⁹³ egaller] egalles

⁹⁴ ce apostumer] 1505 l'apostumer

⁹⁵ la maladie] 1505 le malade

⁹⁶ puissent] puisse

⁹⁷ toute] 1505 la

⁹⁸ mitigue] nutigue

⁹⁹ cf. chapitre .viii.

¹⁰⁰ comment] 1505 come

¹⁰¹ mesmes] mesme

¹⁰² des] 1505 de

¹⁰³ au] a

focile vient de la partie domestique //m iii r// depuis le poulce jusques a la curvatura¹⁰⁴ du coule. Et cecy peulx tu sçavoir par l'anathomie. Et incontinent après la premiere ligature, si non que aulcun accident ou trop grant debilité du malade l'empeschast, soit seigné ou ventosé avecques scarification, et clisterizé ou preigne ^{<m iii r 5>} des suppositoires, selon qu'il te semblera de la vertu du malade, car toutes telles choses sont a éviter qu'il ne se engendre point d'apostume ou lieu blessé. Et avecques ce soient oyntes les extremités du bras, c'est asçavoir du coude et de la main avecques defensif fait de huyle rosat et de bol armenic et aultres semblables. Et le bras soit ^{<m iii r 10>} suspendu au col après qu'il sera lyé avecques ung linge, ou soit mis et ordonné sur ung coyssin qui vault mieulx jusques a deux ou a trois ligatures, car tu en seras plus assuré qu'il ne s'i engendre point d'apostume, et aussi le repos du membre sur la partie domestique sur le coysin, la ou il sera couché en long, te aydera beaucoup en tel cas. Et si ^{<m iii r 15>} la fracture est avecques playe ou soit tant seulement¹⁰⁵ l'ung des fociles rompus ou tous deux, tu n'as besoing d'aultre chose, si n'est que la ligature après les astelles et estoupes soit faicte et ordonnée, et que les astelles soient tranchees en telle maniere que la playe aparaisse en tout ou en partie, selon qu'il en sera besoing pour sa mundification. ^{<m iii r 20>} Et si la playe est telle qu'elle ait besoing de costure, soit cosue, et en la partie plus basse de la playe y soit lessee ouverture a celle fin que mieulx et plus facilement la playe se puyse mundifier par temps. Et sur la costure y soit mis de la pouldre conservative. Et sur ceste pouldre conservative soit mis emplastre conservatif et mundificatif et deffensif, ^{<m iii r 25>} escript ou chapitre precedent de la fracture de l'adjutoire¹⁰⁶. Et si la playe n'a besoing aulcun de la¹⁰⁷ reduction des parties, pareillement y soit procedé et avecques unes mesmes choses. La maniere de le dieter depuys le commencement jusques a la fin, a cause du commencement, du moyen ou de la fin de la force ou de la debilité du malade, ne se varie en rien de la ^{<m iii r 30>} maniere qui a esté dite ou chapitre precedent de la fracture de l'adjutoire¹⁰⁸.

Le .x. chapitre des os du peigne et des doigts de la main avec playe ou non.

S'il advient que les os du peigne de la main, qui sont quatre en nombre, se rompent, ou les os du doigt¹⁰⁹, qui sont en chascun doigt trois, ^{<m iii r 35>} et soient sans playe, a ton pouvoir soient restaurez et egualiez sans douleur, et l'equation*^{IV} faicte soit mise la piece de toille dessus et l'emplastre des farines et des pouldres fait et incorporé avecques aulcun d'euf escript ou chapitre de la fracture de l'adjutoire¹¹⁰, mais seulement ledit emplastre //m iii v// avec-ques ladite toille soit mis sur le lieu de la fracture des os des doigts, et soit fait semblablement en tout et par tout, ainsi come a esté dit. Et sur l'emplastre soit mis une piece de toille. Et de la partie silvestre soient mis petis fardeaulx d'estoupes et

¹⁰⁴ curvatura] 1505 curvati^{re}

¹⁰⁵ seulement] seulew^{en}x

¹⁰⁶ cf. chapitre .viii.

¹⁰⁷ de la] 1505 de

¹⁰⁸ cf. chapitre .viii.

¹⁰⁹ du doigt] 1505 des doigts

¹¹⁰ cf. chapitre .viii.

plumaceaulx, et en la partie domestique soit mise ^{<m iii v 5>} une astelle large de la largeur d'une paulme, si que le lieu puisse estre deceument comprimé sans douleur s'il est possible. Et en la partie domestique au dedens de la paulme soient mis de petis fardeaux et plumaceaulx d'estoupes, et de ceste mesme¹¹¹ partie domestique sur les estopes et plumaceaulx soit mis une astelle, large de la largeur de la paulme, et longue en ^{<m iii v 10>} ma-niere qu'elle compreigne tous les .iiii. dois fors que le poulce jusques a la summité des dois et vers la racete jusques au millieu du bras. Cecy faict, soit firmé le lieu, et toutes ces choses soient lyees et bandees avecques une bande large de la largeur de quatre dois. Et soit commancee la ligature a la summité des dois en procedant vers la racete et vers le bras ^{<m iii v 15>} en la revolvant a l'environ, et sur le lieu blessé soit plus fort estrainct, afin que le membre et les os rompus ce puyssent mieulx adherer et se fermer. Aussi telle ligature defend le lieu de se apostumer. Et sur la bande soit encores de rechef lyé avecques une petite bande estroite d'ung doy qui compreigne et ferme toutes les aultres choses. Et soit suspendue la ^{<m iii v 20>} main ou lieu avecques ung linge. Et après ce, tout le bras soit oingt avecques defensif fait de huyle rosat et bol armenic et ung pou de vin aigre. En la restauration des os des dois ou de ung doy y soit mis une astelle de la largeur du¹¹² doy, et longue depuis la summité du doy jusques au millieu de la vole, ou de la paulme de la main avecques ^{<m iii v 25>} em-plastre et estoupes, et soit procedé ainsi que l'on a dit, fors que en la fracture des os des dois en lieu des petis fardeaux d'estoupes et plumaceaulx l'on doit tant seulement proceder a former et unir le lieu avecques pieces de linge tant seulement, car avecques ces linges ce¹¹³ faict moindre monceau ou lieu qui est convenable et fort utile, a cause de la ^{<m iii v 30>} pe-titesse du lieu, et ne soient point desliés ces os la quant ilz sont rompus depuis la premiere restauration, si non de quatre jours après, et par especial si telle fracture est sans playe et es aultres ligatures qui se font en la fracture des aultres membres soient desliez et reliés de cinq jours en cinq jours. Et soit oingt le lieu vers la racete avecques le defensif dessusdit. ^{<m iii v 35>} Et soit flebotomé et ventosé et clisterisé¹¹⁴, ou preigne suppositoires ainsi que a esté dit es aultres. Mais si la fracture est avecques playe, soit la fracture desliée tous les jours et apareillee tous les jours une fois, mais ne soient pas variez l'emplastre, les astelles, la grande bande, et la petite, //m iii r// si non que immediatement se doit apliquer sur la playe ou sur le membre rompu ung linge trappé en huyle rosat, mesclé avecques pouldre de mummie*^{viii} et de sang de dragon, et sur ce soit mis l'emplastre, ainsi comme a esté dit. Et aussi en tel cas est il convenable que le doy malade soit lyé ^{<m iii r 5>} avec-ques le sain, laquelle chose n'est pas necessaire en aultre cas. Sa diete et son boyre soit, ainsi comme il a esté dit.

¹¹¹ mesme] 1505 mesmes

¹¹² du] 1505 d'ung

¹¹³ ce] 1505 se

¹¹⁴ clisterisé] clisteré

Le .xi. chapitre de la fracture des os de la hance.

L'os de la hanche se ront de frapeure et de choiste et quant il se ront du long, il se nomme scissure ou fante, et quant il se ront du ^{<m iii r 10>} lar-ge, a la verité, il est rompu. La scissure s'en congnoist par l'atochement, car en courant du long de la hanche, l'on treuve la separation de l'os et treuve l'on les parties de l'os separees, lesquelles ne sonnent point, ainsi comme font les aultres os rompus ne sedent pas a l'atouchement. Avecques ce te convient il considerer la maniere et les causes de la ^{<m iii r 15>} per-cussion. Si l'os de la hanche est fandu, tu n'as besoing, si non de mettre incontinent sur la scissure cest emplastre. Prenéz farine de febves ou farine volatile de molin ou farine d'orge livres .5., mastic dragagant, gume arabic, de chascum once .i., mummie^{*viii}, bol armenic, de chascum onces .5., soient pulverizés et criblés et incorporés avec aulbung d'euf en faczon^{*xv} qu'il soit bien mol et liquide et soit ^{<m iii r 20>} estandu sur ung linge et mis sur le lieu, et sur ledit emplastre soyent mises¹¹⁵ estopes baignees en eaue et fort exprimees si qu'il ne y ait plus d'eaue et puis soient de rechef moyllés oudit emplastre. Et puy soit lyé et firmé le lieu avecques une bande large de .vi. doys, et en chascune involution soit cosue avecques fil. Et environ le lieu soit ^{<m iii r 25>} oingt avecques defensif fait de just de morelle ou de semper viva avecques huyle rosat, bol armenic et ung pou de vin aigre, et n'en soit bougé la ligature de cinq jours après, si non que la douleur fust trop grande ou qu'il y eust stupeur ou membre, a cause de la ligature. Et soit flebotomé de la main contraire de la vene qui est entre le doy annullaire et ^{<m iii r 30>} auri-culaire, ou soit ventosé de la partie contraire. Et soit son ventre large en faczon^{*xv} que tous les jours il voyse^{*v} une fois ou deux a son restraict. Et après la premiere ligature soit deslié le lieu et apareillé de .vi. jours en .vi. jours, car telle scissure dés le commencement est legierement guerie et quasi qu'elle ne requiert fors que la confirmation des parties et leur conservation en bon ^{<m iii r 35>} estat avec l'emplastre dessusdit et ligation jusques a la parfaicte curation. Et si l'os est rompu, que tu le peulx congnoistre par ce qui a esté dit ou autrement, il est¹¹⁶ necessaire que les parties soient comprimees ensemble et egalees avecques les mains du restaurateur avecques l'ayde du ministre //m iii v// ou des ministres. Et cecy fait, soit mys sur le lieu l'emplastre dessusdit avecques ung linge trampé en huyle rosat. Et une aultre pisse de linge tramee oudit emplastre par dessus ledit emplastre, et puis estoupes et plumaceaulx en faczon^{*xv} qu'elles comprennent toute la hanche. ^{<m iii v 5>} Et sur ces estoupes soit mise une astelle de saule ou de quelque aultre boys traictable faite selon la figure de la hanche, et sur la astelle soient¹¹⁷ mises d'aultres estoupes baignees en eaue et bien exprimees, et sur ces estoupes soit faite la ligature avecques ta bande ainsy come il est dit¹¹⁸ dessus, et firmé le lieu bien et decemment et sans douleur a ton ^{<m iii v 10>} pouvoir. Et environ le lieu blessé soit faite inunction avecques deffensif, et de troys jours en troys jours ou de quatre en quatre soit deslié et mué. Et soit flebothomé et ventosé et

¹¹⁵ mises] 1505 mis

¹¹⁶ il est] 1505 est il

¹¹⁷ soient] soit

¹¹⁸ est dit] 1505 a esté dit

clisterizé ou preigne suppositoires, ainsi come il est dit¹¹⁹. Et soit continué en la cure avecques ledit emplastre et la dite ligature jusques a la fin, car en tel cas n'est ^{<m iiiii v 15>} re-quis aultre chose. Sa diete et son boire soyent ordonnés, ainsi comme il est dit¹²⁰ dessus en tous les aultres.

Le .xii. chapitre de la fracture des os de la cuyssse avecques playe ou sans playe.

Quant l'os de la cuyssse est rompu, l'on y doit bien considerer pour deux choses, c'est assavoir pour l'amour de sa ^{<m iiiii v 20>} gran-deur.

La secunde : si est a cause du grant muscle qui y est colloqué, car il est la racine et la nissance des cordes qui nouent les parties basses.

La rompeure de l'os de la cuyssse se congnoist a le voir et a le toucher¹²¹, a cause que, quant il est rompu pour sa grosseur et pour sa grandeur, le membre pert sa propre figure, et avecques ce ou lieu de la ^{<m iiiii v 25>} rompeure y a une eminence. Et telz signes sont convenables et utiles quant l'os de la cuyssse est rompu specialement sans playe. Sy doncques l'os de la cuyssse est rompu sans playe. Premier, devant que proceder a l'adequation, dispose des choses qui luy sont necessaires, c'est assavoir d'estoupes d'astelles, de linges, de bandes, et de petis bandeaulx, ^{<m iiiii v 30>} et de huyle rosat par soy et de l'emplastre des farines et des pouldres, et du defensif. Et cecy fait, procede a l'equation^{*IV} du membre decemment et souefvement, sans douleur a son povoir. Et a l'eure de l'equation^{*IV} soit mys ung ministre qui soustiegne la cuyssse et la tiegne fermement et la soustiegne en la hanche, et l'autre qui la soustiegne ou lieu blessé ou ^{<m iiiii v 35>} genoil. Et le tiers ministre la soustiegne ou meillieu, et la tiegnent ces ministres fermement, et l'os egalé incontinent, soit mys sur le lieu ung linge de la grandeur et de la largeur de la cuyssse trampee en huyle rosat et bien exprimée si qu'il ne y demeure seulement que la vertu. Et //m (v) r// qui ne trouveroit point d'uyile rosat, en lieu de huyle rosat y soit mys de huyle¹²² commun, conquassé et mesclé avecques aulbung d'euf. Et sur ceste piece soit mys cest emplastre qui soit estandu sur ung aultre linge. Prenés farine de feves ou farine volatile de molin ou farine ^{<m (v) r 5>} d'orge ou de segle livres .5., mastic, gumme dragagant, gumme arabic, de chascun onces .5., mumie^{*VIII}, bol armenic, de chascun onces .5., soyent pulverizés et incorporés avecques aulbung d'euf en faczon^{*XV} qu'il soit bien mol, et soit appliqué. Et sur ceste emplastre soyent mis troys ou quatre fardeaux de estoupes, selon qu'il en sera necessaire, baignees en eaue et bien exprimées, ^{<m (v) r 10>} et sur ces estoupes soyent mises .v. ou .vi. astelles de boys de saule ou de celluy que l'on met ou¹²³ forreaux de¹²⁴ espees. Et soyent ces astelles de la longueur de la cuyssse, si que ilz ne puissent

¹¹⁹ est dit] 1505 a esté dit

¹²⁰ est dit] 1505 a esté dit

¹²¹ le toucher] 1505 l'atoucher

¹²² de huyle] 1505 de l'uyile

¹²³ ou] 1505 es

¹²⁴ de] 1505 des

blessier les nerfz du genoil, ne pareillement les nerfz de l'aighe, et les troys astelles qui se doivent mettre en la partie superioire soyent plus grandes que celles qui se ^{<m (v) r 15>} mettent en la partie inferiore du travers, car la cuyse, a cause de sa carnosité inferiore et de la nage quant on commence a lier sur l'os rompu, la carnosité regorge vers la partie¹²⁵ superioire et a la partie silvestre, et pour ceste cause est il convenable que les astelles superiores et exterieores soyent plus grosses, plus larges et plus fortes que les aultres, et ^{<m (v) r 20>} soyent toutes involvees en estoupes bien decemement. Et sur ces astelles soit mys de rechief des estoupes infuses en eae et bien exprimees, et sur ces estoupes soit lié et bandé, et soit la bande large de quatre doys, et soit commencee ta ligature ou lieu blessé en procedant contremont vers la hanche et vers l'eigne, et avecques l'autre partie de la ^{<m (v) r 25>} bande soit procedé en tirant a bas vers le genoil. Et le lieu ou est la fracture soit plus fort estraint que les extremités, et en la fin la bande soit cosue en toutes ses revolutions, et sur ceste bande premiere soit encores bandé de rechief avecques une aultre bande d'une mesme¹²⁶ largeur comme ceste cy, et soit commencee la ligature embas vers le ^{<m (v) r 30>} ge-noil en tirant contremont vers la hanche et vers l'eigne. Et le lieu blessé soit plus fort estraint que en nul aultre lieu, a celle fin que pour le benefice de l'estroite ligature, le lieu soit mieulx deffendu du cours des humeurs. Et toutes les revolutions de ceste seconde bande pareillement soyent cosues come de la¹²⁷ premiere. Et cecy fait, toutes ^{<m (v) r 35>} ces choses soyent afermees et liees avecques ung petit bandeau qui soit si long qu'il suffise a lier toutes les choses dessudites d'ung bot de la cuisse jusques a l'autre, mais soit bien gardé que l'on ne face pas si forte ligature qu'elle infere aulcunement douleur ou stupeur ou tumeur ou¹²⁸ //m (v) v// membre, car toutes telles choses preparent et disposent le membre a se apostumer, et stupeur le prepare a corruption et mortification. Ces choses ainsi ordonnees, le malade soit coché sur ung banc a l'envers, et la cuyse du long soit afermee avecques linges et robes ou orilleez ^{<m (v) v 5>}, affin qu'elle y soit en estat et disposition convenable sans l'amouvoir¹²⁹ s'il est possible. Et s'il n'est possible, soit bogee tout doucement et sans douleur. Et la premiere ligation faicte, deulx ou troys heures après soit flebothomé de la partie contraire de la main de la vene qui est entre le doy annulaire et l'auriculaire, ou soit ventosé des nages. Et prene ^{<m (v) v 10>} des clisteres ou des suppositoires tous les jours en façon qu'il voise*^v une foys a la selle pour le moins. Et ne soit bogee la premiere ligature jusques a troys ou quatre jours. Mais tous les jours soit visité le malade et toché le lieu blessé, et soit regardé s'il est demoré en sa forme et en sa situation telz qu'il avoit esté mys au commencement. Et ^{<m (v) v 15>} si le medicin y trouve variation que y puisse donner empeschement, soit tout doucement le membre remis en bonne forme et bonne disposition, nonobstant quelque ligature que y soit et puis soit relié de nouveau. Et pourtant le saige restaurateur doit considerer le lieu ouquel est la fracture et regarder, s'il y aparost aulcune eminence, a cause de la male ^{<m (v) v 20>} equation*^{IV}. Et s'il y aparost quelque

¹²⁵ partie] parties

¹²⁶ mesme] 1505 mesmes

¹²⁷ de la] 1505 la

¹²⁸ ou] 1505 au

¹²⁹ l'amouvoir] 1505 la mouvoir

eminence ou difformité, soit comprimée telle eminence et difformité avecques plumaceaux et avecques astelles en faczon*^{XV} qu'elle soit hostee*^{XI} et le membre reduyt a sa propre forme. Et cecy soit fait parfaitement devant que la ligature de l'os rompu et le pore sarcoïde soit engendré et endursi, car puis que le lien y sera ^{<m (v) v 25>} endursi, a pene le medicin y pourra jamays bien besoigner. Sa diete au commencement soit avecques amidon faict de forment*^{XII}, ou d'orge, ou de spelte, ou de segle, ou d'avoyne*^{XXI}, et espinars, laictues, borrages*^{XVI}, cocordes preparees aut laict d'emandes. Et son boire soit vin de grenades ou de agreste, enmy lesquieulx y soit mesclé les deulx parties ^{<m (v) v 30>} de eaue, ou son boyre soyt decoction de prunes seches ou ptisane d'orge, ou decoction de racines de fenoil ou de persil, et ce jusques a ce qu'il soit asseuré que le lieu ne se apostumera point. Et après qu'il en sera asseuré qu'il use de bon vin roge, doux et cler, aigué a la moytié ou moins. Ou qu'il preigne du vin qui soit assés vineulx, cler et ^{<m (v) v 35>} odorant ou quel¹³⁰ soit mesclé d'eaue ainsi qu'il a esté dit. Et use aussy des extremités de porceaulx et des ventres des bestes, car telles viandes font avancer la generation du pore sarcoïde, et a la restauration du membre plus facilement et plus forte, il peult aussy user de //m (vi) r// petis oyseaulx de gens, es arbres et non pas es eaues, et de chars de gelinez, de chapons, de poles, perdris, faisans, et moyoulx d'eufz, et de fenoil, persil et semblables avecques la char. Et si avecques la fracture y a une grant playe qui a besoing de costure et de reduction ^{<m (vi) r 5>} des parties, considere s'il y a aulcunes parties de l'os qui soyent separees qui ne y puissent demorer et soyent hostees*^{XI}. Et puis soient ramenees les parties de la playe et cosues, et soit conservée la costure avecques ceste pouldre. Prenés mastic, gomme dragagant, gomme arabic, de chascun once .i., mummie*^{VIII}, sang de dragon, de chascun onces .5., soient pulverizés ^{<m (vi) r 10>} et criblés. Cecy fait, le membre soit egalé et restauré en sa propre figure ainsi que nous avons dit. Et soient tranchees les astelles selon la figure de la playe. Et la ligature soit tellement faicte que tous les jours une foys ou deulx la playe se puisse veoir selon qu'il sera necessaire. Et sur la playe, petite ou grant, soit mys la pouldre souventeffoys ^{<m (vi) r 15>} dite, et sur la pouldre pour la mundification du lieu y soit tous les jours mys cest emplastre. Prenés miel rosat colé livres .5., farine d'orge ou farine volatile de molin ou farine de segle onces .iii., de la pouldre dessusdit qui se doit mettre sur la costure once .i.5., soient incorporés ensemble. De cest emplastre avecques la pouldre soit tous les jours ^{<m (vi) r 20>} mys¹³¹ sur la costure et sur la playe, et sur celle aussy la ou n'a point de costure jusques a la parfaicte mundification et incarnation, et le lieu mundiffié et incarné soit consolidé avecques ceste pouldre. Prenés noys de cipres, galles, mummie*^{VIII}, gomme de ensens, de chascun once .i., soient pulverizees et criblees. Sa diete ne son boire ne soyent point variés de ^{<m (vi) r 25>} la maniere dessusdite¹³². Et s'il se y engendre apostume, soit curé avecques maturatif*^{XVIII} et incision et mundification, ainsi come l'on a dit ou premier livre ou chapitre des apostumes chaulx, sanieulx en la cuyse¹³³.

¹³⁰ ou quel] 1505 ou qu'il

¹³¹ soit tous les jours mys] 1505 soit mis tous les jours

¹³² dessusdite] 1505 dessusdit

¹³³ cf. chapitre .xii.

Le .xiii. chapitre de la fracture de la rotule du genoil.

Cest os se ront aulcuneffoys du long et aulcuneffoys du ^{<m (vi) r 30>} large, et le congnoist on pour le veoir et par le atoucher, en quelque maniere que ce soit, il n'a besoing fors de estre egalé et restauré par les mains¹³⁴ du medicin en estandant la cuyssse tant que l'on peult. Et après son adequation et restauration soit mys dessus l'emplastre des farines dessusdites ou chapitre des fractures de l'os et de la cuyssse¹³⁵, ^{<m (vi) r 35>} fors que en ce cas l'on ne y met point de linge trampé en huyle rosat, car ce membre, quant il est rompu, ne requiert si non son egalation, constriction et coadunation des parties et repoulx, et après l'aplication de l'emplastre soit mys //m (vi) v// aux environs defensif avecques huyle rosat et suc de morelle ou de semper¹³⁶ viva et¹³⁷ bol armenic et ung pou de vin aigre, et après ce soyent apliqués dessus fardeaux de estoupes et plumaceaulx, affin que le lieu demeure fermé. Et sur ce soit fait la ligature avecques une ^{<m (vi) v 5>} ban-de large de quatre dois, et la ligature soit bien fermé et cosue et soit renouvellé de quatre jours en quatre jours ou plus ou moins, selon qu'il semblera au medicin estre de faire. Et soit flebotomé de la partie contraire de la vene qui est entre le doy annulaire et le auriculaire, ou soit ventosé avecques scarification sur les nages. Et soit clisterizé ou ^{<m (vi) v 10>} preigne des suppositoires si que une fois ou deux le jour il voise*^V a son restraît*^{VI}. Sa diete et son boyre soient ordonnés, selon les temps et selon la force ou debilité du malade ainsi qu'il a esté dit.

Le .xiiii. chapitre de la fracture du focile de la cuyssse sans playe ou avecques playe¹³⁸.

^{<m (vi) v 15>} Aulcuneffoys tous les deux fociles de la cuyssse se rompent et aulcuneffoys ne s'en ront fors que ung tant seulement. Et s'il advient que tous les deux fociles soient rompus sans playe, il est bon et convenable que le medicin, davant l'equation*^{IV} du membre, prepare toutes les choses qui sont necessaires a la restauration quant aux ^{<m (vi) v 20>} defensifz ligatures que des aultres choses qui sont a ce convenables, lesquelles nous avons desclarees par cy davant ou chapitre de la fracture du focile du bras¹³⁹. Et si est convenable que le restaurateur, a l'eure de l'equation*^{IV}, ait ung ministre qui tiegne le genoil rompu vers la cuyssse estandu et que il l'estande ou qu'il le relache selon que dira le restaurateur. ^{<m (vi) v 25>} Et qu'il ait encores ung aultre ministre qui tiegne le pié avecques la cheville et le talon bien fermé, et qu'il estande ou le relache jusques a la fin de l'equation*^{IV} selon que dira le restaurateur. Et le tiers ministre soustiegne la cuyssse a deux mains par le millieu. Lesquelles choses ainsi faictes et ordonnees, le medicin ait ung linge de la ^{<m (vi) v 30>} lon-gueur et de la largeur de la

¹³⁴ mains] 1505 mians

¹³⁵ cf. chapitre .xii.

¹³⁶ semper] semperer

¹³⁷ et] 1505 ou

¹³⁸ Dans l'incunable de 1505 : annotations très peu lisibles en marge gauche, qui couvrent toute la marche gauche à partir du début du chapitre, et la marge inférieure.

¹³⁹ cf. chapitre .ix.

cuysses, et le¹⁴⁰ trampe en huyle rosat et la¹⁴¹ exprime bien et la¹⁴² estande sur toute la cuysses, et sur ce linge soit mis l'emplastre dessusdit ou chapitre de la fracture de la cuysses¹⁴³ qui soit estandu sur ung aultre linge, et sur cest emplastre soit mis deux ou trois fardeaulx de estoupes selon la grosseur de la cuysses, et sur ces ^{<m (vi) v 35>} estoupes soient mises quatre ou six astelles selon que le membre sera, et sur ces astelles soyent mises encores aultres estoupes, et soit bandé et lyé avecques une bande large de trois ou quatre doits et si longue qu'elle suffise a lier fermement toute la cuysses, et commencé a //m (vii) r// faire sa ligature sur la fracture et sur le lieu blessé avecques une partie de la bande en procedant vers le genoil, et soit plus fort estraint sur le lieu, affin qu'il soit mieulx deffendu du cours des humeurs, et de l'aultre partie de la bande soit procedé en tirant vers le pié. Et ^{<m (vii) r 5>} les astelles soyent envelopees de estoupes et soyent si longues come la jambe, si non qu'ilz ne penetrent pas ou talon, ne sur la racete du pié, ne en la curvature du genoil qu'il ne y blessent point. Et sur ceste ligature en soit faicte encores une aultre avecques une bande aussy longue et aussy large que l'autre, et soyent cosues ces ligatures en ^{<m (vii) r 10>} chescune^{*XIV} de ses revolutions. Et la ligature de ceste derniere bande ce doit commencer a la partie inferiore vers le talon en procedant jusques au genoil. Et tousjours¹⁴⁴ soit plus fort estraint sur le lieu que sur les parties extremes, mais touteffoys avecques nulle de ces bandes se doit si fort estraindre qu'il s'en puisse suyvre douleur ou stupeur ^{<m (vii) r 15>} ou tumeur ou membre, car ce seroit tresmal faict et en pourroit le malade devenir perclus du membre ou¹⁴⁵ perdre le membre, et sur la derniere bande soit de rechief faicte une ligature avecques ung petit bandeau qui soit si long qu'il suffise a lyer et fermer tout, et soit de la largeur de ung doigt.

La ligature toute faicte soyent ointes les ^{<m (vii) r 20>} extre-mités du membre, c'est assavoir depuis le genoil en amont et le pié, et ces parties avecques ung deffensif faict de suc de morelle, et de semperviva, et de bol armenic, et huyle rosat, et ung pou de vin aigre. Et soit flebothomé de la partie contraire de la vene du foye ou de la vene de la ratelle, ou soit ventosé et scariffié es nages. Et soit procedé ^{<m (vii) r 25>} avec-ques clisteres ou avecques suppositoires en maniere qu'il voise^{*V} une foys ou deulx le jour a son retrait. Et soit deslié de troys jours en troys jours ou de quatre jours en quatre jours. Et soit visité tous les jours de paour qu'il ne y surviegne chose que le medicin ne y puysses bien obvier. Et si en la seconde ou en la tierce ligation aparoissoit ^{<m (vii) r 30>} quelque eminence¹⁴⁶ non decente ou lieu rompu, soit comprimée avecques plumaceaulx et astelles sans grant douleur en faczon^{*XV} que le lieu retourne a bonne disposition et le membre en sa propre forme, et soit ainsi continué jusques a la fin. Et si avecques la fracture il y avoit playe, grande ou petite, considere s'il y a aulcunes parties des os separees qui ne y ^{<m (vii) r 35>} puis-sent demorer et soyent hostees^{*XI}, et ne crains point de la medule si

¹⁴⁰ le] la

¹⁴¹ le] la

¹⁴² le] la

¹⁴³ cf. chapitre .xii.

¹⁴⁴ tousjours] tioursjours

¹⁴⁵ ou] 1505 et

¹⁴⁶ eminence] eminence

elle est cheoiste, ainsi comme nous avons dit ou chapitre de la fracture de l'adjutoire¹⁴⁷. Et puy^s soyent rejointes les parties et cosues. Cecy fait, le membre soit egalé, et tranche les astelles et ordonnees et la //m (vii) v// liga-ture en faczon*^{XV} que la playe se puisse veoir une foy^s le jour et apareiller par le medicin. Et sur la costure soit mis pouldre conservative. Et sur la pouldre, l'emplastre deffensif et mundificatif et conservatif jusques a l'incarnation. Et pareillement soit procedé, si la playe est si <m (vii) v 5> petite qu'elle ne ait besoing de aulcune costure. Sa diete et son boire soit tel comme nous avons dit, celon les temps et la force ou la debilité du malade.

Le .xv. chapitre de la fracture de l'os du¹⁴⁸ talon.

S'il advient que l'os du talon soit rompu, que on le congnoist <m (vii) v 10> par l'atouchement, car on trouve les parties de l'os qui sedent et donnent lieu a l'atouchement du long ou du large, et aussy a la maniere de la percussion ou de la choiste, et par la douleur. L'inquisition faicte et trouvé la fracture, il n'a besoing fors qu'il soit ainsi emplastré sans huyle rosat. Prenés farine de feves ou de <m (vii) v 15> se-gle ou de orge ou farine volatile de molin livres .5., mastic, gumme dragagant, gumme arabic, de chascum once .i., mummie*^{VIII}, bol armenic, de chascum onces .5., soyent <m (vii) v 20> terés et criblés, et soyent incorporés avecques aulbung d'euf en faczon*^{XV} qu'il soit bien mol, soit estandu cest emplastre sur ung linge, et puy^s soit apliqué sur le lieu blessé, et dessus soit mis ung fesseau de estoupes moillé en eaue et bien exprimé, et sur ces estoupes soyent appliquees astelles de saule ou de quelque aultre boys convenable en <m (vii) v 25> for-me du talon. Et sur les astelles soyent mises aultres estoupes. Et par dessus soit bandé de une bande large de quatre doys ou environ, et soit le lieu bien firmé avecques ceste ligature en faczon*^{XV} qu'il ne se puisse boger. Et soit cosue ceste ligature en chescune*^{XIV} de ses revolutions environ le lieu et par tout le pié jusques a la moytié de la jambe. <m (vii) v 30> Et soit oing avecques deffensifz de bol armenic et semblables. Et soit flebothomé de la main de la partie contraire de la vene qui est entre le doys annulaire et le auriculaire, ou soit ventosé es nages et voise*^V a son retrait naturellement ou par clisteres ou suppositoires tous les jours une foy^s ou deux, celon qu'il en sera necessité et qu'il a <m (vii) v 35> acou-stumé. Et ainsi soit procedé en ce cas depuis le commencement jusques a la fin sans varier.

Sa diete et son boire soit ainsi que l'on a dit et celon qu'il semblera au medicin estre de faire, celon la force ou la debilité du malade.

¹⁴⁷ cf. chapitre .viii.

¹⁴⁸ de l'os du] 1505 du

Le .xvi. chapitre de la fracture des os du peigne et des doys du pié sans playe et avecques playe.

<m (vii) v 40> La fracture de ces os se congnoist facilement et n'a besoing le medecin, si non que le membre blessé ou rumpu soit touché, car par //m (viii) r// l'atouchement trouvera le bon restaurateur facilement la lesion du membre et ne luy sera point mussee aulcunement. En l'equation*^{IV} de ses os sans playe ne y a besoing fors de une seule ligature faicte en maniere de une sole de soulier, et entre celle sole et les astelles ou ung <m (viii) r 5> boys soient mises estoupes ou ung feustre après que l'os rompu est restauré, et sur le lieu blessé, ou soit l'os du peigne, ou les os des doys rumpuz¹⁴⁹, ou l'os d'aucun des doys, y soit mys l'emplastre des¹⁵⁰ farines et des pouldres escript ou chapitre de la fracture du talon et de la jambe¹⁵¹. Et aulx environs soit mys deffensif fait de bol armenic et huyle rosat <m (viii) r 10> et aultres choses semblables, et par dessus ceste emplastre soynt mys de facelles de estoupes trampees en eaue et bien exprimees et puis trampees oudit emplastre. Et puis soit lyé et bandé avecques une bande de troys doys de large ou environ et si longue qu'elle¹⁵² suffise a la ligature de tout le pié et du doy ou des doys, car quant ung os des doys <m (viii) r 15> est rompu, il convient que en sa ligature celluy qui est sain ou tous les autres doys du pié y soient comprins, affin qu'il demeure mieulx en son equation*^{IV} ou en sa restauration. Et telle ligation et emplastration soit faicte en ce membre de troys jours en troys jours ou de quatre en quatre, et continué jusques a la fin. Et soit flebothomé de la partie contraire <m (viii) r 20> ou ventosé. Et soit son ventre eslargi tous les jours avecques suppositoires ou clisteres. Et si avecques la fracture il y a playe, le membre soit deslié tous les jours une foys, et a¹⁵³ cause de la fracture¹⁵⁴ et a cause de la playe y soit mys une seule¹⁵⁵ ligature avecques facelles d'estopes ou avecques ung feutre. Et soit apliqué sur la fracture despuis le <m (viii) r 25> com-mancement jusques a la fin cest emplastre. Prenés gumme dragagant, gumme arabic, mastic, de chascum once .i., mummie*^{VIII}, bol armenic, de chascum onces .5., soient pulverizés et incorporés avecques miel rosat colé. La confirmation de l'os ou des os faicte et la mundification¹⁵⁶ de la playe, soynt consolidé la playe avecques ceste pouldre. Prenés gumme d'ensens, mummie*^{VIII}, noys <m (viii) r 30> de cipres, galles, de chascum onces .5., soient pulverizés et criblés, et en la fin soit mys sur la playe ceste pouldre. Et sur la pouldre soyent mises estoupes trampees en vin chault, car le vin chault fait en tous membres adherer la char doulcement et sans douleur. Sa diete et son boyre ne soyent point variés de la maniere de dieter es aultres <m (viii) r 35> fractu-res, ainsi qu'il a esté dit par cy devant.

¹⁴⁹ rumpuz] rumpu

¹⁵⁰ des] 1505 de

¹⁵¹ cf. chapitre .xv.

¹⁵² qu'elle] 1505 qu'il

¹⁵³ et a] 1505 a

¹⁵⁴ fracture] frature

¹⁵⁵ seule] 1505 simple

¹⁵⁶ mundification] mundlfication

Le .xvii. chapitre des dislocations et mollifications et tortions et separations et en quieulx membres ilz se font.

//m (viii) v// Sachez que ung os est continué avecques ung aultre en quatre manieres. L'une est par les jointures, comme l'os de l'adjutore est continué avecques l'os de l'espaule, et comme la continuation des os des aultres jointures.

La seconde si est par ^{<m (viii) v 5>} l'afixion d'ung os en l'aultre, comme l'afixion des dens en la mandibule superiore ou en l'inferiore.

La tierce si est par inseration d'ung os en l'aultre, comme les costes qui sont inserees avecques les os de la poytrine, ou quant a la ligation, comme est la ligation de l'os de la furcule en l'espaule ou la ligation des .vii. os de la poytrine ^{<m (viii) v 10>} ensem-ble.

La .iiii. maniere si est par ligation des os ensemble en maniere de une see, comme est la ligation des os de la teste ensemble, ou la ligation des deux os de¹⁵⁷ la furcule, ou la ligation des os de la mandibule inferiore au menton. Environ la premiere maniere, proprement se fait dislocation et non pas environ les aultres, ainsi qu'il ^{<m (viii) v 15>} apper-ra par la diffinition de dislocation, car dislocation n'est aultre chose que l'issue d'ung membre de son lieu ou quel naturellement il se move a sa volenté. Mais molliffication, torsion et separation ce font es noudz et es aultres jointures, par quoy apparoist magnifestement que la mandibule ou menton ne se peult disloquer, mais bien ^{<m (viii) v 20>} se peult elle separer, et pareillement la furcule ne se peult disloquer, mais bien se peult separer de l'os de l'espaule. Aussy l'os de l'espaule et de la hanche se separent et molliffient et sont torqués, mais non pas disloqués¹⁵⁸, et la rotule du genoil se molliffie, mais elle ne se disloque point. Seulement doncques les jointures nodeuses ^{<m (viii) v 25>} se peulent disloquer, et come il aparoist molliffier et torquer et separer, par especial quant il se y fait forte commotion ou nou de choyste ou de percussion, sans que le membre sorte de son nou, ou s'en bouge, et avecques ce le lieu en demeure fort doloireux. Et ycy est a sçavoir que nullement ne se doit oÿr le conseil de ceulx qui disent que en toutes ^{<m (viii) v 30>} dislocations, separations, moliffications et tortions a l'eure de la restauration a la premiere visitation, l'on doit laver le membre et le mettre en eaue chaulde, car tel conseil est inutile en tel cas et n'est pas bon ne resonnable, car l'eaue chaulde rare fait le membre et le debilite et le dispose a recevoir la matiere et les humeurs qui ^{<m (viii) v 35>} cou-rent au lieu¹⁵⁹ doloireux, car par ceste raison, l'eaue chaulde en tel cas pourroit estre cause de faire apostumer le lieu, et plus, a cause de l'apostemation du lieu, le membre se pourroit convertir a male composition innaturelle et perdre sa propre operation, mais est il bien vrai //n i r// que si le membre estoit endursi en sa dislocation, molliffication¹⁶⁰, separation ou torsion, a cause de la prolixité du temps, et que au commancement il ne eust pas esté parfaitement

¹⁵⁷ os de] 1505 os ou de

¹⁵⁸ disloqués] disloquer

¹⁵⁹ au lieu] 1505 aux lieux

¹⁶⁰ molliffication] mollifficaion

restauré, ou a cause de l'ignorance du medecin, ou pour aultre cause. En tel cas est il ^{<n i r 5>} convena-ble pour l'induration du membre qu'il soit mis en eaue chaulde, et non pas seulement en eaue chaulde, mais en eaue chaulde ou ayent boyllly de guymaulves, fleurs de camomille, fenugrec et semblables, car adoncques l'eaue chaulde, en molifiant le lieu, ne y atire pas la matiere pour cause que la matiere a cessé de fluyr par la distance du long ^{<n i r 10>} temps, et par especial le corps premier purgé avecques medicines apropiées¹⁶¹, comme sont hermodatiles et turbith et aultres semblables, mais molliffie le membre qui est endursi et ainsi le dispose a meilleur disposition et plus facile restauration et convenable, mais au commancement ce seroit tresmal fait. Mais je vueil que tu ^{<n i r 15>} congnois-ses que les dislocations aulcuneffois se font avecques fracture en ung mesme¹⁶² membre et avecques playe. Et quant ces troys diverses maladies sont trouvees¹⁶³ en ung mesme¹⁶⁴ membre, et en une mesme heure le saige restaurateur, davant que y faire quelque¹⁶⁵ chose, doit preparer toutes les choses qui luy sont necessaires et convenables, tant ^{<n i r 20>} pour la fracture que pour la dislocation et pour la playe, et après ce, il doit commancer a esgaler la fracture, si elle est plus dangereuse que la dislocation, et au contraire il doit commancer a la dislocation si elle est plus dangereuse, ou toute en une mesme heure doit egualer la fracture et la dislocation successivement. Et l'equation*^{IV} faicte, il ^{<n i r 25>} doit ramener et rejoindre les parties de la playe et les couldre s'il en ont besoing, et si non, non, mais en egallant la fracture et la dislocation, il doit disposer les astelles et ordonner en faczon*^{XV} que la playe se puyse veoir tous les jours muer et appareiller, sans se que la ligature de la fracture ou de la dislocation soit deffaicte fors par temps ^{<n i r 30>} limité¹⁶⁶ et déterminé. Et en tel cas qu'il use fort de defensif, car a cause de la grande lesion du membre, il se debilite fort, et par ainsi de legier et facilement il se apostume, sinon que par ung saige medecin il soit parfaitement deffendu. Soit doncques en tel cas toute ton intention a deffendre et a conforter le lieu, car si le membre ainsi blessé se ^{<n i r 35>} a-postume, il y a danger que sa composition soit destruite et sa forme perdue et sa propre operation, et par ce se pourroit le malade mourir facilement. Et ne oblie pas en tel cas de pronostiquer sur la mort du patient presens ces¹⁶⁷ parens et amys, car communement telles //n i v// mala-dies ainsi diverses et compostes sont mortelles, et par usaige le pourras tu congnoistre si tu y veulx diligemment considerer.

¹⁶¹ apropiées] appropriés

¹⁶² mesme] 1505 mesmes

¹⁶³ trouvees] trouvés

¹⁶⁴ mesme] 1505 mesmes

¹⁶⁵ quelque] quesque

¹⁶⁶ limité] liwité

¹⁶⁷ ces] 1505 ses

Le .xviii^e. chapitre de la dislocation de la mandibule inferiore.

Aulchuneffois elle se disloque au dedens et aulchuneffois au dehors. Et soit disloquee au dedens ou ^{<n i v 5>} au dehors, elle n'est point dangereuse. Les signes de la dislocation au dedens sont que la bouche demeure ouverte et les dens anterieores de la mandibule sont plus haultes que celles du derriere. Les signes de la dislocation au dehors sont, car la bouche demeure close ^{<n i v 10>} et ne se peult aulchunement ouvrir, et le malade ne peult macher la viande, et se adherent quasi les dens au palays, et au dehors se aparost une eminence manifeste plus qu'elle ne doit ou lieu de la dislocation, et ne peult parler.

Congneue telle dislocation, soit au dedens ou au dehors, le sage restaurateur doit mettre en la boche du ^{<n i v 15>} malade les deux polses et les afermer¹⁶⁸ sur les dens molayres de la mandibule inferiore du malade, et avecques les aultres quatre dois de ses mains il doit, par la partie exterieore, aprehender la mandibule disloquee et avoir ung ministre qui tiegne ferme la teste du malade. Et les choses ainsi ordonnees, le restaurateur doit mouvoir la ^{<n i v 20>} mandibule au dedens fors et vers soy, et au davant et au derriere, et en hault et en bas, et la ramener en son lieu. Et l'equation^{*IV} et restauration faicte, soit mis l'emplastre des farines et des pouldres sur le lieu et y soit lessé par ung jour et non plus, car en ce mesme¹⁶⁹ jour sera il guery. Et cest emplastre est escript ou chapitre de la fracture des ^{<n i v 25>} os de la poytrine¹⁷⁰.

Le .xix^e. chapitre de la dislocation de l'espine et des spondiles.

Quant les spondiles du col ou de la poitrine sont disloquees, il y a danger de mort soudaine, il apert des spondiles du col quant ilz sont disloquez pour l'empeschement qu'ilz donnent ^{<n i v 30>} es voyes de l'alayne, par quoy bien souvent et quasi tousjours sont cause de mort soudaine. Et des spondiles aussi de la poytrine il apparost aussi, car pour l'empeschement qu'ilz introduysent es lacertes et es muscles qui mouvent la poitrine naturellement et volontairement, par quoy le polmon en est empesché en son mouvement¹⁷¹, et s'en ^{<n i v 35>} en-suyt l'alayne petite et frequente et finalement la mort. Et de la dislocation des aultres spondiles s'ensuit aulcuneffois nuyssance, et douleur es rains et en la vessie, et difficulté de urine, et empeschement es voyes urinales, et apostume en ces lieux, et fievre et la mort.

Les signes des dislocations des spondiles du col sont qu'il pent //n ii r//¹⁷² le col vers la partie dextre ou vers la senestre, et que la teste chet en avant ou en arriere sans aulchung regime de ladicte teste et que il ne parle point et ne peult alener. Mais quant a congnoistre les dislocations des spondiles des

¹⁶⁸ afermer] afermes

¹⁶⁹ mesme] 1505 mesmes

¹⁷⁰ cf. chapitre .iiii.

¹⁷¹ mouvement] mouvent

¹⁷² Erreur dans la pagination de l'incunable n ii r] n iii

costes ou des rains, il n'est requis ^{<n ii r 5>} au-tre chose pour les congnoistre fors la veue et l'atouchement du medicin. En tel cas l'on doit secourir au malade le plus legierement que on peult. Et s'il advient¹⁷³ que les spondiles du col qui sont sept, ou quelque une de entre elles, soient disloquees, il les convient legierement restaurer davant que les accidens dessusdis se augmentent en ^{<n ii r 10>} ceste maniere. Le restaurateur doit avoir ung ministre qui tiegne le malade par soubz le menton avecques une main, et compreigne avecques ceste main tresbien la mandibule inferiore, et l'aulture main mette derriere soubz la teste, et ainsi par ceste maniere eslieve le malade a son povoir, et agitte ledict malade en le tenant tousjours, celon la ^{<n ii r 15>} maniere dessusdicte, et puis avecques sa main destre la partie eslevee¹⁷⁴ du spondile vers la partie interiore ou toutes les spondiles eminentes. Et face ce tant et si longuement et si fort que la restauration soit bien parfaite. Et la restauration faite soit apliqué dessus cest emplastre. Prenéz huyle rosat once .i., mummie^{*VIII}, mastic dragagant, mirtiles, ^{<n ii r 20>} gumme arabic, bol armenic, de chascung onces .5., soient pulverisés et criblés, et puis soit incorporé l'uyle rosat avecques aulbung d'euf et puis toutes les aultres pouldres ensemble, et soit fait emplastre liquide et soit mis sur une piece de linge et appliqué sur le lieu. Et de rechef soit apliqué par dessus ung fesseau de estoupes trempées encores audit ^{<n ii r 25>} emplastre, et puis soit lié et bandé tout doucement sans douleur. Et cecy fait incontinent, soit flebotomé de la main de la cephalique qui est aupres du poulce, ou soit ventosé et scariffié entre les espaulles, et le jour ensuivant après la seignee soit clisterisé ou preigne ung suppositoire, si non que le malade voise^{*V} de soy mesme¹⁷⁵ une fois ou deux le jour a sa¹⁷⁶ selle, et ^{<n ii r 30>} jus-ques a .iii. jours sa diete soit ordeat, ou amidon, ou avenat, ou de panee faite avec moyoulx d'eufz et brouet et mie de pain lavée en eaue. Et ces jours, son boire soit decoction de prunes seches ou de ptisane d'orge ou de eaue boyllie qui soit succree, et le tiers jour ensuivant pareillement qu'il soit de nouveau emplastré et apareillé avecques l'emplastre ^{<n ii r 35>} dessus-dit, et puis retourne a sa diete acoustumee en sa santé, car il sera guery ou jamais non^{*XIX}. Et si aulcunes des spondiles des costes qui sont .xii., ou des spondiles des rains qui sont cinq, sont¹⁷⁷ disloquees, ilz n'ont besoing, si non que le restaurateur comprime fort avec ses mains, et les reduise //n ii v// a leur lieu. Et puis soyt appliqué sur le lieu l'emplastre dessusdit, et puy par dessus l'emplastre y soyent appliqués plumaceaulx et estoupes trampees en eaue et bien exprimees. Et sur le premier fardeau de estoupes soyent mises aulcunes astelles bien legieres et ^{<n ii v 5>} bien¹⁷⁸ souples involvees¹⁷⁹ en estoupes, et par dessus ces astelles soyent mises les aultres de facelles estoupes. Et puy le lieu soit bien et fermement lyé avecques une bande large d'une paulme et soyt ainsi lyé jusques a neuf jours¹⁸⁰, car adoncques sera

¹⁷³ advient] adivent

¹⁷⁴ eslevee] 1505 eslevé

¹⁷⁵ mesme] 1505 mesmes

¹⁷⁶ sa] 1505 la

¹⁷⁷ sont] est

¹⁷⁸ bien] bien

¹⁷⁹ involvees] involvés

¹⁸⁰ jours] jous

il¹⁸¹ guery se dieu veult*^{XX}. Et a l'environ du lieu malade y soyt mys deffensif fait avecques huyle rosat, bol ^{<n ii v 10>} armenic et aultres semblables. Et incontinent après la premiere ligature soit faicte seignie de la partie contraire, ou ventosé des parties basses, et soit clisterizé ou preigne ung suppositoire, si non qu'il voyse*^V liberalement a son retraict une foys ou deux le jour, et soyt regi en sa diete ainsy que a esté dit jusques a troys jours. Et pareillement de son boire ^{<n ii v 15>} ainsi qu'il a esté dit. Et puy retourne¹⁸² le malade a sa maniere acoustumee de boire et de manger¹⁸³, et si après neuf jours ou après qu'il sera guery de la dislocation demoroyt ou lieu blessé aulcune douleur, ou aulcune duresse, soyt oint le lieu ou epithimé avecques cest unguent. *Recette* : olei onces .6., cere, farine fenugreci ana once .i., rasine onces .iii., butiri onces .ii., thuris, ^{<n ii v 20>} bdelli, oppoponaci ana onces .5., pinguedinis, anseris et galline ana onces .5., dissolvantur omnia ad ignem, et cum dissoluta fuerint colentur cum stamine et infrigidetur et usui reservetur.

Le .xx. capitre de la separation de la furcule et de l'os de l'espaule sans playe et avecques¹⁸⁴ playe.

^{<n ii v 25>} Ces¹⁸⁵ os la, c'est assavoir de la furcule et de l'espaule, ne se peulent disloquer, mais bien se peulent ilz rompre ou estre separés des lieux esquelz ilz sont conjoingt et contigués. Et pareillement les os de la poitrine et la sommité des¹⁸⁶ costes peulent bien estre separés et mollifiés et ployés, mais disloqués¹⁸⁷ non, ^{<n ii v 30>} ainsi qu'il apparoyt par la diffinition de dislocation. Et s'il advient qu'ilz soyent separés des lieux esquels ilz sont unys sans aulcune playe. Et en sont les signes, car il apparoyt eminence ou lieu et aussy quant on touche le lieu, l'os separé se deprime ou se eslieve. Cecy cogneü¹⁸⁸ ainsi, le restaurateur se doyt pourveoir de l'emplastre dessusdit qui ^{<n ii v 35>} est escript ou chapitre precedent de la dislocation des spondiles¹⁸⁹, et de bandes et de plumaceaulx et de estoupes trampees en eaue et bien exprimees. Et quant il sera garny de toutes les choses dessusdites, comprime sa main sur le lieu de l'eminence et esleve et reduise par ceste //n iii r// voye le membre en son propre lieu, et puy soyt aplicqué l'emplastre et les estoupes trempées¹⁹⁰ en eaue et exprimees, et les plumaceaulx, et soit tresbien fermé le lieu et bandé ainsi que a esté dit, et la bande soit cousue¹⁹¹ en ses revolutions. Et environ le lieu soit mis deffensif fait de huile ^{<n iii r 5>} rosat, boli¹⁹² armenic, ung pou de vinaigre et aultres semblables. Et soit flebotomé ou ventosé ou preignes¹⁹³ des clisteres ou des supositoyres s'il en

¹⁸¹ sera il] 1505 il sera

¹⁸² retourne] retoune

¹⁸³ manger] mange

¹⁸⁴ avecques] vecques

¹⁸⁵ Ces] 1505 Cest

¹⁸⁶ des] de

¹⁸⁷ disloqués] disloquer

¹⁸⁸ cogneü] cognou

¹⁸⁹ cf. chapitre .vi.

¹⁹⁰ trempées] trempés

¹⁹¹ cousue] coustu

¹⁹² boli] 1505 bol

¹⁹³ preignes] 1505 prenne

est besoing¹⁹⁴ ; de la diete telle qu'elle luy est convenable nous en avons assés dit. Et si telle separation est avecques playe et ait besoing de cousture, soit faicte, et s'il ne a en¹⁹⁵ nul besoing, soit laissee. Sur la plaie ^{<n iii r 10>} a-vec la cousture ou sans cousture soit mis ceste pouldre. Prenés mastic dragaganti, gomme arabic, sang de dragon, de chescun*^{XIV} once .i., soyent¹⁹⁶ pulverisés et criblés. Et sur ceste pouldre soit mis l'emplastre dessusdit. Et note que en telle separation avecques playe se doit mediciner et muer tous les jours, et quant elle est sans playe non, si non de quatre ^{<n iii r 15>} jours en quatre jours. Et quant la playe aura passé neuf jours, soit mondifié et incarné avecques cest emplastre. Pregnes miel rosat livres .5., farine de fenugrec ou farine d'orge ou farine volatile de molin onces .ii., gomme de ensens, aloes, de chescun*^{XIV} onces .5., soyent incorporees. La mondification faicte soit consolidé avec ceste pouldre. Recette : Pregnes noys de ^{<n iii r 20>} cypres, mummye*^{VIII}, galles, de chescun*^{XIV} onces .5., soyent pulverisés et criblés. Sa diete et son boyre ne soient en riens variés¹⁹⁷ de ceulx que nous avons dit ou chapitre de la dislocation des spondiles¹⁹⁸.

Le .xxi. chapitre des dislocations de la teste de l'adjutoire avecques playe ou sans playe.

^{<n iii r 25>} Le plus sovent la teste de adjutoire en l'espaule est disloqué¹⁹⁹ en la partie basse vers le lieu chatyleux, et a tart advient qu'il soit disloqué en la partie superieure, et interieure, et de la partie posteriore vers l'espaule jamais ne se peut disloquer, et quant la dislocation de ce membre est vers la partie inferieure, on la cognoist, a cause qu'il apparroist en ce ^{<n iii r 30>} lieu magnifiquement une eminence en maniere de ung euf ou de une noys, et pour la descente de la teste du vertebre²⁰⁰, ou de la teste de l'os de l'adjutoyre vers le bas ; en la partie superieure au contraire apparroist une concavité. Et si la dislocation est de la partie anterieure et superieure, il apparroist magnifiquement une eminence en la partie superieure, et en la partie ^{<n iii r 35>} con-traire vers le bas une concavité, ung signe commun en toutes dislocations qui sont vrayes dislocations²⁰¹, c'est l'immobilité du membre disloqué ou lieu auquel naturellement le membre se meuve a sa volenté. Se la teste de l'adjutoire est disloqué en la partie inferieure vers le lieu chatyleux, il est //n iii v// convenable que le restaurateur ait ung ministre qui tiegne le coulde du malade fermé avec le bras qui le lieve ou l'estande ou le lache a la volenté du restaurateur, jusques a ce que la restauration soit achevee. Et ung aultre ministre qui soustiegne la teste et la personne du malade et le ^{<n iii v 5>} garde qu'il ne se mouve a l'eure de l'adequation. Et quant toutes ces choses seront ordonnees, aye le restaurateur une pelote de fil, ou de estoupes, ou de linge, ou d'aultre chose qui soit dure et forte, qui soit de la quantité de la vacuité de l'esselle, et mette ceste

¹⁹⁴ besoing] bosoing

¹⁹⁵ ne a en] 1505 n'en a

¹⁹⁶ soyent] 1505 et soyent

¹⁹⁷ variés] 1505 variees

¹⁹⁸ cf. chapitre .vi.

¹⁹⁹ disloquee] disloqué

²⁰⁰ vertebre] verebre

²⁰¹ dislocations] dislacations

paulme soubz l'esselle, et quant il y aura mise qu'il ait une longiere, et la mette au droit de la ^{<n iii v 10>} moy-tié d'elle sur la palme, et tiegne le restaurateur ung des boutz de la serviete avec sa²⁰² main destre et l'autre partie en la main senestre. Et cecy fait, tiegne la teste de l'adjutoire amont et comprimé soit et ferme, et le ministre qui tient le coulde, lache le coulde a celle fin que le lieu puisse mieulx et plus facilement retourner en son lieu. Et soit telle ^{<n iii v 15>} compressi-on faicte en maniere que le membre puisse estre reduit en son lieu, car se la dislocation a esté faicte de frays, il ne pourra estre que l'os ne retourne facilement en son lieu par ceste maniere. Et l'equation*^{IV} faicte, soit dessus applicqué cest emplastre. Prenés farine de segle ou d'orge ou de aveyne*^{XXI} livres .5., mastic dragagant, sang de dragon, gomme arabic, ^{<n iii v 20>} de chescun*^{XIV} once .i., mummie*^{VIII}, bol armenic, de chescun*^{XIV} onces .5., soyent pulverisés et cribles et incorporees avec albuns d'eufz, et soit fait emplastre liquide, et soit mis sur une piece de linge et emplastré tout le lieu amont et embas ou lieu²⁰³ chatoilleux, et sur cest emplastre ou lieu chatoilleux soit mis une paulme d'estoupes ou de linge ou d'aulture chose ronde. ^{<n iii v 25>} Et par dessus soyent mises de rechief trois ou quatre fardeaulx d'estoupes qui²⁰⁴ compreignent toute l'espaule et le lieu chatoilleux, et sur ces estoupes trempees en eaue et bien exprimees soit lyé et bandé avec une bande large de six doys et plus qui soit revollvee d'ung costé et d'aulture, jusques a ce que le lieu puyssse demeurer fermé. Et soyt cosue en ^{<n iii v 30>} toutes ces²⁰⁵ revolutions. Et aux avirons²⁰⁶ soit mis defensif fait de bol armenic et huylle rosat et semblables, et incontinent après la premiere ligation, ou ce mesme²⁰⁷ jour soit flebotomé de la partie contraire de la main de la cephalique qui est aupres du poulce, ou soit ventosé sur les nages. Et soit clisterisé ou preigne des suppositoires en façon qu'il voyse*^V tous les ^{<n iii v 35>} jours une foys ou deux a son restraict*^{VI}, et avec une longiere soit suspendu son bras avec sa main en compreignant le coulde et l'espaule en façon que l'adjutoire puisse bien estre substenté et soit ainsi delaissé sans riens bouger jusques a troys ou a quatre jours, ou plus ou moins, selon que verra le medicin estre de faire. Et soit traicté le membre a l'eure de la ^{<n iii v 40>} restauration a son pover sans douleur et pareillement en toutes ces²⁰⁸ aultres operations de paour que les humeurs ne courent au lieu blessé, car //n iii r// la douleur prepare le lieu a recevoir les humeurs et dispose tout le membre a appostement. Ces choses ainsi ordonnees, sa²⁰⁹ diete soit ordeat, avenat, mye de pain trempee²¹⁰ en eaue, leictues, espinars et cocordes verdes et seiches, confites, et preparees au lait d'amandes, et boyve ^{<n iii r 5>} deco-ction de prunes seiches et ptisane d'orge, ou eaue zucare, ou eaue cuyte toute pure, jusques a ce qu'il soit asseuré qu'il ne se engendrera point ou lieu d'aposteme. Et peut ausi menger des poires et des pommes cuites. Et puis retourne a sa diete acoustumee. Et si avec telle dislocation y avoit playe en la ligation,

²⁰² sa] 1505 la

²⁰³ ou lieu] 1505 ou au lieu

²⁰⁴ qui] que

²⁰⁵ ces] 1505 ses

²⁰⁶ avirons] 1505 environs

²⁰⁷ mesme] 1505 mesmes

²⁰⁸ ces] 1505 ses

²⁰⁹ sa] 1505 la

²¹⁰ trempee] trempé

soit l²¹¹aissee la playe ouverte. Et s'il est ^{<n iiiii r 10>} be-soing, la playe soit cosue, et si non, non, et tous les jours soit pensé jusques a parfaicte curation avec cest emplastre. Prenés miel rosat livres .5., gomme de ensens, mastic dragant^{*XXII}, gomme arabic, sang de dragon, de chescun^{*XIV} onces .5., farine de fenugrec once .ii., soyent meslees ensemble, et l'incarnation faicte soit consolidee la playe avec pouldre faicte de noys de cypres. Et se ^{<n iiiii r 15>} l'os est separé ou tors ou mollifié, que tu pourras savoir a ce qu'il se meuve bien dedans son lieu, combien que avec grant douleur, et a ce qu'il ne y aura point de signes manifestes de dislocation, tu doys proceder en la cure, ainsi comme s'il y avoit dislocation, ainsi comme nous avons dit, toutesfoys avec moindre violence et meilleur maniere. Et se après la ^{<n iiiii r 20>} restau-ration demeuroit ou membre aucune nodosité ou duresse, soit molifié avec unguent de bdellio et de oppoⁿaco escript ou chapitre des playes de la racete de la main²¹² en la fin dudit chapitre. Et si cest os est disloqué vers la partie anteriore du costé d'amont, il n'est aultre chose requis, si non que le lieu soit comprimé avec les mains et soit soustenu, ainsi come a esté dit, et ^{<n iiiii r 25>} en toutes choses soit procedé, ainsi come il a esté dit. Et si après le temps que la restauration devroit estre confermee, c'est assavoir .xv. ou .xx. jours après ou environ l'adjutoire descendoit de par soy, et quant il est restauré et remis par le medicin en son lieu et chet de rechief encore, c'est signe de fracture ou de separation du ligament qui lie la teste de l'adjutoire avec la ^{<n iiiii r 30>} boe-ste de l'espaule. En tel cas la dislocation de l'adjutoire ne reçoit jamais curation, ne pareillement la dislocation du vertebre de la cuisse, si non que la mollification du ligament procedast de matiere humide mollifiant le lieu, laquelle humidité pourroit estre²¹³ desechee par benefice du cautere appliqué en trois lieux environ le vertebre, et se par ceste voye avec la ^{<n iiiii r 35>} liga-ture dessusdite, le membre ne prenoit firmation^{*IX} en son lieu et en sa situation, il ne fault plus avoir de espoir en sa guerison et est le²¹⁴ meilleur et le plus honorable de lesser la cure, et si cest os a esté par long temps disloqué et ja se commance a endursir, soit molifié le lieu avec l'onguent de bdellio et opoⁿaco // ^{n iiiii v//} de-susdictz. Et soit fomenté tous les jours une foys ou deux avecques decoction de guimaulves et de semence de fenugrec et aultres semblables. Et la mundification faicte, soyt tiré et remis le membre en son lieu avecques la paulme et une serviete ainsi qu'il a esté dit. Et si par ^{<n iiiii v 5>} ceste maniere il ne se povoit restaurer, soit mis ou lieu chatoyeux au droit de la dislocation quelque chose ronde. Et puy soit prins ung boys ront si grant que deulx hommes le puyssent tenir sur leurs espaulles, sur lequel boys soyt appliqué ceste pille ronde qui est au droyt du lieu en gettant le bras par dessus ce boys, et ung home tiengne le ^{<n iiiii v 10>} ma-lade par le coulde et tire vers le bas bien fort, ou ce haussent ces deux hommes qui tiennent ce boys sur leurs espaulles en fasson que le malade soyt suspendu au boys par son bras malade, ou soit le malade ainsi suspendu a une eschelle a rolons, car c'est tout ung. Et si par ceste maniere l'adjutoyre est reduyt en son lieu, c'est bon et si non, soit ^{<n iiiii v 15>} de-lessé, car la maladie est incurable. Mais si par ceste

²¹¹ l²¹¹aissee] laissé

²¹² cf. chapitre .xxiii.

²¹³ estre] pestre

²¹⁴ est le] 1505 le

maniere il estoit reduyt en son lieu, soyt procedé en la cure en toutes choses ainsi qu'il a esté dit devant après que la restauration sera faicte deuement.

Le .xxii. chapitre des dislocations du coule avec la playe ou sans playe.

La restauration de ce lieu est fort douteuse, a cause de la²¹⁵ ^{<n iiiii v 20>} com-position, car en ce lieu y a plusieurs petis os qui sont en façon de une rotule a puyser l'eau despuis que a grant difficulté ou jamais ne se peuvent restaurer.

Ceste dislocation²¹⁶ se cognoist²¹⁷ par l'atouchement, quant on treuve eminence indeue en ce lieu, et aussi a ce que le malade ne peut remuer le bras en son lieu ainsi qu'il ^{<n iiiii v 25>} avoyt acoustumé.

Sans fracture ou dislocation²¹⁸ peult escheoir ou lieu torsion, molification, ou separation que toutes se guerissent avecques une mesme chose et par une mesme maniere ainsi que s'il y avoyt dislocation, mais avecques moins de peine et de travail quant au restaurateur, et moins de douleur quant au malade. Et ne ^{<n iiiii v 30>} differe-ent en riens quant a leur diete, flebothomie, ventosation, bruuvaige, clisteres²¹⁹ et suppositoires, si n'est que en dislocation^{*XXIII} avecques playe pousse que la playe se doive tous les jours deslier et appareiller avecques medicines convenables, toutesfois la dislocation ne se doit remuer que de trois jours²²⁰ en trois jours²²¹ ou de quatre en quatre, mais contortions, molifications ^{<n iiiii v 35>} et separations se doyvent tous les jours deslier et appareiller comme la playe. Congneue et enquisse la²²² dislocation du coule, il fault que le restaurateur preigne le bras du malade environ la racete avecques la main dextre, et avecques sa main senestre gouverne et compreigne l'acuité du coule. //n (v) r// Et cecy fait, move le bras du malade avec la main destre de quoy il le tient devant et derriere en estandant le bras ou en le ployant tout doucement, en façon que la dislocation soyt restaurée et le membre remis en son lieu. Et incontinent soit appliqué dessus ung linge trappé en ^{<n (v) r 5>} hu-yllle rosat, bien exprimée et puy par dessus, et soit appliqué l'emplastre constrictif dit dessus. Et par dessus cest emplastre soit mis de facelles d'estopes en si grant nombre que tout le lieu en soit compris de tous coustés, et puy soit lié le coule vers la poytrine, et soit suspendu ainsi ployé avecques une longiere au coul. Et ces choses ainsi ordonnées, ^{<n (v) r 10>} soit flebotomé de la partie contraire de la main, ou soit ventosé entre les espauls et clisterisé ou preigne des suppositoires, selon qu'il en sera necessaire, et soit deslié de deux jors en deux jours, ou de trois

²¹⁵ la] a

²¹⁶ l n'est plus lisible

²¹⁷ cognoist] cognoistre

²¹⁸ l n'est plus lisible

²¹⁹ clisteres] clisterers

²²⁰ jours] jors jours

²²¹ trois jours] jours

²²² la] le

jours en trois jours²²³ de paour que le lieu ne se endursisse trop. Et tous les jours et a toutes heures qu'il sera mué et deslié soit le bras estandu et ployé ^{<n (v) r 15>} tout doucement, tant et si longuement que le malade le puyse de luy mesme²²⁴ estandre et ployer, et cecy soit continué jusques a la fin, et a la fin le lieu soit oynt tous les jours avecques unguement de bdellio et oppoponaco escript ou chappitre des playes de la recete.

Et si avecques la dislocation y avoyt playe qui eust besoing de cousture, ^{<n (v) r 20>} soit cousue et si non, non, et soit ordonnée la ligature en faczon*^{xv} que la playe se puyse tous les jours mondiffier et incarner avecques l'emplastre dessusdit ou chappitre superieur fait de miel et de poudre, et après l'incarnation soit consolidé. Mays il te convient ici entendre que en tel cas que, si la playe est faicte de travers du coulde ou au contraire de la ^{<n (v) r 25>} dislo-cation, le membre ne se doyt pas tous les jours mouvoir et ployer quant on le deslie et qu'on le mue, car tel mouvement et telle plication²²⁵ empescheroit la consolidation de la plaie et la continuation des parties. L'incarnation faicte, soit consolidé avecques poudre de noys de cypres et alors se pourra mieulx mover le membre et ployer par le medecin, affin que ^{<n (v) r 30>} par tel mouvement environ le coulde puyse retourner le membre a son mouvement naturel. Et en la fin soit mollifié le lieu avecques l'onguent dessusdit, et quant on l'oindra soit souvent ployé et mové devant et derriere. Sa diete et son boyre soit, ainsi come nous avons dit ou chappitre precedent. Et soit avecques playe ou sans playe, soyt tousjours le membre ^{<n (v) r 35>} suspendu au coul avec une longiere, affin que le membre se repose ; toutesfoys soit ployé et lyé tousjours selon la maniere plus convenable a la continuation des parties de la playe, ou soit ordonné et estandu le bras tout du long sur ung coyssin, s'il en est necessité, a cause de la plaie qui soit faicte de travers.

//n (v) v// Le .xxiii. chappitre de la dislocation du nou de la racete de la main sans playe ou²²⁶ avecques playe.

Cest membre est legierement osté de son lieu et pour quelconque cause tant soit elle debile, mays a grande difficulté se peult ^{<n (v) v 5>} elle restaurer, a cause des petis os de la racete de la main qui ne se peuvent traicter par le medecin. Et aussi, a cause que les testes des focilles bien subtilement sont contigues avecques les os de la racete et les os du peigne. Et pourtant, quant ce lieu est disloqué atart, avient et a grande difficulté qu'il se²²⁷ puyse restaurer et n'est pas sans grant ^{<n (v) v 10>} douleur et sans grant travail, et pour ceste occasion le plus souvent, ou le membre se torque, ou se moliffie, ou se extant, ou se separe sans dislocation. Mais tous les medecins et les gens lays*^{xxiv} disent que toute

²²³ trois jours] 1505 trois

²²⁴ mesme] 1505 mesmes

²²⁵ plication] plication

²²⁶ ou] 1505 et

²²⁷ qu'il se] 1505 qu'il y

doleur avec torsion, separation et moliffication en ce lieu est dislocation. Mais il n'est pas vray, car dislocation en tel lieu et semblables est avec ^{<n (v) v 15>} do-leur et tumeur ou eminence ou lieu avecques privation du mouvement du membre, mes en torsion, separation ou mollification, cela n'est pas requis. La dislocation congneue, face le restaurateur que l'ung des ministres tiengne la main du malade ferme en comprenant le peigne de la main et les dois fermement, et soynt ung aultre ministre qui luy tiegne les bras, et quant il ^{<n (v) v 20>} aura ainsi ces choses ordonnees, egale le lieu en comprimant les parties eminentes avecques la main vers les non eminentes, et cecy traicte sans doleur en tant qu'il sera possible. Et cecy fait, soit appliqué sur le lieu incontinent ung linge trampé en huyle rosat tout chault et exprimé. Et²²⁸ par dessus soit apliqué une emplastre restraintsif fait de farine et de pouldre, ainsi comme a ^{<n (v) v 25>} esté dit dessus. Et sur cest emplastre soit mises²²⁹ facelles de estopes tramees en eaue et exprimees. Et puy soit bandé par dessus avec une bande large de troys doys, laquelle soit puy cousue en chascune de ses revolutions. Et soit oynt le lieu aux environs avec defensif fait de huyle rosat, bol armenic et vin aigre et aultres semblables. Et soit flebotomé de la partie ^{<n (v) v 30>} contrai-re de la main. Et face qu'il ait le ventre large. Et ne soit deslié²³⁰ le lieu fors de quatre en quatre jours, si non qu'il y ait playe. Et s'il y avoyt playe, soit mué la playe tous les jours, mais la dislocation non. Sa diete soit froide le premier jour et le second, et puy retourne a sa maniere de vivre acoustumee. Et s'il y a playe, soynt mondifiee et traictee²³¹ de ^{<n (v) v 35>} par soy sans la dislocation avecques emplastre fait de miel rosat dit dessus des pouldres. Et si la playe requeroit reduction des parties avec cousture soit faicte. Et par dessus soit mis pouldre conservative de la costure de laquelle nous avons fait mention. Et par dessus la pouldre soynt mis l'emplastre incarnatif dessusdit. En la fin après l'incarnation soit consolidé //n (vi) r// avec pouldre de noys de cypres, ainsi come nous avons dit de la torsion, separation et mollification, et soit procedé avec une mesme chose, mais plus legierement et debilement quant²³² a la restauration. Et si a la fin estoit encores demoré quelque doleur ou aulcune eminence indecente ou aulcune ^{<n (vi) r 5>} du-resse, soynt oynt le lieu et epithimé avec unguentum de bdellio et oppoponaco escript ou chappitre de la fracture des costes.

Le .xxiiii. chappitre des dislocations des os des doys de la main.

Les os des doys de la main legierement se disloquent, a cause de leur humidité qui les dispose a ployer et flechir. Et le ^{<n (vi) r 10>} poul-ce de legier se disloque ou second nou. Et legierement se restaurent²³³ pareillement aussi tous les doys quasi de quelconque cause tant soit elle debile, se torquent ou se molliffient ou se separent. Et legierement se restaurent s'ilz sont desloqués. Et s'ilz sont contors,

²²⁸ Et] Ct

²²⁹ mises] 1505 mis

²³⁰ l n'est plus lisible

²³¹ traictee] traicté

²³² quant] quat

²³³ se restaurent] se restaure

separés ou mollifiés, soit le lieu emplastré avec emplastre fait de farine et medicines constrictives ^{<n (vi) r 15>} ainsi. Prenés farine de febves ou de seigle ou d'avoyne*^{XXI} ou farine volatile de molin livres .5., mastic dragagant, gomme arabic, de chascung once .i., bol armenic, mummie*^{VIII}, de chascun onces .5., soit fait emplastre fluxible qui soit incorporé avec aulbun d'eufz²³⁴. Et soit estandu sur ung linge et mis sur le lieu blessé. Et soit bien lié le doy selon ce qui sera et soit lessé jusques a troys ou ^{<n (vi) r 20>} quatre jours, et soit continué ceste ligation en le renovelant de quatre jours, jusques a ce que le lieu soit confirmé. Et si le poulce est disloqué ou second nou avec estopes et linges et l'emplastre soit lié en revolvant la bande a l'entour du bras et environ le poulce bien et decemment si que il puisse demourer en la situation et en son lieu, et soit cosue la bande en ^{<n (vi) r 25>} ses revolutions, et soit bandé le membre selon sa figure, et soit ainsi lessé, et ne soit deslié que de quatre en quatre jours. Et a la fin après sa confirmation soit oynt le lieu et mollifié et epithimé avec unguentum de bdellio et oppoponaco et gresses escript ou chappitre de la fracture des costes. Et toutes les fois que on le oindra soit mové le doy tout doucement, ^{<n (vi) r 30>} et souefment sans douleur, et ainsi par temps pourra il retourner a son operation; de sa diete nous en avons assés dit par avant.

Le .xxv. chappitre de la dislocation de la hanche et de l'os du vertebre sans playe ou avecques playe.

Cest membre le plus souvent se disloque en la partie basse vers la ^{<n (vi) r 35>} sum-mité de la nage, et a tart se disloque en la partie superieure. Et aucunesfois il se disloque au dedans vers l'eigne, mais au derriere vers l'os de la hanche jamais ne se disloque, a cause de l'os et de la hanche et de son lieu. Et quant il est disloqué en la partie basse, le pié du malade se encline au dedens et la cuyse en est corvee si que le talon ne se apuye point sur la terre. ^{<n (vi) r 40>} Et apparoit ou lieu une eminence magnifeste de la hanche; mais si la hanche estoit disloquee ou desnouee, ou le vertebre en la partie //n (vi) v// haulte, tout le pié en est eslevé et corvé également. Et s'il est disloqué en la partie interieure, le pié est encliné au dehors vers la partie silvestre et la cuyse est eslonguee plus qu'elle ne doit et aparaisse manifeste eminence en l'eigne. Quant la hanche est disloquee en la partie inferieure ^{<n (vi) v 5>} ou en la partie superieure, elle se doit ainsi restaurer. Soit mis le malade sur ung banc large tout a l'envers. Et ung ministre tiegne le malade fermement environ le genoil avecques les mains, et aupres de ce ministre y en ait ung aultre qui gouverne la cuyse du malade. Et cest dernier ministre ne face aucune violence a la cuisse, mais la gouverne tout doucement et legierement. Et le tiers ministre tiegne le malade par les espaulles et le ^{<n (vi) v 10>} gouver-ne²³⁵ a la volenté du restaurateur. Et le restaurateur mette une longiere longue involvee fermement entre la cuyse et les coyllons, et ainsi tiegne la cuyse amont, affin que l'os de la hanche ou du vertebre se esmeve de son lieu, et quant le ^{<n (vi) v 15>} ministre sentira le mouvement de l'os, commande au ministre qui tient le malade au droit du genoil a l'eure de la commotion qu'il tyre le genoil avecques la cuyse embas violentement, et a ce faire luy ayde le second

²³⁴ d'eufz] 1505 d'euf

²³⁵ gouverne] 1505 garde

ministre qui regist la cuyssse du malade, et comme ses ministres tireront ainsi la cuyssse du malade, le restaurateur haulse l'os avec sa longiere, ^{<n (vi) v 20>} et après relache sa longiere, affin que l'os, ainsi tyré et eslongué jusques au droit de son lieu en son²³⁶ retrainant, puisse entrer en soy²³⁷ lieu et en sa concavité. Que tu pourras cognoistre a ce que aucun signe de dislocation anteriore ou posteriore ne y apparoit, lesquelz signes nous avons declairé²³⁸ au commencement du chapitre. Quant l'os du vertebre est ^{<n (vi) v 25>} disloqué au dedans, et le medecin trouvera une eminence en la vacuité de la hanche et duressse, adoncques le dit medecin ou resteurateur^{239*XXV} ordonne troys ministres ainsi que nous avons dit, et couche son malade sur ung banc large tout a l'envers dit. Et pareillement passe une longiere entre les cuyssses et les collons du malade, et soit la motyé ^{<n (vi) v 30>} de la longiere tyree vers l'espine, et l'autre vers le nombril, vers la partie domestique, et le milieu de la longiere soit au droit du sumen et du lieu, et adoncques face le restaurateur tout le²⁴⁰ contraire de ce qu'il a fait en l'autre, come quoy le restaurateur doit enjoindre aux restaurateurs qui gouvernent le genoil et la cuyssse que sans violence et le plus doucement ^{<n (vi) v 35>} qu'ilz peuvent, qu'ilz tirent l'os de la cuyssse disloqué vers le bas, et quant le restaurateur sentira le mouvement de l'os, adoncques violemment avecques sa longiere le tire contremont et le remecte en son lieu, car par ainsi se fera se il se y doyt jamais remectre. Telle maniere de fere se doyt //n (vii) r// tenir en tel cas, a cause de la grandeur du membre, es aultres lieux non. Et l'equation^{*IV} du membre faicte, soyt appliqué dessus emplastre constrictif faict de farines et pouldres escript ou chapitre des dislocations des os des doys de la main²⁴¹, et soyt estandu sur ung linge ^{<n (vii) r 5>} et appliqué sur le lieu en faczon^{*XV} qu'il compreigne toute la hanche et l'aighe. Et nullement ne soyt appliqué dessus le lieu blessé huyle rosat, combien²⁴² qu'il ait esté fait en plusieurs aultres lieux par cy devant, car le membre, a cause de sa grandeur et de la difficulté de sa dislocation, a besoing de forte constriction et durable et non pas de ^{<n (vii) r 10>} mollification, et par dessus l'emplastre²⁴³ soyent mises facelles de estoupes en nombre convenable en faczon^{*XV} qu'elles compreignent tout le lieu avecques toute l'aighe, lesquelles estoupes soyent trampees oudit emplastre qui soyt bien liquide. Et soit employé la vacuité de l'aighe²⁴⁴ en fasson qu'elle ne empesche la ligature. Et par dessus soit bandé le membre d'une ^{<n (vii) r 15>} bande qui soit large de plus d'une paulme laquelle bande soit revolvee soubz l'aighe et soubz le nou, et puy vers la partie sayne, vers le nombril, et puy vers l'espine, et soyt cosue en chescune^{*XIV} de ses revolutions en fasson qu'elle puisse demorer ferme sans soy mouvoir jusques au temps de la seconde ligation.

²³⁶ son] 1505 se

²³⁷ soy] 1505 son

²³⁸ declairé] 1505 declarez

²³⁹ resteurateur] refleurateur

²⁴⁰ le] 1505 au

²⁴¹ cf. chapitre .xxiiii.

²⁴² combien] combien

²⁴³ l'emplastre] l'emplstre

²⁴⁴ i n'est plus lisible

La ligation faicte et bien fermee, soynt ^{<n (vii) r 20>} oingt le lieu environ la bande avecques deffensif fait de bol armenic et de huyle rosat avecques ung pou de vin aigre et aultres semblables. Et soit le malade couché a l'envers et avecques ce, a celle fin que la restauration du membre demeure ferme et que le membre ne perde la bonne forme de restauration, il est convenable que la petite jambe du ^{<n (vii) r 25>} mala-de soynt lyee soubz la hanche²⁴⁵ fermement avecques la hanche, si que le malade tiegne son talon lyé et adherent avecques la scie et demeure ainsi, jusques a ce que le lieu soit confirmé, car il sera fort utile au malade²⁴⁶ pource que la restauration s'en confermera mieulx et en durera plus, si la composition a esté bien faicte par le medecin et le membre ait ^{<n (vii) r 30>} esté bien restauré, car par ceste maniere de ligation, la restauration du membre, posé qu'elle soit mal faicte, s'en acomplira et se²⁴⁷ parfera. Et soit flebotomié le premier jour et après sa premiere ligation de la partie contraire de la vene qui est entre le doigt anulaire et le auriculaire, qui se appelle la salvatelle*^{XXVI}, ou de la vene epatique du bras droyt, ou de la ^{<n (vii) r 35>} vene de la ratelle ou bras senestre, ou soynt ventosé es nages et en la cuysses saine. Et voise*^V une foys ou deux a son retrait avecques ung clistere ou suppositoire, et soit regi de sa diete et de son boire ainsi qu'il a esté dit ou chapitre de la dislocation de l'adjutoire sans playe ou avecques //n (vii) v// playe²⁴⁸. Et si avecques telle dislocation y avoit grande playe qui requist reduction²⁴⁹ des parties, juge telle dislocation estre incurable tant, a cause de la difficulté de la dislocation que a cause de la grandeur du membre qui empeschent la firmation*^{IX} du lieu, qui ausy a cause de la playe qui ^{<n (vii) v 5>} em-pesche l'equation*^{IV} du membre et mollifie le lieu si qu'il ne se pourroit firmer. Mais pource ne doys tu desister de y proceder par bons moyens en la cure. Et en tel cas tu feras a ton pover en fasson que le membre soynt premierement reduyt en son lieu, et puis soynt emplastré et lyé et soynt tranché l'emplastre au droit de la playe en fasson que la playe ^{<n (vii) v 10>} apa-roisse. Et sur la costure soynt mys ceste pouldre conservative²⁵⁰ de la costure. Prenés sang de dragon, mastic, gomme dragagant, gume arabic, de chascun onces .5., soyent pulverizés et criblés. Et par dessus ceste pouldre soit mys sur²⁵¹ la playe emplastre mundificatif, confortatif et incarnatif escript ou chapitre de la dislocation de l'espaule avecques playes²⁵². Et ^{<n (vii) v 15>} avecques ceste emplastre soynt pensee la playe et mundifiee²⁵³ tous les jours, mais la ligation de la dislocation sans playe ou avecques playe jamais ne se doit boger que de troys jours en troys jours ou de quatre en quatre. Et pareillement doys tu proceder si la playe est petite qui n'aist aucun besoing de costure. Il te convient icy noter que plusieurs ^{<n (vii) v 20>} medecins en tel cas et en aultres dislocations des grans membres faictes avecques playes qui ont besoing de costure, premier, reduysent les parties de la playe et les conservent jusques a troys jours en remuant et apareillant la playe tous les jours avecques la pouldre et l'emplastre

²⁴⁵ hanche] hamche

²⁴⁶ malade] mamalade

²⁴⁷ se] ses

²⁴⁸ cf. chapitre .viii.

²⁴⁹ reduction] reduceion

²⁵⁰ ceste pouldre conservative] pouldre, ceste conservative

²⁵¹ sur] sus

²⁵² cf. chapitre .vii.

²⁵³ mundifiee] mundifié

dessusdit, a celle fin que la playe ne les empesche en la ^{<n (vii) v 25>} restau-ration de l'os. Et le .iii^e. jour ilz egalent la dislocation, car adoncques le sang est restraint et les levres de la playe aulcunement appliquees et rejointes. Et puy après ce temps procedent ainsi que nous avons dit. Ceste maniere ne me plaist pas tant que la premiere, posé qu'elle peust aulcuneffoys estre utilement faicte, car j'ay paour que, qui lerroit la ^{<n (vii) v 30>} di-slocation jusques a ce temps que pour la douleur, qui ne cesseroyt point, a cause de l'imparfaicte operation que le membre s'en enflast, et le lieu s'en apostumast, a cause du flux continuel des humeurs au lieu par quoy s'en empeschast la restauration, et a la fin ne se peult faire ainsi que pour ceste cause, le malade demorast a perpetuité²⁵⁴ en telle maladie, et que par ^{<n (vii) v 35>} ceste voye se fist la maladie incurable. Soynt doncques guerie et cosue la grant playe²⁵⁵ par soy et la dislocation apart soy. Et avecques la pouldre et l'emplastre incarnatif et mundificatif, jusques a la parfaicte incarnation, et puy soit consolidé avecques pouldre de noys de cipres et semblables. Et si la playe est petite, il ne y a point de besoing de pouldre qui //n (viii) r// conser-ve la costure, mais soit curee par soy avecques emplastres, mundificatifz et incarnatifz, et avecques pouldre consolidative jusques a la fin, si non que la ligature de la dislocation ne se doit boger si n'est de troys jours en troys jours ou de quatre en quatre ainsi qu'il a esté dit. Et soynt ^{<n (viii) r 5>} gouverné en sa diete et en son boire, ainsi come il a esté dit ou chapitre de la dislocation de l'adjutoire²⁵⁶. Et si telle dislocation a esté faicte de longtemps et soit ja endursie, il me semble qu'il est plus honorable que tu ne entremettes²⁵⁷ point de la cure et de la lesser que de t'en entremettre. Et si telle cure tu voloys exercer en ung home fort et robuste, soit fait come ^{<n (viii) r 10>} je fiz en ung home de plasance qui estoit filz de donne monstable, lequel avoyt esté par l'espace d'ung an avecques dislocation ou vertebre et estoit ladite dislocation²⁵⁸ vers la partie posterioire, en fasson qu'il ne povoit aller si n'est²⁵⁹ avecques des bastons, et estoit cest homme cy jeune de le age de .xxv. ans ou environ. Le premier jour qu'il vint a moy, je ^{<n (viii) r 15>} le fiz baigner en decoction de guymaulves et de semence de lin et de fenugrec, et ainsi le fis tous les matins baigner a jeung par l'espace de .xv. jours. Et a l'issue du baing, je faisoys oindre le lieu avecques unguentum de bdellio et de oppoponaco escript ou chapitre des dislocations des spondilles²⁶⁰. Et cecy fait, ung matin a soleil levant, je euz²⁶¹ ^{<n (viii) r 20>} avec-ques moy, maistre Girard, Ricie, et maistre Albert qui estoient maistres cyrurgiens. Et eulz aussy avecques eulx, d'eultres gens, et assis mon malade sur ung grant banc plus long et plus large que le malade, et tempte avecques les aultres medecins, et trouvasmes²⁶² le lieu assés bien mollifié, et de ceste heure la je lye sur son genoil une bande large et forte ^{<n (viii) r 25>} et passe²⁶³ une partie de la²⁶⁴ bande vers la partie domestique de la

²⁵⁴ perpetuité] perperpetuité

²⁵⁵ playe] elaye

²⁵⁶ cf. chapitre .viii.

²⁵⁷ tu ne entremettes] 1505 tu ne t'entremettes

²⁵⁸ dislocation] dislocation

²⁵⁹ n'est] 1505 n'estoit

²⁶⁰ cf. chapitre .vi.

²⁶¹ euz] eulz

²⁶² trouvasmes] trouvasines

²⁶³ passe] 1505 passay

cuysses et l'autre partie vers la partie silvestre, et cecy jusques a la plante des piedz, et a la plante des piedz de la partie blessee, je continue les chiefz de ma seconde bande ensemble et les noue, en fasson qu'ilz ne peussent²⁶⁵ courir pour quelque violence que l'on y peulst faire, sinon qu'elle fust ^{<n (viii) r 30>} excess-ive²⁶⁶ et hors l'intention du restaurateur, et la bande ainsi continue et lyee²⁶⁷ fort et ferme avecques plusieurs volutions sur le genoil, en fasson qu'elle ne se pourroit boger. Et qui plus est, affin de tenir ferme la cuysses jusques a la fin de l'operation, la lye avecques²⁶⁸ une corde, et l'autre bot de la corde lya²⁶⁹ a ung instrument appellé vulgairement ung tour fait de boys, ^{<n (viii) r 35>} et colloque cest instrument aulx piedz du malade avecques deulx hommes pour tourner cest instrument a l'eure de la restauration a²⁷⁰ mon plaisir et selon que je leur disoye ; cecy fait, je prins ung linseul subtil et long double, lequel je passe²⁷¹ entre la cuysses et les coylos du malade, si que l'une moytié estoyt estandue par dessus l'espine //n (viii) v// du dors du malade jusques a la teste, et l'autre moytié vers le nombril jusques a la teste, et la je continue les deux botz de ce linseul et les lye bien fermes²⁷² a ung pau^{*XXVII} fiché fort en terre. Et ses²⁷³ choses ainsi preparees et ordonnees, je me prepare environ la hanche du malade disloquee ^{<n (viii) v 5>} en la touchant doucement et tout legierement avecques mes mains, et en la touchant, je commande a ceulx qui estoient a gouverner le tour que ilz le tournassent tout doucement et non pas violemment, et ainsi le firent. Et les chirurgiens qui estoient avecques moy avoient ja preparees²⁷⁴ les emplastres constrictives et facelles de estoupes et ^{<n (viii) v 10>} ban-des et fil et aiguille et toutes les aultres choses a ce convenables et necessaires après la restauration, et les aultres qui tournoient le tour a ma volonté après ung pou de temps esmeurent le vertebre et le tirerent vers la partie inferiore du lieu ou il estoit, et adoncques moy avecques mes mains et les aultres medecins comprimastes ^{<n (viii) v 15>} l'os en son propre lieu legierement et doucement, et puis fut appliqué sur le lieu l'emplastre et les facelles de estoupes, et fut lié le membre decemment et souefvement, et après la ligature je lesse le malade couché a l'envers jusques a quatre jours, touteffois, après que le membre fut egalé et qu'il fut lyé et bandé, je hoste^{*XI} le malade de ^{<n (viii) v 20>} des-sus le banc et le deslye du tour et le mis en son lit. Et continue ceste ligature de quatre jours en quatre jours en renovellant l'emplastre jusques au .xx.^e jour, et adoncques je luy hoste^{*XI} tout et luy commande qu'il cheminast tout doucement, et ainsy le fist et fust parfaitement guery, ainsi comme les aultres medecins me resceurent²⁷⁵ ^{<n (viii) v 25>} pu-is après. Et vesquit^{*XXVIII} après en bonne santé plus de .xii. ans. Et le vis

²⁶⁴ de la] la

²⁶⁵ peussent] peussen

²⁶⁶ excessive] excessve

²⁶⁷ lyee] 1505 lié

²⁶⁸ avecques] avedques

²⁶⁹ lya] 1505 lye

²⁷⁰ a] va

²⁷¹ passe] 1505 passay

²⁷² fermes] 1505 ferme

²⁷³ ses] 1505 ces

²⁷⁴ preparees] préparés

²⁷⁵ resceurent] 1505 narrerent

depuis par plusieurs fois aller et venir sans aulcune nuyssance ou membre et sans qu'il clochast aulchunement.

Le .xxvi. chapitre de la separation de la rotule du genoil.

Cest membre ne se disloque²⁷⁶ point, mais se separe ou se ^{<n (viii) v 30>} mol-liffie et se convertist vers la partye inferiore plus qu'il ne doit et a tart vers la partie superiore. Et cecy peulx tu sçavoir parce que, quant l'omme eslieve sa cuysse, la rotule du genoil retourne en son lieu. En telle molliffication ou separation n'est requis, si n'est que le medicin face ester le malade sur piéz le corps tout droit ^{<n (viii) v 35>} et qu'il se afferme fort sur les piéz ou soit couché a l'envers, et adoncques le medicin avecques sa main droite boute fort et a grant violence la rotule du genoil en son lieu, car sitost qu'elle est aulchunement //o i r// esmeue, elle retourne en son lieu. Et la reduction faicte, soit emplastré le lieu avecques l'emplastre dessusdit, et puis soit lyé et firmé et soit ainsi lessé jusques a quatre jours, et puis soit deslyé et encores une fois emplastré et relyé, si sera guery si la maladie est simple. Mais si ^{<o i r 5>} elle estoit avecques apostume ou playe, soit guerie la playe ou l'apostume par soy selon qu'il sera necessaire et la molliffication par soy. Et si le membre en estoit enflé, soit flebotomé de la partie contraire de la main de la vene du foye, ou de la ratelle, ou du pié de la partie contraire de celle mesme vene qui est entre le doy annulaire et le auriculaire du ^{<o i r 10>} pié, ou²⁷⁷ soit ventosé es nages ou aulx cuysse de la partie contraire. Sa diete et son boyre soit, ainsi come l'on a dit des aultres. Le lieu soit oingt environ le genoil avecques deffensifz²⁷⁸ fait avecques suc de semperviva et de morelle et aultres²⁷⁹ semblables, et ainsi parfaictement sera guery en brief temps.

^{<o i r 15>} Chapitre .xxvii^e. de la dislocation du genoil avec playe ou sans playe.

A grant difficulté se disloque ce membre et facilement est restauré. Car quant il est disloqué, si l'omme tout droit se apoye violemment dessus et sur la cuysse legierement de par soy sans aulcune ayde du medicin, il se retourne en son lieu. Et si de par soy il ne vouloyt ^{<o i r 20>} retourner en son lieu, le medicin ait ung ministre qui estande fort la cuisse du malade. Et le medicin palpe et touche le genoil du long et du large et tantost il le pourra restourner^{*XXIX} en son lieu. L'equation^{*IV} faicte, soit dessus appliqué ung linge trampé en huyle rosat, tout chault et bien exprimé, car telle dislocation n'a pas besoin de grande restriction. Et par ^{<o i r 25>} dessus ceste piece soit mis ung emplastre constrictif, et par dessus l'emplastre soient mises facelles de estoupes, trampees en eaue et bien exprimees, et soient

²⁷⁶ se disloque] 1505 disloque

²⁷⁷ ou] 1505 et

²⁷⁸ deffensifz] 1505 deffensif

²⁷⁹ aultres] aulres

tramees audit l'emplastre²⁸⁰ bien mol, et puis soit lyé et bandé le lieu avecques une bande large de .iiii. ou de .v. dois, et soit puis la bande cousue en chascune de ses revolutions, et soit ainsi lessee par .iii. ou .iiii. jours. ^{<oi r 30>} Et soit oingt le lieu aux environs avecques deffensif fait de huyle rosat, de bol armenic et aultres semblables. Et soit flebotomé ou pié de la partie contraire, et chascun jour vaise*^v a son retrait par soy ou par le benefice de clisteres ou de suppositoires. Sa diete et son boyre soit, ainsi come est dit dessus. Et a ce propos te convient il noter que en toute dislocation de quelque membre que se ^{<oi r 35>} soit, si elle est simple, sans plaie ou apostume, après qu'elle est restauree, elle est legierement guerie. Et si n'a pas besoing de grandes ligatures. Mais molliffications, separations ou extensions, pour cause que ce sont maladies de nerfz, de ligamens²⁸¹ ou de lacertes, requiert long temps davant qu'elle puisse estre //o i v//²⁸² guerie. Et pour ces choses dessusdictes²⁸³, quant la dislocation est restauree et que le membre ne peult retourner a son operation usuale, le medicin doit juger que avec telle dislocation y a extension ou nerf ou²⁸⁴ lacert plus qu'il ne doit, qui requiert confortation avec unguens fais de gumes come est unguentum ^{<oi v 5>} de bdellio et oppoponaco et aultres come gresses et semblables escriptz²⁸⁵ ou chapitre de la dislocation des spondiles²⁸⁶. Et si avec telle dislocation y avoit playe, l'on y doit proceder avecques ligatures propres differentes de la ligature de la dislocation, et avecques emplastres, mundifficatifz et incarnatifz escriptz ou chapitre des dislocations de l'espaule²⁸⁷, jusques a parfaicte ^{<oi v 10>} in-carnation, et en la fin soit consolidé avecques pouldre de noys de cypres et semblables, et si la playe estoit telle que les parties eussent besoing de reduction, soient cosues et conservé la cousture avecques la pouldre dessusdite. Et puis soit mundiffié et incarné le lieu avecques emplastres et en la fin consolidé. Et conforte le lieu qui est environ la playe avecques defensif, ^{<oi v 15>} affin de garder les humeurs qu'ilz ne courent au lieu et que le lieu ne se apostume.

Le .xxviii^e. chapitre de la dislocation du nou de la racete du pié avecques playe et²⁸⁸ sans playe.

Cest lieu et cest membre a grant peine se peult restaurer, mais ^{<oi v 20>} legierement se disloque. Et la difficulté de sa restauration est a cause de l'aposition de l'os de la racete et des aultres petis os illecques colloqués qui sont .vi. en nombre, lesqueulx a l'eure de la dislocation se separent de leur propre position, et lesqueulx ne pareillement les os de la racete de la main a l'eure de la restauration se peulent pas bien traicter, ^{<oi v 25>} a cause de leur occultation, et aussi a cause que leur composition

²⁸⁰ l'emplastre] 1505 emplastre

²⁸¹ ligamens] 1505 ligatures

²⁸² Le titre courant de la page est incorrect : Le tiers (tractié)] Le quart

²⁸³ dessusdictes] dussusdictes

²⁸⁴ ou] 1505 au

²⁸⁵ escriptz] escript

²⁸⁶ cf. chapitre .vi.

²⁸⁷ cf. chapitre .vii.

²⁸⁸ et] 1505 ou

est de mauuaise restauration quant ilz sont separés de leur propre figure, car leur propre figure n'est pas sensiblement congneue. Doncques quant ce lieu ou ce membre est disloqué ou mollifié, soit egalé a ton pouoir sans douleur en tant qu'il te sera possible²⁸⁹, car il n'a pas besoin de grant extension, affin que ^{<o i v 30>} pour la douleur les humeurs ne courent au lieu et que le lieu ne s'apostume. L'equation*^{IV} faicte soit apliqué sur le lieu ung linge trampé en huyle rosat, tout chault qui confortera le lieu et hostera*^{XI} la douleur, et sur ce linge soit mis l'emplastre constrictif fait de farines et de pouldres escript ou chapitre de la dislocation de l'espaule²⁹⁰. Et soyt oingte²⁹¹ toute la petite cuysse avec ^{<o i v 35>} deffensif²⁹² fait du suc de semperviva et de morelle avecques ung pou de vin aigre, bol armenic et huyle rosat, affin de deffendre le lieu blessé qu'il ne reçoive les humeurs et qu'ilz²⁹³ ne y puyssent courir, et par dessus l'emplastre de rechief soient mises facelles de estoupes tramees audit emplastre. Et //o ii r// par dessus soit bandé de une bande de large²⁹⁴ de .iiii. dois qui soit puis cosue par ses revolutions, et puis soit coché le malade a l'envers, la cuysse esleevee et les piéz, affin de mieux deffendre le lieu du cours des humeurs. Et demeure ainsi par .iiii. ou .v. jours sans le rabiller, et te garde de trop ^{<o ii r 5>} estraindre le lieu de paour qu'il ne se enfle et stupeface, car pour ceste cause le membre se pourroit paralitiquer et en la fin mortifier. Cecy fait, soit flebotomé du pié de la partie contraire de aulcune vene, et soit clisterisé ou preigne des suppositoires, selon qu'il en aura besoing. Sa diete soit telle qu'il a esté dit ou chapitre de la dislocation des spondiles²⁹⁵, et pareillement son boire, et si avec ^{<o ii r 10>} telle dislocation y avoit playe qui eust besoing de reduction, les parties soient cosues, et conservé la costure avec pouldre de sang de dragon, mastic et aultres dessusditz. Et sur la pouldre soit mis emplastre de miel rosat et des pouldres dictes ou chapitre precedent²⁹⁶. Et avec ces choses soit guerie la playe par soy sans la dislocation s'il est possible, et s'il n'est possible, ^{<o ii r 15>} soient gueries toutes deux ensemble avec ce mesme, jusques a ce qu'il soit parfaitement guery et consolidé ; et si la playe est telle qu'elle n'ait aucun besoing de reduction des parties, soit guerie la playe avec emplastres, mundifficatifz et incarnatifz ou avec pouldres jusques a parfaicte incarnation, et puis soit consolidé avec pouldre de noys de cypres et semblables. Et sa diete ^{<o ii r 20>} et son boire soit come de l'autre, et si a la fin de la restauration y demouroit aulcune douleur ou aulcune nodosité, soit conforté le lieu et epythimé avecques unguentum de bdellio et oppoponaco et aultres gresses escriptes ou chapitre de la dislocation des spondiles²⁹⁷, qui soit tant et si longuement continué que la douleur et nodosité soit parfaitement ostee.

²⁸⁹ possible] possible

²⁹⁰ cf. chapitre .vii.

²⁹¹ oingte] 1505 oingt

²⁹² deffensif] deffensifz

²⁹³ qu'ilz] qu'il

²⁹⁴ de large] 1505 large

²⁹⁵ cf. chapitre .vi.

²⁹⁶ cf. chapitre .xxvii.

²⁹⁷ cf. chapitre .vi.

<o ii r 25> Le .xxix^e. chapitre de la dislocation des doys du pié.

Quant les doys du pié sont disloqués, ilz²⁹⁸ ne requierent, si non qu'ilz soient egalés, et l'equation*^{IV} faicte, il est convenable que le lieu soit emplasté avec cest emplastre. Prenéz farine de feves ou de segle ou d'avoyne*^{XXI} livres .5., sang de dragon, mastic, gume dragagant, gume arabic, de chascum <o ii r 30> once .i., bol armenic, mummie*^{VIII}, de chascum onces .5., soient pulverizez et criblez et soient incorporés avecques aulbungs d'eufz en forme liquide, et soit mis sur une piece de toyle et appliqué sur le lieu tout doucement et souefvement après son egalation. Cest emplastre restraint de par soy assez et pour ceste cause avec petite stricture adjostee sur ceste emplastre s'en <o ii r 35> pourroit bien ensuivre stupeur ou membre, a quoy doys tu adviser. Tous les jours soit deslié de paour que avec quelque petite stricture s'ensuivist aucun inconvenient. En la fin soit molliffié avec l'unguent des gresses, affin que la nodosité puisse estre ostee. Et par ceste voye soit //o ii v// reduyt le membre a sa premiere santé. Et si s'en ensuyvoit trop grande douleur ou²⁹⁹ membre, soyt conforté le lieu avecques defensif appliqué a l'environ du lieu blessé. Et soyt flebotomé du pié de la partie contraire de la vene qui est entre le doy annulaire et l'auriculaire. Et soyt <o ii v 5> gouver-né le malade avec diete et de son boyre tirant a frigidité, escript es chapitres precedens.

Cy finist le tiers livre de la restauration des fractures et dislocations.

²⁹⁸ ilz] il

²⁹⁹ ou] 1505 au

5. Notes de fin

Dans le cinquième chapitre de ce mémoire, nous fournissons une série de notes de fin. Pour la méthode adoptée pour créer cette liste, voir 3.2.

- | | | |
|------|---|---|
| I. | l ii v 25
<i>Cy commence le .iii.
traictié des fractures et
dislocations et contient
.XXIX. chapitres.</i> | Cette phrase n'est pas présente dans la version latine et a donc probablement été ajoutée par le traducteur français. |
| II. | l ii v 25
<i>nees</i> | La graphie <i>nees</i> est attestée une seule fois dans la version de 1492 et serait une graphie issue de l'ancien anglo-normand (FEW VII, 30a). |
| III. | l iii r 25
<i>poplice</i> | Même si ce terme ne se trouve pas dans les dictionnaires français, il est traité comme un terme français dans le contexte. <i>Poplice</i> est un emprunt du latin <i>poplitem</i> , ce qui signifie « genou » (Gaffiot). |
| IV. | l iii v 10
<i>equation</i> | Le terme <i>equation</i> semble être attesté uniquement dans la <i>Chirurgie</i> de Salicet avec le sens de « réduction d'une fracture » et pourrait donc être une création de la part du traducteur, qui aurait francisé <i>equationem</i> (ce qui signifie « égalité » (Blaise Medieval)) en <i>equation</i> . |
| V. | l iii v 25
<i>voyse</i> | <i>Voyse</i> (l iii v 25, m iiii r 30, n ii v 10, n iii v 35), qui apparaît dans le troisième traité aussi avec les graphies <i>vaise</i> (o i r 30) et <i>voise</i> (m i r 25, m (v) v 10, m (vi) v 10, m (vii) r 25, n ii r 25 et n (vii) r 35), est le subjonctif présent du verbe <i>aller</i> . En ancien français, trois formes pouvaient être utilisées pour former le subjonctif présent : <i>voise</i> (au Nord et au Centre), <i>aille</i> (à l'Est, au Sud-Est et au Sud-Ouest, mais aussi au Nord) et <i>alge/auge</i> (à l'Ouest). Les formes basées sur <i>alge/auge</i> avaient déjà disparu à la fin du Moyen Âge, mais |

les deux autres types ont coexisté jusqu'au XVII^e siècle, au moment où les formes avec *voise* ont aussi disparu (Aski 1995 : 419, 429). Dans le troisième traité de la *Chirurgie*, les formes avec *voise* et *aille* (l (vii) v 25) apparaissent toutes les deux pour le subjonctif présent.

VI.	l iii v 30 <i>restrait</i>	Cette graphie n'est pas relevée dans les dictionnaires.
VII.	l iii r 25 <i>propination</i>	La <i>Chirurgie</i> donne probablement la première attestation de ce terme, qui signifie « absorption ». Dans les dictionnaires, en revanche, un texte plus tardif (à savoir <i>La Mer des Croniques</i> (1532)) est indiqué comme première attestation (GOD, FEW IX, 453b).
VIII.	l iii v 5 <i>mummie</i>	Le remède que l'on désigne par le terme <i>mummie</i> et qui consistait en une substance extraite des corps, est d'origine arabe. À partir du XII ^e siècle, l'école de Salerne a assuré la diffusion du terme <i>mummia</i> , ce qui aurait ensuite influencé Guillaume de Salicet (FEW XIX, 131a).
IX.	l iii v 15 <i>firmation</i>	Ce terme, qui a ici le sens de « action d'attacher », n'est pas attesté dans les dictionnaires, ni dans les autres textes médicaux médiévaux que nous avons pu consulter dans le corpus CHrOMed.
X.	l iii v 20 <i>mandebule</i>	Cette graphie n'est pas présente dans les dictionnaires, ni dans les autres textes médicaux médiévaux du corpus CHrOMed, où l'on trouve <i>mandibule</i> .
XI.	l iii v 25 <i>hostee</i>	Le <h> dans <i>hostee</i> n'est pas étymologique. Le verbe <i>ôter</i> (<i>oster</i> et <i>hoster</i> en moyen français) vient du verbe latin <i>obstare</i> . Certains tentent d'expliquer la présence du <h> en recourant à une autre étymologie, à savoir celle de <i>haustare</i> . Toutefois, cette deuxième explication n'est pas sans

difficultés (*Littre* en ligne, entrée *ôter*³⁰⁰). Le troisième traité présente les deux graphies, à savoir *hoster* et, moins fréquemment, *oster*.

- | | | |
|--------|---------------------------------|--|
| XII. | l (v) v 20
<i>formet</i> | La forme <i>formet</i> , au lieu de <i>fromet</i> , présente la métathèse de [r] et serait une graphie de l'ancien béarnais (FEW III, 828a). Dans le troisième traité, c'est uniquement la graphie <i>formet</i> qui est utilisée. |
| XIII. | l (vii) r 20
<i>clisture</i> | Cette graphie n'est pas relevée dans les dictionnaires. De plus, ailleurs dans le troisième traité, nous retrouvons uniquement <i>clistere(s)</i> . Par conséquent, nous supposons qu'il s'agit ici d'une erreur de la part de l'imprimeur. |
| XIV. | l (viii) r
<i>chescun</i> | Cette graphie, qui coexiste dans le troisième traité avec <i>chascung</i> , <i>chascun</i> et <i>chascum</i> , serait une graphie propre à l'ancien anglo-normand (FEW II-1, 482a). |
| XV. | m i r 25
<i>faczon</i> | Au Moyen Âge, l'on utilise parfois le digramme <cz> pour rendre un son [s] sourd. Dans la version de 1505, cette graphie se retrouve par exemple aussi pour le mot <i>piece</i> , où on peut lire <i>piecze</i> (l (viii) v 25 et m iii r 35). |
| XVI. | m i v 5
<i>borrages</i> | La graphie <i>borrages</i> au lieu de <i>bou(r)rache</i> serait issue de l'ancien provençal (FEW XIX, 1b). |
| XVII. | m i v 20
<i>medulaire</i> | Probablement, la <i>Chirurgie</i> de Salicet donne la première attestation de ce mot, qui a le sens de « qui concerne la moelle épinière ou osseuse ». |
| XVIII. | m ii r 5
<i>maturatifz</i> | Le terme <i>maturatif</i> a été créé à partir de la forme latine reconstruite <i>*maturativus</i> . De plus, ce terme était particulièrement apprécié dans les facultés de médecine de Salerne et de Montpellier, et est attesté dans les textes |

³⁰⁰ La source exacte du *Littre* est : <https://www.littre.org/definition/%C3%B4ter>.

- français des médecins ayant étudié à ces universités (FEW VI-1, 536a). Ici, l'emploi du terme *maturatif* est donc probablement une influence de l'école de Salicet.
- XIX. n ii r 35
il sera query ou jamais non La combinaison de « jamais » et « non », qui a le sens de « jamais » et qui nie ce qui a été écrit avant (à savoir la possibilité de guérir), n'est pas très fréquente en moyen français. En général, « jamais » est accompagné de « ne » ou est employé seul (Marchello-Nizia 1979 : 231). De plus, si « jamais » est utilisé en combinaison avec « non », ce groupe adverbial est en général suivi d'un verbe à l'infinitif (DMF2020).
- XX. n ii v 5
se dieu veult L'emploi de la formulation *se dieu veult* pourrait être une influence de la fonction ecclésiastique qu'occupait Salicet. Cette formule apparaît aussi dans l'incunable latin, où nous retrouvons : *si deus voluerit*.
- XXI. n iii v 15
aveyne Dans le texte, la graphie <ey> (*aveyne*, n iii v 15) alterne avec <oy> (*avoyne*, m (v) v 25, n (vi) r 15, o ii r 25). Cette alternance entre une diphtongue non différenciée (*aveyne*) et une diphtongue différenciée (*avoyne*) a été un sujet de discussion depuis longtemps. En tout cas, au milieu du XIII^e siècle, les formes du type *avoyne* et *avogne* étaient connues dans une grande partie de la France du Nord, où elles étaient concurrencées par les formes du type *aveyne* (FEW XXV, 1214a-b). Dans le troisième traité, donc au XV^e siècle, les deux formes se retrouvent encore.
- XXII. n iii r 10
dragant A côté de *dragagant*, la forme réduite *dragant* est aussi attestée une fois dans le troisième traité de la *Chirurgie*. Les deux formes sont attestées dans les textes du corpus CHrOMed et dans les dictionnaires et elles ont été empruntées au latin. La forme réduite, à savoir *dragant*, est un emprunt au latin *tracanthum/tragantum* ; la forme qui

apparaît ailleurs dans le troisième traité, à savoir *dragagant*, est un emprunt à la forme latine *tragacantha* (FEW XIII-2, 158b).

- | | | |
|--------|-------------------------------------|--|
| XXIII. | n iiiii v 30
<i>disloquation</i> | La graphie <i>disloquation</i> avec <qu> au lieu de <c> est une graphie inconnue des dictionnaires, et témoigne probablement d'une influence de <i>disloquer</i> , un verbe qui apparaît plusieurs fois dans le troisième traité. |
| XXIV. | n (v) v 10
<i>les gens lays</i> | Ce renvoi aux laïcs est un exemple de la critique contre l'ignorance des empiristes, comme il a été évoqué dans le premier chapitre (voir 1.2.). |
| XXV. | n (vi) v 25
<i>resteurateur</i> | La graphie <eu> n'est pas relevée dans les dictionnaires pour le terme <i>restaurateur</i> . Nous supposons qu'il s'agit d'une erreur de la part de l'imprimeur. |
| XXVI. | n (vii) r 30
<i>salvatelle</i> | En latin, les médecins appelaient la veine entre le petit doigt et l'annulaire <i>la savatelle</i> . Cette veine était importante pour les saignements. De plus, Henri de Mondeville semble uniquement utiliser le terme <i>salvatelle</i> pour désigner la veine de la main droite. Il appelle la veine correspondante de la main gauche la <i>splenetica</i> . Cette distinction aurait disparu après le XVI ^e siècle (FEW XI, 130b). Dans le texte édité dans ce mémoire, la distinction entre les veines correspondantes de la main gauche et de la main droite semble aussi se présenter, comme l'illustre la citation suivante (n (vii) r 30 – n (vii) r 35) : « [...] vene qui est entre le doigt anulaire <u>et</u> le auriculaire, qui se appelle la salvatelle , ou de la vene epatique du bras droyt , ou de la ^{<n (vii) r 35>} vene de la ratelle ou bras senestre [...] ». Toutefois, contrairement à Henri de Mondeville, nous retrouvons <i>la vene de la ratelle</i> au lieu de <i>la splenetica</i> pour la veine de la main gauche, mais ces deux termes ont la même signification. |

XXVII.	n (viii) v <i>pau</i>	La graphie <i>pau</i> au lieu de <i>peu/pou/poi</i> , est une graphie qui apparaîtrait surtout dans les régions du Nord (FEW VIII, 51a-b).
XXVIII.	n (viii) v 25 <i>vesquit</i>	Au XIV ^e siècle, le parfait du verbe <i>vivre</i> en français est en général <i>vesquit</i> . Puis, cette forme a progressivement été remplacée par <i>vécus</i> (FEW XIV 580b-581a). Dans le troisième traité, nous retrouvons uniquement la forme <i>vesquit</i> , ce qui montre que ce développement n'a probablement pas encore été achevé au XV ^e siècle.
XXIX.	o i r 20 <i>restourner</i>	La graphie <i>restourner</i> avec un <s> n'est pas attestée dans les dictionnaires, ni dans les autres textes médicaux médiévaux que nous avons pu consulter dans le corpus CHrOMed.

6. Glossaires

6.1. Glossaire français

A

ACUITÉ	sb.f. sg. <i>acuité</i> n iii v 35 ; fait d'être aigu, en parlant d'une partie du corps (DFSM).
ADJUTOIRE	sb.m. sg. <i>adjutoire</i> l ii v 35, l iii r 15, l (viii) v 5 (2), l (viii) v 25, m i r 5, m ii r 5, m ii v 25, m iii r 25, m iii r 30, m iii r 35, m (vii) r 35, n iii r 20, n iii r 25, n iii r 35, n iii v 10, n iii v 35, n iii r 25 (2), n iii r 30, n (vii) r 35, n (viii) r 5 ; <i>adjutore</i> m (viii) v ; <i>adjutoyre</i> n iii r 30, n iii v 10 ; os supérieur du bras, humérus (DMF2020).
AFFIXION	sb.f. sg. <i>afixion</i> m (viii) v 5 (2) ; action d'attacher, en parlant d'une partie du corps (FEW XXIV, 252b).
AGRESTE	sb.m. sg. <i>agreste</i> l iii r 15, m i r 30, m (v) v 25 ; probablement verjus ; <i>just d'agreste</i> l iii r 15 ; <i>vin de agreste</i> m i r 30, m (v) v 25 (GOD).
AIGUILLE	sb.f. sg. <i>aguille</i> n (viii) v 10 ; petit instrument métallique, pointu à une extrémité et percé à l'autre afin que puisse y passer du fil, et utilisé en chirurgie pour recoudre des plaies, des incisions (DFSM).
AINE	sb.f. sg. <i>aigne</i> m (v) r 10, n (vii) r 5, n (vii) r 10 (2) ; <i>eigne</i> m (v) r 20, m (v) r 30, n (vi) r 35, n (vi) v, n (vii) r 15 ; partie du corps humain située entre le bas-ventre et le haut de la cuisse (TLFi).

AISSELLE	sb.f. sg. <i>esselle</i> n iii v 5 (2) ; creux situé au dessous de la jonction du bras avec l'épaule (TLFi).
ALLER	vb. intr. 3 pr.subj. <i>vaise</i> o i r 30 ; <i>voise</i> m i r 25, m (v) v 10, m (vi) v 10, m (vii) r 25, m (vii) v 30, n ii r 25, n (vii) r 35 ; <i>voyse</i> l iii v 25, m iii r 30, n ii v 10, n iii v 35 // (1) m (v) v 10, n ii r 25 ; se mouvoir (TLFi) ; - (2) l iii v 25, m i r 25, m iii r 30, m (vi) v 10, m (vii) r 25, m (vii) v 30, n ii v 10, n iii v 35, n (vii) r 35, o i r 30 ; loc. <i>aller a son retrait</i> , aller aux toilettes (DMF2020).
AMOUVOIR	vb. tr. pr.inf. <i>amouvoir</i> m (v) v 5 ; remuer (DMF2020).
ANATOMIE	sb.f. sg. <i>anathomie</i> m iii r ; étude des organes et des différentes parties du corps humain (DFSM).
ANNULAIRE	adj. m.sg. <i>annulaire</i> l (vi) r 25, l (vii) r 20, m (v) v 5, m (vi) v 5, m (vii) v 30, o i r 5, o ii v ; <i>annulaire</i> m iii r 25 ; <i>anulaire</i> n (vii) r 30 ; loc. <i>doigt annulaire</i> , quatrième doigt de la main ou du pied (DMF2020).
APOSTUMATION	sb.f. sg. <i>apostemation</i> l (vii) v 5, m (viii) v 35 ; <i>apostemation</i> n iii r ; formation d'un apostume (Cormedlex).
APOSTUME	sb.m./f. sg. <i>aposteme</i> n iii r 5 ; <i>apostume</i> l iii r 5, l iii r 10, l iii r 15, l (vi) v 5, l (vi) v 10, l (viii) v 5, m i r 25, m i r 30, m ii r, m iii r 5, m iii r 10, m (vi) r 25, n i v 35, o i r 5 (2), o i r 35 ; pl. <i>apostumes</i> m ii r 5, m (vi) r 25 ; enflure, grosseur, causée par une corruption des humeurs (DFSM).

APOSTUMER	vb. tr., réfl. pr.inf. <i>apostumer</i> l (vii) v 20, l (viii) r 5, l (viii) v 30, m ii v, m (viii) v 35 ; pr.inf.réfl. <i>ce apostumer</i> m ii v 5 ; <i>se apostumer</i> m i r 20, m ii v 10, m iii v 15, m (v) v ; 3 pr.réfl. <i>se apostume</i> n i r 30, n i r 35 ; 3 fut.réfl. <i>s'apostumera</i> l (v) r 25 ; <i>se apostumera</i> l (v) v 15, m (v) v 30 ; 3 pr.cond.réfl. <i>se apostumeroit</i> l iii v ; 3 pr.subj.réfl. <i>s'apostume</i> o i v 30 ; <i>se apostume</i> o i v 15 ; 3 impf.subj.réfl. <i>se apostumast</i> n (vii) v 30 // (1) tr. l (vii) v 20, l (viii) r 5, l (viii) v 30, m ii v, m (viii) v 35 ; transformer en apostume ; - (2) réfl. l iii v, l (v) r 25, l (v) v 15, m i r 20, m ii v 5, m ii v 20, m iii v 15, m (v) v, m (v) v 30, n i r 30, n i r 35, n (vii) v 30, o i v 15, o i v 30 ; se transformer en apostume (TLFi).
APPAREILLER	vb. tr. pr.inf. <i>appareiller</i> l (v) r 35, m (vii) v ; <i>appareiller</i> n i r 25, n iii v 30, n iii v 35 ; p.pr. <i>appareillant</i> n (vii) v 20 ; p.pas.m.sg. <i>appareillé</i> l iii r 10, m iii r 30, n ii r 30 ; p.pas.f.sg. <i>appareillée</i> m iii v 35 ; préparer des instruments, une plaie, en vue d'une opération chirurgicale ou d'un traitement (DFSM).
ARMÉNIQUE	v. BOL.
ASPÉRITÉ	sb.f. sg. <i>asperité</i> m ii r 15 ; irrégularité en hauteur à la surface d'un corps (DFSM).
ATTELLE	sb.f. sg. <i>astelle</i> m iii v 5 (2), m iii v 20, m iii v 5 (2) ; pl. <i>astelles</i> l (v) r 15, l (v) r 20, l (viii) r 30 (2), l (viii) r 35, m i v 20 (2), m ii r 30, m ii v 30, m ii v 35 (2), m iii r 15 (2), m iii v 35, m iii v 25, m (v) r 10 (3), m (v) r 15, m (v) r 20, m (v) v 20, m (vi) r 10, m (vi) v 35 (2), m (vii) r 5, m (vii) r 30, m (vii) r 35, m (vii) v 20, m (vii) v 25, m (viii) r, n i r 25, n ii v, n ii v 5 ; <i>estelles</i> l (viii) v 20, l (viii) v 35 (2) ; objet de forme longiligne, réalisé dans une matière rigide ou semi-rigide (fer, bois, corne ou encore cuir), pièce principale d'un montage

qui empêche le déplacement d'un os fracturé et qui consiste à adapter cet objet à la taille du membre concerné par la fracture et à en lier plusieurs autour de ce membre (DFSM).

ATTOUCHEMENT sb.m.
sg. *atochement* m iii r 10 ; *atouchement* l iii r 25, l (v) v 30, l (v) v 35, l (vi) r, l (vi) v 30, l (viii) v 5, m ii r 15, m iii r 10, m (vii) v 10 (2), m (viii) r, n ii r 5, n iii v 20 ; fait de palper un organe, une partie du corps, un apostume afin de juger de l'état de santé du malade ou de l'évolution d'une maladie (DFSM).

ATTRIT adj.
m.sg. *atrit* l (vii) v 35 ; m.pl. *atritz* l (vii) v ; brisé, en parlant d'une partie du corps (FEW XXV, 752a).

ATTRITION sb.f.
sg. *atrition* l (vii) v 30 ; *attrition* l (vii) v, l (vii) v 5 ; écrasement d'une partie du corps (DFSM).

AUBUN sb.m.
sg. *aulbun* n (vi) r 15 ; *aulbung* l iii v 15, l iii v 30, l iii v 35, l iii r, l iii v 5, l iii v 25, l (v) r 5, l (v) r 10, l (v) r 35, l (vi) r 20, l (vii) r 10, l (viii) v 20, m iii r 35, m iii r 15, m (v) r, m (v) r 5, m (vii) v 20, n ii r 20 ; pl. *albuns* n iii v 20 ; pl. *aulbungs* o ii r 30 ; blanc d'œuf (DMF2020).

AURICULAIRE sb.m., adj.
sb.m.sg. *auriculaire* l (vii) r 20, m (v) v 5, m (vi) v 5, m (vii) v 30, n (vii) r 30, o i r 5, o ii v ; adj.m.sg. loc. *doy auriculaire* l (vi) r 25, m ii v 35, m iii r 30 ; cinquième doigt de la main ou du pied (DMF2020).

AVENAZ sb.m.
sg. *avenat* n ii r 30, n iii r ; farine d'avoine (DMF2020).

B

BANDE	sb.f. sg. <i>bande</i> l iii v 20, l (v) r 15 (2), m i r (2), m i r 5, m iii v 10, m iii v 15 (2), m iii v 35, m iii r 20, m (v) r 20, m (v) r 25 (4), m (v) r 30, m (vi) v 5, m (vi) v 35, m (vii) r (2), m (vii) r 5, m (vii) r 10, m (vii) r 15, m (vii) v 25, m (viii) r 10, n ii v 5, n iii r, n iii v 25, n (v) v 25, n (vi) r 20 (2), n (vii) r 15 (2), n (vii) r 20, n (viii) r 20, n (viii) r 25 (2), n (viii) r 30, o i r 25 (2), o ii r ; <i>bende</i> m i r (2), m i r 5 (2), m i r 10, m iii v 5 ; pl. <i>bandes</i> l (viii) v 20, m ii r 30, m iii v 25, m (vii) r 10, n ii v 35, n (viii) v 10 ; <i>bandes</i> l (viii) v 35, m i r 10 (2) ; morceau de tissu qui permet de maintenir un emplâtre, de comprimer un membre ou encore d'appliquer un onguent (DFSM).
BANDEAU	sb.m. sg. <i>bandeau</i> m (v) r 35, m (vii) r 15 ; pl. <i>bandeaulx</i> m iii v 25 ; morceau de drap qui permet de maintenir un emplâtre, de comprimer un membre ou encore d'appliquer un onguent (DFSM).
[BANDETE][?]	sb.f. sg. <i>bendete</i> m i r 10 ; petite bande (FEW XV-1, 112b).
BANDURE	sb.f. sg. <i>bandure</i> m i r ; bandage (DMF2020).
BESOGNER	vb. intr. pr.inf. <i>besoigner</i> m (v) v 25 ; travailler (DMF2020).
BOÎTE	sb.f. sg. <i>boeste</i> n iii r 30 ; loc. <i>boeste de l'espaule</i>, partie creuse de l'épaule (DFSM).
BOL	sb.m. sg. <i>bol</i> l iii v 15, l iii v 25, l iii r 10, l iii v 5, l iii v 15, l (v) r 5, l (v) r 25, l (vi) r 20, l (vi) r 25, l (vi) r 35, l (vii) r 10, l (vii) r 15, l (vii) v 15, l (viii) v 15, m i r 20, m iii r 5, m iii v 20, m iii r 15,

m iiii r 25, m (v) r 5, m (vi) v, m (vii) r 20, m (vii) v 15, m (vii) v 30, m (viii) r 5, m (viii) r 25, n ii r 20, n ii v 10, n ii v 20, n iii v 20, n iii v 30, n (v) v 25, n (vi) r 15, n (vii) r 20, o i r 30, o i v 35, o ii r 30 ; *boli* n iii r 5 ; loc. *bol armenic*, petite motte d'argile rouge, pourvue d'un sceau, que l'on fait venir d'Orient et qui entre dans la composition de médicaments (DMF2020).

BOURRACHE

sb.f.

pl. *borrages* m i v 5, m (v) v 25 ; herbe à tige et aux feuilles recouvertes de poils courts et aux fleurs violettes ou bleuâtres, utilisée pour ses vertus médicinales (DFSM).

BOUT

sb.m.

sg. *bot* m (v) r 35, n (viii) r 30 ; pl. *botz* n (viii) v ; portion extrême d'une chose considérée comme un continu allongé (TLFi).

BOUTER

vb. tr.

3 pr. *boute* n (viii) v 35 ; 2 pr.imp. *boute* l (vii) v 20 ; appuyer, en exerçant une certaine force, sur un instrument, lors d'une opération chirurgicale (DFSM).

BREUVAGE

sb.m.

sg. *bruvage* l iiii r 15 ; *bruuvaige* n iiii v 30 ; *bruvaige* l (viii) r 15 ; boisson, en particulier celle qui résulte d'une élaboration, d'une préparation, et qui s'utilise pour prévenir ou soigner une maladie (DFSM).

BROUET

sb.m.

sg. *brouet* l (vi) v 5, n ii r 30 ; pl. *broués* l iiii v 15 ; bouillon, potage, administré à un malade dans le cadre d'un régime alimentaire favorisant la guérison (DFSM).

C

CARNOSITÉ	sb.f. sg. <i>carnosité</i> m (v) r 15 (2) ; partie charnue d'un organe ou d'une partie du corps (DFSM).
CARTILAGE	sb.m. sg. <i>cartilage</i> l (v) v 25 ; pl. <i>cartilages</i> l (v) v 25 ; partie du corps entrant dans la composition de certains organes, presque aussi dure que les os (DFSM).
CASSOLE	sb.f. sg. <i>cassole</i> m i v 5 ; probablement un type de casserole [?].
CAUTÈRE	sb.m. sg. <i>cautere</i> n iiii r 30 ; traitement appliqué sur la peau, une plaie, une partie du corps malade pour soigner en brûlant et détruisant la partie malade (DFSM).
CÉDER	vb. tr., intr. 3 pr. <i>sede</i> l (vii) r 30, m ii v 25 ; 6 pr. <i>sedent</i> m iiii r 10, m (vii) v 10 ; 3 pr.subj. <i>sede</i> l (viii) v 30 // (1) tr. l (vii) r 30, l (viii) v 30, m ii v 25 ; abandonner ; - (2) intr. m iiii r 10, m (vii) v 10 ; ne plus résister à la pression (DMF2020)
CÉPHALIQUE	sb.f. sg. <i>cephalique</i> l (v) r 20, l (vii) v 10, m i r 25, n ii r 25, n iii v 30 ; canal sanguin qui se trouve sur la face extérieure du bras et qui conduit le sang vers l'épaule (DFSM).
CHATOUILLEUX	adj. m.sg. <i>chatoilleux</i> n iii v 20 (2), n iii v 25 ; <i>chatoyleux</i> n iii r 25, n iii r 35, n iiii v 5 ; loc. <i>lieu chatouilleux</i> , creux de l'aisselle (DFSM).

CHEF	sb.m. sg. <i>chef</i> l (viii) r 20 ; point qui termine une partie du corps, extrémité (DFSM).
CHOIR	vb. intr. 3 pr. <i>chet</i> m ii r 15, n ii r, n iii r 25 ; p.pas.f.sg. <i>cheoiste</i> m (vii) r 35 ; tomber (DMF2020).
CHOITE	sb.f. sg. <i>choiste</i> m iii r 5, m (vii) v 10 ; <i>choyste</i> m (viii) v 30 ; chute (DMF2020).
CIL	pron.dém. f.pl. <i>icelles</i> l ii v 30 ; ce (DMF2020).
CLYSTÈRE	sb.m. sg. <i>clistere</i> l iii r 30, l iii v 10, n (vii) r 35 ; <i>clisture</i> l (vii) r 20 ; pl. <i>clisteres</i> l iii v 30, m (v) v 10, m (vii) r 25, m (vii) v 30, m (viii) r 20, n iii r 5, n iii v 30, o i r 30 ; préparation médicale qui a la vertu de relâcher des pores tendues, et qui est introduite dans le rectum, lavement (DFSM).
CLYSTÉRISER	vb. pass. p.pas.m.sg. <i>clisterisé</i> n ii r 25, n iii v 30, n (v) r 10, o ii r 5 ; <i>clisterizé</i> l iii v 25, l (v) r 20, l (v) v 10, l (vi) r 30, l (vii) v 25, l (viii) r 30, m i r 25, m ii r 5, m iii r, m iii v 35, m iii v 10, m (vi) v 5, n ii v 10 ; administrer un clystère (DMF2020).
COADUNATION	sb.f. sg. <i>coadunation</i> m (vi) r 35 ; assemblage, réunion de membres (DFSM).

COIFFE	sb.f. sg. <i>coefe</i> l (vi) r 15 ; petite enveloppe destinée à enserrer par aspiration l'extrémité d'un organe ou d'une partie du corps, synonyme de <i>ventouse</i> (DFSM).
COMMOTION	sb.f. sg. <i>commotion</i> m (viii) v 25, n (vi) v 15 ; mouvement brusque qui ébranle un corps (DMF2020).
COMPOST	adj. f.sg. <i>composte</i> m ii v 10 ; f.pl. <i>compostes</i> n i v ; composé, avec complication (DMF2020).
COMPRESSION	sb.f. sg. <i>compression</i> l (vi) v 30, l (vi) v 35, n iii v 15 ; pression exercée sur un organe, due à un phénomène pathologique ou pratiquée à des fins thérapeutiques (TLFi).
CONCAVE	adj. f.sg. <i>concave</i> l (v) r 10 ; qui présente une surface courbe et creuse (DFSM).
CONCAVITÉ	sb.f. sg. <i>concavité</i> n iii r 30, n iii r 35, n (vi) v 20 ; espace creux dans une partie du corps (DFSM).
CONFERMER	vb. réfl., pass. 3 fut.réfl. <i>se confermera</i> n (vii) r 25 ; p.pas.m.sg. <i>confermé</i> l (vi) r 30, n (vi) r 20 ; <i>confirmé</i> n (vii) r 25 ; p.pas.f.sg. <i>confermee</i> n iii r 25 // (1) pass. l (vi) r 30, n (vi) r 20, n (vii) r 25 ; être rendu plus ferme ; réfl. n (vii) r 25 ; se renforcer (DMF2020).

CONFIRMATION	sb.f. sg. <i>confirmation</i> l iii v 30, l (vi) r 30, l (vii) r 25, l (viii) r 35, m iii r 30, m (viii) r 25, n (vi) r 25 ; action de rendre plus ferme une partie du corps (DMF2020).
CONFORTATIF	sb.m. , adj. <i>confortatif</i> (1) sb.m.sg. l (viii) r 5 ; fortifiant ; - (2) adj.m.sg. n (vii) v 10 ; qui redonne des forces (DMF2020).
CONGLUTINER	vb. tr. pr.inf. <i>conglutiner</i> l (vii) r 30 ; joindre ensemble des parties du corps (DFSM).
CONSOLIDATIF	adj. f.sg. <i>consolidative</i> m ii r, n (viii) r ; qui a la vertu d'assurer la cicatrisation, qui consolide une plaie ou une fracture (DFSM).
CONSOLIDATION	sb.f. sg. <i>consolidation</i> l (viii) r 10, n (v) r 25 ; action de consolider une plaie ou une fracture (DFSM).
CONSOLIDER	vb. tr. p.pas.m.sg. <i>consolidé</i> m (vi) r 20, m (viii) r 25, n iii r 15, n (v) r 20, n (v) r 25, n (v) v 35, n (vii) v 35, o i v 10 (2), o ii r 15 (2) ; rapprocher les bords d'une plaie ou les os, pour favoriser la cicatrisation ou la soudure (TLFi).
CONSTRUCTIF	adj. m.sg. <i>constrictif</i> n (v) r 5, n (vii) r, o i r 25, o i v 30 ; f.pl. <i>constrictives</i> n (vi) r 10, n (viii) v 5 ; qui resserre (DMF2020).
CONSTRICTION	sb.f. sg. <i>constriction</i> m (vi) r 35, n (vii) r 5 ; action de resserrer (DMF2020).

CONTORSION	sb.f. pl. <i>contortions</i> n iii v 30 ; torsion violente et subite des parties molles qui entourent les articulations, entorse (DFSM).
CONTORT	adj. m.pl. <i>contors</i> n (vi) r 10 ; tordu, en parlant d'une partie du corps (DMF2020).
CONTREMONT	adv. <i>contremont</i> l iii v 5, m (v) r 20, m (v) r 30, n (vi) v 35 ; vers le haut (DMF2020).
CONTRIRE	vb. p.pas.m.sg. <i>contrit</i> l (viii) r 10 ; écraser, briser, en parlant d'une partie du corps (DMF2020).
CONTUS	adj. m.sg. <i>contus</i> l (viii) r 10 ; m.pl. <i>contus</i> l (vii) v ; produit par contusion (DMF2020).
CONTUSION	sb.f. sg. <i>contusion</i> l (vi) r 5, l (vii) v ; meurtrissure causée sur le corps par le choc d'un objet contondant, sans déchirure de la peau (TLFi).
CORDE	sb.f. sg. <i>corde</i> n (viii) r 30 (2) ; pl. <i>cordes</i> m iii v 20 // (1) n (viii) r 30 (2) ; assemblage de fils très forts ; - (2) m iii v 20 ; tendon (DMF2020).
CÔTE	sb.f. sg. <i>coste</i> l (vi) v 35, l (vii) r (3), l (vii) r 5 ; pl. <i>costes</i> l ii v 30, l (v) v 25 (2), l (vi) v 15 (2), l (vi) v 20, l (vi) v 30, l (viii) r 25, l (viii) v, m (viii) v 5, n ii r, n ii r 35, n ii v 25, n (vi) r 5, n (vi) r 25 ; os qui, en association avec d'autres os semblables à l'avant et à l'arrière de cet organe, protège le cœur (DFSM).

COU	sb.m. sg. <i>col</i> m i v 10, m iii r 10, n ii r ; <i>coul</i> n (v) r 5, n (v) r 35 ; cou (DMF2020).
COUDE	sb.m. sg. <i>coude</i> l iii r 20, l (viii) v 10, m i r 5, m i v 10, m ii v 35, m iii r 5 ; <i>coulde</i> m ii r 25, m iii r, n iii v, n iii v 10 (2), n iii v 35, n iii v 10, n iii v 15, n iii v 35 (2), n (v) r 5, n (v) r 20, n (v) r 30 ; articulation du bras et de l'avant-bras, et spécialement, partie extérieure de cette articulation qui fait saillie (TLFi).
COUDRE	vb. tr. pr.inf. <i>couldre</i> l (viii) r 10, l (viii) r 15, n i r 25 ; p.pas.m.sg. <i>cousu</i> m i v 20 ; p.pas.f.sg. <i>cosue</i> m i v 25, m iii r 20, m iii r 20, m (v) r 25, m (vi) v 5, m (vii) v 25, n iii v 25, n iii r 10, n (vi) r 20, n (vii) r 15, n (vii) v 35, o ii r ; <i>cousue</i> n iii r, n (v) r 20, n (v) v 25, o i r 25 ; p.pas.f.pl. <i>cosues</i> l iii r, l iii v 20, l (v) r 35, l (vii) v 30, l (vii) v 35, m i v 10, m (v) r 30, m (vi) r 5, m (vii) r 5, m (vii) r 35, o i v 10, o ii r 10 ; suturer (TLFi).
COUGOURDE	sb.f. pl. <i>cocordes</i> m i r 30, m (v) v 25, n iii r ; citrouille (DMF2020).
COUILLON	sb.m. pl. <i>collons</i> n (vi) v 25 ; <i>coyllons</i> n (vi) v 10 ; <i>coyllos</i> n (viii) r 35 ; testicule (DMF2020).
COULER	vb. tr. p.pas.m.sg. <i>colé</i> m i v 30, m (vi) r 15, m (viii) r 25 ; p.pas.m.pl. <i>colés</i> l (vi) r 35 ; filtrer une préparation médicinale à l'aide d'un tissu (DFSM).
COURVER	vb. p.pas.m.sg. <i>corvé</i> n (vi) v ; p.pas.f.sg. <i>corvee</i> n (vi) r 35 ; courber (DMF2020).

COUTURE	sb.f. sg. <i>costure</i> l iiiii r, l iiiii r 5, l (v) r 35, l (v) v, l (v) v 10, l (viii) r (2), m i v 25 (2), m i v 30, m i v 35 (2), m iii r 20 (2), m (vi) r, m (vi) r 5, m (vi) r 15, m (vi) r 20 (2), m (vii) v, m (vii) v 5, n (v) v 35, n (vii) v 10 (2), n (vii) v 15, n (vii) v 20, n (viii) r ; <i>cousture</i> l iiiii v 30, l (viii) r, n iii r 5, n iii r 10 (2), n (v) r 15, n (v) v 35, o i v 10 ; pl. <i>costures</i> l (v) r 15 ; suture (DMF2020).
CURATION	sb.f. sg. <i>curation</i> m iiiii r 35, n iiiii r 10, n iiiii r 30 ; fait de curer un corps malade (DFSM).
CURE	sb.f. sg. <i>cure</i> l iiiii r 5, l (vii) v 35, m iiiii v 10, n iiiii r 15, n iiiii r 35, n iiiii v 15, n (vii) v 5, n (viii) r 5 (2) ; pratique du médecin destinée à préserver la santé, à obtenir la guérison ou à atténuer la souffrance du patient (DFSM).
CURER	vb. pass. p.pas.m.sg. <i>curé</i> m (vi) r 25 ; p.pas.f.sg. <i>curee</i> n (viii) r ; restaurer la santé par un retour à l'équilibre des humeurs convenable pour une complexion donnée (DFSM).
CURVATURE	sb.f. sg. <i>curvature</i> m iii r, m (vii) r 5 ; incurvation, courbure du bras ou de la jambe (DMF2020).
CYPRÈS	sb.m. sg. <i>cypres</i> m ii r, m (vi) r 20, m (viii) r 30, n iiiii r 10, n iiiii r 20, n (v) r 25, n (vi) r, n (vii) v 35, o i v 10, o ii r 15 ; loc. <i>noix de cyprès</i>, fruits d'un cyprès (à savoir un arbre) ayant des propriétés médicinales (TLFi).

D

DÉBILEMENT

adv.

debilement n (vi) r ; de manière débile (DMF2020).

DÉCLINATION

sb.f.

sg. *declinaison* l ii v 30 ; foulure d'un membre du corps, synonyme de *contorsion* (DMF2020).

DÉFENSIF

sb.m., adj.

sb.m.sg. *defensif* l iii r 10, l (viii) r 25, m iii r 5, m iii v 20, m iii v 30, m iii r 25, m iii v 30, m (vi) v, n i r 30, n iii v 30, n (v) v 25, o i v 10, o ii v ; *deffensif* l (v) v 5, l (vii) r 10, l (vii) v 15, l (viii) r 5, m i r 20, m iii v 10, m (vii) r 20, m (viii) r 5, n ii v 5, n iii r, n (vii) r 20, o i r 30 ; sb.m.pl. *deffensifz* m ii r, m (vii) v 30, o i r 10, o i v 35 ; adj.m.sg. *deffensif* l (vi) r 30, m iii r 20, m (vii) v ; adj.m.pl. *defensifz* m (vi) v 20 // (1) l iii r 10, l (viii) r 25, m iii r 5, m iii v 20, m iii v 30, m iii r 25, m iii v 30, m (vi) v, n i r 30, n iii v 30, n (v) v 25, o i v 10, o ii v, l (v) v 5, l (vii) r 10, l (vii) v 15, l (viii) r 5, m i r 20, m ii r, m iii v 10, m (vii) r 20, m (vii) v 30, m (viii) r 5, n ii v 5, n iii r, n (vii) r 20, o i r 10, o i r 30, o i v 35 ; appareil, bandage destiné à protéger les parties du corps sur lesquelles on l'applique (GODC) ; - (2) l (vi) r 30, m iii r 20, m (vii) v, m (vi) v 20 ; qui protège contre une maladie (DMF2020).

DÉFINITION

sb.f.

sg. *diffinition* m (viii) v 15, n ii v 30 ; définition (DMF2020).

DÉNOUER

vb.

p.pas.f.sg. *desnouee* n (vi) r 40 ; désarticuler, luxer (DMF2020).

DENT

sb.f.

sg. *dent* l iii v 5 ; pl. *dens* l iii r 35, l iii v (2), l iii v 5, l iii v 20, m (viii) v 5, n i v 5, n i v 10 ; pl. *dens* n i v 15 // (1) l iii r 35, l iii v (2), l iii v 5 (3), l iii v 20, m (viii) v 5, n i v 5, n i v 10 ; organe dur, blanchâtre, généralement composé d'une couronne libre et d'une (ou de)

	racine(s) implantée(s) dans la cavité buccale et, plus particulièrement, sur le rebord libre des maxillaires, et destiné à saisir, retenir et broyer les aliments ; - (2) n i v 15 ; loc. <i>dent molaire</i>, dent qui sert à broyer (DMF2020).
DÉPERDITION	sb.f. sg. <i>deperdition</i> m i v 20 ; destruction progressive de matière corporelle (DMF2020).
DÉPRESSER	vb. p.pas.f.sg. <i>depressee</i> l (vi) v 35, l (vii) r (2) ; abaisser, en parlant d'un membre du corps (DMF2020).
DÉPRIMER	vb. réfl. 3 pr.réfl. <i>se deprime</i> n ii v 30 ; s'abaisser, en parlant d'une partie du corps (DMF2020).
DESCENTE	sb.f. sg. <i>descente</i> n iii r 30 ; déplacement vers le bas (TLFi).
DEVANT	adv., prép. adv. <i>davant</i> l (viii) r 10, m i v 20 ; prép. <i>davant</i> l (viii) v 15, m (vi) v 15 ; loc.conj. <i>davant que</i> l (viii) v 25, n i r 15, n ii r 5 ; <i>davant qu'</i> o i r 35 ; <i>devant que</i> m iii v 25, m (v) v 20 ; loc. <i>par cy devant</i> m (vi) v 20 ; loc. <i>au devant</i> n i v 20 // (1) l (viii) r 10, m i v 20, m (vi) v 20 ; auparavant ; - (2) l (viii) v 15, l (viii) v 25, m iii v 25, m (v) v 20, m (vi) v 15, n i r 15, n ii r 5, o i r 35 ; avant (que) ; - (3) n i v 20 ; en avant de quelque chose (DMF2020).
DEXTRE	adv., adj. adv. <i>destre</i> l iii v 5 ; adj.f.sg. <i>destre</i> l iii r 30 (2), l (vi) r 25, n ii r 15, n iii v 10, n (v) r ; adj.f.sg. <i>dextre</i> n ii r, n iii v 35 // (1) l iii v 5 ; loc. <i>a destre</i>, à droite ; - (2) l iii r 30 (2), l (vi) r 25, n ii r, n ii r 15, n iii v 10, n iii v 35, n (v) r ; qui est à droite (DMF2020).

DIÉTER	vb. tr., intr. pr.inf.tr. <i>dieter</i> m iii r 25 ; p.pas.m.sg. <i>dieté</i> l (viii) v, m i r 25 ; pr.inf.intr. <i>dieter</i> m (viii) r 30 // (1) tr. l (viii) v, m i r 25, m iii r 25 ; soumettre à un régime ; - (2) intr. m (viii) r 30 ; faire diète (DMF2020).
DIFFORMITÉ	sb.f. sg. <i>difformité</i> m (v) v 20 (2) ; altération de la forme du corps (DFSM).
DISLOCATION	sb.f. sg. <i>dislocation</i> l iii r 15 (2), l iii r 20 (2), l iii r 25 (2), m (viii) v 10, m (viii) v 15 (2), n i r, n i r 20 (4), n i r 25 (2), n i v, n i v 5 (2), n i v 10 (2), n i v 25, n i v 35, n ii v 15, n ii v 30, n ii v 35, n iii r 20, n iii r 25, n iii r 30, n iii v 15, n iii r 5, n iii r 15 (2), n iii r 30, n iii v 5, n iii v 20, n iii v 25 (2), n iii v 30, n iii v 35, n (v) r, n (v) r 15, n (v) r 25, n (v) v, n (v) v 10 (3), n (v) v 15, n (v) v 30, n (v) v 35, n (vi) r 30, n (vi) v 20, n (vii) r 5, n (vii) r 35, n (vii) v (3), n (vii) v 10, n (vii) v 15, n (vii) v 25, n (vii) v 30, n (vii) v 35, n (viii) r, n (viii) r 5, n (viii) r 10 (2), o i r 15, o i r 20, o i r 30, o i v (2), o i v 5 (3), o i v 15, o i v 20, o i v 30, o ii r 5, o ii r 10 (2), o ii r 20, o ii r ; <i>disloquation</i> n iii v 30 ; pl. <i>dislocations</i> l ii v 25, l iii r 10 (2), l iii r 20 (2), l iii r 30, l iii r 25, m ii v 10, m (viii) r 35, m (viii) v 30, n i r 15, n i v 35, n ii r, n iii r 20, n iii r 35 (2), n iii v 15, n (vi) r 5, n (vii) r, n (vii) v 20, n (viii) r 15, o i v 5, o ii v 5 ; luxation d'une partie du corps (DMF2020).
DISLOQUER	vb. tr., réfl. pr.inf. <i>disloquer</i> m (viii) v 15, m (viii) v 20, m (viii) v 25, n ii v 25, n iii r 25 ; 3 pr.réfl. <i>se disloque</i> m (viii) v 20, n i v, n (vi) r 10, n (vi) r 30, n (vi) r 35 (3), n (viii) v 25, o i r 15, o i v 20 ; 6 pr.réfl. <i>se disloquent</i> n (vi) r 5 ; p.pas.m.sg. <i>disloqué</i> n iii r 25 (2), n iii r 35 (2), n iii r 20, n iii r 35, n (v) v 5, n (vi) r 20, n (vi) r 35, n (vi) v, n (vi) v 25, n (vi) v 35, o i r 15, o i v 25 ; p.pas.f.sg. <i>disloquee</i> n i v, n i v 15, n (vi) r 40, n (vi) v, n (viii) v ; p.pas.f.pl. <i>disloquees</i> n i v 25, n ii r 5, n ii r 35 ; p.pas.m.pl. <i>disloqués</i> m (viii) v 20, n ii v 25, o ii r 25 ; <i>disloquez</i> n i v 25 // (1) réfl. m (viii) v 20, n i v, n (vi) r 10, n (vi) r 30,

n (vi) r 35 (3), n (viii) v 25, o i r 15, o i v 20, n (vi) r 5 ; se désarticuler ; - (2) tr. m (viii) v 15, m (viii) v 20 (2), m (viii) v 25, n i v (2), n i v 15, n i v 25 (2), n ii r 5, n ii r 35, n ii v 25 (2), n iii r 25 (3), n iii r 35 (2), n iii r 20, n iii r 35, n (v) v 5, n (vi) r 20, n (vi) r 35, n (vi) r 40, n (vi) v, n (vi) v, n (vi) v 25, n (vi) v 35, n (viii) v, o i r 15, o i v 25, o ii r 25 ; désarticuler (TLFi).

DISTENSION

sb.f.

sg. *distension* l (vii) v 5 ; fait de se distendre, en parlant d'une partie du corps (DMF2020).

DOIGT

sb.m.

sg. *doy* l iii v 5 (2), l iii v 35 (2), m i r 10, m iii r 30 (2), m iii v 15, m iii v 20 (3), m iii r, m (vii) r 15, m (viii) r 10, n (vi) r 15, n (vi) r 25 ; chacune des parties distinctes, articulées et généralement libres qui terminent la main et le pied de l'homme et de certains animaux (TLFi).

v. aussi ANNULAIRE.

v. aussi AURICULAIRE.

DOMESTIQUE

adj.

f.sg. *domestique* m ii r 25, m ii v 35, m iii r 10, m iii v, m iii v 5 (2), n (vi) v 30, n (viii) r 25 ; loc. *partie domestique*, partie interne (d'un membre, d'un organe) (anton. de *partie sylvestre*) (DMF2020).

DONE

sb.f.

sg. *donne* n (viii) r 10 ; jeune dame (surtout italienne, espagnole ou portugaise) (DMF2020).

DOS

sb.m.

sg. *dors* l (vii) v 20 ; dos (TLFi).

DRAGAGANT

v. GOMME.

v. MASTIC.

DRAGON	sb.m. sg. <i>dragon</i> l iii v 15, l (viii) r, l (viii) r 5, m i v 30, m iii r, m (vi) r 5, n iii r 10, n iii v 15, n iii r 10, n (vii) v 10, o ii r 10, o ii r 25 ; loc. <i>sang de dragon</i>, résine de couleur rouge foncé provenant du dragonnier et qui a la propriété d'assécher et de consolider (DFSM).
DURESSE	sb.f. sg. <i>duresse</i> l (vii) r 30, n ii v 15, n iii r 20, n (vi) r 5, n (vi) v 25 ; dureté, induration (DMF2020).
E	
ÉGALATION	sb.f. sg. <i>egalation</i> l (v) r, m (vi) r 35, o ii r 30 ; <i>esgalation</i> l (v) r ; égalisation, réduction chirurgicale (DMF2020).
ÉGALER	vb. tr. pr.inf. <i>egaler</i> l (vi) r 10, l (vii) v 10 ; <i>egaller</i> m ii v ; <i>egaler</i> n i r 20 ; <i>esgaler</i> l iii r 25, n i r 20 ; p.pr. <i>egallant</i> n i r 25 ; 3 pr.imp. <i>egale</i> n (v) v 20 ; 6 pr. <i>egalent</i> n (vii) v 25 ; p.pas.m.sg. <i>égalé</i> l (v) r 5, l (v) r 35, m i v 20, m iii v 35, m (vi) r 10, m (vi) r 30, m (vii) r 35, n (viii) v 15, o i v 25 ; <i>equalé</i> l iii v, l iii v 35 ; <i>esgallé</i> l iii v 20 ; p.pas.m.pl. <i>égalés</i> o ii r 25 ; <i>equalés</i> l iii r 35 ; p.pas.f.pl. <i>egalees</i> m iii r 35 ; égaliser, réduire chirurgicalement (DMF2020).
ÉLEVER	vb. tr., réfl. 3 pr. <i>eslieve</i> n (viii) v 30 ; 3 fut. <i>eslievera</i> l (vii) r ; 3 pr.réfl. <i>se eslieve</i> n ii v 30 ; 3 pr.subj. <i>eslieve</i> n ii r 10 ; 2 pr.imp. <i>eslieve</i> l iii v 5 // (1) tr. l iii v 5, l (vii) r, n (viii) v 30, n ii r 10 ; porter vers le haut // réfl. n ii v 30 ; se manifester (TLFi).
ÉLONGUER	vb. p.pas.m.sg. <i>eslongué</i> n (vi) v 20 ; p.pas.f.sg. <i>eslonguee</i> n (vi) v ; allonger (DMF2020).

ÉMINENCE	sb.f. sg. <i>eminence</i> m iii v 25, m (v) v 15, m (v) v 20 (2), m (vii) r 30, n i v 10, n ii v 30, n ii v 35, n iii r 30 (2), n iii v 20, n (v) v 15, n (vi) r, n (vi) r 40, n (vi) v, n (vi) v 25 ; protubérance, proéminence (DMF2020).
ÉMINENT	adj. f.sg. <i>eminente</i> l (viii) r 20 ; f.pl. <i>eminentes</i> n ii r 15, n (v) v 20 (2) ; gonflé (Cormedlex).
ÉMOUVOIR	vb. tr., réfl. 6 pas.s.tr. <i>esmeurent</i> n (viii) v 10 ; 3 pr.subj.réfl. <i>se esmeve</i> n (vi) v 10 ; p.pas.f.sg. <i>esmeue</i> o i r // (1) tr. n (viii) v 10, o i r ; bouger ; - (2) réfl. n (vi) v 10 ; se mettre en mouvement (DMF2020).
EMPÊCHEMENT	sb.m. sg. <i>empeschement</i> l iii v 15, l (vi) v 30, m (v) v 15, n i v 25, n i v 30, n i v 35 ; gêne dans le fonctionnement d'un organe (DMF2020).
EMPLASTRATION	sb.f. sg. <i>emplastration</i> m (viii) r 15 ; pose d'un emplâtre (DFSM).
ENCARNER	vb. intr. pr.inf. <i>incarner</i> n (v) r 20 ; p.pas.m.sg. <i>incarné</i> m i v 35, m (vi) r 20, n iii r 15, o i v 10 ; p.pas.f.sg. <i>incarne</i> l (v) v 5 ; provoquer la régénération de la chair (DMF2020).
ENCLINER	vb. intr., réfl. 3 pr.réfl. <i>se encline</i> n (vi) r 35 ; 6 pr.réfl. <i>ce enclinent</i> m ii r 15 ; p.pas.m.sg. <i>encliné</i> l (vi) r, n (vi) v // (1) réfl. m ii r 15, n (vi) r 35 ; se pencher (vers) ; - (2) intr. l (vi) r, n (vi) v ; pencher (DMF2020).
ENMI	prép. <i>enmy</i> l iii v 10, m (v) v 25 ; au milieu de (DMF2020).

ENQUÉRIR	vb. tr. p.pas.f.sg. <i>enquête</i> n iii v 35 ; soumettre à examen (DMF2020).
ÉPINE	sb.f. sg. <i>epine</i> l iii r 15, l (vi) v 20, l (vi) v 25, l (vii) v 15, l (vii) v 20, n i v 25, n (vi) v 30, n (vii) r 15, n (viii) r 35 ; sg. <i>epine du dors</i> l (vii) v 20, n (viii) v ; synonym. de <i>épine dorsale</i> (DMF2020).
ÉPITHÉMER	vb. p.pas.m.sg. <i>epithimé</i> n ii v 15, n (vi) r 5, n (vi) r 25 ; <i>epythimé</i> o ii r 20 ; appliquer un médicament topique (sur l'endroit douloureux) (DMF2020).
ÉQUATION	sb.f. sg. <i>equation</i> l iii v 10, l iii v 20, l (vi) r 10, l (vi) r 15 (2), l (vii) r 10, l (viii) v 25 (2), m ii v 15, m iii r 35, m iii v 30 (2), m (v) v 20, m (vi) v 15, m (vi) v 20, m (vi) v 25, m (viii) r, m (viii) r 15, n i r 20, n i v 20, n iii v 15, n (vii) r, n (vii) v 5, o i r 20, o i v 30, o ii r 25 ; réduction d'une fracture (DMF2020).
ESPAULE	v. BOÎTE.
(SOI) ESTENDRE	vb.réfl. 6 pr.réfl. <i>se extant</i> n (v) v 10 ; dépasser (Gaffiot).
ESTER	vb. tr. pr.inf. <i>ester</i> n (viii) v 30 ; se tenir debout (DMF2020).
ÉTENDRE	vb. tr. pr.inf. <i>estandre</i> n (v) r 15 ; 3 pr.subj. <i>estande</i> m ii r 25 (2), m (vi) v 20, m (vi) v 25, m (vi) v 30, n iii v, o i r 20 ; p.pr. <i>estendant</i> m (vi) r 30, n (v) r ; p.pas.m.sg. <i>estandu</i> l (viii) v 25, m ii v 25, m iii r 20, m (v) r, m (vi) v 20, m (vi) v 30, m (vii) v 20, n (v) r 10, n (v) r 35, n (vi) r 15, n (vii) r ; p.pas.f.sg. <i>estandue</i> n (viii) r 35 ; mettre (un organe articulé ou un objet) en position horizontale (TLFi).

ÉTOUPE

sb.f.

pl. *estoupes* l iii v 10, l (v) r 10, l (v) r 20, l (vii) r 15, l (vii) v 15, l (viii) r 30 (3), l (viii) v 20 (2), l (viii) v 35 (4), m ii r 30, m iii r 15, m iii v, m iii v 5, m iii v 25 (2), m iii v, m iii v 5 (3), m iii v 25, m (v) r 5, m (v) r 10, m (v) r 20 (3), m (vi) v, m (vi) v 30, m (vi) v 35 (2), m (vii) r 5, m (vii) v 20 (2), m (vii) v 25, m (viii) r 5, m (viii) r 10, m (viii) r 30, n ii v (2), n ii v 5 (2), n ii v 35, n iii v 20, n (vii) r 10 (2), n (viii) v 5, n (viii) v 10, o i r 25, o i v 35 ; *estoupes* n iii r, n iii v 5, n iii v 25 (2) ; *estopes* m iii v 5, m iii r 20, m (viii) r 20, n (v) r 5, n (v) v 25, n (vi) r 20 ; résidu grossier de fibres textiles obtenu lors du traitement de la filasse, en particulier de chanvre ou de lin (TLFi).

F

FACELLE

sb.f.

pl. *facelles* m (viii) r 10, m (viii) r 20, n ii v 5, n (v) r 5, n (v) v 25, n (vii) r 10, n (viii) v 5, n (viii) v 15, o i r 25, o i v 35 ; pansement, bandage (DMF2020).

FENTE

sb.f.

sg. *fante* m iii r 5 ; crevasse, fissure (DMF2020).

FERMER

vb.tr., réfl.

pr.inf. *firmer* n (vii) v 5 ; *fermer* m (vii) r 15 ; pr.inf.réfl. *se fermer* m iii v 15 ; 3 pr.subj. *ferme* m iii v 15 ; p.pas.m.sg. *fermé* l iii v 5, m ii r 25 (2), m (vi) v, m (vi) v 5, m (vi) v 25, n iii r, n iii v, n iii v 25 ; *firmé* l iii v 10, m iii v 10, m iii r 20, m iii v 5, m (vii) v 25, o i r ; p.pas.f.sg. *fermee* m i r 5, n (vii) r 15 ; p.pas.m.pl. *fermés* n (viii) v ; *firmés* l (vi) v 25 ; p.pas.f.pl. *fermees* l (v) v 25 // (1) tr. l iii v 5, l iii v 10, l (v) v 25, l (vi) v 25, m i r 5, m ii r 25 (2), m iii v 10, m iii v 15, m iii r 20, m iii v 5, m (vi) v, m (vi) v 5, m (vi) v 25, m (vii) r 15, m (vii) v 25, n iii r, n iii v, n iii v 25, n (vii) r 15, n (vii) v 5, n (viii) v, o i r ; attacher ; - (2) réfl. m iii v 15 ; se fixer, s'attacher à (DMF2020).

[FIRMATION][?]	sb.f. sg. <i>firmation</i> l iii v 15, l (vii) r 25, l (viii) r, l (viii) r 10, m i v 10, n iii r 35, n (vii) v ; action d'attacher [?].
FLUIR	vb. intr. pr.inf. <i>fluyr</i> n i r 5 ; s'écouler (DMF2020).
FLUX	v. HUMEUR v. SANG.
FLUXIBLE	adj. m.sg. <i>fluxible</i> n (vi) r 15 ; relâché, mou (DMF2020).
FOCILE	sb.m. sg. <i>focile</i> l iii r, l iii r 5, m ii r 5, m ii r 10, m ii r 20, m ii v 30 (2), m ii v 35 (4), m (vi) v 10, m (vi) v 20 ; <i>focille</i> m ii v 30 ; pl. <i>fociles</i> m iii r 15, m (vi) v 15 (2) ; <i>focilles</i> n (v) v 5 // (1) m ii v 30, m ii v 35 (2) ; cubitus ; - (2) m ii v 30, m ii v 35 ; radius ; - (3) l iii r, m ii r 5, m ii r 10, m ii r 20, m ii v 30, m ii v 35, m iii r 15, m (vi) v 20, n (v) v 5 ; radius ou cubitus ; - (4) l iii r 5, m (vi) v 10, m (vi) v 15 (2) ; tibia ou péroné (DMF2020).
FOIE	sb.m. sg. <i>foye</i> l (vi) r 25, l (vii) r 20, m (vii) r 20 ; loc. <i>vene du foye</i>, veine du foie (DMF2020).
FOMENTER	vb. p.pas.m.sg. <i>fomenté</i> n iii v ; faire une application externe d'un médicament obtenu par décoction, d'une substance chaude (DMF2020).
FORS	prép. <i>fors</i> l iii v 15, l iii v 30, l (v) v, l (vi) v 20, l (viii) r 35, m i r 20, m iii v 10, m iii v 25, m iii r 30, m (vi) r 30, m (vi) r 35, m (vi) v 15, m (vii) v 10, m (viii) r, n i r 25, n ii r 5, n (v) v 30 ; sauf (TLFi).

FOULER	vb. réfl. 6 pr.réfl. <i>se follement</i> m ii r 15 ; p.pas.m.sg. <i>folle</i> l iii r 30 (2), l iii v, l iii v 5, l iii v 10, l (vi) r, l (vii) r 5 ; p.pas.f.sg. <i>follee</i> l (viii) r 20 ; <i>folee</i> l (v) r 5, l (vi) r 15, l (vii) r, l (vii) r 5 // (1) réfl. m ii r 15 ; provoquer la distension des ligaments d'une articulation ; - (2) l iii r 30 (2), l iii v, l iii v 5, l iii v 10, l (v) r 5, l (vi) r, l (vi) r 15, l (vii) r, l (vii) r 5, l (viii) r 20 ; luxé, en parlant d'une partie du corps (TLFi).
FOURREAU	sb.m. pl. <i>forreaux</i> l (viii) v 20, m (v) r 10 ; enveloppe protectrice d'un objet allongé (TLFi).
FRACTURE	sb.f. sg. <i>fracture</i> l ii v 25, l ii v 30 (4), l ii v 35 (3), l iii r (3), l iii r 5 (3), l iii r 10, l iii r 30, l iii v 35, l iii v 20, l iii v 30, l iii v 35, l (v) r 30, l (v) v 20, l (vi) r, l (vi) r 10 (2), l (vi) v 15, l (vii) v 5, l (vii) v 30, l (viii) r 15, l (viii) r 25 (3), l (viii) v (2), l (viii) v 5, l (viii) v 10 (2), m i v 10, m i v 25, m ii r 5, m ii r 20, m ii v 25, m iii r 15, m iii r 25, m iii r 30, m iii r 35, m iii v, m iii v 25, m iii v 30 (2), m iii v 35 (2), m iii r 5, m iii v 15, m (v) r 25, m (v) v 15, m (vi) r, m (vi) r 25, m (vi) v 10, m (vi) v 20, m (vi) v 30, m (vii) r, m (vii) r 30, m (vii) r 35, m (vii) v 5, m (vii) v 10, m (vii) v 35, m (vii) v 40, m (viii) r 5, m (viii) r 20 (3), n i r 15, n i r 20 (3), n i r 25 (2), n i v 20, n iii r 25 (2), n (vi) r 5, n (vi) r 25 ; pl. <i>fractures</i> l ii v 25, l iii r 20, l iii r 25, l (v) r 30, l (vii) r 35, m (vi) r 30, m (viii) r 35, o ii v 5 ; lésion d'un os par rupture (TLFi).
FRAPPURE	sb.f. sg. <i>frappeure</i> m iii r 5 ; action de frapper, coup (DMF2020).
FRAYER	vb. tr. 6 pr. <i>froient</i> m ii r 15 ; froter (DMF2020).
FURCULE	sb.f. sg. <i>furcule</i> l ii v 30, l iii r 15, l iii v 35, l (v) r, l (v) r 10, l (v) r 20,

l (v) r 30, m (viii) v 5, m (viii) v 10, m (viii) v 20, n ii v 20, n ii v 25 ;
furculle l (v) r 10 ; clavicule (DMF2020).

G

GALLE

sb.f.

pl. *galles* m ii r, m (vi) r 20, m (viii) r 30, n iii r 20 ; loc. *noix de galles*,
excroissance provoquée par un insecte ou un parasite qui se développe
sur certaines espèces de chênes et qu'on utilise en médecine, pour ses
propriétés astringentes et toniques (TLFi).

GÉLINE

sb.f.

pl. *gelines* l iiiii r 20, l (v) v 15, l (vi) v 10, m i r 35 ; *gelinez* m (vi) r ;
poule (DMF2020).

GENOU

sb.m.

sg. *genoil* l iii r 5, l iii r 25 (2), m iiiii v 35, m (v) r 10, m (v) r 25,
m (v) r 30, m (vi) r 25, m (vi) v 20, m (vii) r, m (vii) r 5, m (vii) r 10,
m (vii) r 20, m (viii) v 20, n (vi) v 5, n (vi) v 15 (2), n (vi) v 30,
n (viii) r 20, n (viii) r 30, n (viii) v 25, n (viii) v 30, n (viii) v 35,
o i r 10, o i r 15, o i r 20 ; articulation du fémur (ou de la cuisse) et du
tibia (ou de la jambe) (TLFi).

GOMME

sb.f.

sg. *dragagant* l iii v 15, l iiiii v 10, l (v) r 5, l (vi) r 20, l (vii) r 10,
l (viii) r, l (viii) r 5, l (viii) v 15, m i v 30, m (v) r 5, m (vi) r 5,
m (vii) v 15, m (viii) r 25, n (vii) v 10, o ii r 25 ; loc. *gumme*
dragagant, gomme adragante (TLFi).

H

HALEINER

vb. intr.

pr.inf. *alener* n ii r ; respirer (DMF2020).

HANCHE

sb.f.

sg. *hance* m iiiii r 5 ; *hanche* l iii r, l iii r 20, m iiiii r 5, m iiiii r 10,
m iiiii r 15, m iiiii v, m iiiii v 5, m iiiii v 30, m (v) r 20, m (v) r 30,

m (viii) v 20, n (vi) r 30, n (vi) r 35 (2), n (vi) r 40 (2), n (vi) v, n (vi) v 10, n (vi) v 25, n (vii) r 5, n (vii) r 25 (2), n (viii) v ; région du corps qui unit chaque membre inférieur au tronc (TLFi).

HAUSSER

vb. tr.

3 pr. *haulse* n (vi) v 15 ; donner une plus grande hauteur à quelque chose (DMF2020).

HÉPATIQUE

adj.

f.sg. *epatique* n (vii) r 30 ; loc. *vene epatique*, synonyme de *veine salvatelle*, veine de la main droite située entre le majeur et l'annulaire que l'on saigne pour les affections du foie (DMF2020).

HERMODACTE

sb.m.

pl. *hermodatiles* n i r 10 ; colchique d'automne (DMF2020).

HUILE

sb.f.

sg. *huyle* m (v) r ; sg. *huile* n iii r 5 ; *huyle* l iii v 5, l iii v 10, l iii v 25, l iii v 30, l iii r (2), l iii r 10, l iii v 15, l (v) r 25, l (v) v 5, l (vi) r 25, l (vii) r 15, l (vii) v 15, l (viii) v 30 (2), m i r 20, m ii r 30, m ii v 15, m iii r 5, m iii v 20, m iii r, m iii r 25, m iii v, m iii v 30, m iii v 35, m (v) r, m (vi) r 35, m (vi) v, m (vi) v 30, m (vii) r 20, m (vii) v 10, m (viii) r 5, n ii r 15, n ii v 5, n (v) v 20, n (v) v 25, n (vii) r 5, n (vii) r 20, o i r 20, o i r 30, o i v 30, o i v 35 ; *huylle* n iii v 30, n (v) r 5 ; *uyle* m ii v 15 ; *uyle* m (v) r, n ii r 20 // (1) m (v) r ; substance grasse, onctueuse et inflammable, d'origine végétale, animale ou minérale (TLFi) ; - (2) l iii v 5, l iii v 10, l iii v 25, l iii v 30, l iii r (2), l iii r 10, l iii v 15, l (v) r 25, l (v) v 5, l (vi) r 25, l (vii) r 15, l (vii) v 15, l (viii) v 30 (2), m i r 20, m ii r 30, m ii v 15 (2), m iii r 5, m iii v 20, m iii r, m iii r 25, m iii v, m iii v 30, m iii v 35, m (v) r (2), m (vi) r 35, m (vi) v, m (vi) v 30, m (vii) r 20, m (vii) v 10, m (viii) r 5, n ii r 15, n ii r 20, n ii v 5, n iii r 5, n iii v 30, n (v) r 5, n (v) v 20, n (v) v 25, n (vii) r 5, n (vii) r 20, o i r 20, o i r 30, o i v 30, o i v 35 ; loc. *huile rosat*, huile où il entre des roses (DMF2020).

HUMEUR	sb.m./f. pl. <i>humeurs</i> l iii v, l iii r 10, l (v) v 5, l (v) r 30 (2), l (vii) v 20, l (viii) r 5, l (viii) v 30, m i r 10, m i v 5, m i v 20, m ii v, m ii v 10, m ii v 20, m (v) r 30, m (vii) r, m (viii) v 30, n iii v 40, n iii r, n (vii) v 30, o i v 15, o i v 30, o i v 35, o ii r ; matière liquide corporelle (DMF2020).
I	
ILLUEC	adv. <i>illecques</i> m ii v 30, o i v 20 ; à cet endroit-là (DMF2020).
IMPULSION	sb.f. sg. <i>impulsion</i> l (vii) v, l (vii) v 5 ; déformation (DMF2020).
INCARNATIF	adj. m.sg. <i>incarnatif</i> n (v) v 35, n (vii) v 10, n (vii) v 35 ; m.pl. <i>incarnatifz</i> n (viii) r, o i v 5, o ii r 15 ; qui favorise la production de chair (DMF2020).
INCARNATION	sb.f. sg. <i>incarnacion</i> l (v) v 10 ; <i>incarnation</i> m i v 35, m (vi) r 20, m (vii) v, n iii r 10, n (v) r 20, n (v) r 25, n (v) v 35, n (vii) v 35, o i v 10, o ii r 15 ; production de chair en réparation d'une plaie (DMF2020).
INCISION	sb.f. sg. <i>incision</i> l (vi) r 15, l (vi) r 25, l (vii) r 10, m ii r 5, m (vi) r 25 ; entaille faite avec un instrument tranchant (DMF2020).
INCONTINENT	adv. <i>incontinent</i> l (vii) v 5, m ii v 15, m iii r, m iii r 15, m iii v 35, n ii r 25, n ii v 10, n iii v 30, n (v) r, n (v) v 20 ; immédiatement (DMF2020).
INDURATION	sb.f. sg. <i>induration</i> n i r 5 ; durcissement (d'un tissu organique) (DMF2020).

INONCTION	sb.f. sg. <i>inunction</i> m iii v 10 ; action d'oindre, de mettre un onguent (DMF2020).
INQUISITION	sb.f. sg. <i>inquisition</i> m (vii) v 10 ; interrogatoire médical (DMF2020).
INSÉRATION	sb.f. sg. <i>inseration</i> m (viii) v 5 ; fait d'être soudé (DMF2020).
INVOLVER	vb. p.pas.f.sg. <i>involvee</i> n (vi) v 10 ; p.pas.f.pl. <i>involvees</i> m (v) r 20, n ii v 5 ; envelopper (DMF2020).
IREOS	sb.m. pl. <i>yreos</i> l (v) v 5 ; iris florentina (DMF2020).
ISSIR	vb. intr. 3 pr. <i>yst</i> m i v 15 ; 6 pr. <i>yssent</i> l (vi) v 25 ; p.pas.m.sg. <i>yssu</i> l (vi) r 5 ; sortir (TLFi).
ISSUE	sb.f. sg. <i>issue</i> m (viii) v 15, n (viii) r 15 ; action de sortir (TLFi).
J	
JÀ	adv. <i>ja</i> n iii r 35, n (viii) r 5, n (viii) v 5 ; déjà (DMF2020).
JAMBE	sb.f. sg. <i>jambe</i> m (vii) r 5, m (vii) v 25, m (viii) r 5, n (vii) r 20 ; membre inférieur chez l'homme (DMF2020).

L

LACERTE	sb.m. sg. <i>lacert</i> o i v ; pl. <i>lacertes</i> n i v 30, o i r 35 ; <i>lacertz</i> l (vii) v 5 ; muscle (DMF2020).
LAYER	vb. tr. 3 pr.cond. <i>lerroit</i> n (vii) v 25 ; laisser (DMF2020).
LÉGER	adv. <i>legier</i> l (v) r, l (viii) r 25, n i r 30, n (vi) r 10 ; loc. <i>de legier</i> , facilement (DMF2020).
LEVER	vb. tr., intr. 3 pr.subj. <i>lieve</i> n iii v ; p.pr. <i>levant</i> n (viii) r 15 // (1) tr. n iii v ; déplacer quelque chose de bas en haut ; - (2) intr. n (viii) r 15 ; aller vers le haut (TLFi).
LEQUEL	pron. rel. m.pl. <i>lesquieulx</i> l (v) v 25, l (vi) v 25, m (v) v 30, o i v 20 (2) ; <i>desquieulx</i> l (v) v 25 ; <i>esquelz</i> n ii v 25 ; <i>esquieulx</i> l (v) v 5 ; m.pl. <i>esquis</i> n ii v 30 // (1) l (v) v 25 (2), l (vi) v 25, m (v) v 30, o i v 20 (2) ; lequel ; - (2) pron. rel. contr. l (v) v 5, n ii v 25, n ii v 30 ; en lequel ; - (3) pron. rel. contr. l (v) v 25 ; duquel (TLFi).
LÉSION	sb.f. sg. <i>lesion</i> l (vii) v, m (viii) r, n i r 30 ; dommage, atteinte physique (DMF2020).
LÈVRE	sb.f. pl. <i>levres</i> n (vii) v 25 (2) ; bord, en parlant d'une plaie (TLFi).
LIEU	v. CHATOUILLEUX.

LIGAMENT	sb.m. sg. <i>ligament</i> n iii r 25, n iii r 30 ; pl. <i>ligaments</i> o i r 35 ; faisceau de tissu fibreux blanchâtre, variable dans sa forme et dans sa taille, résistant et peu extensible, reliant entre eux les éléments constituant une articulation ou maintenant divers organes (TLFi).
LIGATION	sb.f. sg. <i>ligation</i> l (viii) r 30, m i r 20, m i v 25, m iii r 35, m (v) v 5, m (vii) r 25, m (viii) r 15, m (viii) v 5 (3), m (viii) v 10 (4), n iii v 30, n (vi) r 20, n (vii) r 15 (2), n (vii) r 30 ; état de ce qui est lié à autre chose (DMF2020).
LIGATURE	sb.f. sg. <i>ligature</i> l iii v 25 (3), l (v) r 15, l (v) r 35 (2), l (v) v, l (vi) r 25, l (vii) r 15, l (vii) r 20, l (viii) v 35, m i r, m i r 5 (2), m i r 10, m ii v 5, m iii r, m iii r 15, m iii v 10, m iii v 15, m iii r 25 (2), m iii r 30, m iii v 5, m iii v 10, m (v) r 20, m (v) r 25, m (v) r 30 (2), m (v) v 10, m (v) v 15, m (v) v 20, m (vi) r 10, m (vi) v, m (vi) v 5, m (vii) r, m (vii) r 5, m (vii) r 10, m (vii) r 15 (2), m (vii) v, m (vii) v 25 (2), m (viii) r, m (viii) r 10, m (viii) r 15, m (viii) r 20, n i r 25, n ii v 10, n iii r 5, n iii r 35, n (v) r 20, n (vii) r 10, n (vii) r 30, n (vii) v 15, n (viii) r, n (viii) v 10, n (viii) v 20, o i v 5 ; pl. <i>ligatures</i> m iii r 10, m iii v 30, m (vi) v 20, m (vii) r 5, o i r 35, o i v 5 ; opération consistant à attacher, comprimer, serrer avec un lien (TLFi).
LINCEUL	sb.m. sg. <i>linseul</i> n (viii) r 35, n (viii) v ; pièce de toile (TLFi).
LONGIÈRE	sb.f. sg. <i>longiere</i> n iii v 5, n iii v 35, n (v) r 5, n (v) r 35, n (vi) v 10, n (vi) v 15, n (vi) v 20, n (vi) v 25, n (vi) v 30 (2), n (vi) v 35 ; bande (DMF2020).

M

MALADIE	sb.f. sg. <i>maladie</i> l iii r 35 (2), l iii v, l (v) v 20, l (v) v 35, m ii v 10 (2), n iii v 15, n (vii) v 30, n (vii) v 35, o i r ; pl. <i>maladies</i>, n i r 15, o i r 35 ; altération de l'état de santé (TLFi).
MANDIBULE	sb.f. sg. <i>mandebule</i> l iii v 20 ; <i>mandibule</i> l ii v 30, l iii r 10, l iii r 20, l iii r 30, l iii r 35, l iii v, l (viii) v, m (viii) v 5, m (viii) v 10, m (viii) v 15, n i v, n i v 5, n i v 15 (2), n i v 20, n ii r 10 ; mâchoire (DMF2020).
MASTIC	sb.m. sg. <i>mastic</i> l (v) r 5, l (vi) r 20, l (vi) r 35, l (vii) r 10, l (vii) r 25, l (viii) r, l (viii) r 5, l (viii) v 15, m i v 25, m (v) r 5, m (vi) r 5, m (vii) v 15, m (viii) r 25, n (vii) v 10, o ii r 10 ; résine odorante qui découle de l'arbre appelé lentisque // sg. <i>mastic dragant</i> n iii r 10 ; <i>mastic dragagant</i> m iii r 15, n ii r 15, n iii v 15, n (vi) r 15 ; <i>mastic dragaganti</i> n iii r 10 ; résine du tragacante (DMF2020).
MATURATIF	sb.m. sg. <i>maturatif</i> m (vi) r 25 ; pl. <i>maturatifz</i> m ii r 5 ; (médicament) qui mûrit les abcès et accélère la formation du pus (TLFi).
MÉDICINER	vb. tr. pr.inf. <i>mediciner</i> n iii r 10 ; soigner (DMF2020).
MÉDULLAIRE	adj. f.sg. <i>medulaire</i> m i v 20 ; qui concerne la moelle épinière ou osseuse (TLFi).
MÉDULLE	sb.f. sg. <i>medule</i> m (vii) r 35 ; moelle (DMF2020).

MINISTRE	sb.m. sg. <i>ministre</i> l (viii) r 25, m iiii r 35, m iiii v 30, m iiii v 35, m (vi) v 20, m (vi) v 25 (2), n i v 15, n ii r 10, n iii v (2), n iii v 10, n (v) v 15, n (vi) v 5 (4), n (vi) v 10, n (vi) v 15 (2), o i r 20 ; pl. <i>ministres</i> m ii r 20, m ii r 35 (2), m iiii v, m iiii v 35, n (v) v 15, n (vi) v 15, n (vi) v 25 ; serviteur, celui qui est au service de qn (DMF2020).
MITIGER	vb. tr. 3 pr. <i>mitigue</i> m ii v 25 ; atténuer (DMF2020).
MOELLE	sb.f. sg. <i>mouelle</i> m i v 15 (2) ; substance de consistance molle qui remplit les différentes cavités et aréoles des os (TLFi).
MOLAIRE	v. DENT.
MOLLIFICATION	sb.f. sg. <i>moliffication</i> n (v) v 10 ; <i>mollification</i> n iiii v 25 ; <i>molliffication</i> m (viii) v 15, n i r, n (viii) v 30, o i r 5 ; <i>mollification</i> n iiii r 30, n (v) v 15, n (vi) r, n (vii) r 10 ; pl. <i>moliffications</i> m (viii) v 30 ; <i>molliffications</i> l iii r 10, o i r 35 ; <i>mollifications</i> m (viii) r 35, n iiii v 30 ; amollissement (DMF2020).
MOLLIFIER	vb. intr., tr., réfl. pr.inf. <i>molliffier</i> m (viii) v 25 ; 3 pr. <i>molliffie</i> n i r 10 ; <i>mollifie</i> n (vii) v 5 ; 6 pr. <i>molliffient</i> m (viii) v 20 ; <i>mollifiant</i> m ii v 5 ; 3 pr.réfl. <i>se moliffie</i> n (v) v 10 ; <i>se molliffie</i> m (viii) v 20, n (viii) v 30 ; 6 pr.réfl. <i>se molliffient</i> n (vi) r 10 ; p.pr. <i>mollifiant</i> n iiii r 30 ; p.pas.m.sg. <i>molifié</i> n iiii r 20, n iiii r 35 ; <i>mollifié</i> n iiii r 15, o i v 25 ; <i>molliffié</i> n (v) r 30, n (vi) r 25, o ii r 35 ; p.pas.m.pl. <i>mollifiés</i> n ii v 25, n (vi) r 10 // (1) intr., réfl. m (viii) v 20, m (viii) v 25, m (viii) v 20, n ii v 25, n iiii r 15, n iiii r 20, n iiii r 35, n (v) r 30, n (v) v 10, n (vi) r 10, n (vi) r 25, n (viii) v 30, o i v 25, o ii r 35 ; devenir mou ; - (2) tr. n i r 10, n (vii) v 5, m ii v 5, n iiii r 30, n (viii) v 30 ; rendre mou, amollir (DMF2020).

MOMIE	sb.f. sg. <i>mummie</i> l iii v 5, l (v) r 10, l (vi) r 35, l (vii) r 10, l (vii) r 25, l (viii) r, l (viii) r 5, l (viii) v 15, m i v 30, m ii r, m iii r, m iii r 15, m (v) r 5, m (vi) r 5, m (vi) r 20, m (vii) v 15, m (viii) r 25 (2), n ii r 15, n iii v 20, n (vi) r 15, o ii r 30 ; <i>mummye</i> n iii r 20 ; substance dont sont enduites les momies égyptiennes (DMF2020).
MONDIFICATIF	sb.m., adj. (1) sb.m.pl. <i>mundificatifz</i> l (v) v, n (viii) r ; <i>mundifficatifz</i> o i v 5, o ii r 15, remède qui purifie ; - (2) adj.m.sg. <i>mundificatif</i> m (vii) v, n (vii) v 10, n (vii) v 35 ; <i>mundifficatif</i> m iii r 20 ; adj.f.sg. <i>mundifficative</i> m ii r ; qui purifie (DMF2020).
MONDIFICATION	sb.f. sg. <i>mondification</i> n iii r 15 ; <i>mundiffication</i> m i v 35, m ii r 5, m iii r 15, m (vi) r 20 ; <i>mundification</i> m (vi) r 15, m (vi) r 25, m (viii) r 25, n iii v ; purification (DMF2020).
MONDIFIER	vb. intr. pr.inf. <i>mondifier</i> n (v) r 20 ; <i>mundifier</i> m iii r 20 ; p.pas.m.sg. <i>mondifié</i> n iii r 15 ; <i>mundifié</i> m i v 35, m (vi) r 20, o i v 10 ; <i>mundifié</i> n (vii) v 15 ; p.pas.f.sg. <i>mondifée</i> n (v) v 30 ; <i>mundifée</i> l (v) v 5 ; purifier (TLFi).
MONTABLE	adj. f.sg. <i>monstable</i> n (viii) r 10 ; d'une grande valeur, considérable (GOD).
MORTIFICATION	sb.f. sg. <i>mortiffication</i> m i r 15, m ii v 5 ; <i>mortification</i> m (v) v ; processus d'altération, de décomposition d'un tissu par la mort des cellules ; état qui en résulte (TLFi).
MORTIFIER	vb. intr. pr.inf. <i>mortifier</i> o ii r 5 ; gangréner, nécroser (DMF2020).

MOUVOIR	vb. tr., réfl. 6 pr. <i>mouvent</i> n i v 30 ; 3 pr.réfl. <i>se move</i> m (viii) v 15 ; <i>se meuve</i> n iii r 35, n iii r 15 ; 3 subj.réfl. <i>se mouve</i> n iii v 5 ; 2 imp. <i>move</i> n (v) r // (1) réfl. m (viii) v 15, n iii r 35, n iii r 15, n iii v 5 ; se déplacer ; - (2) tr. n i v 30, n (v) r ; mettre en mouvement (TLFi).
MOYEU	sb.m. pl. <i>moyoulx</i> l iii r 15, l (v) v 20, l (vi) v 5, m i v, m (vi) r, n ii r 30 ; jaune d'œuf (DMF2020).
MUSCLE	sb.m. sg. <i>muscle</i> m iii v 20 ; pl. <i>muscles</i> n i v 30 ; organe formé de tissus doués de la propriété de se contracter (TLFi).
MUSSER	vb. p.pas.f.sg. <i>mussee</i> m (viii) r ; cacher (TLFi).
N	
NACHE	sb.f. sg. <i>nage</i> m (v) r 15, n (vi) r 35 ; pl. <i>nages</i> l (vi) r 25, l (vii) v 10, m i r 25, m (v) v 5, m (vi) v 5, m (vii) r 20, m (vii) v 30, n iii v 30, n (vii) r 35, o i r 10 ; fesse (DMF2020).
NERF	sb.m. sg. <i>nerf</i> o i v ; pl. <i>nerfz</i> l (vii) v 5, m (v) r 10 (2), o i r 35 ; tendon, ligament ou nerf (DMF2020).
NEZ	sb.m. sg. <i>nees</i> l ii v 25 ; <i>neez</i> l iii r 30 (2), l iii v 5 (2), l iii v 10, l iii v 20, l iii v 25, l iii v 30 (2), l iii r 5 ; saillie médiane du visage située au-dessus de la lèvre supérieure et qui, en le surplombant, recouvre l'orifice des fosses nasales (TLFi).

NODEUX	adj. f.pl. <i>nodeuses</i> m (viii) v 20 ; qui présente des nodosités, qui a une partie renflée (DMF2020).
NODOSITÉ	sb.f. sg. <i>nodosité</i> n iiii r 20, o ii r 20 (2), o ii r 35 ; toutes les productions accidentelles qui donnent au toucher la sensation d'un corps dur plus ou moins arrondi et nettement circonscrit (TLFi).
NŒUD	sb.m. sg. <i>nou</i> l iii r 25, l iiii v 35, m (viii) v 25 (2), n (v) v, n (vi) r 10, n (vi) r 20, n (vii) r 15, o i v 15 ; pl. <i>noudz</i> l iii r 20, m (viii) v 15 ; saillie que présentent les jointures des os (GODC).
NOIX	v. CYPRÈS. v. GALLE.
NOMBRIL	sb.m. sg. <i>nombril</i> n (vi) v 30, n (vii) r 15, n (viii) v ; cicatrice en forme de cavité ou de saillie arrondie, laissée dans la partie centrale de l'abdomen de l'homme et des mammifères par la section du cordon ombilical (TLFi).
NUQUE	sb.f. sg. <i>nucque</i> l (vii) v ; partie postérieure du cou située immédiatement sous l'occiput chez l'homme et les animaux (TLFi).
NUTRIMENTAL	adj. f.sg. <i>nutrimentale</i> m ii r 10 ; qui nourrit (DMF2020).
O	
OIGNEMENT	sb.m. sg. <i>ungnement</i> n (v) r 15 ; onguent (DMF2020).

ONGUENT	sb.m. sg. <i>onguent</i> n iii r 35, n (v) r 30 ; <i>unguens</i> l (viii) v, o i v ; <i>unguent</i> l (vii) r 25, l (vii) r 30, n ii v 15, n iii r 20, o ii r 35 ; médicament externe, variété de pommade composée essentiellement de résines ou de corps gras auxquels on ajoute diverses substances (TLFi).
OPÉRATION	sb.f. sg. <i>operation</i> l iii r 25, l (vii) r 5, m (viii) v 35, n i r 35, n (vi) r 30, n (vii) v 30, n (viii) r 30, o i v ; pl. <i>operations</i> n iii v 40 // (1) m (viii) v 35, n i r 35, n (vi) r 30, n (vii) v 30, o i v ; fonction naturelle ; - (2) l iii r 25, l (vii) r 5, n iii v 40, n (viii) r 30 ; intervention du praticien (DMF2020).
[ORDONNEE][?]	sb.f. pl. <i>ordonnees</i> m (vii) r 35 ; préparatifs [?].
OUÏR	vb. tr. pr.inf. <i>ouÿr</i> m i v 15 ; <i>oÿr</i> m (viii) v 25 ; 3 pr. <i>oÿt</i> m ii r 15 (2), m ii r 20 ; 2 fut. <i>orras</i> l (vi) v 30 ; 3 fut. <i>orra</i> l (viii) v 10 ; entendre (TLFi).
P	
PALPER	vb. tr. 3 pr. <i>palpe</i> o i r 20 ; toucher, presser doucement (certaines parties du corps, avec la main, les doigts) à des fins d'examen médical (TLFi).
[PANÉE][?]	sb.f. sg. <i>panee</i> l (vi) v 5, n ii r 30 ; panade [?].
PAR	prép. <i>par</i> l (viii) v 30, m i r 5 ; loc. <i>par sur</i>, sur [?]. v. aussi DEVANT.
PARALYTIQUER	vb. intr. pr.inf. <i>paralitiquer</i> o ii r 5 ; paralyser (DMF2020).

PARMUER	vb. p.pas. p.pas.f.sg. <i>parmuee</i> m i v 25 ; changer (DMF2020).
PARTIE	v. DOMESTIQUE. v. SYLVESTRE.
PAUME	sb.f. sg. <i>palme</i> l (v) r 15, n iii v 10 ; sg. <i>paulme</i> m ii r 30, m iii v 5 (3), m iii v 20, n ii v 5, n iii v 5, n iii v 20, n iii v, n (vii) r 15 // (1) l (v) r 15, m iii v 5 (2), n ii v 5, n iii v 20, n (vii) r 15 ; mesure de longueur (égale à la largeur - ou la longueur - de la main, un peu plus de 20 cm) ; - (2) m ii r 30, m iii v 5, m iii v 20, n iii v 5, n iii v 10, n iii v ; paume (DMF2020).
PEIGNE	sb.m. sg. <i>peigne</i> (1) l iii r, m iii r 30 (2), n (v) v 5, n (v) v 15 ; métacarpe ; - (2) l iii r 10, m (vii) v 35, m (viii) r 5 ; métatarse (DMF2020).
PERTUIS	sb.m. sg. <i>pertuis</i> l iii v 5, l iii v 10 ; pl. <i>pertuis</i> l iii v 10 ; trou, orifice (DMF2020).
PEUR	sb.f. sg. <i>paour</i> m (vii) r 25, n iii v 40, n (v) r 10, n (vii) v 25, o ii r 5, o ii r 35 ; peur (DMF2020).
PHLÉBOTOMER	vb. p.pas.m.sg. <i>flebothomé</i> l iii v 10, l (v) r 20, l (v) v 10, l (vi) r 25, l (vii) r 15, l (viii) r 30, m i r 20, m iii v 10, m (v) v 5, m (vii) r 20, m (vii) v 30, m (viii) r 15 ; <i>flebotomé</i> l iii v 25, l iii v 30, m ii r 5, m iii v 35, m iii r 25, m (vi) v 5, n ii r 25, n iii r 5, n iii v 30, n (v) r 10, n (v) v 25, o i r 5, o i r 30, o ii r 5, o ii v ; <i>flebotomié</i> n (vii) r 30 ; saigner (FEW VIII, 390b).

PHLÉBOTOMIE	sb.f. sg. <i>flebothomie</i> l iii r 30, l (vii) v 5, n iii v 30 ; incision d'une veine pour pratiquer la saignée (DMF2020).
PHTISIQUE	adj. m.sg. <i>ptisique</i> l (vi) r 5 ; atteint de phtisie (DMF2020).
PLAIE	sb.f. sg. <i>plaie</i> n iii r 5, n (v) r 25, n (v) r 35, o i r 35 ; <i>playe</i> l ii v 25, l ii v 30 (5), l ii v 35 (3), l iii r (4), l iii r 5 (4), l iii r 10 (2), l iii r 15 (4), l iii r 20 (4), l iii r 25 (4), l iii r 30 (5), l iii v 35, l iii r, l iii r 5 (2), l iii r 10, l iii r 20 (2), l iii r 30, l iii v 20 (2), l iii v 25 (3), l iii v 30 (3), l iii v 35 (2), l (v) r, l (v) r 30, l (v) r 35, l (v) v, l (v) v 10 (2), l (vii) r 35 (2), l (vii) v 5, l (vii) v 30, l (vii) v 35, l (viii) r 5, l (viii) r 10 (2), l (viii) v 5 (2), l (viii) v 10, m i v 10, m i v 25 (4), m i v 35, m ii r 5, m ii r 10, m ii v 15, m iii r 15 (3), m iii r 20 (3), m iii r 25, m iii r 30, m iii r 35, m iii v 30, m iii v 35, m iii r, m iii v 15 (2), m iii v 25 (2), m (vi) r, m (vi) r 5, m (vi) r 10 (3), m (vi) r 20, m (vi) v 10 (2), m (vi) v 15, m (vii) r 30, m (vii) v (2), m (vii) v 35 (2), m (viii) r, m (viii) r 20 (2), m (viii) r 25 (2), m (viii) r 30, n i r 15, n i r 20, n i r 25 (2), n ii v 20 (2), n ii v 30, n iii r 5, n iii r 10 (2), n iii r 15, n iii r 20 (2), n iii r 5 (2), n iii r 10 (2), n iii v 15 (2), n iii v 30 (2), n iii v 35, n (v) r 15, n (v) r 20 (2), n (v) r 30 (2), n (v) r 35, n (v) v (2), n (v) v 30 (4), n (v) v 35, n (vi) r 30 (2), n (vii) r 35, n (vii) v (3), n (vii) v 5 (2), n (vii) v 10, n (vii) v 15 (4), n (vii) v 20 (3), n (vii) v 25, n (vii) v 35 (2), o i r 5 (2), o i r 15 (2), o i v 5, o i v 10 (2), o i v 15 (2), o ii r 10 (2), o ii r 15 (2) ; pl. <i>playes</i> l ii v 35, n iii r 20, n (v) r 15, n (vii) v 10, n (vii) v 20 ; lésion, blessure d'une partie du corps (DMF2020).
PLICATION	sb.f. sg. <i>plication</i> l (vi) v 15, n (v) r 25 ; inflexion, enfoncement (DMF2020).

PLUMASSEAU	sb.m. pl. <i>plumaceaulx</i> l iii r 5, l iii v 10, l (v) r 5, l (v) r 10 (2), l (vii) v 15, m iii v, m iii v 5 (2), m iii v 25, m iii v, m (vi) v, m (vii) r 30, n ii v, n ii v 35, n iii r ; <i>plumaceaux</i> l iii v 20, m (v) v 20 ; tampon de charpie utilisé comme pansement (TLFi).
POPLES	sb.m. sg. <i>poplice</i> l iii r 25 ; le jarret, le genou (Gaffiot).
PORE	sb.m. sg. <i>pore</i> l (v) r 30 ; sg. loc. <i>pore sarcoïde</i> l (v) r 30, m (v) v 35 ; <i>pore sarcoÿde</i> m i v 5, m (v) v 20 ; formation d'humeur épaisse permettant la réunion et la consolidation d'un os brisé (DMF2020).
POUCE	sb.m. sg. <i>polce</i> l (vii) v 10 ; <i>poulce</i> m i r 25, m iii r, m iii v 10, n ii r 25, n iii v 30, n (vi) r 10, n (vi) r 20 (2) ; pl. <i>polses</i> n i v 15 ; premier doigt de la main ou du pied (TLFi).
POUMON	sb.m. sg. <i>polmon</i> n i v 30 ; organe principal de la respiration où se font les échanges gazeux entre l'organisme et le milieu extérieur, constitué d'un tissu spongieux, extensible, très vascularisé (TLFi).
POUVOIR	vb. intr. 3 impf.subj. <i>pouse</i> n iii v 30 ; pouvoir (DMF2020).
PRONOSTIQUER	vb. pr.inf. <i>pronostiquer</i> l (vii) v 30, n i r 35 ; émettre un pronostic sur quelque chose (TLFi).
PROPINATION	sb.f. sg. <i>propination</i> l iii r 25 ; absorption (GOD).

PURGER vb.
p.pas.m.sg. *purgé* n i r 10 ; débarrasser le corps d'impuretés nuisibles à la santé (TLFi).

Q

QUEL dét. rel.
m.pl. *quieulx* m (viii) r 35 ; quel (DMF2020).

R

RACHETTE sb.f.
sg. *racete* l iii r 20, l iii r 25, m ii r 25, m iii v 10 (2), m iii v 30, m (vii) r 5, n iii r 20, n iii v 35, n (v) v, n (v) v 5 (2), o i v 15, o i v 20 (2) ; sg. *recete* n (v) r 15 // (1) l iii r 20, m ii r 25, m iii v 10 (2), m iii v 30, n iii r 20, n iii v 35, n (v) r 15, n (v) v, n (v) v 5 (2), o i v 20 ; carpe ; - (2) l iii r 25, m (vii) r 5, o i v 15, o i v 20 ; tarse (DMF2020).

RAMENER vb. tr.
pr.inf. *ramener* n i r 25, n i v 20 ; p.pas.f.pl. *ramenees* l iiii r, l iiii v 20 (2), l (vii) v 35, m i v 10, m (vi) r 5 // (1) l iiii r, l iiii v 20 (2), l (vii) v 35, m i v 10, m (vi) r 5, n i r 25 ; joindre ; - (2) n i v 20 ; remettre à un état antérieur (DMF2020).

RATELLE sb.f.
sg. *ratelle* l (vii) r 20, m (vii) r 20, n (vii) r 35, o i r 5 ; loc. *vene de la ratelle*, veine de la rate (DMF2020).

RÉDUCTION sb.f.
sg. *redduction* l (viii) r 10 ; *reduction* l (vii) v 30, m iii r 25, m (vi) r, n (v) v 35, n (vii) v, o i r, o i v 10, o ii r 10, o ii r 15 ; action de joindre les bords d'une plaie (DMF2020).

RÉDUIRE	vb. tr. pr.inf. <i>reduire</i> m ii v ; p.pas.m.sg. <i>reduyt</i> m (v) v 20, n iii v 10, n iii v 15, n (vii) v 5, o ii v ; p.pas.f.pl. <i>reduites</i> l (v) r 35 ; <i>reduytes</i> l iii r 35 ; ramener un organe à sa position anatomique normale (TLFi).
REIN	sb.m. pl. <i>rains</i> n i v 35, n ii r, n ii r 35 ; chacun des deux organes sécrétant l'urine, placés de chaque côté de la colonne vertébrale sur la paroi abdominale postérieure au niveau des dernières vertèbres dorsales (TLFi).
REPOUS	sb.m. pl. <i>repoulx</i> m (vi) r 35 ; repoussement (DMF2020).
RESCOURRE	vb. tr. 6 pas.s. <i>resceurent</i> n (viii) v 20 ; garantir (GOD).
RESTAURATEUR	sb.m. sg. <i>restaurateur</i> l (viii) r 20, m ii r 25 (2), m ii r 30 (2), m ii r 35, m ii v, m iii r 35, m (v) v 15, m (vi) v 20 (2), m (vi) v 25, m (viii) r, n i r 15, n i v 10, n i v 15, n ii r 10, n ii r 35, n ii v 30, n iii v (2), n iii v 5, n iii v 10, n iii v 25, n iii v 35, n (v) v 15, n (vi) v 10 (2), n (vi) v 15, n (vi) v 30 (2), n (vi) v 35, n (viii) r 30 ; <i>resteurateur</i> n (vi) v 25 ; pl. <i>restaurateurs</i> n (vi) v 30 ; celui qui restaure, qui remet en état (DMF2020).
RESTAURATION	sb.f. sg. <i>restauration</i> l iii v 10, l iii r 5, l iii r 35, l (vii) r, l (vii) r 5, l (vii) v 30, l (viii) r 20, l (viii) r 25, l (viii) v 15 (2), l (viii) v 25, m i v 5, m i v 10, m i v 20, m ii r 25, m ii r 35, m ii v, m ii v 5, m ii v 15, m ii v 25, m iii v 20, m iii v 30, m (v) v 35, m (vi) r 30, m (vi) v 15, m (viii) r 15, m (viii) v 30, n i r 10, n i v 20, n ii r 15 (2), n iii v, n iii v 40, n iii r 20, n iii r 25, n iii v 15 (2), n (vi) r, n (vii) r 20 (2), n (vii) r 25, n (vii) r 30, n (vii) v 25, n (vii) v 30, n (viii) r 35, n (viii) v 10, o i v 20 (2), o i v 25, o ii r 20, o ii v 5 ;

pl. *restaurations* m ii v 10 ; réparation chirurgicale d'un élément du corps, en particulier des os (TLFi).

RESTAURER

vb. tr., intr., réfl.

pr.inf. *restaurer* l iii r 35, l iii r 25, m i v 15, n ii r 5, n iii v 5, n iii v 20, n (v) v 5 (2), n (vi) v 5, o i v 15 ; 6 pr.réfl. *se restaurent* n (vi) r 10 (2) ; p.pas.m.sg. *restauré* l iii r 35, m (vi) r 10, m (vi) r 30, m (viii) r 5, n i r, n iii r 25, n (vii) r 30, o i r 15 ; p.pas.f.sg. *restauree* n (v) r, o i r 35, o i v ; p.pas.m.pl. *restauréz* m iii r 35 // (1) tr. l ii r 35, l iii r 35, l iii r 25, m iii r 35, m (vi) r 10, m (vi) r 30, m (viii) r 5, n i r, n ii r 5, n iii r 25, n (v) r, n (vii) r 30, o i r 15, o i r 35, o i v ; réduire une fracture ; - (2) intr. m i v 15, n iii v 5, n iii v 20, n (v) v 5 (2), n (vi) v 5, o i v 15 ; - (3) réfl. n (vi) r 10 (2) se guérir (DMF2020).

RESTREINTIF

adj.

m.sg. *restraintif* n (v) v 20 ; qui fait cesser un écoulement, astringent (DMF2020).

RESTRICTION

sb.f.

sg. *restriction* o i r 20 ; resserrement, contraction (DMF2020).

RETRAIT

v. ALLER.

REVOLVER

vb. tr.

p.pr. *revolvant* m iii v 15, n (vi) r 20 ; p.pas.f.sg. *revollvee* n iii v 25 ; *revolvee* l iii v 20 ; tourner (DMF2020).

ROMPRE

vb. tr., réfl.

pr.inf. *rompre* l (vi) v 20 (2), m ii r 10, n ii v 25 ; 6 pr. *rompent* l (vi) v 20, m ii r 15 ; 3 pr.réfl. *se rompt* m iii r 5 (3) ; 6 pr.réfl. *se ront* m (vi) v 15 ; *ce rompent* l (vi) v 30 ; *se rompent* l (vii) v, m iii r 30 ; p.pas.m.sg. *rompu* l iii r 30 (2), l iii v, l iii v 5, l iii v 10, l iii r 30 , l iii v 35, l (v) r, l (v) r 5, l (v) r 35, l (v) v 30, l (vi) r, l (vi) r 10, l (vi) r 15, l (vii) r 5, l (vii) r 35, l (vii) v 35, l (viii) r 15, l (viii) v 5, l (viii) v 10 (2), m ii v 25, m ii v 30, m iii r, m iii r 10, m iii r 35,

m iiii v 15, m iiii v 20, m iiii v 25 (2), m (v) r 15, m (v) v 20, m (vi) v 20, m (vii) r 30, m (vii) v 5, m (viii) r 5, m (viii) r 15 ; *rumpu* m (vii) v 40, m (viii) r 5 ; p.pas.f.sg. *rompue* l iiii r 30 (2), l (vi) r 5, l (vi) v 35, l (vii) r, l (vii) r 5 ; p.pas.m.pl. *rompus* l iiii v 25, l (vi) r 15, m i v 5, m ii r 15, m ii r 20 (2), m ii r 35, m iii r 5, m iii v 15, m iii v 30, m iiii r 10, m (vi) v 15 // (1) tr. l (vi) v 20 (3), m ii r 10, m ii r 15, n ii v 25 ; briser ; - (2) réfl., p.pas. l iii r 30 (2), l iii v, l iii v 5, l iii v 10, l iiii r 30 (3), l iiii v 25, l iiii v 35, l (v) r, l (v) r 5, l (v) r 35, l (v) v 30, l (vi) r, l (vi) r 5, l (vi) r 10, l (vi) r 15 (2), l (vi) v 30, l (vi) v 35, l (vii) r, l (vii) r 5 (2), l (vii) r 35, l (vii) v, l (vii) v 35, l (viii) r 15, l (viii) v 5, l (viii) v 10 (2), m i v 5, m ii r 15, m ii r 20 (2), m ii r 35, m ii v 25, m iii r 5, m iii r 30, m iii v 15, m iii v 30, m iiii r, m iiii r 5 (3), m iiii r 10 (2), m iiii r 35, m iiii v 15, m iiii v 20, m iiii v 25 (2), m (v) r 15, m (v) v 20, m (vi) v 15 (2), m (vi) v 20, m (vii) r 30, m (vii) v 5, m (viii) r 5 (2), m (viii) r 15, m (vii) v 40 ; se briser (TLFi).

ROMPURE

sb.f.

sg. *rompeure* l (v) r 30, l (vi) r 5, m iiii v 20 (2) ; *rumpeure* l iiii v 35 ; déchirure, brisure, rupture, en parlant d'une partie du corps (DMF2020).

ROSAT

v. HUILE.

ROTULE

sb.f.

sg. *rotule* l iii r 5, l iii r 25, m (vi) r 25, m (viii) v 20, n iiii v 20, n (viii) v 25, n (viii) v 30, n (viii) v 35 ; petit os plat, triangulaire et mobile, situé à la partie antérieure du genou (TLFi).

ROULON

sb.m.

pl. *rolons* n iiii v 10 ; barreau d'échelle (DMF2020).

S

SACCHARE

adj.

f.sg. *zucare* n iiii r 5 ; sucré (DMF2020).

SAIGNÉE	sb.f. sg. <i>seignee</i> n ii r 25 ; <i>seignie</i> n ii v 10 ; évacuation d'une certaine quantité du sang, notamment à des fins thérapeutiques (TLFi).
SAIGNER	vb. p.pas.m.sg. <i>seigné</i> m iii r ; tirer du sang (de qqn) en incisant une veine, pratiquer la saignée (sur qqn) (DMF2020).
SALVATELLE	adj. f.sg. <i>salvatelle</i> n (vii) r 30 ; loc. <i>vene salvatelle</i> , veine salvatelle, sur la main ; synonym. de <i>veine hépatique</i> (DMF2020).
SANG	sb.m. sg. <i>sang</i> l (v) v 10, l (v) v 15, l (vi) r 5, l (vi) r 25, m i v 20, n (vii) v 25 ; liquide organique rouge, cheminant par les artères et les veines dans les diverses parties du corps de l'homme et des animaux supérieurs et qui y entretient la vie (TLFi). v. aussi DRAGON.
SANIEUX	adj. m.pl. <i>sanieux</i> m ii r 5, <i>sanieulx</i> m (vi) r 25 ; purulent, affecté par la sanie (Cormedlex).
SARCOYDES	v. PORE.
SCARIFICATION	sb.f. sg. <i>scarification</i> l (vii) r 5, l (vii) v 10, m iii r, m (vi) v 5 ; petite incision faite sur la peau ou les muqueuses à l'aide de divers instruments pour produire un écoulement de sang ou de sérosité (TLFi).
SCARIFIER	vb. pass. p.pas.m.sg. <i>scarifié</i> m (vii) r 20, n ii r 25 ; <i>scarifié</i> l (vii) r 20 ; inciser superficiellement (la peau, une muqueuse, une partie du corps) (TLFi).

SCIE	sb.f. sg. <i>scie</i> n (vii) r 25 ; hanche, haut de la cuisse (DMF2020).
SCISSURE	sb.f. sg. <i>scissure</i> m iiii r 5, m iiii r 10, m iiii r 15, m iiii r 30 ; gerçure (DMF2020).
SÉE	sb.f. sg. <i>see</i> m (viii) v 10 ; siège d'un organe corporel (DMLBS).
SENESTRE	adv., sb.f., adj. adv. <i>senestre</i> l iii v 5 ; sb.f.sg. <i>senestre</i> n ii r ; adj.f.sg. l iiii r 30, l iiii r 35, m ii r 30, n iii v 10, n iiii v 35 ; m.sg. <i>senestre</i> n (vii) r 35 // (1) l iii v 5 ; loc. <i>a senestre</i> , à gauche ; - (2) n ii r ; le côté gauche ; - (3) l iiii r 30, l iiii r 35, m ii r 30, n iii v 10, n iiii v 35, n (vii) r 35 ; gauche (DMF2020).
SIGNE	sb.m. sg. <i>signe</i> l (vi) r (2), l (vi) r 5, l (vi) v 35, m ii r 20 (2), n iii r 35, n iiii r 25, n (vi) v 20 ; pl. <i>signes</i> l (vi) r, m iiii v 25, n i v 5 (2), n i v 35, n ii v 30, n iiii r 15, n (vi) v 20 ; manifestation(s) d'une maladie permettant de la caractériser et d'en établir le diagnostic (TLFi).
SOLE	sb.f. sg. <i>sole</i> m (viii) r (2) ; semelle (DMF2020).
SOMMITÉ	sb.f. sg. <i>sommité</i> n ii v 25 ; <i>summité</i> m iii v 10 (2), m iii v 20, n (vi) r 35 ; partie élevée d'un corps qui comprend le sommet (GODC).
SORBILE	adj. f.pl. <i>sorbilles</i> l iii v 15 ; qui peut être avalé facilement, sans mâcher (DMF2020).

SOUÈVEMENT	adv. <i>souèfment</i> n (vi) r 25 ; <i>souèfvement</i> l (viii) v 10, m iii v 30, n (viii) v 10, o ii r 30 ; suavement, doucement (DMF2020).
SPONDYLE	sb.m. sg. <i>spondile</i> n ii r 15 ; pl. <i>spondiles</i> l iii r 15, l (vi) r 5, l (vii) r 35, l (vii) v (3), l (vii) v 5, l (vii) v 20, l (vii) v 35, n i v 25 (5), n i v 30, n i v 35 (3), n ii r, n ii r 5 (2), n ii r 15, n ii r 35 (3), n ii v 35, n iii r 20, o i v 5, o ii r 5, o ii r 20 ; <i>spondilles</i> l ii v 35, n (viii) r 15 ; vertèbre (DMF2020).
STRICTURE	sb.f. sg. <i>stricture</i> m i r 10, o ii r 30, o ii r 35 ; resserrement (DMF2020).
STUPÉFIER	vb. tr. 3 pr.subj. <i>stupeface</i> o ii r 5 ; obtenir un effet narcotique (DMF2020).
STUPEUR	sb.f. sg. <i>stupeur</i> m i r 15, m ii v 5, m iii r 25, m (v) r 30, m (v) v, m (vii) r 10, o ii r 35 ; engourdissement, hébétude, en parlant d'une partie du corps (DMF2020).
SUPPOSITOIRE	sb.m. sg. <i>supositoire</i> l iii v 25, l iii v 10, l (vii) r 20, l (vii) v 25, n ii r 25 ; <i>suppositoire</i> n ii v 10, n (vii) r 35 ; pl. <i>suppositoires</i> l (v) r 20, l (v) v 10, l (vi) r 30, l (viii) r 30, m i r 25, m iii v 30, m iii v 10, m (v) v 10, m (vi) v 10, m (vii) r 25, m (vii) v 30, m (viii) r 20, n iii v 30, o i r 30, o ii r 5 ; <i>supositoyres</i> l iii v 30, n iii r 5 ; <i>suppositoires</i> m iii r 5, n (v) r 10 ; <i>suppositoyres</i> n iii v 30 ; préparation pharmaceutique, de consistance solide, de forme conique ou ovoïde que l'on met dans l'anus soit pour faciliter les évacuations, soit pour faire absorber un médicament (TLFi).
SUSTENTER	vb. p.pas.m.sg. <i>substenté</i> n iii v 35 ; soutenir (DMF2020).

SYLVESTRE	adj. f.sg. <i>silvestre</i> m ii v 35, m iii v, m (v) r 15, n (vi) v, n (viii) r 25 ; loc. <i>partie silvestre</i> , partie sylvestre, partie externe (d'un membre du corps) (anton. de <i>domestique</i>) (DMF2020).
T	
TALON	sb.m. sg. <i>tallon</i> l iii r 5 ; <i>talon</i> m (vi) v 25, m (vii) r 5, m (vii) r 10, m (vii) v 5 (2), m (vii) v 25, m (viii) r 5, n (vi) r 35, n (vii) r 25 ; partie inférieure et postérieure du pied formée par le calcanéum (TLFi).
TENTE	sb.f. sg. <i>tente</i> l iii v 10, l iii v 15, l iii v 30, l iii v 35 ; faisceau de charpie allongé, destiné à pénétrer dans une plaie (DMF2020).
TORQUER	vb. intr., réfl. pr.inf. <i>torquer</i> m (viii) v 25 ; 3 pr.réfl. <i>se torque</i> n (v) v 10 ; 6 pr.réfl. <i>se torquent</i> n (vi) r 10 ; p.pas.m.pl. <i>torqués</i> m (viii) v 20 // (1) intr. m (viii) v 20, m (viii) v 25 ; tordre ; - (2) réfl. n (v) v 10, n (vi) r 10 ; se tordre (DMF2020).
TORSION	sb.f. sg. <i>torsion</i> n iiii v 25, n (v) v 10, n (v) v 15, n (vi) r ; <i>tortion</i> m (viii) v 15, n i r ; <i>tortions</i> l iii r 10, m (viii) r 35, m (viii) v 30 ; entorse (DMF2020).
TORTUOSITÉ	sb.f. sg. <i>tortuosité</i> l (v) r ; état de ce qui est tortueux (DMF2020).
TOUSSIR	vb. pr.inf. <i>toussir</i> l (vi) r 10, l (vii) r 5 (2), l (vii) v 10 ; tousser (DMF2020).
TRAITABLE	adj. m.sg. <i>tractable</i> l iii v 10, l (vi) v ; qui peut être travaillé (DMF2020).

TUMEUR	sb.f. sg. <i>tumeur</i> m i r 15, m (v) r 30, m (v) v 15, m (vii) r 15 ; tumeur, abcès (Cormedlex).
TURBITH	sb.m. sg. <i>turbith</i> n i r 10 ; liseron asiatique dont on utilisait autrefois les racines pour leur propriété purgative (TLFi).
U	
URINAL	adj. f.pl. <i>urinales</i> n i v 35 ; loc. <i>voyes urinales</i>, voies urinaires (DMF2020).
UVEE	sb.f. pl. <i>uvés</i> m i v ; raisin (sec) (FEW XIV, 90b).
V	
VEINE	sb.f. sg. <i>vene</i> l (v) v 30 (2), l (vi) r 5 (2), m iiii r 25, m (v) v 5, m (vi) v 5, m (vii) r 30, m (vii) v 30, n (vii) r 30, o i r 5 , o ii r 5, o ii v ; vaisseau sanguin (DMF2020). v. aussi FOIE. v. aussi HÉPATIQUE. v. aussi RATELLE. v. aussi SALVATELLE.
VENTOSATION	sb.f. sg. <i>ventosation</i> n iiii v 30 ; pose de ventouses (DMF2020).
VENTOUSE	sb.f. sg. <i>ventose</i> l (vi) r 15, l (vii) r 5 ; petit récipient généralement en verre que l'on applique sur la peau au niveau de la poitrine ou du dos après y avoir raréfié l'air par différents moyens afin d'obtenir une révulsion (TLFi).

VENTOUSER	vb. p.pas.m.sg. <i>ventosé</i> l iii v 25, l iii v 10, l (v) r 20, l (v) v 10, l (vi) r 25, l (vii) r 20, l (vii) v 10, l (viii) r 30, m i r 25, m ii r 5, m iii r, m iii v 35, m iii r 30, m iii v 10, m (v) v 5, m (vi) v 5, m (vii) r 20, m (vii) v 30, m (viii) r 20, n ii r 25, n ii v 10, n iii r 5, n iii v 30, n (v) r 10, n (vii) r 35, o i r 10 ; appliquer des ventouses (DMF2020).
VERTÈBRE	sb.m. sg. <i>vertèbre</i> l iii r 20, n iii r 30, n iii r 30 (2), n (vi) r 30, n (vi) r 40, n (vi) v 20, n (viii) r 10, n (viii) v 10 ; extrémité d'un os long s'emboîtant dans une articulation (DMF2020).
VERTU	sb.f. sg. <i>vertu</i> l (vii) r, m iii r 5, m iii v 35 ; force (DMF2020).
VESSIE	sb.f. sg. <i>vessie</i> n i v 35 ; poche membraneuse dans laquelle s'accumule l'urine sécrétée par les reins avant d'être expulsée par le canal de l'urètre (TLFi).
VISITATION	sb.f. sg. <i>visitation</i> l iii r 35, l iii v 30, l (vi) r 10, m i v 10, m (viii) v 30 ; examen de qqn (par le médecin, une sage-femme) (DMF2020).
VIVRE	vb. intr. 3 pas.s. <i>vesquit</i> n (viii) v 25 ; vivre (DMF2020).
VOIE	v. URINAL.
VOLE	sb.f. sg. <i>vole</i> m iii v 20 ; paume, creux de la main (FEW XIV, 597a).
VOLUTION	sb.f. pl. <i>volutions</i> n (viii) r 30 ; rotation (DMF2020).

6.2. Glossaire latin

A

AD

prép.

ad l (vii) r 30, n ii v 20 ; vers, à (Gaffiot).

ALIUS

adj.

gén.f.pl. *aliarum* l (vii) r 30 ; autre (Gaffiot).

ANA

prép.

ana l (vii) r 25 (3), n ii v 15, n ii v 20 (2) ; pour la quantité de (DMLBS).

ANSER

sb.m.

gén.sg. *anseris* n ii v 20 ; oie (Gaffiot).

B

BDELLIUM

sb.n.

acc.sg. *bdellium* l (vii) r 25 ; gén.sg. *bdelli* n ii v 20 ; *bdellii* l (vii) r 25 ; sg. *bdellio* l (vii) v 30, l (viii) v, n iiii r 20, n iii r 35, n (v) r 15, n (vi) r 5, n (vi) r 25, n (viii) r 15, o i v 5, o ii r 20 ; bedellium, gomme résine qui vient du Levant et des Indes orientales (DMF2020).

BUTYRUM

sb.n.

gén.sg. *butiri* n ii v 15 ; beurre (Gaffiot).

C

CARDAMOMUM

sb.n.

gén.sg. *cardamomi* l (vi) v 10 ; cardamome (Gaffiot).

sb.f.

CERA

gén.sg. *cere* l (vii) r 25, n ii v 15 ; abl.sg. *cera* l (vii) r 30 ; cire (Gaffiot).

CINAMOMUM	sb.n. gén.sg. <i>cinamomi</i> l (vi) v 10 ; cinnamome (Lex. Bohemorum).
COLO	vb. 3 pr.subj.pass. <i>coletur</i> l (vii) r 30 ; 6 pr.subj.pass. <i>colentur</i> n ii v 20 ; p.pas.abl.n.sg. <i>colato</i> l (vii) r 30 ; filtrer (Gaffiot).
CRIBRO	vb. 6 pr.subj.pass. <i>cribrentur</i> l (vi) v 15 ; cribler (Gaffiot).
CROCUS	sb.m. gén.sg. <i>croci</i> l (vi) v 10 ; safran (DMLBS).
CUM	prép. <i>cum</i> l (vii) r 30 (3), n ii v 20 (2) ; avec (Gaffiot).
D	
DE	prép. <i>de</i> l (vii) r 30 ; marque la séparation (Gaffiot).
DIES	sb.m./f. acc.sg. <i>diem</i> l (vii) r 30 ; abl.sg. <i>die</i> l (vii) r 30 ; jour (Gaffiot).
DIMITTO	vb. 6 pr.subj.pass. <i>dimittantur</i> l (vii) r 25 ; envoyer (Gaffiot).
DISSOLUTIO	sb.f. abl.sg. <i>dissolutione</i> l (vii) r 30 ; dissolution (Gaffiot).
DISSOLVO	vb. 6 pr.subj.pass. <i>dissolvantur</i> n ii v 20 ; p.pas.abl.f.sg. <i>dissoluta</i> n ii v 20 ; dissoudre (Gaffiot).

DRACO	sb.m. gén.sg. <i>draconis</i> l (vii) r 25 ; dragon(nier) (DMLBS).
E	
EPITHEMO	vb. 3 pr.subj.pass. <i>epythimetur</i> l (vii) r 30 ; appliquer un médicament topique (sur l'endroit douloureux) (DMF2020).
ET	conj. <i>et</i> l (vi) v 15, l (vii) r 25, l (vii) r 30 (2), n ii v 20 (3) ; et (Gaffiot).
F	
FACIO	vb. p.pas.perf. abl.f.sg. <i>facta</i> l (vii) r 30 ; faire (Gaffiot).
FARINA	sb.f. gén.sg. <i>farine</i> n ii v 15 ; farine (Gaffiot).
FENUM GRAECUM	sb.n. gén.sg. <i>fenugreci</i> n ii v 15 ; fenugrec (FEW III, 461b).
G	
GALLINA	sb.f. gén.sg. <i>galline</i> n ii v 20 ; poule (Gaffiot).
H	
HIC	pron.dém. abl.m.sg. <i>hoc</i> l (vii) r 30 ; ce (Gaffiot).
I	
IGNIS	sb.m. acc.sg. <i>ignem</i> l (vii) r 30, n ii v 20 ; feu (Gaffiot).

IN	prép. <i>in</i> l (vii) r 30 ; dans, en (Gaffiot).
INCORPORO	vb. 3 pr.subj.pass. <i>incorporetur</i> l (vii) r 30 ; incorporer (Gaffiot).
INFRIGIDO	vb. 3 pr.subj.pass. <i>infrigidetur</i> n ii v 20 ; refroidir (Gaffiot).
L	
LOCUS	sb.m. nom.sg. <i>locus</i> l (vii) r 30 ; lieu, endroit (Gaffiot).
M	
MEDIUS	adj. acc.m.sg. <i>medium</i> l (vii) r 30 ; qui est au milieu (Gaffiot).
O	
OLEUM	sb.n. gén.sg. <i>olei</i> l (vii) r 25, n ii v 15 ; abl.sg. <i>oleo</i> l (vii) r 30 ; huile (Gaffiot).
OMNIS	adj. nom.n.pl. <i>omnia</i> ; abl.m./f.sg. <i>omnia</i> l (vii) r 30 ; tout (Gaffiot).
OPOPANAX	sb.m. acc.sg. <i>opoponacum</i> l (vii) r 25 ; gén.sg. <i>opoponaci</i> n ii v 20 ; <i>opoponacis</i> l (vii) r 25 ; suc de la plante nommée panax (Gaffiot).
P	
PER	prép. <i>per</i> l (vii) r 30 ; durant, pendant (Gaffiot).

PINGUEDO	sb.f. gén.sg. <i>pinguedinis</i> n ii v 20 ; graisse (Gaffiot).
PONO	vb.pass. 6 pr.subj.pass. <i>ponantur</i> l (vii) r 30 ; poser (Gaffiot).
POSTEA	adv. <i>postea</i> l (vii) r 30 ; ensuite (Gaffiot).
PRAEDICTUM	sb.n. abl.sg. <i>predicto</i> l (vii) r 30 ; commandement (Gaffiot).
PULVERIZO	vb. 6 pr.subj.pass. <i>pulverizentur</i> l (vi) v 15 ; pulvériser (Blaise Medieval).
PULVIS	sb.m. nom.sg. <i>pulvis</i> l (vii) r 30 ; particules séchées produites en écrasant ou broyant une substance (DMLBS).
R	
RES	sb.f. gén.pl. <i>rerum</i> l (vii) r 30 ; chose (Gaffiot).
RESERVO	vb. 3 pr.subj.pass. <i>reservetur</i> n ii v 20 ; conserver (Gaffiot).
RESINA	sb.f. gén.sg. <i>rasine</i> l (vii) r 25, n ii v 15 ; abl.sg. <i>rasina</i> l (vii) r 30 ; sg. <i>rasina</i> l (vi) r 35 (2), l (vii) v 30 ; résine (Gaffiot).
S	
SANGUIS	sb.m. gén.sg. <i>sanguinis</i> l (vii) r 25 ; sang (Gaffiot).

SEMEL	adv. <i>semel</i> l (vii) r 30 ; une fois (Gaffiot).
STAMEN	sb.n. abl.sg. <i>stamine</i> n ii v 20 ; fil (Gaffiot).
SUM	vb. 3 perf.subj.act. <i>fuert</i> l (vii) r 30 ; 6 perf.subj.act. <i>fuert</i> n ii v 20 ; être (Gaffiot).
SUMEN	sb.n. sg. <i>sumen</i> n (vi) v 30 ; ventre (DMLBS).
T	
TEPIDUS	adj. acc.n.sg. <i>tepidum</i> l (vii) r 30 ; tiède (Gaffiot).
THUS	sb.n. gén.sg. <i>thuris</i> l (vii) r 25, n ii v 15 ; encens (Gaffiot).
TOTUS	sb.n. nom.sg. <i>totum</i> l (vii) r 30 ; le tout (Gaffiot).
U	
UNGUENTUM	sb.n. sg. <i>unguentum</i> n (vi) r 5, n (vi) r 25 n (viii) r 15, o i v, o ii r 20 ; onguent (DMLBS).
USUS	sb.m. dat.sg. <i>usui</i> n ii v 20 ; usage, emploi (Gaffiot).

7. Liste alphabétique des formes

A

alener v. HALEINER

B

boeste v. BOÎTE

C

cheoiste, chet v. CHOIR

choiste, choyste v. CHOITE

cocordes v. COUGOURDE

coefe v. COIFFE

col v. COU

colé v. COULER

collons v. COUILLON

corvé, corvee v. COURVER

costure, costures v. COUTURE

cosue, cosues v. COUDRE

coul v. COU

coulde v. COUDE

couldre v. COUDRE

coyllons, coyillos v. COUILLON

D

desquieulx v. LEQUEL

diffinition v. DÉFINITION

dors v. DOS

doy v. DOIGT

E

eigne v. AINE

epatique v. HÉPATIQUE

eslieve, eslievera v. ÉLEVER

eslongué, eslonguee

esmeue, esmeurent

esquelz, esquieulx

esselle

estandant, estande, estandre, estandu, estandue

estelles

estopes, estoupes, estouppes

esquis

v. ÉLONGUER

v. ÉMOUVOIR

v. LEQUEL

v. AISSELLE

v. ÉTENDRE

v. ATTELLE

v. ÉTOUPE

v. LEQUEL

F

flebothomé

flebothomie

flebotomé

flobotomie

folee, follé, follee

froient

fuerint, fuerit

v. PHLÉBOTOMER

v. PHLÉBOTOMIE

v. PHLÉBOTOMER

v. PHLÉBOTOMIE

v. FOULER

v. FRAYER

v. SUM (latin)

I

icelles

incarné, incarnee, incarner

v. CIL

v. ENCARNER

L

legier

lerroit

lesquieulx

lieve

v. LÉGER

v. LAYER

v. LEQUEL

v. LEVER

M

mouelle

move

mummie, mummye

mundifficatif, mundifficatifz

mundiffication

mundifficative

v. MOELLE

v. MOUVOIR

v. MOMIE

v. MONDIFICATIF

v. MONDIFICATION

v. MONDIFICATIF

mundiffié, mundiffier

v. MONDIFIER

mundificatif, mundificatifz

v. MONDIFICATIF

mundification

v. MONDIFICATION

mundifié, mundifiee

v. MONDIFIER

N

nou, noudz

v. NŒUD

O

orra, orras, ouÿr, oÿr, oÿt

v. OUÏR

P

palme

v. PAUME

paour

v. PEUR

polce

v. POUCE

polmon

v. POUMON

polses

v. POUCE

poplice

v. POPLES

poulce

v. POUCE

pouse

v. POUVOIR

predicto

v. PRAEDICTUM (latin)

ptisique

v. PHTISIQUE

Q

quieulx

v. QUEL

R

rains

v. REIN

rasine

v. RESINA (latin)

recete

v. RACHETTE

repoulx

v. REPOUS

resceurent

v. RESCOURRE

rolons

v. ROULON

rumpu

v. ROMPRE

S

sede, sedent
se eslieve
se esmeve
se extant
se follent
se meuve, se move
se ront
seigné
seignee, seignie
silvestre
stupeface

v. CÉDER
v. ÉLEVER
v. ÉMOUVOIR
v. (SOI) ESTENDRE
v. FOULER
v. MOUVOIR
v. ROMPRE
v. SAIGNER
v. SAIGNÉE
v. SYLVESTRE
v. STUPÉFIER

U

ungnement
unguens, unguent
uyle

v. OIGNEMENT
v. ONGUENT
v. HUILE

V

vaise
vesquit
voise, voyse

v. ALLER
v. VIVRE
v. ALLER

Y

yreos
yssent, yssu, yst

v. IREOS
v. ISSIR

Z

zucare

v. SACCHARE

8. Comparaison des incunables

Un des objectifs de ce mémoire est d'examiner les différences entre les deux incunables français sur lesquels nous nous basons pour cette édition. Plus spécifiquement, nos questions de recherche sont les suivantes : à quel niveau les deux versions diffèrent-elles ? S'agit-il uniquement de divergences graphiques ou les incunables présentent-ils également des différences au niveau du contenu ? Notre hypothèse est que les différences sont surtout graphiques, puisque les deux versions sont imprimées à peu près à la même époque. Nous supposons également que les différences sont liées aux préférences de l'imprimeur en question. Concernant notre méthode de travail, nous relevons systématiquement dans cette partie les divergences graphiques entre les deux versions. Les différences lexicales et syntaxiques sont déjà mentionnées dans les notes de bas de page de l'édition du texte, mais seront résumées ici.

Dans ce qui suit, nous présentons les divergences les plus fréquentes. D'abord, nous évoquons les variations graphiques (8.1.), qui forment en effet la plupart des différences entre les deux versions. Ensuite, nous décrivons les divergences lexicales (8.2) et syntaxiques (8.3.) à l'aide de deux extraits qui sont cités à la fin de cette partie. Finalement, après une synthèse (8.4.), nous citons les deux extraits sélectionnés pour illustrer toutes ces tendances (8.5)³⁰¹.

8.1. Différences graphiques

La plupart des divergences retrouvées sont des variations graphiques. Toutes ces différences semblent être liées aux préférences individuelles de l'imprimeur.

Certaines variations concernent l'absence ou la présence d'une graphie étymologisante. Ainsi, l'usage d'un <c> dans *dessusdicte* (l (v) v 5) et *cuiet* (l (v) v 20) de la version de 1505 rapproche la graphie française de celle du latin (*dessusdicte* vient du latin *dictus* et *cuiet* du latin *coctus*). Dans la version de 1492, le <c> reste absent.

Ensuite, un <l> d'origine latine se retrouve souvent dans la version de 1492 dans les formes *aulcunefois*, *aulcune* (du latin *aliquis*), *aultre* (du latin *alter*) et *maulvaise* (du latin *malifatus*). Un autre exemple est le masculin pluriel *aulx*³⁰² (n (viii) r 35), dont le <l> vient de l'étymon latin *-alis*.

Finalement, nous retrouvons la graphie <-tion> dans la version de 1492, ce qui reste plus proche de la graphie latine <-tio>, tandis que la version de 1505 utilise en général <-cion>. Dans le deuxième

³⁰¹ Il faut remarquer que notre but n'est pas de donner une liste exhaustive des divergences entre les deux versions. De plus, les extraits sélectionnés n'illustrent pas toutes les tendances aperçues dans le texte. Finalement, il est toujours possible de trouver des contre-exemples des tendances relevées dans le troisième traité.

³⁰² La présence du <l> fait en réalité double emploi avec le <u>, qui est le résultat de la consonnification du latin.

extrait cité, nous retrouvons *intention* (1492) et *intencion* (1505) (n (viii) r 30) ou encore *operation* (1492) et *operacion* (1505) (n (viii) r 30).

Il existe encore des différences graphiques qui ne concernent pas l'étymologie, mais qui sont aussi l'effet du choix personnel de l'imprimeur. Nous retrouvons par exemple beaucoup de cas dans les extraits cités où un <o> dans la version de 1492 est remplacé par le digraphe <ou> dans la version de 1505. L'usage du digraphe <ou> était déjà en usage en ancien français pour noter le son [u], au moment où le /o/ s'est fermé en /u/ (Fouché 1958 : 207-209). Cependant, l'imprimeur de Lyon semble encore transposer son propre système graphique qui est plus archaïsant. Quelques exemples des extraits sont : *costure* (1492) et *cousture* (1505) (l (v) v et l (v) v 10) ; *roge* (1492) et *rouge* (1505) (l (v) v 15) ou encore *boger* (1492) et *bouger* (1505) (n (viii) r 30).

Ensuite, l'imprimeur de la version de 1492 préfère la graphie <an> pour la voyelle nasale /ã/, tandis que celui de la version de 1505 privilège la graphie <en>. Quelques exemples sont présents dans le deuxième extrait cité : *bande* (1492) et *bende* (1505) (n (viii) r 20, n (viii) r 25 (2), n (viii) r 30) ou encore *estandue* (1492) et *estendue* (1505) (n (viii) r 35).

Finalement, la version de 1492 préfère la consonne finale <-s>. La version de 1505, en revanche, utilise en général un <-z>. Ce phénomène est probablement de nouveau lié au système graphique individuel de l'imprimeur. Quelques exemples des extraits sélectionnés sont : *perdris* (1492) et *perdriz* (1505) (l (v) v 15) ou *asses* (1492) et *assez* (1505) (n (viii) r 20).

Quelques différences graphiques ne sont pas présentes dans les deux extraits sélectionnés. Premièrement, il s'agit des différences entre <eu> (1492) et <ou> (1505), ce qui témoigne de l'hésitation dans le résultat d'un [o] tonique libre (Marchello-Nizia 1992 : 69-70). Quelques exemples du troisième traité sont : *seuffre* (1492) et *souffre* (1505) (l (vi) v 35) ; *treuve* (1492) et *trouve* (1505) ou *demeurer* (1492) et *demourer* (1505) (n iii v 25).

Deuxièmement, une différence concerne le subjonctif. L'édition de 1492 tend à écrire des formes avec un *n* mouillé (à savoir <gn>), ce qui est la trace d'une palatalisation ou d'une mouillure ancienne (Marchello-Nizia 1992 : 222). Les extraits sélectionnés n'en donnent pas non plus d'exemple, mais ailleurs dans le troisième traité, nous retrouvons *preigne* (1492) et *prenne* (1505) (l (vi) r 30), ou *tiegne* (1492) et *tienne* (1505) (n (vi) v 5).

8.2. Différences lexicales

Après avoir parcouru les divergences d'ordre graphique, nous décrivons les différences lexicales.

Tout d'abord, il faut remarquer que les deux versions sont très similaires au niveau du vocabulaire. Les mêmes mots sont utilisés presque partout. Toutefois, le choix lexical est dans quelques cas différent dans le troisième traité. De plus, certains mots sont parfois ajoutés ou omis dans une des deux versions. Dans cette partie, nous mentionnons d'abord les différences lexicales concernant les substantifs (8.2.1.) et les verbes (8.2.2.). Ensuite, nous évoquons encore les différences d'autres catégories grammaticales, comme les prépositions, les conjonctions et les déterminants (8.2.3.).

8.2.1. Les substantifs

Tout d'abord, une différence lexicale concerne la francisation d'une forme latine, comme *boli* (*armenic*) qui est francisé en *bol* (*armenic*) dans la version de 1505 (n iii r 5). Quoi qu'il en soit, les divergences ne mènent pas à des problèmes de compréhension.

Parfois, le choix lexical d'un substantif est erroné dans une des deux versions. Ainsi, la version de 1505 écrit *le malade* au lieu de *la maladie*, ce que nous retrouvons dans la version de 1492 (m ii v 10). En effet, *le malade* ne serait pas correct, puisque le contexte mentionne les termes *simple* et *composte* comme caractéristiques d'une chose (« *et la maladie qui estoit simple ce fait composte* » (m ii v 10)). Ceci peut uniquement être dit d'une maladie, et non pas d'un malade.

À côté du choix des mots, nous remarquons parfois – mais pas très fréquemment – des ajouts ou des omissions de mots. Ces divergences sont parfois des traductions moins précises de la version de 1492, comme *difficulté* (1492) et *grande difficulté* (1505) (l (vii) v 5) ou encore *jours* (1492) et *troys jours* (1505) (n iiiii v 30). Dans quelques cas, il s'agit d'une erreur dans une des deux versions, comme *est moins douloureuse* (1492) et *est douloureuse* (1505) (l (vii) v 25). L'omission de *moins* dans la version de 1505 est erronée par rapport à l'incunable latin, où nous retrouvons : « *nam iste modus iacendi est melior ex quo **minor dolor** et lesio sequitur infirmo* ». Finalement, certains ajouts et omissions nous semblent être liés à l'imprimeur en question, comme les divergences suivantes : *par long temps* (1492) et *long temps* (1505) (n iiiii r 35) ; *alege fort* (1492) et *alege* (1505) (l iii v 30) ou *bon* (1492) et *estre bon* (1505) (l (vi) r 25).

8.2.2. Le verbe

Certaines différences lexicales peuvent être dues au fait qu'un des deux termes est mieux connu par l'imprimeur en question. Ainsi, nous retrouvons *resceurent* dans la version de 1492 et *narrerent* dans la version de 1505 (n (viii) v 25).

Nous relevons aussi quelques différences concernant le choix du temps verbal : ainsi, nous retrouvons *pourrois* (1492) et *pourras* (1505) (l iii v 5) ou *est dit* (1492) et *a esté dit* (1505) (m iii v 5-15). Toutefois, les deux possibilités ont du sens.

Par ailleurs, quelques différences formelles révèlent des erreurs dans l'accord du verbe, comme la différence entre un infinitif et une forme conjuguée. Un exemple est le suivant : *egaller* (1492) et *egalles* (1505) (m ii v)). Il s'agit d'une erreur de la version de 1505, puisque *egaller* fait partie d'une subordonnée infinitive. De plus, *egaller* est suivi d'un autre infinitif, à savoir *reduire*, qui se situe au même niveau syntaxique, puisque les deux infinitifs sont reliés par la conjonction de coordination *et*.

8.2.3. Autres catégories grammaticales

Certaines divergences se retrouvent dans l'usage des prépositions. Ainsi, quatre occurrences montrent l'hésitation entre *ou* et *au*, ce qui était une confusion assez fréquente du XIV^e siècle jusqu'au XVI^e siècle (Marchello-Nizia 1992 : 114). De plus, huit attestations montrent une différence dans l'usage des conjonctions de coordination, comme l'alternance entre *et* et *ou*.

Une autre différence concerne le choix des déterminants. Ainsi, un déterminant démonstratif (à savoir *ce(s)*) dans la version de 1492 est souvent remplacé par un déterminant possessif (*se(s)*) dans la version de 1505. Cependant, ce phénomène nous semble plutôt être lié au fait qu'un <c> est écrit plus souvent comme <s> dans la version de 1505, rendant le même son [s]. Dès lors, selon nous, il ne s'agit pas nécessairement d'une différence consciente. Ensuite, dans d'autres cas, un déterminant possessif est préféré dans la version de 1505, où la version de 1492 utilise un déterminant défini. Un exemple est le syntagme avec *sa main destre* (1492), qui est remplacé par avec *la main dextre* dans la version de 1505 (n iii v 10).

8.3. Différences syntaxiques

Les différences au niveau syntaxique sont limitées à quatre cas d'inversion, que nous relevons dans le tableau suivant :

Renvoi au texte	1492	1505
n ii v 5	<i>sera il query</i>	<i>il sera query</i>
n iii r 5	<i>n'a en</i>	<i>n'en a</i>
m (vi) r 15-20	<i>soit tous les jours mis</i>	<i>soit mis tous les jours</i>
m iiii r 35	<i>il est</i>	<i>est il</i>

Tableau 1 : Différences syntaxiques entre la version de 1492 et 1505

8.4. Synthèse

Pour conclure cette étude comparative, nous reprenons notre question de recherche et nous essayons de formuler une réponse à cette question. La question était : à quel niveau les deux versions diffèrent-elles ? S'agit-t-il uniquement de divergences graphiques ou les incunables présentent-ils également des différences au niveau du contenu ? Nous pouvons conclure que, si des divergences se présentent, celles-ci se situent surtout au niveau graphique. Toutefois, les deux versions sont en général très similaires. Ensuite, la deuxième hypothèse semble aussi être confirmée. Nous nous attendions à ce que les différences soient en général liées à l'imprimeur en question. En effet, ceci semble être le cas. Au niveau graphique, par exemple, nous ne pouvons pas conclure qu'une des deux versions témoigne systématiquement d'une graphie plus 'récente' ou plus 'ancienne'. La graphie semble plutôt illustrer le système graphique individuel de l'imprimeur. De plus, les différences lexicales semblent aussi être influencées par l'imprimeur. Là où des divergences lexicales se présentent, le choix lexical semble s'expliquer par le fait qu'un copiste connaît mieux ou préfère un certain terme. Finalement, les quelques variations syntaxiques nous semblent de nouveau être la conséquence du choix personnel de l'imprimeur.

8.5. Extraits

Pour terminer le chapitre sur la comparaison, nous citons encore les deux extraits utilisés pour illustrer les tendances décrites ci-dessus. Toutes les divergences entre les deux versions sont mises en rouge.

Le premier extrait (l (v) v – l (v) v 20) est :

1492	1505
Et sur la pouldre <u>qui</u> est sur la <u>costure</u> soit <u>mys</u> tous les jours miel rosat, mes<u>clé</u> et incorporé avec<u>ques</u> mundificatifz et <u>conservatifz</u> et ^{<l (v) v 5>} a-vec<u>ques</u> la pouldre dessus<u>dite</u>. Et quant la playe sera mundifíee, soit incarnée avec<u>ques</u> pouldre de gum<u>me</u> de ensens et de yreos mes<u>clés</u> ensemble également, et ne soit pas obmis <u>que</u> environ le lieu blessé <u>soyt</u> <u>mys</u> deffensif fait avec<u>ques</u> huyle rosat et semblables, car il est tres <u>convenable</u> <u>et</u> utile en tous cas es<u>qui</u>eulx l'on craint <u>flus</u> des humeurs ^{<l (v) v 10>} au lieu. Et si la playe ne requiert point de <u>costure</u>, soit <u>lessee</u> <u>et</u> tous les jours soit procedé avec<u>ques</u> la pouldre et le miel rosat jusques au <u>temps</u> de l'incarnacion. Et soit flebothomé <u>et</u> ventosé <u>et</u> clisterizé. Ou luy soit donné des <u>suppositoires</u> ainsi qu'il te semblera le meilleur <u>celon</u> le <u>flus</u> du sang de la playe, <u>grant</u> ou petit, et de la largesse de son ^{<l (v) v 15>} ven-tre tous les jours. Et en la fin, après qu'il sera assuré <u>que</u> le lieu ne se apostumera point, luy soit donné de gros vin <u>roge</u>, <u>et</u> de la <u>char</u> <u>qui</u> engendre gros sang, et visque<u>ulx</u> <u>comme</u> piedz et extremités des bestes, et <u>char</u> de <u>moton</u> et de jeunes <u>aigneaulx</u> et de gelines <u>et</u> de chapons, perdri<u>s</u>, faisans et petis oyseaulx de gens es arbres et es pres et ^{<l (v) v 20>} non pas es eaues. Et pain de pur <u>forment</u>, bien fermenté <u>et</u> <u>bien</u> cuyt <u>et</u> salé, <u>et</u> moy<u>oulx</u> d'eufz, <u>et</u> la diete par ces <u>temps</u> <u>celon</u> qu'il te semblera estre	Et sur la pouldre qui est sur la <u>cousture</u> soit <u>mis</u> tous les jours miel rosat, mes<u>lé</u> et <u>incorporé</u> avec<u>ques</u> mundificatifz et <u>confortatifz</u> et ^{<l (v) v 5>} a-vec<u>ques</u> la pouldre dessus<u>dicte</u>. Et quant la playe <u>sera</u> mundifíee, soit incarnée avec pouldre de gum<u>me</u> de encens et de yreos mes<u>lez</u> ensemble également, et ne soit pas obmis <u>que</u> environ le lieu blessé <u>soit</u> <u>mis</u> defensif fait avec<u>ques</u> huyle rosat et semblables, car il est tres <u>convenable</u> et utile en tous cas es<u>quelz</u> l'on craint <u>flux</u> des humeurs au ^{<l (v) v 10>} li-eu. Et si la playe ne requiert point de <u>cousture</u>, soit <u>laissee</u> <u>et</u> tous les jours soit procedé avec<u>ques</u> la pouldre et le miel rosat jusques au temps de l'incarnacion. Et soit flebothomé et ventosé et clisterizé. Ou luy soit donné des <u>suppositoires</u> ainsi qu'il te semblera le meilleur <u>selon</u> le <u>flux</u> du sang de la playe, <u>grant</u> ou petit, et de la largesse ^{<l (v) v 15>} de son ventre tous les jours. Et en la fin, après qu'il sera assuré <u>que</u> le lieu ne se apostumera point, luy soit donné de gros vin <u>rouge</u>, <u>et</u> de la <u>chair</u> qui engendre gros sang, et visque<u>ux</u> comme piedz et extremit<u>ez</u> des bestes, et <u>chair</u> de <u>mouton</u> et de jeunes <u>agneaux</u> et de gelines et de chapons, perdri<u>z</u>, faisans et petit<u>z</u> oyseaulx de gens es ^{<l (v) v 20>} ar-bres et es prez et non pas es ea<u>ulx</u>. Et pain de pur <u>froment</u>, bien fermenté et bien cu<u>ict</u> et salé, et moy<u>oulx</u> d'eufz, et la diete par ces <u>temps</u> <u>selon</u> qu'il te semblera

convenable celon la force <u>et</u> la debilité du malade, car telle diete a la fin, tant pour le malade <u>que</u> pour la maladie, <u>sera</u> trouuee utile.	estre convenable selon la force <u>et</u> la debilité du malade, car telle diete a la fin, tant pour le malade <u>que</u> pour la maladie, sera trouuee utile.
--	---

Le deuxième extrait (n (viii) r 20 – n (viii) v) est :

1492	1505
Et eulz aussy avecques eulx, d'eultres gens <u>et</u> assis mon malade sur ung grant banc plus long <u>et</u> plus large <u>que</u> le malade, <u>et</u> tempte avecques les aultres mediciens, <u>et</u> trouvasmes le lieu asses bien mollifié, <u>et</u> de ceste heure la je lye sur son genoil une bande large <u>et</u> forte ^{<n (viii) r 25>} et passe une partie de la bande vers la partie domestique de la cuysses <u>et</u> l'aultre partie vers la partie silvestre, <u>et</u> cecy jusques a la plante des piedz, et a la plante des piedz de la partie blessee, je continue les chiefz de ma seconde bande ensemble <u>et</u> les noue, en fasson qu'ilz ne peussent courir pour quelque violence <u>que</u> l'on y peulst faire, sinon qu'elle fust ^{<n (viii) r 30>} excessive <u>et</u> hors l'intencion du restaurateur, et la bande ainsi continué <u>et</u> lyee fort <u>et</u> ferme avecques plusieurs volutions sur le genoil en fasson qu'elle ne se pourroit boger. Et qui plus est affin de tenir ferme la cuysses jusques a la fin de l'operation, la lye avecques une corde, <u>et</u> l'aultre bot de la corde lya a ung instrument appellé vulgairement ung tour fait de boys, ^{<n (viii) r 35>} et colloque cest instrument aux piedz du malade avecques deulx hommes pour tourner cest instrument a l'eure de la restauration va mon plaisir <u>et</u> selon que je leur disoye cecy fait je prins ung linseul subtil <u>et</u> long double, lequel je passe entre la cuysses et les coyillos du malade, si que l'une moytié estoyt estandue par dessus	Et euz aussi avecques eulx, d'autres gens <u>et</u> assis mon malade sur ung grant banc plus long <u>et</u> plus large <u>que</u> le malade, et tempte avec les autres mediciens, et trouvasmes le lieu assez bien molifié, et de ceste heure la je lye sur son genou une bende large et forte ^{<n (viii) r 25>} et passay une partie de la bende vers la partie domestique de la cuysses et l'autre partie vers la partie silvestre, et cecy jusques a la plante des piedz, et a la plante des piedz de la partie blessee, je continue les chiefz de ma seconde bende ensemble et les noue, en fasson qu'ilz ne peussent courir pour quelque violence <u>que</u> l'on y peust faire, sinon qu'elle fust ^{<n (viii) r 30>} excessive <u>et</u> hors l'intencion du restaurateur, et la bende ainsi continué <u>et</u> lié fort et ferme avecques plusieurs volutions sur le genou en fasson qu'elle ne se pourroit bouger. Et qui plus est affin de tenir ferme la cuisse jusques a la fin de l'operation, la lye avec une corde, <u>et</u> l'autre bout de la corde lye a ung instrument appellé vulgairement ung tour fait de bois, ^{<n (viii) r 35>} et colloque cest instrument aux piedz du malade avecques deux hommes pour tourner cest instrument a l'eure de la restauration va mon plaisir et selon que je leur disoye cecy fait je prins ung linseul subtil et long double, lequel je passay entre la cuysses et les couillons du malade, si que l'une moytié estoit estendue par dessus l'espine //n (viii) v//

l'espine //n (viii) v// du dors du malade jusques a la teste, <u>et</u> l'aultre moytié vers le nombril jusques a la teste, et la je continue les deux botz de ce linseul et les lye bien<u> </u> fermés a ung pau fiche fort en <u>terre</u>.	du dos du malade jusques a la teste, et l'autre moytié vers le nombril jusques a la teste, et la je continue les deux boutz de ce linceul <u>et</u> les lie bien fermés a ung pau fiche fort en terre.
--	--

DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE MORPHOLOGIQUE D'UNE SÉLECTION DE TERMES. LE CHAMP SÉMANTIQUE DES DISLOCATIONS

Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous analysons morphologiquement une sélection de termes qui concernent la dislocation. D'abord, nous expliquons nos questions de recherche, nos hypothèses et notre méthodologie (1.). Puis, nous décrivons les résultats obtenus (2.-5.), et finalement, nous formulons une conclusion (6.).

1. Introduction

Nicole Prévost fait partie d'une tradition émergente de traductions des textes spécialisés. Cette tradition a déjà commencé au XIII^e siècle, mais s'est surtout développée à partir du XIV^e siècle (Goyens, Szeceł & Van Goethem 2017 : 371). Cette tradition de traduire des textes - souvent des textes latins - trouve son origine dans la distinction qui existait à cette époque entre les médecins et les praticiens. Comme il a déjà été mentionné (voir 1.2. de la première partie), les praticiens étaient responsables des opérations chirurgicales. Cependant, comme ces derniers n'avaient pas toujours fait d'études académiques, ils ne connaissaient pas toujours le latin. Par conséquent, des traductions de textes médicaux sont devenues nécessaires pour les praticiens afin de pouvoir comprendre les textes médicaux en latin.

Dans ces traductions, les traducteurs recourent d'une part à des termes héréditaires, c'est-à-dire les termes qui ont connu les évolutions phonétiques attendues lors du développement du latin vers le français (Szeceł 2018 : 2). D'autre part, quand un terme manquait pour exprimer une notion médicale spécialisée, les traducteurs devaient créer des néologismes. De tous ces termes, certains se sont lexicalisés plus tard (avec ou sans sens similaire), tandis que d'autres ont disparu (Goyens, Szeceł & Van Goethem 2017 : 371).

Dans ce chapitre, nous analysons morphologiquement une sélection de termes héréditaires et de néologismes. Plus spécifiquement, nous nous concentrons sur le champ sémantique des dislocations, qui est un champ très présent dans le troisième traité de la *Chirurgie*. Les termes sélectionnés sont les suivants : *torsion*, *contorsion*, *contort*, *torquer*, *contusion*, *contus*, *dislocation*, *disloquer*, *déclinaison*, *dénouer* et *fouler*. Ces termes recouvrent une grande partie du champ sémantique des dislocations dans le troisième traité. Parmi ces termes, quatre sont héréditaires (*contort*, *déclinaison*, *dénouer* et *fouler*) et sept sont néologiques (*torsion*, *contorsion*, *torquer*, *contusion*, *contus*, *dislocation* et *disloquer*).

De plus, nos questions de recherche plus spécifiques sont :

1. Quel est le sort des termes concernant les dislocations ?
2. Quel(s) facteur(s) joue(nt) un rôle primordial dans la survie des termes ?

Ce point de départ est en grande partie basé sur une recherche menée à la KU Leuven, appelée *Autorité du latin et transparence constructionnelle. Le sort des néologismes médiévaux dans le domaine médical* (2014)³⁰³. Dans cette recherche, Michèle Goyens, Céline Szeceł et Kristel Van Goethem examinent morphologiquement des néologismes médicaux médiévaux – non pas les termes héréditaires - dans le but d'isoler un ou plusieurs facteurs influençant la survie d'un terme. Leur hypothèse est que la relation formelle avec l'élément latin dont les termes sont issus serait un facteur primordial dans la survie des termes. Plus la relation formelle est transparente, plus le terme a des chances de survivre. Ainsi, les emprunts au latin se maintiendraient plus facilement avec un sens médical que les créations françaises (à savoir les dérivés et les composés), en raison du prestige du latin dans le champ médical médiéval et en raison de la transparence morphologique du latin (Goyens, Szeceł & Van Goethem 2017 : 371-372, 397). Suivant ces idées, notre hypothèse est la suivante : nous nous attendons à ce que les néologismes se maintiennent mieux que les termes héréditaires en raison de la relation formelle plus proche des néologismes avec la base latine.

Concernant la méthodologie, nous nous basons sur la méthode adoptée dans la recherche de Michèle Goyens, Céline Szeceł et Kristel Van Goethem, qui font une étude de corpus. Ce corpus, appelé CHrOMed³⁰⁴, consiste en 25 textes médicaux des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles³⁰⁵. De plus, le corpus n'inclut pas uniquement des textes traduits en français, mais aussi les textes qui sont directement créés dans la langue vernaculaire. Un des textes du XV^e siècle est notamment la *Chirurgie* de Guillaume de Salicet (Goyens, Szeceł & Van Goethem 2017 : 373). Ensuite, elles analysent chaque néologisme selon une série de critères. Ces critères peuvent être illustrés à l'aide d'une grille d'analyse (Goyens, Szeceł & Van Goethem 2017 : 375), représentée ci-dessous avec une brève explication. Vu que, contrairement à la recherche de Goyens, Szeceł et Van Goethem, nous incluons aussi les termes héréditaires dans notre analyse, leur grille d'analyse est adaptée à nos besoins.

Critères	Explication
Lemme & nature grammaticale	Nous utilisons les lemmes du DMF2020. Pour la nature grammaticale, nous recourons aux mêmes abréviations que nous avons utilisées pour établir le glossaire (voir 3.3. de la première partie).

³⁰³ Projet KU Leuven, Fonds de la Recherche, OT/14/47.

³⁰⁴ CHrOMed est le sigle pour Historical corpus of French MEDical texts.

³⁰⁵ Tous les textes faisant partie du corpus CHrOMed sont mentionnés dans l'annexe.

Étymon (selon les dictionnaires)	Nous référons aux dictionnaires au moyen de sigles. <i>TLFi</i> désigne le <i>Trésor de la Langue Française</i> (la version électronique) ; <i>DMF2020</i> renvoie au <i>Dictionnaire du Moyen Français</i> . <i>GOD</i> est l'abréviation du <i>Dictionnaire de l'Ancienne Langue française de Godefroy</i> et <i>FEW</i> renvoie au <i>Französisches Etymologisches Wörterbuch</i> .
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Pour le type de néologisme, nous nous basons - comme les chercheuses du projet CHrOMed - sur la typologie établie par Ildiko van Tricht (2015 : 100).
Survie en français moderne	Pour indiquer la survie d'un lexème en français moderne, nous faisons usage de chiffres. 0 veut dire qu'un terme n'existe plus en français moderne. 1 signifie que le terme survit, mais avec un sens non-médical. 2 est utilisé pour des termes qui se maintiennent avec un sens médical différent et 3 renvoie aux termes qui ont survécu avec un sens médical similaire. À la suite de Szeceł (2018 : 16), un terme est considéré comme ayant survécu en français moderne, s'il apparaît dans le TLFi ³⁰⁶ , même si ce terme est qualifié de « vieilli ».
- Sens du terme au fil du temps : le sens en moyen français, la première attestation médicale dans le corpus et le sens en français moderne, si d'application - Sens de la base	- - Pour le terme <i>base</i> , nous adoptons la même terminologie que Céline Szeceł (2017). Szeceł se base sur Apothéloz (2002 : 15) qui définit <i>base</i> comme l'élément sur lequel se greffe un affixe. (Szeceł 2017 : 7-8, d'après Apothéloz 2002 : 15). En revanche, nous ne recourons pas au terme <i>racine</i> , utilisé par Szeceł et Apothéloz.
- Sens des affixes (préfixe(s) et/ou suffixe(s))	-
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes du corpus où apparaît le terme en question	Nous référons aux textes du corpus par le biais de sigles. Ces sigles sont repris dans l'annexe, avec les renvois complets aux textes.

³⁰⁶ La vérification dans d'autres dictionnaires est en principe nécessaire, mais le cadre de ce mémoire ne permet pas de le faire.

Analyse morphologique	Pour l'analyse morphologique, nous indiquons s'il s'agit d'un lexème simple ou construit et nous décomposons le terme en base et affixe(s).
Allomorphie de la base dans le corpus	
Taille du lexème	à savoir le nombre de syllabes
« Distance » de la base / de l’affixe par rapport à son étymon	à savoir le nombre de graphèmes qu'il faut supprimer, ajouter ou remplacer pour passer de l'étymon latin au lexème français. Pour la forme latine, nous nous basons sur l'accusatif, comme le font aussi Goyens, Szeceł et Van Goethem (2017 : 395).
Fréquence du type vs. fréquence du signe	Nous utilisons <i>type</i> pour renvoyer aux termes sans tenir compte des variantes graphiques ou flexionnelles. Le terme <i>signe</i> prend en compte toutes ces variations.
- Appartenance à une famille morphologique - Fréquence cumulée de la famille morphologique - Taille de la famille morphologique	- oui/non - la fréquence de tous les lemmes de la famille - à savoir le nombre de lexèmes faisant partie de la famille morphologique. Nous définissons la notion de <i>famille morphologique</i> comme l'ensemble des termes qui ont la même base. La notion de <i>famille lexicale</i>, en revanche, est utilisée pour renvoyer aux termes qui n'ont pas la même base, mais qui peuvent être reliés au niveau étymologique et/ou sémantique.
Transparence de la base - forme de la base - sens de la base	- La forme de la base reste-t-elle stable dans tous les termes de la famille morphologique formés sur cette base ? (oui/non) - Le sens de la base reste-t-il stable dans tous les termes de la famille morphologique formés sur cette base ? (oui/non)

Ensuite, comme la recherche de Goyens, Szeceł et Van Tricht (2017 : 375-376), notre analyse se situe dans le cadre théorique de Booij (2010), qui a développé la théorie de la morphologie constructionnelle. Cette théorie se fonde sur les principes de la Grammaire des Constructions (Booij 2010 : 50). Selon Booij, la morphologie doit être considérée comme « un ensemble structuré de constructions (paires forme-sens) au niveau du mot » (Booij 2010 : 50). Ainsi, les lexèmes complexes seraient donc des constructions au niveau du mot (Goyens, Szeceł & Van Tricht 2017 : 375). De plus,

il conçoit le lexique comme étant hiérarchique avec différents niveaux d'abstraction. Ceci peut être schématisé dans un « arbre d'héritage multiple » (Booij 2010 : 53). À l'aide de ces arbres, l'on peut créer des familles de lexèmes et des réseaux morphologiques selon la structure morphologique interne des mots (Goyens, Szeceł & Van Tricht 2017 : 376). D'après la recherche de Goyens, Szeceł et Van Tricht (2017 : 376), la survie d'une terminologie serait influencée si les familles (représentées par des arbres morphologiques) ont des paires forme-sens transparents, systématiques et productifs.

Dans ce qui suit, nous présentons d'abord les analyses de la famille morphologique des termes *torsion*, *contorsion*, *contort* et *torquer* (2.), puis ceux de la famille morphologique de *contusion* et *contus* (3.). Ensuite, nous montrons nos analyses pour les termes *dislocation* et *disloquer* (4.). Finalement, nous présentons les autres termes concernant la dislocation (5.), à savoir *déclinaison*, *dénouer* et *fouler*.

2. Famille morphologique des termes *torsion*, *contorsion*, *contort* et *torquer*

2.1. *Torsion*

<i>Torsion</i> (sb.) (« entorse » (DMF2020)) ³⁰⁷	
Étymon	Latin médiéval <i>torsio</i> (FEW XIII-2, 114b) ³⁰⁸
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré
Survie en français moderne	Oui : 3 : survit avec le même sens médical
Sens au fil du temps	
– du terme	– en moyen français : entorse ³⁰⁹ (DMF2020) – première attestation médicale dans le corpus : « Le quart sera de la cure des froisseures, des dislocations, des <i>torsions</i> et des plications des os. » (CR, 7). – en français moderne : action de déformer un corps par une rotation s'exerçant dans le sens transversal ; résultat de cette action (TLFi).
- de la base	- le sens de la base (<i>tors-</i>) est « tourner de travers, déformation ». Ce sens est maintenu dans <i>torsion</i> .
- de l'afixe	- le suffixe <i>-ion</i> , vient du latin <i>-ionem</i> . Ce suffixe s'utilise pour former des substantifs féminins qui expriment une action ou le résultat d'une action (TLFi).

³⁰⁷ À côté du lemme, nous donnons le sens avec lequel le terme en question se retrouve dans le troisième traité de la *Chirurgie*.

³⁰⁸ *Torsio* est lui-même un dérivé de *tortum*, qui est le supin de *torquere* (TLFi).

³⁰⁹ Le syntagme *torsion de ventre/des intestins* reçoit en moyen français le sens de « douleur de l'abdomen » (DMF2020). Vu que nous nous concentrons sur le champ sémantique des dislocations, nous n'avons pas inclus les occurrences ayant ce sens.

Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme ³¹⁰	<i>torcion</i> : AY, PB31-corrMG <i>torcions</i> : AY, RT, TC <i>torsion</i> : AY, CG, CR, PB10-incomplet_1-5_22-52_corrMG, PB31-corrMG, TC <i>torsions</i> : CR, PB10-incomplet_1-5_22-52_corrMG, RC, RT, TC <i>torssions</i> : AY <i>tortion</i> : CG, PB31-corrMG <i>tortions</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec suffixation : base <i>tors-</i> ; suffixe <i>-ion</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base n'a pas d'allomorphes. Les alternances <i>torc-</i> , <i>torss-</i> et <i>tort-</i> sont considérées comme des variantes purement graphiques, dont les derniers graphèmes (<c>, <ss> et <t>) rendent le même son [s] ³¹¹ .
Taille du lexème	2
« Distance » de la base / de l'afixe par rapport à son étymon	- base : <i>tors-</i> : 0 - suffixe : <i>-ion</i> vs <i>-ionem</i> : 2
Fréquence du type vs fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 53 / signe : <i>torcion</i> 4, <i>torcions</i> 6, <i>torsion</i> 30, <i>torsions</i> 6, <i>torssions</i> 1, <i>tortion</i> 3, <i>tortions</i> 3 - de la base (<i>torc-</i> , <i>tors-</i> , <i>torss-</i> , <i>tort-</i>) : type 127 / signe : <i>torc-</i> 10, <i>tors-</i> 67, <i>torss-</i> 1, <i>tort-</i> 49
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 127 lemmes - 8 lexèmes : <i>contorsion</i> , <i>contort</i> , <i>extorsion</i> , <i>tors</i> , <i>torsion</i> , <i>tort</i> , <i>tortuosité</i> , <i>torture</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>tors-</i>) reste stable dans tous les termes de la famille morphologique formés sur cette base. - oui : le sens de la base reste stable. Tous les termes concernent la torsion ou la déformation d'un membre du

³¹⁰ Nous indiquons uniquement les textes où le terme en question apparaît avec un sens médical. Ceci vaut également pour les fréquences.

³¹¹ Le terme *torsio* se présente sous deux formes graphiques en latin, à savoir <torsio> et <tortio>. Au moment de l'emprunt, les deux formes sont gardées à l'esprit, ce qui explique l'attestation des deux graphies dans le corpus (FEW XIII-2, 114b).

	corps. Ainsi, <i>contorsion</i> (sb.) désigne « une entorse ». La signification d' <i>extorsion</i> (sb.) est « luxation d'un membre ». Le sens de <i>torsion</i> (sb.) est « entorse » et celui de <i>tortuosité</i> (sb.) est « état de ce qui est tortueux ». Ensuite, <i>contort</i> (adj.) signifie « tordu ». <i>Tors</i> désigne « une chose qui a été soumise à une torsion », <i>tort</i> signifie « tordu ». Finalement, le sens de <i>torture</i> (sb.) est « distorsion », « état de ce qui est tordu ». (DMF2020).
--	---

2.2. Contorsion

<i>Contorsion</i> (sb.) (« torsion violente et subite des parties molles qui entourent les articulations, entorse » (DFSM))	
Étymon	Latin médiéval <i>contorsio</i> (FEW XIII-2, 99b) ³¹²
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré
Survie en français moderne	oui : 3 : survit avec le même sens médical
Sens au fil du temps – du terme - de la base - de l'afixe : préfixe/suffixe	– en moyen français : torsion violente et subite des parties molles qui entourent les articulations, entorse (DFSM) ; contraction irrégulière des muscles, provenant d'une cause interne (FEW XIII-2, 98a). – première attestation médicale dans le corpus : « Ceste retraction ou <i>contorsion</i> de ners qui est appelee de Aristote et des medecins ausi communement spasmus [...] » (PB5-corrMG, 132v) – en français moderne : mouvement désarticulé et violent, d'origine généralement interne, qui tord les membres et les muscles (TLFi). - le sens de la base (<i>tors-</i>) est « tourner de travers, déformation ». Ce sens est maintenu dans <i>contorsion</i>. - le préfixe <i>con-</i> est issu du latin <i>co-</i> et est utilisé dans la composition de nombreux mots. <i>Con-</i> peut exprimer l'idée de complétude, de perfectivité ou d'achèvement (DMF2020). - le suffixe <i>-ion</i>, vient du latin <i>-ionem</i>³¹³. Il s'utilise pour former des substantifs féminins qui expriment une action ou le résultat d'une action (TLFi).

³¹² La forme latine est elle-même un composé de *cum* et de *torsio* (Littré).

Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>Contortions</i> : CG <i>Contorsion</i> : AY, PB5-corrMG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec préfixation et suffixation : base <i>tors-</i> ; préfixe <i>con-</i> ; suffixe <i>-ion</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base n'a pas d'allomorphes.
Taille du lexème	3
« Distance » de la base / de l'affixe par rapport à son étymon	- base <i>tors-</i> : 0 - préfixe : <i>con-</i> : 0 - suffixe : <i>-ion</i> vs <i>-ionem</i> : 2
Fréquence du type vs fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 6 / signe : <i>contortions</i> 1, <i>contorsion</i> 5 - de la base (<i>torc-</i> , <i>tors-</i> , <i>torss-</i> , <i>tort-</i>) : type 127 / signe : <i>torc-</i> 10, <i>tors-</i> 67, <i>torss-</i> 1, <i>tort-</i> 49
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 127 lemmes - 8 lexèmes : <i>contorsion</i> , <i>contort</i> , <i>extorsion</i> , <i>tors</i> , <i>torsion</i> , <i>tort</i> , <i>tortuosité</i> , <i>torture</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>tors-</i>) reste stable dans tous les termes de la famille morphologique formés sur cette base. - oui : le sens de la base reste stable. Tous les termes concernent la torsion ou la déformation d'un membre du corps. Pour plus de détails, voir <i>torsion</i> (2.1.)

2.3. Contort

Contort (adj.) (« tordu, en parlant d'une partie du corps » (DMF2020))	
Étymon	Latin classique <i>contortus</i> , le supin de <i>contorquere</i> (FEW XIII-2, 99b).
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Terme héréditaire
Survie en français moderne	Non : 0 : le terme n'a pas survécu en français moderne.
Sens au fil du temps – du terme	– en moyen français : tordu, en parlant d'une partie du

³¹³ Comme pour le terme *torsion*, *contorsion* apparaît sous deux formes graphiques, à savoir *contorsion* et *contortion*. Ces deux formes graphiques sont déjà présentes en latin. En latin classique, la forme <contortio> était utilisée, tandis que les médecins médiévaux ont emprunté une forme plus récente, à savoir <contorsio> (FEW XIII-2, 98b).

- de la base - de l'afixe	corps (DMF2020). – première attestation médicale dans le corpus : « Et s'ilz sont <i>contors</i> separez ou mollifies soit le lieu empole avec empole fait de farine et medicines constrictives ainsi. » (CG, n (vi) r 10)³¹⁴ – en français moderne : / - le sens de la base (<i>tort-</i>) est « tourner de travers, déformation ». Ce sens est maintenu dans <i>contort</i>. - le préfixe <i>con-</i> est issu du latin <i>co-</i> et est utilisé dans la composition de nombreux mots. <i>Con-</i> peut exprimer l'idée de complétude, de perfectivité ou d'achèvement (DMF2020).
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>Contors</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec préfixation : base <i>tort-</i> ; préfixe <i>con-</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base n'a pas d'allomorphes.
Taille du lexème	2
« Distance » de la base / de l'afixe par rapport à son étymon	- base <i>tort-</i> : 0 - préfixe : <i>con-</i> : 0 - suffixe : -s vs. -um : 2
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 1 / signe : <i>contors</i> 1 - de la base (<i>tors-</i>, <i>tort-</i>, <i>torc-</i>, <i>torss-</i>) : type 127 / signe : <i>torc-</i> 10, <i>tors-</i> 67, <i>torss-</i> 1, <i>tort-</i> 49
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 127 lemmes - 8 lexèmes : <i>contorsion</i>, <i>contort</i>, <i>extorsion</i>, <i>tors</i>, <i>torsion</i>, <i>tort</i>, <i>tortuosité</i>, <i>torture</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>tort-</i>) reste stable dans tous les termes de la famille morphologique formés sur cette base. - oui : le sens de la base reste stable. Tous les termes concernent la torsion ou la déformation d'un membre du corps. Pour plus de détails, voir <i>torsion</i> (2.1.)

³¹⁴ La première attestation du terme dans le corpus apparaît précisément dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Guillaume de Salicet.

2.4. Torquer

Torquer (vb.) (« (se) tordre » (DMF2020))	
Étymon	Latin classique <i>torquere</i> (FEW XIII-2, 106a). Toutefois, <i>torquer</i> est aussi en rapport avec le substantif <i>torques</i> du latin médiéval (avec le sens de « bande torsadée » (DMLBS)).
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré
Survie en français moderne	Non : 0 : ne survit pas en français moderne.
Sens au fil du temps – du terme - de la base - de l'afixe	– en moyen français : tordre, entortiller (GOD) – première attestation médicale dans le corpus : « Aussy l'os de l'espaule et de la hanche se separent et molliffient et sont <i>torqués</i> » (CG, 200). – en français moderne ³¹⁵ : / - le sens de la base (<i>torqu-</i>) est « tourner de travers, déformation ». Ce sens est maintenu dans <i>torquer</i> . - le suffixe <i>-er</i> , évolué à partir de <i>-ere</i> , est utilisé pour former un infinitif.
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme ³¹⁶	<i>torques</i> : CG <i>torquer</i> : CG <i>se torque</i> : CG <i>se torquent</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec suffixation : base <i>torqu-</i> ; suffixe <i>-er</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base ne présente pas d'allomorphes dans le corpus.
Taille du lexème	2
« Distance » de la base / de l'afixe par rapport à son étymon	- base : <i>torqu-</i> : 0 - suffixe : <i>-er</i> vs. <i>-ere</i> : 1
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 4 / signe <i>torques</i> 1, <i>torquer</i> 1, <i>torque</i> 1, <i>torquent</i> 1 - de la base (<i>torqu-</i>) type 4 / signe <i>torqu-</i> 4
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille	- non

³¹⁵ Il est à noter que le verbe apparaît dans le Littré avec le sens non-médical de « filer le tabac, pour le mettre en rouleaux » (Littré).

³¹⁶ Toutes les attestations du corpus sont issues du troisième traité de la *Chirurgie* de Guillaume de Salicet.

morphologique – taille de la famille morphologique	
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	Pas d'application, puisque <i>torquer</i> ne fait pas partie d'une famille morphologique.

2.5. Conclusion pour les termes *torsion*, *contorsion*, *contort* et *torquer*

La famille morphologique des termes *torsion*, *contorsion*, *contort* et *torquer* comprend trois emprunts intégrés et un terme héréditaire. *Torsion* et *contorsion* sont des emprunts au latin médiéval (*torsio* et *contorsio*) avec une finale francisée. Le verbe *torquer* vient du latin classique (*torquere*), mais est aussi lié au substantif *torques* du latin médiéval. Le seul terme héréditaire de cette famille est *contort*, qui a évolué à partir de la forme du latin classique *contortus*. Parmi ces termes, *torsion* et *contorsion* ont pu se maintenir en français moderne avec le même sens médical. *Contort* et *torquer*, en revanche, ont disparu en français moderne.

Le premier terme de la famille morphologique, *torsion*, a deux sens médicaux en moyen français, dont la *Chirurgie* de Guillaume de Salicet donne uniquement le sens d'« entorse ». L'autre sens, à savoir « douleur de l'abdomen », n'a pas été pris en compte dans les calculs, mais n'a pas pu se maintenir en français moderne. Le terme complexe apparaît 53 fois dans le corpus CHrOMed, dont la première attestation se retrouve dans la *Chirurgie* d'Henri de Mondeville (1314). De plus, la base de ce lexème ne présente pas d'allomorphes. En outre, la distance par rapport à l'étymon n'est pas grande ; c'est uniquement le suffixe qui s'écarte de deux graphèmes (*-ionem* devient *-ion*).

Le deuxième terme de la famille morphologique est *contorsion*. Même si *contorsion* n'apparaît que six fois dans notre corpus (dont une seule fois dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Salicet), il s'est maintenu en français moderne avec le même sens médical. Ce lexème n'a pas d'allomorphes pour la base. De plus, la distance par rapport à l'étymon latin est, comme pour *torsion*, de deux graphèmes ; c'est de nouveau la désinence qui s'est francisée (*-ionem* devient *-ion*).

Le troisième terme qui fait partie de la famille morphologique est *contort*, avec comme allomorphe *contors*. Ce terme héréditaire apparaît une seule fois dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Salicet, et n'a pas pu survivre en français moderne. La base du lexème n'a pas d'allomorphes et la distance par rapport à l'étymon à partir duquel il a évolué est de deux graphèmes, autant que pour les termes *torsion* et *contorsion*.

Les deux derniers termes présentent en outre le même préfixe *con-*. Ce préfixe semble inattendu, parce qu'il signifie en premier lieu le rapprochement de deux choses, ce qui est le contraire de ce qu'est une

dislocation. Toutefois, le préfixe *con-* peut aussi être utilisé pour exprimer l'achèvement ou la complétude de quelque chose, et peut ainsi rendre un concept plus intense ou plus fort (DMF2020).

Le dernier terme est *torquer*, qui a aussi disparu en français moderne. Ce verbe est un lexème complexe qui apparaît seulement quatre fois dans la *Chirurgie* de Salicet. La base de ce verbe n'a pas d'allomorphes et la distance vis-à-vis de la forme latine est d'un seul graphème.

Les termes *torsion*, *contorsion* et *contort/contors* font partie d'une même famille morphologique de huit lexèmes, dont le corpus présente 127 occurrences. Tous ces termes sont transparents au niveau sémantique, puisqu'ils concernent tous la déformation ou la torsion d'un membre du corps. De plus, la base (*tors-*) est aussi transparente au niveau formel. Comme le verbe *torquer* est formé sur une autre base (à savoir *torqu-*³¹⁷), il ne fait pas partie de cette famille morphologique. Toutefois, le niveau sémantique montre que les quatre termes font partie d'une même famille lexicale.

³¹⁷ Une autre possibilité est de partir de la base *tor-* pour cette famille morphologique. Ainsi, le -t et le -s final (p.ex. *con-tor-t*) pourraient être considérés comme étant flexionnels. Le -s- ou -t- devant *ion* (*tor-s-ion* et *con-tor-s-ion*) serait alors une sorte de voyelle intermédiaire. Néanmoins, nous sommes moins convaincue d'une telle analyse.

3. Famille morphologique des termes *contusion* et *contus*

3.1. *Contusion*

<i>Contusion (sb.)</i> (« meurtrissure causée sur le corps par le choc d'un objet contondant, sans déchirure de la peau » (TLFi))	
Étymon	Latin classique <i>contusio</i> (TLFi)
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré
Survie en français moderne	Oui : 3 : survit avec le même sens médical
Sens au fil du temps – du terme - de la base - de l'afixe	– en moyen français : altération plus ou moins profonde qu'un choc, un coup produit dans les tissus, sans déchirure de la peau (FEW II-2, 1125b). – première attestation médicale dans le corpus : « Le second traité sera de la cure universel et particulier de plaies et de <i>contucions</i> et de ulcérations » (CR, 5). – en français moderne : meurtrissure causée sur le corps par le choc d'un objet contondant, sans déchirure de la peau (TLFi). - le sens de la base (<i>contus-</i>) est « contusion ». Ce sens est maintenu dans <i>contusion</i>. - le suffixe <i>-ion</i>, vient du latin <i>-ionem</i>. Le suffixe <i>-ion</i> s'utilise pour former des substantifs féminins qui expriment une action ou le résultat de l'action (TLFi).
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>contucion</i> : CR <i>contucions</i> : CR <i>contusion</i> : CG, CR <i>contusions</i> : CG, CR
Analyse morphologique	Lexème complexe avec suffixation : base <i>contus-</i> ; suffixe <i>-ion</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base ne présente pas d'allomorphes dans le corpus. La base <i>contuc-</i> est considérée comme une variante graphique dont le dernier graphème rend le même son [s].
Taille du lexème	3
« Distance » de la base / de l'afixe par rapport à son étymon	- base : <i>contus-</i> : 0 - affixe : <i>-ion</i> vs. <i>-ionem</i> : 2
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème	- du lexème : type 77 / signe <i>contucion</i> 1, <i>contucions</i> 1,

– de la base	<i>contusion</i> 56, <i>contusions</i> 19, - de la base (<i>contuc-/contus-</i>) : type 85 / signe <i>contuc-</i> 2, <i>contus-</i> 83
– fait partie d’une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 85 lemmes - 3 lexèmes : <i>contusion</i> , <i>contus</i> et <i>contuser</i> ³¹⁸
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>contus-</i>) reste stable, puisqu'elle n'a pas d'allomorphes. - oui : le sens de la base est transparent. Tous les termes de la famille morphologique concernent la contusion ou la meurtrissure. Ainsi, <i>contus</i> (adj.) signifie « produit par contusion » et le sens de <i>contuser</i> (vb.) est « meurtrir » (DMF2020).

3.2. *Contus*

<i>Contus (adj.)</i> (« produit par contusion » (DMF2020))	
Étymon	Latin classique <i>contusus</i> (FEW II-2, 1125b) ³¹⁹
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré
Survie en français moderne	Non : 0 : le terme n'a pas survécu en français moderne. Toutefois, le terme apparaît encore avec le même sens médical dans le Littré.
Sens au fil du temps – du terme - de la base	– en moyen français : produit par contusion (DMF2020) – première attestation médicale dans le corpus : « [...] ilz sont atritz et <i>contus</i> laquelle attrition et contusion des spondiles infere nuysance mortelle [...] » (CG, 182 ³²⁰). – en français moderne (XIX ^e s.) : qui a éprouvé une contusion (Littré) - le sens de la base (<i>contus-</i>) est « contusion ». Ce sens est maintenu dans <i>contus</i> .
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>contus</i> : CG

³¹⁸ Il faut remarquer que le verbe *contuser* n'apparaît pas dans la *Chirurgie* de Salicet, mais uniquement dans d'autres textes du corpus CHrOMed (à savoir la *Chirurgie* d'Henri de Mondeville).

³¹⁹ *Contusum* forme lui-même le supin du verbe *contundere* (FEW II-2, 1125b).

³²⁰ La première attestation du terme apparaît précisément dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Guillaume de Salicet.

Analyse morphologique	Lexème simple : base <i>contus-</i> ; suffixe : <i>-ø</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base ne présente pas d'allomorphes dans le corpus.
Taille du lexème	2
« Distance » de la base / de l'affixe par rapport à son étymon	- base : <i>contus-</i> : 0 - affixe : <i>-ø</i> vs. <i>-um</i> : 2
Fréquence du type vs fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 2 / signe <i>contus</i> 2 - de la base (<i>contuc-/contus-</i>) : type 85 / signe <i>contuc-</i> 2, <i>contus-</i> 83
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 85 lemmes - 3 lexèmes : <i>contus</i> , <i>contuser</i> et <i>contusion</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>contus-</i>) reste stable, puisqu'elle n'a pas d'allomorphes. - oui : le sens de la base est transparent. Tous les termes de la famille morphologique concernent la contusion ou la meurtrissure. Pour plus de détails, voir <i>contusion</i> (3.1.).

3.3. Conclusion pour les termes *contusion* et *contus*

Le premier terme de la deuxième famille examinée, à savoir *contusion*, est un emprunt intégré issu du latin classique *contusio*. Ce lexème se retrouve pour la première fois dans la *Chirurgie* d'Henri de Mondeville (1314) et apparaît 77 fois dans le corpus. Ce terme sans allomorphes a pu se maintenir en français moderne avec le même sens médical. Finalement, c'est un terme dont la distance par rapport à l'étymon latin concerne uniquement la désinence (*-ionem* devient *-ion*).

Le deuxième terme est *contus*, un emprunt intégré. Ce terme vient du latin classique *contusus*. *Contus* est un lexème simple et apparaît uniquement deux fois dans le troisième traité de la *Chirurgie*. Ce terme n'a pas non plus d'allomorphes et la distance par rapport à la forme latine est de deux graphèmes.

Ces deux lexèmes font partie d'une famille morphologique de trois lexèmes : *contusion*, *contus* et *contuser*. Toutefois, le verbe *contuser* n'apparaît pas dans la *Chirurgie* de Salicet. Même si la base de

cette famille est transparente au niveau formel et sémantique, deux des trois termes - à savoir *contus* et *contuser* - ne se sont pas maintenus en français moderne.

4. Famille morphologique des termes *dislocation* et *disloquer*

4.1. *Dislocation*

<i>Dislocation (sb.)</i> (« luxation d'une partie du corps » (DMF2020))	
Étymon	<i>Dislocation</i> vient du latin médical médiéval <i>dislocatio</i> ³²¹ (TLFi). <i>Delocacion</i> vient du latin classique <i>delocatio</i> (Gaffiot).
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré
Survie en français moderne	Oui : 3 survit, avec un sens médical similaire. Cependant, le TLFi remarque que le sens médical de <i>dislocation</i> a vieilli (TLFi).
Sens au fil du temps – du terme - de la base - de l'uffixe	– en moyen français : luxation d'une partie du corps (DMF2020) – première attestation médicale dans le corpus : « Li tiers chapitres est de restorer les <i>dislocations</i> et des torcions, et des semblans choses » (TC, f.1vb) – en français moderne : luxation d'un membre (Littré) ; luxation, déboîtement (TLFi) - le sens de la base <i>loc</i>³²² : placer - le préfixe <i>dis-/dé-</i>, vient du latin <i>dis-</i> et s'utilise pour modifier le sens du terme primitif en exprimant l'éloignement ou la destruction de qqc (TLFi). - le suffixe <i>-(at)ion</i>, vient du latin <i>-(at)ionem</i>. Il s'utilise pour former des substantifs féminins qui expriment une action ou le résultat de l'action (TLFi).
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>delocacion</i> : FLI <i>dislocacion</i> : GCT <i>dislocacions</i> : AY, GCT, TC

³²¹ Au Moyen Âge, les médecins ont transformé la forme latine *delocatio* en *dislocatio* (FEW III, 34b).

³²² En fait, il s'agit d'un cas de « racine », où l'entendait Apothéloz. Apothéloz utilise le terme « racine » pour un élément qui a été un morphème dans un état langagier plus ancien (Szeceł 2017 : 7-8, d'après Apothéloz 2002 : 15). Toutefois, pour éviter des confusions, nous utilisons toujours le terme « base ».

	<i>dislocation</i> : CG, CR, TC <i>dislocations</i> : CG, CR, TC <i>disloquation</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec suffixation : base <i>loc-</i> ; préfixe <i>dis-/dé-</i> ; suffixe <i>-(at)ion</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	Non, la base (<i>loc-</i>) n'a pas d'allomorphes. La base <i>loqu-</i> est considérée comme une variante purement graphique, dont <qu> rend le même son [k].
Taille du lexème	4
« Distance » de la base / de l'affixe par rapport à son étymon	- base : <i>loc-</i> vs <i>loc-</i> : 0 - préfixe : <i>dis-</i> vs <i>dis-</i> : 0 (pour <i>delocacion</i> : <i>de-</i> vs <i>de-</i> : 0) - suffixe : <i>-(at)ion</i> vs <i>-(at)ionem</i> : 2
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 187 / signe <i>delocacion</i> 6, <i>dislocacion</i> 1, <i>dislocacions</i> 4, <i>dislocation</i> 132, <i>dislocations</i> 43, <i>disloquation</i> 1 - de la base (<i>loc-</i> , <i>loqu-</i>) : type 233 / signe <i>loc-</i> 187, <i>loqu-</i> 46
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 233 lemmes - 2 lexèmes : <i>dislocation</i> et <i>disloquer</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>loc-</i>) reste stable dans tous les termes de la famille morphologique, puisqu'elle n'a pas d'allomorphes. - oui : le sens de la base reste stable dans tous les termes de la famille morphologique. Ainsi, <i>dislocation</i> (sb.) désigne « luxation d'un membre ». <i>Disloquer</i> (vb.) signifie « luxer, déboîter (un membre) ». Les deux termes de la famille morphologique concernent donc la luxation d'une partie du corps (DMF2020).

4.2. Disloquer

Disloquer (vb.) (« (se) désarticuler » (TLFi))	
Étymon	Latin tardif * <i>dis-locare</i> (TLFi) ³²³ .
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Néologisme : emprunt intégré ³²⁴
Survie en français moderne	Oui : 3 : survit avec le même sens médical.
Sens au fil du temps – du terme - sens de la base - sens de l'afixe	– en moyen français : luxer, déboîter (un membre) (FEW III, 34b) – première attestation médicale dans le corpus : « [...], mais non pas <i>disloquer</i> et la rotule du genou se mollifie mais elle ne <i>se disloque</i> point. » (CG, 200). – en français moderne : faire sortir (un membre) de son articulation ; synonyme de <i>déboîter</i>, <i>désarticuler</i> et <i>luxer</i> (TLFi). - le sens de la base <i>loqu-</i> : placer - le préfixe <i>dis-</i>, vient du latin <i>dis-</i> et s'utilise pour modifier le sens du terme primitif en exprimant l'éloignement ou la destruction de qqc (TLFi). - le suffixe <i>-er</i> est utilisé pour former un infinitif, et a évolué à partir du latin <i>-are</i>.
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>disloque</i> : CG <i>disloquee</i> : CG <i>disloquees</i> : CG <i>disloquent</i> : CG <i>disloquer</i> : CG <i>disloques</i> : CG <i>disloquez</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec suffixation : base <i>loqu-</i> ; préfixe : <i>dis-</i> ; suffixe <i>-er</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	La base ne présente pas d'allomorphes dans le corpus.
Taille du lexème	3
« Distance » de la base / de l'afixe par rapport à son étymon	- base : <i>loqu-</i> vs. <i>loc-</i> : 2 - préfixe : <i>dis-</i> vs <i>dis-</i> : 0 - suffixe : <i>-er</i> vs <i>-are</i> : 2

³²³ L'astérisque (*) indique qu'il s'agit d'une forme reconstruite.

³²⁴ L'emprunt *disloquer* est un doublet savant du terme héréditaire *desloier*.

Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 45 / signe <i>disloque</i> 25, <i>disloquee</i> 5, <i>disloquees</i> 2, <i>disloquent</i> 2, <i>disloquer</i> 8, <i>disloques</i> 2, <i>disloquez</i> 1 - de la base (<i>loc-</i> , <i>loqu-</i>) : type 233 / signe <i>loc-</i> 187, <i>loqu-</i> 46
– fait partie d’une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 233 lemmes - 2 lexèmes : <i>dislocation</i> et <i>disloquer</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>loqu-</i>) reste stable dans tous les termes de la famille morphologique, puisqu'elle n'a pas d'allomorphes. - oui : le sens de la base reste stable dans tous les termes de la famille morphologique. Pour plus de détails, voir <i>dislocation</i> (4.1.).

4.3. Conclusion pour les termes *dislocation* et *disloquer*

La troisième famille examinée concerne les termes *dislocation* et *disloquer* qui ont tous les deux survécu en français moderne.

Le premier terme, *dislocation*, est un emprunt intégré du latin médical médiéval *dislocatio*. *Delocacion* apparaît aussi dans le corpus et est un emprunt au latin classique *delocatio*. *Dislocation/Delocacion* apparaît fréquemment dans le corpus (187 fois) et a survécu en français moderne. Cependant, le sens médical de ce lexème semble avoir vieilli maintenant. *Dislocation* est un lexème complexe sans allomorphes. Finalement, la distance par rapport à l'étymon latin est de deux graphèmes pour *dislocation* et concerne la francisation de la désinence (*-(at)ionem* devient *-(at)ion*).

L'autre terme de la famille est le néologisme *disloquer*. Ce lexème est un emprunt intégré du latin tardif **dis-locare* et s'est maintenu en français moderne avec le même sens médical. *Disloquer* apparaît uniquement dans le texte de Salicet (45 fois). C'est un lexème complexe sans allomorphes et la distance par rapport à la forme latine est de quatre graphèmes.

Finalement, *dislocation* et *disloquer* forment une famille morphologique de deux lexèmes. La base de cette famille est transparente par rapport au latin au niveau formel et sémantique.

	<i>declination</i> : CG, FLI, PB1-corrMG, PB9-corrMG, PB31-corrMG, TC - avec le sens de b) : <i>declinaison</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec préfixation et suffixation : base <i>clin-</i> ; préfixe : <i>dé-</i> ; suffixe <i>-aison</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	Non : la base (<i>clin-</i>) ne présente pas d'allomorphes dans le corpus.
Taille du lexème	4
« Distance » de la base / de l'affixe par rapport à son étymon	- base <i>clin-</i> : 0 - préfixe <i>dé-</i> vs <i>dis-</i> : 2 - suffixe : <i>-aison</i> vs <i>-(at)ionem</i> : 3
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 1 / signe <i>declinaison</i> 1 - de la base (<i>clin-</i>) : type 51 / signe <i>clin-</i> 51
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	- oui - 51 lemmes - 2 lexèmes : <i>declinaison</i> , <i>inclination</i>
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	- oui : la forme de la base (<i>clin-</i>) reste stable dans tous les termes de la famille morphologique, puisqu'elle n'a pas d'allomorphes. - oui : le sens de la base reste stable dans tous les termes de la famille morphologique. Ainsi, <i>declinaison</i> signifie « foulure d'un membre du corps » et <i>inclination</i> signifie « fait d'être incliné » (DMF2020).

Le lexème *déclinaison* est un terme compliqué, parce qu'il existe à la fois en tant qu'emprunt intégré, et en tant que terme héréditaire. L'emprunt intégré (*declinacion*, *declination*) signifie dans le corpus « phase de déclin d'une maladie aiguë » et est fréquemment utilisé (59 fois). Le terme héréditaire (*declinaison*), en revanche, apparaît uniquement une fois dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Salicet avec le sens de « foulure d'un membre du corps ». Le premier sens s'est généralisé en français moderne et a maintenant un sens non-médical, qui existait déjà en moyen français. Le deuxième sens a complètement disparu.

Ensuite, *déclinaison* est un lexème complexe et ne présente pas d'allomorphes. Puis, la distance par rapport à la forme latine (à savoir *declinationem*) est de cinq graphèmes. Finalement, *déclinaison* fait

partie d'une famille morphologique de deux lexèmes. La base dans cette famille est transparente au niveau de la forme et au niveau du sens.

5.2. Dénouer

Dénouer (vb.) (« désarticuler, luxer » (DMF2020))	
Étymon	Latin médiéval <i>denodare</i> (Du Cange)
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Terme héréditaire
Survie en français moderne	Oui : 1 : survit, mais avec un sens non-médical.
Sens au fil du temps – du terme - de la base - de l'afixe	– en moyen français : désarticuler, luxer (DMF2020) – première attestation médicale dans le corpus : « mays si la hanche estoit disloquee ou <i>desnouee</i> ou le vertebe » (CG, n (vi) r 40) – en français moderne : défaire un nœud, assouplir (TLFi) - le sens de la base <i>nou-</i> : nœud - le préfixe <i>de-</i> est un préfixe issu du latin <i>dis-</i> . Il s'utilise dans la formation des composés, notamment des verbes et exprime un éloignement, une destruction (TLFi). - le suffixe <i>-er</i> , issu du latin <i>-are</i> , est utilisé pour former un infinitif.
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie
Textes où apparaît le terme	<i>desnouee</i> : CG ³²⁵
Analyse morphologique	Lexème complexe avec préfixation et suffixation : base <i>nou-</i> ; préfixe <i>de-</i> ; suffixe <i>-er</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	Non, la base (<i>nou-</i>) n'a pas d'allomorphes.
Taille du lexème	3
« Distance » de la base / de l'afixe par rapport à son étymon	- base : <i>nou-</i> vs. <i>nod-</i> : 1 - préfixe : <i>de-</i> : 0 - suffixe : <i>-er</i> vs. <i>-are</i> : 2
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 1 / signe <i>desnouee</i> - de la base (<i>nou-</i>) : type 1 / signe <i>nou-</i> 1
– fait partie d'une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique	- non Il existe des emprunts intégrés (<i>nodeux</i> , <i>nodosité</i> , <i>nodation</i> et <i>nœud</i>) faisant partie de la même famille

³²⁵ La seule attestation avec le sens de « désarticuler » se retrouve dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Guillaume de Salicet.

– taille de la famille morphologique	lexicale, mais comme ces termes n'ont pas la même base, ils ne font pas partie de la famille morphologique de <i>dénouer</i> .
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	Pas d'application, puisque <i>dénouer</i> ne fait pas partie d'une famille morphologique.

Dénouer est un terme héréditaire, évolué à partir de la forme *denodare* du latin médiéval. Ce terme a survécu en français moderne, mais sans sens médical. Dans le corpus, *dénouer* apparaît une seule fois avec le sens spécifique de « luxer » dans le troisième traité de la *Chirurgie* de Salicet. Ce lexème complexe n'a pas d'allomorphes. Ensuite, le préfixe *de-* exprime la séparation ; dans ce cas-ci, *de-* désigne l'éloignement des articulations. En outre, la distance par rapport à la forme latine est de trois graphèmes ; un graphème est différent dans la base et deux dans la désinence. Finalement, *dénouer* ne fait pas partie d'une famille morphologique, mais ce terme forme une famille lexicale avec quatre autres lexèmes (*nodeux*, *nodosité*, *nodation* et *nœud*).

5.3. *Fouler*

<i>Fouler (vb.)</i> (« provoquer la distension des ligaments d'une articulation, luxer » (TLFi))	
Étymon	Latin tardif <i>fullare</i> (TLFi)
Néologisme (+ type) ou terme héréditaire	Terme héréditaire
Survie en français moderne	Oui : 3 : survit, avec le même sens médical.
Sens au fil du temps – du terme - de la base - de l'afixe	– en moyen français : distendre les ligaments de l'articulation par un effort subit, se luxer (FEW III, 848b) – première attestation médicale dans le corpus : « car quant le coul de la vessie est lié et l'orine est retenue, la vessie s'estent et <i>foule</i> le bouyau qui est prés de lui » (LPL, 108c) – en français moderne : distendre une articulation (Littré) ; provoquer la distension des ligaments d'une articulation. Synon. de <i>luxer</i> (TLFi). - le sens de la base (<i>foul-</i>) : distension du ligament d'une articulation. - de l'afixe : le suffixe <i>-er</i>, issu du latin <i>-are</i>, sert à former des infinitifs.
Domaine de la médecine médiévale	Pathologie

Textes où apparaît le terme	<i>folee</i> : CG <i>folle</i> : CG <i>follee</i> : CG <i>foule</i> : CG, LPL <i>foulee</i> : CG <i>se follent</i> : CG
Analyse morphologique	Lexème complexe avec suffixation : base <i>foul-</i> ; suffixe <i>-er</i> .
Allomorphie de la base dans le corpus	<i>foul-</i> , <i>fol(l)-</i>
Taille du lexème	2
« Distance » de la base / de l’affixe par rapport à son étymon	- base: <i>foul-</i> vs <i>full-</i> : 2 - <i>-er</i> vs <i>-are</i> : 2
Fréquence du type vs. fréquence du signe – du lexème – de la base	- du lexème : type 21 / signe <i>folee</i> 4, <i>folle</i> 7, <i>follee</i> 2, <i>foule</i> 3, <i>foulee</i> 4, <i>follent</i> 1 - de la base (<i>fol(l)-</i> , <i>foul-</i>) : type 21 / signe <i>fol-</i> 4, <i>foll-</i> 10, <i>foul-</i> 7
– fait partie d’une famille morphologique – fréquence « cumulée » de la famille morphologique – taille de la famille morphologique	Non, le corpus ne relève pas de termes qui font partie de la même famille morphologique. Toutefois, dans les dictionnaires, nous retrouvons le terme <i>foulure</i> , avec le sens de « distension du ligament d'une articulation » (FEW III 848b).
Transparence de la base -forme de la base - sens de la base	Pas d'application, puisque <i>fouler</i> ne fait pas partie d'une famille morphologique dans le corpus.

Le dernier terme examiné est le verbe *fouler* qui est un terme héréditaire. Ce lexème vient du bas latin *fullare*. La distance par rapport à ce terme latin est de quatre graphèmes ; deux graphèmes sont différents dans la base et deux graphèmes concernent la francisation de la désinence. Même si *fouler* apparaît presque uniquement dans le texte de Salicet (20 fois) avec le sens de « luxer », il a pu survivre avec le même sens médical en français moderne. *Fouler* est un lexème complexe et a un allomorphe *fol(l)-*. Enfin, le verbe ne fait pas partie d'une famille morphologique dans notre corpus, mais il existe un substantif formé à partir de la base *foul-*, à savoir *foulure*, qui a le sens de « distension du ligament d'une articulation ».

6. Conclusion

Dans cette deuxième partie du mémoire, nous avons analysé morphologiquement une sélection de termes qui concernent le champ sémantique des dislocations. Le but était d'examiner le sort de ce vocabulaire et le(s) facteur(s) qui joue(nt) un rôle dans la survie de ces termes. L'hypothèse était que les néologismes se maintiennent mieux que les termes héréditaires en raison de la relation formelle plus proche des néologismes avec la base latine. Dans cette conclusion, nous résumons les résultats les plus intéressants, et nous essayons de répondre à nos questions de recherche.

Premièrement, concernant le sort des termes, six termes (à savoir *torsion*, *contorsion*, *contusion*, *dislocation*, *disloquer* et *fouler*) se sont maintenus avec un même sens médical. Il s'agit de cinq emprunts intégrés (*torsion*, *contorsion*, *contusion*, *dislocation* et *disloquer*) et d'un terme héréditaire (*fouler*).

Deux autres termes, à savoir *déclinaison* et *dénouer* - deux termes héréditaires - ont aussi survécu en français moderne, mais avec un sens non-médical. Ces termes avaient déjà un sens non-médical en moyen français (*déclinaison* signifiait en moyen français aussi « déclin » et *dénouer* « défaire un nœud »). C'est ce sens général qui s'est imposé en français moderne. Parmi les termes sélectionnés pour cette analyse morphologique, ce sont donc uniquement des termes héréditaires dont le sens s'est généralisé plus tard.

Finalement, trois termes - *contort*, *torquer* et *contus* - ont disparu au cours des siècles. Il s'agit de deux emprunts intégrés (*contus* et *torquer*) et d'un terme héréditaire (*contort*).

Pour conclure, la plupart des emprunts intégrés examinés ici ont pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui avec le même sens médical. Seuls deux néologismes (à savoir *torquer* et *contus*) ont disparu. Parmi les quatre termes héréditaires, un a disparu (à savoir *contort*) et deux autres (*dénouer* et *déclinaison*) ont adopté un sens non-médical. Nous pouvons donc confirmer que les emprunts intégrés se maintiennent plus facilement avec le même sens médical que les termes héréditaires.

Toutefois, d'après nos résultats, la transparence formelle ne semble pas être le facteur le plus important influençant la survie de notre sélection de termes. En effet, la distance de certains termes ayant survécu par rapport à leur étymon est parfois plus grande que celle d'autres termes qui ne se sont pas maintenus. Ainsi, la distance de *disloquer* (qui s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui) par rapport à son étymon latin *dislocare* est de quatre graphèmes, tandis que la distance de *torquer* (qui a disparu au cours des siècles) par rapport à son étymon latin *torquere* est d'un seul graphème.

Selon nos résultats, ce serait plutôt la fréquence et le nombre de textes dans lesquels apparaît un terme qui exercent la plus grande influence sur la survie des termes. Ainsi, parmi les termes avec une

fréquence de moins de dix occurrences - à savoir *contorsion*, *contort*, *torquer*, *contus*, *dénouer* et *déclinaison* - trois (à savoir *contort*, *contus* et *torquer*) ont disparu. Deux autres termes (à savoir *dénouer* et *déclinaison*) ont survécu sans sens médical.

De plus, les termes apparaissant uniquement dans la *Chirurgie* de Salicet n'ont pas pu se maintenir très facilement. Il s'agit des termes *contort*, *torquer*, *contus*, *disloquer*, *déclinaison* et *dénouer*). La moitié de ces termes (à savoir *contort*, *torquer* et *contus*) ont disparu et deux autres (*déclinaison* et *dénouer*) ont perdu leur sens médical plus tard. Le seul terme qui a pu survivre avec son sens médical est *disloquer*. Selon nous, ceci peut être expliqué par la coexistence du terme *dislocation* qui est présent dans un plus grand nombre de textes dans le corpus. Le fait que les termes qui sont uniquement présents dans la *Chirurgie* disparaîtraient plus facilement, pourrait illustrer que l'influence de Salicet au niveau terminologique n'a pas été très grande.

Il faut néanmoins rester prudent concernant ces conclusions. En effet, il est possible que les résultats obtenus soient uniquement applicables à notre sélection de termes. Il faut dès lors avoir plus de données pour pouvoir généraliser les conclusions présentées ici.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire avait pour objet le troisième traité de la traduction en moyen français par Nicole Prévost de la *Chirurgia* de Guillaume de Salicet. Plus spécifiquement, le but de ce mémoire était double. Dans la première partie, l'objectif était de réaliser une édition du traité selon l'incunable de 1492. Pour faire ceci, nous avons d'abord décrit l'auteur et le texte original (1.), le traducteur et la traduction (2.) et la méthodologie utilisée pour créer cette édition (3.). Ensuite, nous avons inséré la transcription du texte (4.), accompagnée d'une série de notes de fin (5.), de deux glossaires (6.) et d'une liste alphabétique des formes (7.). Cette édition pourrait former le début d'une édition du texte complet, ce qui était hors de portée de ce mémoire. En outre, l'édition était accompagnée d'une étude comparative (8.) entre l'incunable de 1492 et celui de 1505. Pour cette comparaison, nos questions de recherche étaient les suivantes : à quel niveau les deux versions diffèrent-elles ? S'agit-il uniquement de divergences graphiques ou les incunables présentent-ils également des différences au niveau du contenu ? Nous supposions que les différences étaient surtout graphiques et qu'elles étaient liées à l'imprimeur du texte en question. Ces deux hypothèses ont été confirmées.

L'objectif de la deuxième partie du mémoire était d'analyser morphologiquement une sélection de termes concernant le champ sémantique des dislocations. Ainsi, nous avons analysé sept néologismes (*torsion*, *contorsion*, *torquer*, *contusion*, *contus*, *dislocation* et *disloquer*) et quatre termes héréditaires (*contort*, *déclinaison*, *dénouer* et *fouler*) par le biais d'une étude de corpus, à savoir le corpus CHrOMed, développé dans le cadre d'un projet de recherche, mené à la KU Leuven par Michèle Goyens, Céline Szeceł et Kristel Van Goethem (2014).

Nos questions de recherche de cette analyse étaient les suivantes : Quel est le sort des termes concernant les dislocations ? Quel(s) facteur(s) joue(nt) un rôle primordial dans la survie des termes ? Notre hypothèse était que les néologismes, et plus en particulier les emprunts au latin, se maintiennent mieux que les termes héréditaires, puisque ces néologismes sont formellement plus proches de la base latine. En effet, les résultats obtenus ont montré que les néologismes analysés se sont maintenus plus souvent avec le même sens médical en français moderne que les termes héréditaires. Toutefois, dans notre analyse, ce n'était pas la transparence formelle qui influençait la survie des termes. Le facteur primordial était la fréquence et le nombre de textes dans lesquels apparaît un terme. De plus, les termes qui apparaissent uniquement dans la *Chirurgie* de Salicet ne se sont pas maintenus très facilement, ce qui pourrait illustrer une influence limitée de Salicet au niveau terminologique. Toutefois, pour cette analyse morphologique, les résultats peuvent être liés à notre sélection de termes. Par conséquent, il faut avoir plus de données pour pouvoir confirmer ces conclusions.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

Agrimi, Jole & Chiara, Crisciani. 1988. *Edocere medicos : medicina scolastica nei secoli XIII-XV*. Naples : Istituto italiano per gli studi filosofici.

Altieri Biagi, Maria Luisa. 1970. *Guglielmo volgare : studio sul lessico della medicina mediaevale*. Bologna : Forni.

Apothéloz, Denis. 2002. *La construction du lexique français. Principes de morphologie dérivationnelle*. Paris : Ophrys.

Aski, Janice. 1995. Verbal suppletion : an analysis of Italian, French, and Spanish *to go**. *Linguistics* 33 : 403-432.

Bonomini, Vitorrio, Campieri, Claudio, Zuccoli, Marina & Giovanni Cristofolini. 1997. Guilielmus de Saliceto and His Contributions to Renal Medicine. *American journal of nephrology* 17(3-4). 274-281.

Booij, Geert. 2010. *Construction Morphology*. Oxford : Oxford University Press.

Bourgain, Pascale & Francoise Vieliard (eds.). 2001-2002. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. 1 : Conseils généraux*. Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques et Ecole Nationale des Chartres.

ChROMED : *CoRpus Of French Medieval MEDical texts*. 2018. Sous la direction de Michèle Goyens, en collaboration avec Céline Szeceł & Ildiko Van Tricht.

De Ceglia, Francesco Paolo (ed.). 2020. *The Body of Evidence : Corpses and Proofs in Early Modern European Medicine*. Leiden : Brill.

Fouché, Pierre. 1958. *Phonétique historique du français. Volume II : les voyelles*. Paris : Librairie C. Klincksieck.

García-Ballester, Luis, French, Roger, Arrizabalaga, Jon & Andrew Cunningham (eds.). 1994. *Practical medicine from Salerno to the Black Death*. Cambridge : Cambridge University Press.

Goffin, Pieter. 2015. *Da notomia a zotischare : indagini etimologiche sul lessico scientifico in un volgarizzamento a stampa della Chirurgia di Guglielmo da Saliceto*. KU Leuven : mémoire de master.

Goyens, Michèle. s.d. *Principes pour l'édition de textes en ancien et moyen français*. Document de travail inédit.

Goyens, Michèle, Szecel, Céline & Kristel Van Goethem. 2017. Une famille qui fait ‘suer’ : problèmes d’analyse des néologismes médiévaux *sudoral*, *sudorable*, *resudation* et *desudation*. In Sophie Prévost & Benjamin Fagard (eds.), *Le français en diachronie. Dépendances syntaxiques, morphosyntaxe verbale, grammaticalisation*, 371-403. Bern : Peter Lang.

Henri de Mondeville, *Chirurgie de maitre Henri de Mondeville*. Édition par E. Nicaise. Paris : Felix Alcan. 1893.

Huizenga, Erwin. 2003. *Tussen autoriteit en empirie: de Middelnederlandse chirurgieën in de veertiende en vijftiende eeuw en hun maatschappelijke context*. Hilversum : Verloren.

Mantello, Frank Anthony Carl, Rigg, Arthur George (eds.). 1996. *Medieval Latin : an introduction and bibliographical guide*. Washington (D.C.) : Catholic university of America Press.

Marchello-Nizia, Christiane. 1979. *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris : Bordas.

Marchello-Nizia, Christiane. 1992. *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris : Dunod.

Marchello-Nizia, Christiane, Combettes, Bernard, Prévost, Sophie & Tobias Scheer (eds.). 2020. *Grande Grammaire Historique du Français (GGHF)*. Berlin : De Gruyter Mouton.

von Matuschka, Michael. [1977] - 1999. Nicolaus Pr(a)epositus. In *Lexikon des Mittelalters*, vol. 6, col. 1134. Stuttgart : Metzler. Consulté via *Brepolis Medieval Encyclopaedias – Lexikon des Mittelalters Online*.

Mc Vaugh, Michael. 2000. Surgical Education in the Middle Ages. *Dynamis : Acta Hispanica ad Medicinae Scientiarumque Historiam Illustrandam* 20. 283-304.

Nicoud, Marilyn. 2007. Annexe 2 : Éditions incunables d’ouvrages diététiques en latin. In *Régimes de santé au Moyen Âge : naissance et diffusion d’une écriture médicale, XIII^e-XV^e siècle*, 717-720. Rome : Publications de l’École française de Rome.

Pifteau, Paul. 1898. *Chirurgie de Guillaume de Salicet achevée en 1275 : Traduction et commentaire par Paul Pifteau*. Toulouse : Saint-Cyprien. Site internet : <https://archive.org/details/BIUSante_55861/page/n53/mode/2up>. Dernière consultation : 13/05/2022).

Szecel, Céline, 2017. L’analyse de néologismes médicaux du Moyen Âge à l’aide du corpus CHrOMed : une discussion des notions *base*, *racine*, *radical* et *thème*. *Papers of the LSB* 11. 1-14.

Szecel, Céline. 2018. Neuf familles de termes médicaux du Moyen Âge : une analyse morphologique. *SHS web of conferences* 46. doi:<http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20184608001>.

Van Hoecke, Willy. 1991. *La "mutation" du code graphique en moyen français*. Leuven : KU Leuven. Departement linguïstiek.

Van Tricht, Ildiko. 2015. *Science en texte et contexte : La terminologie médicale française utilisée dans le 'Livre des problèmes' d'Evrart de Conty à la lumière du discours médical médiéval*. KU Leuven : thèse de doctorat.

Vrebos, Jacques. 2011. Thoughts on a Neglected French Medieval Surgeon : Henri de Mondeville (+/- 1260-1320). *Acta Chirurgica Belgica* 111(2). 107-115.

Wickersheimer, Ernest. 1979. *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge : volume 1*. Genève : Droz.

2. Dictionnaires

Blaise, Albert. 1975. *Lexicon latinitatis medii aevi*. Turnhout : Brepols Publishers. (Consulté via le DLD : *Database of Latin Dictionaries*. Turnhout : Brepols Publishers. Site internet : <clt.brepolis.net/dld/>. Dernière consultation : 13/05/2022).

DLD : *Database of Latin Dictionaries*. Turnhout : Brepols Publishers. Site internet : <clt.brepolis.net/dld/>. Dernière consultation : 13/05/2022.

DMF 2020 : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020. ATILF CNRS - Université de Lorraine. Site internet : <www.atilf.fr/dmf/>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Ducos, Joëlle & Fleur, Vigneron. (en cours). *Dictionnaire du Français Scientifique Médiéval*. Site internet : <<http://dfsm.elan-numerique.fr/>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Gaffiot, Félix. 1990. *Dictionnaire latin-français*. Paris : Hachette. (Consulté via le DLD : *Database of Latin Dictionaries*. Turnhout : Brepols Publishers. Site internet : <clt.brepolis.net/dld/>. Dernière consultation : 13/05/2022).

Godefroy, Frederic. 1880-1902. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées*. Paris : Vieweg. 10 volumes (I-VIII1 ; VIII2-X).

Goyens, Michèle & Céline, Szecel. (en cours). *Cormedlex : base de données morphologique*. Site internet : <<https://cormedlex.arts.kuleuven.be/>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Ladislav, Varcl, Ernst Georges, Karl, Kamínková, Eva & al. 1977-. *Latinitatis medii aevi Lexicon Bohemorum Slovník středověké latiny v českých zemích*. Prague : Academia Scientiarum Bohemoslovaca. (Consulté via le DLD : *Database of Latin Dictionaries*. Turnhout : Brepols Publishers. Site internet : <clt.brepolis.net/dld/>. Dernière consultation : 13/05/2022).

Latham, Ronald Edward, Howlett, David Robert & Richard Ashdowne (eds.). 1975-2014. *Dictionary of Medieval Latin from British Sources*. Oxford : British Academy. (Consulté via le DLD : *Database of Latin Dictionaries*. Turnhout : Brepols Publishers. Site internet : <clt.brepolis.net/dld/>. Dernière consultation : 13/05/2022).

Littre, Émile. 1873-1874. *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette. Site internet : <<http://www.littre.org>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

TLFi : *Trésor de la langue française informatisé*. Site internet : <atilf.atilf.fr>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Von Wartburg, Walther. 1922. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*. Basel : R.G. Zbinden.

3. Incunables

Incunables français :

Guillaume de Salicet. *La chirurgie de maistre Guillaume de Salicet*. Lyon : Mathieu Husz. 1492. Site internet : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624595j>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Guillaume de Salicet. *La chirurgie de maistre Guillaume de Salicet*. Lyon : Mathieu Husz. 1492. Site internet : <<https://archive.org/details/4206724/page/n39/mode/2up>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Guillaume de Salicet. *La chirurgie de maistre Guillaume de Salicet*. Paris : Geoffroy de Marnef. 1505. Site internet : <<http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?06300>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

Incunables latins :

Guillaume de Salicet. *Liber Guilielmi Placentini de Saliceto in scientia medicinali qui Summa conservationis et curationis appellatur. Chirurgia*. Venise : s.n. s.d. Site internet : <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10903473>>. Dernière consultation : 13/05/2022.

ANNEXE : CORPUS CHROMED

1. Textes composés en français

NC. Anonyme. *Novele chirurgie*. 13e siècle (éd. Hieatt-Jones 1990).

RC. Aldebrandin de Siennese. *Regime du corps*. 1256-1257 (éd. Landouzy-Pépin 1911).

RP. Jean Pitard. *Receptaire*. Ca. 1300 (ms.) ; transcription par Sylvie Bazin-Tacchella.

2. Traductions

AM. Anonyme. *Anatomie mise en disputacions*. Traducteur anonyme. Ca. 15^e siècle (ms.) ; transcription par Ildiko Van Tricht

AN25327. Nicolas de Salerne. *Antidotaire Nicolas*. Traducteur anonyme. (Fin du) 13^e siècle/ (début du) 14^e siècle (éd. Dorveaux 1896) ;

AN14827. Nicolas de Salerne. *Antidotaire Nicolas*. Traducteur anonyme. Version du 15^e siècle (éd. Dorveaux 1896).

AY. Hippocrate. *Amphorismes Ypocras*. Traducteur et commentateur : Martin de Saint-Gille. 1362-1363 (éd. du prologue Jacquart 1997 ; livre section 2, V et VI Lefeuvre 1954, 1964 ; reste du texte transcrit d'après le ms. par Ildiko Van Tricht.

CC. Anonyme. *Congnoissance des corps humains*. Traducteur : Nicole Saoul. 1396 (ms.) ; transcription par Ildiko Van Tricht.

CD. Bienvenu Raffe. *Le compendil pour la douleur et maladie des yeux*. Traducteur anonyme. 15^e siècle (ms.) ; transcription par Ildiko Van Tricht.

CF. Anonyme. *Consultation de la faculté de médecine de Paris de 1348 (adaptation A)*. Traducteur anonyme. 1349-1350 (éd. Bazin-Tacchella 2001, p. 132-145).

CG. Guillaume de Salicet. *Chirurgie*. Traducteur : Nicole Prevost. 1492 (incunable) ; transcription par Ildiko Van Tricht.

CH. Roger Frugard. *Chirurgie*. Traducteur anonyme. 13^e siècle (éd. Hunt 1994 ; Valls 1995).

CHH : éd. Hunt

CHV : éd. Valls

CP. Anonyme. *Consultation sur la peste (adaptation B)*. Traducteur anonyme. 1349-1350 (éd. Bazin-Tacchella 2001, p. 146-153).

CR. Henri de Mondeville. *Chirurgie*. Traducteur anonyme. 1314 (éd. Bos 1897-1898).

CRA : tome I

CRB : tome II

FL. Bernard de Gordon. *Fleur de lys*. Traducteur anonyme. 1377 (plusieurs versions ; Livre I, Livre II, 1-8) ; transcriptions par Ildiko Van Tricht.

FL1288 ms

FL1327 ms

FLI incunable.

GC. Guy de Chauliac. *Grande Chirurgie*. Traducteur anonyme. 3e quart / 2e tiers du 15^e siècle (éd. traité I : Tittel 2004 ; traité II, doct. 2, chap. 5 : Bazin-Tacchella 2001).

GCB : Bazin-Tacchella

GCT : Tittel

LP. Barthélemy l'Anglais. *Le Livre de propriétés des choses*. Traducteur : Jean Corbechon. Ca. 1372 (Livre V : ms. ; livre VII : éd. Louis 2001).

LPL : livre VII ; éd. Louis 2001

LPV : livre V, transcription par Ildiko Van Tricht

ML. Anonyme. *Médecinaire liégeois*. Traducteur anonyme. 13^e siècle (éd. Haust 1941).

MN. Anonyme. *Médecinaire namurois*. Traducteur anonyme. 15^e siècle (éd. Haust 1941).

NC. Anonyme. *La novele cirurgerie*. Traducteur anonyme. 13^e siècle (éd. Hieatt et Jones 1990).

PB. (Pseudo)-Aristote *Livre des Problemes de Aristote* ; Pietro de Abano *Expositio*. Traducteur : Evrart de Conty. Ca. 1380 (éd. en cours sous la direction de Françoise Guichard-Tesson et Michèle Goyens ; transcriptions réalisées ou supervisées par F. Guichard-Tesson et M. Goyens).

PG. Anonyme. *Poeme sur la grand peste de 1348*. Traducteur : Olivier de la Haye. 1426 (éd. Guigue 1888).

RT. Arnould de Villeneuve. *Le Regime Tresutile et Tresproufitable pour Conserver et Garder la Santé du Corps Humain*. Traducteur anonyme. 1480 (éd. Cummins 1976).

SSS. (Pseudo)-Aristote. *Secret des secrets*. Traducteur : Jofroi de Waterford. Ca. 1300 (éd. Schauwecker 2007).

SSB. (Pseudo)-Aristote. *Secré de Secrez*. Traducteur : Pierre d'Abernon. Ca. 1300 (éd. Beckerlegge 1944).

TC. Albucasis. *Traitier de Cyurgie*. Traducteur anonyme. Milieu du 13e siècle (éd. Trotter 2005).